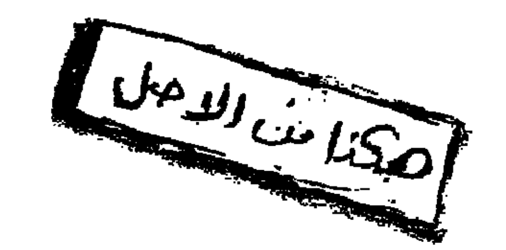


Le Monde des livres

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 15523 – 7 F — VENDREDI 23 DÉCEMBRE 1994 — FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Intenses bombardements russes sur Grozny

M. Eltsine est déterminé à mater les indépendantistes tchétchènes

L'aviation russe a mené sa plus violente attaque contre la capitale tchétchène Grozny dans la nuit du mercredi 21 au jeudi 22 décembre. Les bombardements, qui se poursuivaient jeudi, ont tué au moins dix-sept personnes. Boris Eltsine, après avoir reçu ses ministres de l'intérieur et de la défense, a confirmé son intention de venir à bout des indépendantistes. Par ailleurs, le général Edouard Vorobiev, le numéro deux de l'armée de terre russe, a présenté sa démission jeudi, après avoir refusé de prendre la direction des opérations en Tchétchénie.



Lire nos informations page 3

Otage des « faucons »

LA répression menée par l'armée russe en Tchétchénie *marque-t-elle définitivement* la fin de la période « démocrate » de Boris Eltsine comme les opérations des commandos spéciaux de l'armée soviétique en Lituanie avaient sonné le glas, en janvier 1991, des espoirs mis en Mikhaïl Gorbatchev ? La question vaut d'être *posée quand on constate* à quel point l'invasion de la Tchétchénie est en train de modifier radicalement l'équilibre du pouvoir à Moscou.

Coupé de tous les démocrates sincères, le président russe paraît maintenant être l'otage des « faucons » de son entourage, comme son prédécesseur avait, durant les *derniers temps de son règne*, remis en cour les partisans les plus *déterminés d'un retour* à l'ordre soviétique. Jusqu'au jour où ils décidèrent de se débarrasser d'un homme finalement peu sûr à leurs yeux. Et ce fut le coup d'Etat raté d'août 1991, qui emporta, tout à la fois, les putschistes, Gorbatchev et l'URSS.

SI la révolution est connue pour dévorer ses enfants, la démocratisation est aussi vorace. Elevés, l'un comme *l'autre, dans le sérail communiste* ; ayant gravi, tous les deux, les échelons menant vers le pouvoir suprême ; désireux, tous les deux, de faire évoluer le système, Boris Nikolaïevitch et Mikhaïl Sergueïevitch ont fini, chacun à leur tour, par ne plus saisir la réalité. Hier, Mikhaïl *Gorbatchev ne pouvait* admettre l'aspiration des Lituaniens ou des Lettons à être indépendants. Aujourd'hui, Boris Eltsine semble « incapable » de comprendre *la réelle* volonté des Tchétchènes de se *séparer de Moscou.*

IL va même plus loin encore. Ordonnant des bombardements sur la « Tchétchénie russe », il n'hésite pas à tuer une partie de la population de son propre pays. *Quelle* que soit l'issue du conflit, le président russe peut difficilement faire machine arrière. Et quand bien même il prendrait sur lui de se raviser, ses nouveaux partisans lui feraient rapidement comprendre *son erreur.*

Abandonné, chez lui, par les libéraux, Boris Eltsine continue pourtant de recevoir le soutien actif des démocraties occidentales, dont les dirigeants ferment les yeux devant ce qui se passe à *Moscou et à Grozny*. Pourtant, la manière dont le *président* russe avait maté la rébellion des députés de la « Maison Blanche » en octobre 1993 aurait pu les faire réfléchir sur les capacités du maître du Kremlin à gérer pacifiquement une crise. A Moscou, l'histoire bégaie et a des *hoquets* de sang.

Les fausses factures de la région parisienne

Le juge Halphen a saisi des documents sur le RPR

Après la mise en examen de son beau-père, mercredi 21 décembre, pour « extorsion de fonds et trafic d'influence », le juge Eric Halphen risque d'être dessaisi du dossier des fausses factures de la région parisienne, qu'il instruit à Créteil. Révélée par un conseiller général (RPR) des Hauts-de-Seine, cette « affaire dans l'affaire » trouble le monde judiciaire, qui n'exclut pas une manipulation. Elle intervient en effet au moment où le juge d'instruction venait de saisir de nombreux documents mettant clairement en cause le RPR et la Ville de Paris.

Plusieurs organisations de magistrats ont publiquement vanté les mérites et la probité du juge Eric Halphen, mercredi 21 décembre, après l'arrestation et la mise en examen de son beau-père pour *« extorsion de fonds et trafic d'influence »*. Mais elles ont surtout souligné que ce rebondissement, aussi inattendu que mystérieux, risque d'avoir pour premier effet d'interdire au magistrat la poursuite de son instruction sur les fausses factures de la région parisienne, *« à un moment apparemment décisif de ses investigations »*.

Les collègues du magistrat de Créteil ne croient pas si bien dire. Enquêtant depuis février sur un dossier qui a d'ores et déjà abouti à la mise en examen de plusieurs personnalités proches du RPR – dont l'ancien ministre de la coopération Michel Roussin –, le juge Halphen se trouve entravé au moment précis où il s'apprêtait à donner à son instruction une accélération déterminante. Et l'obstacle qu'il rencontre soudain sur sa route ne laisse pas d'interroger, tant il tombe à point pour le RPR, toutes tendances confondues.

Tous les observateurs l'ont relevé : très proche de Charles *Pasqua, ministre de l'intérieur*, le conseiller général (RPR) Didier Schuller n'a déposé sa plainte visant le beau-père du juge Halphen auprès de la direction centrale de la police judiciaire (DCPJ) que le lendemain de la *perquisition conduite* le 14 décembre par le juge au siège de son journal électoral, *le Clichois*. Or cette perquisition constituait le premier acte d'instruction visant explicitement cet élu des Hauts-de-Seine, ancien directeur général de l'office HLM du département, jusqu'en 1988, présidé par le député (RPR) Patrick Balkany.

Ce même 14 décembre, *le* juge Halphen avait dépêché un groupe d'enquêteurs du huitième cabinet de délégations judiciaires à la direction régionale des enquêtes fiscales de Marseille, afin d'y saisir des dossiers.

HERVÉ GATTEGNO

Lire la suite et nos informations page 12

Les dernières heures du gouvernement Berlusconi

La démission du gouvernement de M. Berlusconi semblait imminente après la séance houleuse qui s'est déroulée mercredi 21 décembre à la Chambre des députés. Le président du conseil a dénoncé la *« trahison »* de M. Bossi, le dirigeant *de la Ligue du Nord, qui*, en déposant une motion de censure avec les partis d'opposition du centre et de gauche, a mis fin *de facto* à l'alliance *gouvernementale.*

page 3

Deux obus explosent sur un marché de Sarajevo

Deux personnes ont été tuées et sept autres blessées, *jeudi 22 décembre* à Sarajevo, dans l'explosion de deux obus tirés sur un marché. Cette attaque intervient à la veille de l'entrée en vigueur d'une trêve conclue sous les auspices de Jimmy Carter.

page 4

Nouvelle faiblesse du franc

En dépit d'un léger redressement *jeudi 22 décembre en* fin de matinée, la monnaie française reste affaiblie, par rapport au deutschemark notamment. Chahuté au gré des déclarations préélectorales, le franc était tombé mercredi à son plus bas niveau *depuis treize mois après des* informations jugées préoccupantes sur l'état de santé de M. Mitterrand.

page 22

La politique du ridicule

Bernard Tapie se proclamant *« leader des exclus »*, Jacques Chirac découvrant soudain le drame des sans-logis, Edouard *Balladur brandissant l'étendard* de la *« lutte contre l'exclusion »*... De petites phrases en tribunes libres, de déclarations en interviews, l'actualité politique de ces *derniers jours donne le tournis. Il* faut avoir l'âme républicaine chevillée au corps pour croire encore aux vertus du débat d'idées quand tant de belles paroles électorales et de longs écrits opportuns sont radicalement démentis *par les faits et les actes*, passés ou présents. Sans doute la politique a-t-elle eu tendance, de tout temps, à devenir l'art de l'illusion, voire du mensonge, à l'approche *des urnes. Mais il y a des limites* à l'indécence.

Nul ne saurait contester à la *« voix des exclus »* que veut devenir M. Tapie, selon le « point de vue » qu'il a accordé au *Monde* (nos éditions du 21 décembre), son acharnement à *« refuser la fatalité sociale »*. Tout au plus se permettra-t-on de rap*peler que cet entêtement* fut quelque peu égoïste. Le fastueux train de vie de l'homme d'affaires ne fut-il pas entretenu par d'infinis jeux de trésorerie à usage personnel et par les *largesses* inconsidérées de la première banque publique française ? *Le Canard enchaîné* du 21 décembre nous le rappelle en révélant le rapport judiciaire qui, *la semaine* dernière, a convaincu le tribunal de commerce de Paris d'être sans faiblesse envers l'homme d'affaires : de 1987 à 1993, M. et Mme Tapie ont puisé plus de 330 millions de francs sur les *comptes d'une seule de leurs* sociétés, soit une moyenne de 47 millions de dépenses annuelles.

Encore faut-il ajouter que, sur ces sommes faramineuses, seulement une infime partie – un peu moins de 2 millions de francs de frais de campagne – fut *utilisée* pour les causes dont M. Tapie se fait le porte-parole avec tant de bagout. A cours d'arguments, certains de ses défenseurs aiment parfois le comparer à Mandrin, ce brigand du dix-huitième *siècle si populaire parce* qu'il ne détroussait que les collecteurs d'impôts. Mais Mandrin avait au moins la réputation de distribuer généreusement le pro*duit de ses rapines. Il n'est pas* avéré que M. Tapie puisse se prévaloir de cet altruisme.

Dans ce registre, l'enquête préliminaire que la police judiciaire vient d'achever *sur* les comptes du Forum des citoyens, créé par l'ancien ministre de la ville à Montfermeil, devrait être éclairante : elle semble confirmer qu'une somme de 210 000 F, prise sur des fonds théoriquement destinés... aux exclus, fut versée à la Financière immobilière Bernard Tapie, chargée de gérer les intérêts privés de M. Tapie (*le Monde* du 15 octobre). *« J'ai été nommé ministre riche, la politique m'a ruiné »*, écrit M. Tapie. On le croirait mieux si, dans ce cas précis, la cause des exclus n'était pas venue au secours d'une trésorerie *défaillante.*

Si le culot de M. Tapie n'est plus à démontrer, M. Chirac n'est pas en reste. Voici donc le maire d'une capitale dont l'embour*geoisement fut savamment orga*nisé, rejetant les classes populaires à la périphérie, qui revendique soudain la réquisition des logements vacants pour les sans-logis et dénonce les spéculateurs immobiliers.

EDWY PLENEL

Lire la suite page 11

Des propositions ambitieuses pour l'emploi des jeunes

Le comité chargé de la consultation des 15-25 ans a remis au premier ministre, mercredi 21 décembre, son rapport définitif assorti de quarante-trois nouvelles propositions. Les onze membres du comité ont privilégié l'accès des jeunes au monde du travail en suggérant que soient prises des mesures autoritaires : embauche dans les entreprises d'un pourcentage minimal de *jeunes n'ayant jamais travaillé*, suppression de certains contrats à durée déterminée, droit à un emploi à mi-temps après six mois de chômage. Sur le terrain sensible de la toxicomanie, le comité préconise la dépénalisation expérimentale de la consommation du cannabis pendant dix-huit mois et l'interdiction de la vente d'alcool aux mineurs. Par ailleurs, il préconise *l'organisation d'un* référendum sur les rythmes scolaires. Le gouvernement décidera fin janvier *des suites à donner à ces* nouvelles propositions.

page 14

M 0147 - 1223 - 7,00 F

A L'ÉTRANGER : Allemagne, 3 DM ; Antilles, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 700 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 200 PTA ; Grande-Bretagne, 95 p. ; Grèce, 300 DR ; Irlande, 1,30 £ ; Italie, 2400 L ; Liban, 1,20 US$; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 9 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal Cont., 200 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 700 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2 FS ; Tunisie, 850 m ; USA, 2,50 $ (N.Y. 2 $).

JACQUES DELORS

Les malheurs de la « deuxième gauche »

Michel Rocard et Jacques Delors, ces frères jumeaux longtemps rivaux, n'ont pas fini de faire parler d'eux. Mais s'ils ont toujours des idées à défendre, leurs ambitions sont défuntes. Comme pour le mitterrandisme, une page sera bientôt tournée.

par Gilles Martinet

DEPUIS bientôt quarante ans, l'agnostique que je suis s'est souvent retrouvé aux côtés de ceux qu'on appelle communément les chrétiens de gauche. J'ai noué avec beaucoup d'entre eux des liens d'amitié. Ce qui ne m'empêche pas d'observer leur comportement. Ce sont des gens honnêtes, généreux, souvent novateurs mais plein de bizarreries.

Il en est ainsi de leurs rapports avec la politique. Elle demeure pour eux un mal avec lequel il faut bien composer. C'est pourquoi ils ne cessent d'affirmer que l'on devrait faire de la politique *« autrement »*. Ce qui les a conduits, dans la réalité, soit à se situer en marge de la politique, soit à faire de la politique... comme les autres. Ils savent, bien sûr, que la lutte pour les pouvoirs (de toutes les sortes) sont au cœur des relations humaines. Mais cela va à l'encontre de leur souci de pureté. Aussi préfèrent-ils idéaliser les « masses ».

Les autres chrétiens n'ont pas de ces scrupules, ou ils les ressentent à un plus faible degré. C'est sans doute qu'ils n'éprouvent pas autant le besoin de mettre leur conduite en accord avec leur foi. Mais, en vérité, il s'agit plus de morale que de foi. Bon nombre de chrétiens de gauche ne vont que rarement à l'église ou au temple. Certains sont même devenus incroyants. Cependant tous conservent l'empreinte reçue au temps de leur jeunesse.

Ils ont participé – du moins les plus âgés d'entre eux – à la naissance de la « nouvelle gauche », cette nébuleuse qui, à partir de la contestation des partis traditionnels, s'est formée autour de Mendès France, de *l'Observateur*, du groupe « Reconstruction », de la revue *Esprit*, et de bien d'autres publications et mouvements. Ce courant politique n'a cessé de grandir jusqu'au début des années 70, lorsqu'il apparut que le succès de la gauche dépendait, une fois de plus, de la constitution d'un « classique » front populaire.

Les mécréants de la « nouvelle gauche » n'eurent aucun mal à participer au nouveau rassemblement. Les chrétiens y mirent plus de temps. C'est de leur rencontre avec un certain nombre de « soixante-huitards » que naît ce qu'on a appelé la *« deuxième gauche »*, mélange, parfois contradictoire mais souvent stimulant, de réalisme économique et de basisme social. Il y avait alors entre la gauche chrétienne et l'ex-jeune catholique de droite qu'était François Mitterrand comme une incompatibilité d'idées, de sensibilités et d'humeur.

Michel Rocard, qui fut l'un des animateurs de la « deuxième gauche », mit quatre années à comprendre l'importance de ce qui s'était passé au congrès d'Epinay. Il prit, à cette occasion, un retard qu'il ne parvient pas à combler. Quant à Jacques Delors, venu encore plus tard au Parti socialiste, il ne réussit à s'imposer auprès de François Mitterrand qu'en votant, en 1979, non sans mauvaise conscience, une motion avec laquelle il était profondément en désaccord. Ce fut son pacte avec un diable qui l'a utilisé puis respecté sans jamais l'aimer.

On ne comprend rien aux échecs successifs de Michel Rocard et au forfait final de Jacques Delors, si l'on ne tient compte de cette longue histoire qui appartient déjà au passé. Elle ne dit en effet plus grand chose aux nouvelles générations. Tout le monde sait que Delors est un catholique pratiquant ; mais qui se demande si Martine Aubry va à la messe ?

Les chrétiens ont incontestablement contribué aux victoires de la gauche. Sans le ralliement de centaines de milliers d'électeurs catholiques de l'ouest et de l'est du pays, il n'y aurait probablement pas eu de majorité parlementaire en 1981. Mais une fraction importante de la gauche chrétienne ne s'est jamais sentie vraiment acceptée, et donc totalement chez elle, au Parti socialiste. Il est vrai que la présence dans les allées du pouvoir d'une gauche faisandée, assurément très minoritaire mais néanmoins influente, n'était pas de nature à l'enthousiasmer.

Rocard et Delors, ces frères jumeaux longtemps rivaux, n'ont pas fini de faire parler d'eux. Ils ont toujours des idées à nous proposer. mais leurs ambitions sont défuntes (sauf, peut-être, pour Delors une magistrature européenne). Comme pour le mitterrandisme, une page va être bientôt tournée. Le drame est que nous ignorons ce qui sera écrit sur les pages suivantes. Mais l'espoir est toujours permis. Après tout, la gauche vaincue a toujours su trouver les voies de sa renaissance.

▶ **Gilles Martinet est membre du conseil national du Parti socialiste.**

Retrouver la social-démocratie

Privée de l'équation personnelle de Jacques Delors, la gauche ne parviendra à jouer un rôle que si elle est capable de remettre en mouvement les idées. En sachant qu'être social-démocrate implique d'être utile aussi bien au pouvoir qu'en tant que contre-pouvoir.

par Bertrand Delanoë

LE choix délibéré d'un homme de renoncer à la conquête (plausible) du pouvoir frappe les esprits. Au-delà du choc né de cette décision « décalée » dans les mœurs politiques traditionnelles, il place la gauche face à un défi historique : cette candidature éventuelle avait en effet l'immense mérite de mettre sur rails une révolution culturelle de toute façon inscrite dans les faits.

Aujourd'hui, privée de l'équation personnelle de celui qui est encore président de la Commission européenne, la gauche ne parviendra à jouer un rôle, lors des prochaines échéances électorales, que sur des idées, sur un projet. Ces idées, ces orientations, Jacques Delors a su les développer, notamment au cours d'une période de réflexion précédant sa décision : il s'agit, de ce point de vue, d'un « héritage » sur lequel le candidat socialiste pourra s'appuyer.

Mais, au service de ces idées, nous devons concevoir un instrument afin de tendre vers les objectifs fixés : une démarche authentiquement social-démocrate. Vaste tâche impliquant d'abord le rassemblement au détriment de cette tentation individualiste qui nous atteint parfois. Les attentes de la société, face aux mutations en cours, exigent en effet que nous soyons en mesure à la fois d'écouter nos concitoyens et de définir une vision globale d'avenir. Jamais, sans doute autant qu'aujourd'hui, l'époque n'a généré de telles interrogations liées à l'organisation collective, ainsi qu'à son devenir.

Contre le conservatisme et le populisme

Jamais, sans doute, la « *déchirure du tissu social* » n'est apparue aussi menaçante, révélant une désespérance qu'on peut assimiler à une bombe à retardement : personne ne peut prédire quand elle explosera... si nous n'agissons pas à temps. De ce divorce entre le « *terrain* » et les dirigeants résultent des impératifs, par essence sociaux-démocrates : rétablir un ancrage à la base pour raviver le dialogue avec ces corps intermédiaires (syndicats, monde associatif), « sacrifiés » de la société post-industrielle française.

Cette quête démocratique est seule à même de créer une dynamique sociale sans laquelle aucun projet politique ne peut espérer se développer. Comment prétendre, par exemple, organiser contractuellement le partage de richesses issues de gains de productivité toujours plus forts, sans lancer, dans le même temps, les passerelles culturelles et idéologiques indispensables ? *« Remettre la société en mouvement »*, cela signifie donc tout d'abord, pour la gauche, remettre du mouvement dans ses idées.

Les « chantiers » ne manquent pas. Sans prétendre à l'exhaustivité, on peut citer les exemples de l'aménagement du temps de travail, dans une société où, bientôt, l'homme ne consacrera qu'un peu plus de 10 % de son existence à l'activité professionnelle. L'Europe, également, où le courage politique consistera à combattre le terrorisme intellectuel des archéo-libéraux pour défendre la thèse fédéraliste. L'Etat du XXI[e] siècle, où nous devrons réconcilier deux notions... conciliables : service public et efficacité. Nos institutions, enfin, où nous devrons penser et proposer les contours d'une réforme institutionnelle d'envergure.

Le système de la V[e] République entre chaque jour en collision avec les réalités sociales modernes : un mandat présidentiel trop long, un exécutif bicéphale typiquement français qui, « protégeant » le chef de l'Etat, souligne la dérive monarchiste du régime, ou un Parlement dont l'indépendance et le rôle de contre-pouvoir doivent être renforcés.

Notre situation actuelle fait songer à celle de 1969. Une gauche nue, désemparée, sans perspective et en proie à la sinistrose. Le pire, pourtant, n'est pas inscrit dans les faits. Les forces *du mouvement existent, au moins à l'état potentiel*, et peuvent servir de socle à un rétablissement. Avec humilité mais ambition, avec patience mais exigence, nous devons tout mettre en œuvre afin de créer ce rapport de forces qui nous permettra, demain, de peser efficacement sur le débat public national.

Qui sait alors si, face à une droite plus divisée que jamais, les sociaux-démocrates ne se verront pas offrir une chance en laquelle ils ne croient plus aujourd'hui ? Parce que la social-démocratie, cela implique aussi de rechercher les moyens d'être utiles aussi bien au pouvoir qu'en tant que contre-pouvoir. Dans l'intérêt même de la démocratie, nous avons donc vocation à jeter dès maintenant les bases d'un projet alternatif crédible auquel les électeurs accorderont la puissance de leur choix ; mais, en tout état de cause, celui-ci servira à l'affirmation de thèses réformistes modernes.

La social-démocratie, on le voit, s'impose aujourd'hui comme rempart au conservatisme, mais aussi au populisme menaçant.

▶ **Bertrand Delanoë est membre du conseil national du Parti socialiste et président du groupe socialiste du Conseil de Paris.**

Un rêve impossible

La recomposition politique, ce ne peut être le ralliement du centre, ou d'une partie du centre, à la gauche. Elle ne peut être réalisée que par le rassemblement, au centre, de tous ceux qui partagent les mêmes valeurs, celles de la démocratie chrétienne et de l'humanisme laïque.

par Bernard Stasi

EST-CE seulement le hasard qui a réuni, dans le même week-end, l'élection de François Bayrou à la tête du parti centriste et le renoncement de Jacques Delors à se lancer dans la campagne présidentielle ? C'est sans doute aussi la prise de conscience, chez de nombreux responsables politiques, d'une forte et double vérité : il est impossible de rassembler le centre en s'appuyant sur la gauche ; c'est au centre, c'est à l'initiative du centre que doivent se rassembler ceux qui refusent non seulement les excès des extrêmes, mais aussi les dogmatismes de la gauche et de la droite.

Certes, les sondages de ces dernières semaines et les études d'opinion révélaient que Jacques Delors, en raison du symbole européen qu'il représente mais aussi de sa rigueur morale, séduisait une bonne partie de l'électorat centriste – et même au-delà. Tout permet cependant de penser que, pendant la campagne, le soutien bruyant d'un Parti socialiste, très affaibli mais tout émoustillé dans la perspective d'une victoire redevenue possible, sans même évoquer le ralliement probable du Parti communiste après le premier tour, auraient détourné de Jacques Delors bon nombre d'électeurs qui avant le début de la campagne considéraient le président de la Commission européenne comme un personnage pas très clairement identifié dans le paysage politique français.

C'est sans doute parce qu'il savait bien que ce changement d'image et cet effritement de sa cote de confiance allaient se produire qu'il a préféré renoncer à la compétition présidentielle. Le programme que Jacques Delors aurait eu l'intention de mettre en œuvre – un programme qu'aucun véritable centriste n'aurait renié – aurait compté beaucoup moins, aux yeux de nombreux électeurs, que les soutiens dont il aurait bénéficié. Et ceux-ci, en dépit de l'évidente volonté de l'intéressé de prendre ses distances par rapport au Parti socialiste, auraient fait apparaître Jacques Delors comme le héraut, pour ne pas dire l'otage, de la gauche.

La recomposition politique

Or la gauche, en France, en raison de son échec au pouvoir et de son discrédit moral, peut-être aussi parce qu'au moins une partie de la gauche apparaît encore liée, dans l'inconscient collectif, idéologiquement et moralement, aux régimes d'oppression qui se sont effondrés à l'est de notre continent, suscite une violente répulsion chez une fraction importante de l'électorat. S'il en fallait une preuve supplémentaire, on pourrait rappeler que ceux qui, venant du centre ou même de la droite, ont, à un moment ou à un autre, au cours de ces dernières années, rejoint la gauche, ne semblent guère avoir entraîné derrière eux de forts bataillons d'électeurs. Les ralliements individuels n'ont jamais déplacé d'un pouce les frontières entre la majorité et l'opposition.

Dans l'impossibilité de s'appuyer, après un éventuel succès, sur une partie suffisante du centre, Jacques Delors aurait été prisonnier de la gauche. Lorsque, dans son propos, il a manifesté son refus d'une cohabitation avec une majorité et un gouvernement ne partageant pas ses convictions et ses orientations, sans doute pensait-il aussi à cette situation-là. Jacques Delors ne voulait pas être condamné à cohabiter avec la gauche.

La veille du jour où Jacques Delors sa annoncé sa décision, le CDS avait choisi de se lancer dans une entreprise ambitieuse : bâtir un centre nouveau. Un centre dont la vocation n'est pas d'être une force d'appoint, un centre dont l'ambition d'être un jour majoritaire dans le pays.

Pari difficile, sans doute. Et pourtant n'est-il pas évident qu'aujourd'hui ceux qui refusent, d'une part, le rêve égalitariste, les tentations étatistes, l'irresponsabilité dans le domaine économique d'une partie de la gauche et, d'autre part, le libéralisme à visage inhumain, l'autoritarisme et le nationalisme agressif d'une partie de la droite, ne sont pas loin de constituer, même si beaucoup d'entre eux l'ignorent, la majorité des Français ? S'ils étaient réunis dans un *seul parti, celui-ci pourrait être le premier parti de France. Comme* l'a dit François Bayrou, nouveau président du CDS, des responsables politiques comme Raymond Barre et Simone Veil, Edouard Balladur et Charles Millon, Valéry Giscard d'Estaing et François Léotard, sans oublier, bien sûr, Jacques Delors, pourraient s'y sentir à l'aise.

La recomposition politique si souvent annoncée, depuis si longtemps espérée par certains, ce ne peut être le ralliement du centre, ou d'une partie du centre, à la gauche. Elle ne peut être réalisée que par le rassemblement, au centre, de tous ceux qui partagent les mêmes valeurs, celles de la démocratie chrétienne et de l'humanisme laïque, la même volonté de faire de la société française une société plus solidaire et plus décentralisée, la même conviction que le bien-être des Français et l'avenir de la France sont de plus en plus liés aux progrès de la construction européenne.

Un jour viendra, peut-être plus proche qu'on ne le croit, où ce rassemblement sera possible, où le rêve de Jacques Delors, impossible à réaliser dans le contexte où il était enfermé, s'accomplira.

▶ **Bernard Stasi est premier vice-président du CDS.**

Le Monde

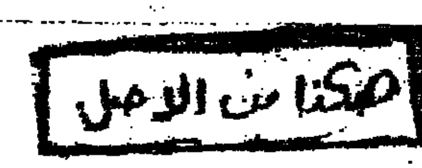
Édité par la SA *le Monde*
Comité exécutif :
Jean-Marie Colombani
président du directoire,
directeur de la publication
Dominique Alday
directeur général
Noël-Jean Bergeroux
directeur de la rédaction
Eric Pialloux
directeur de la gestion
Anne Chaussebourg
directeur délégué

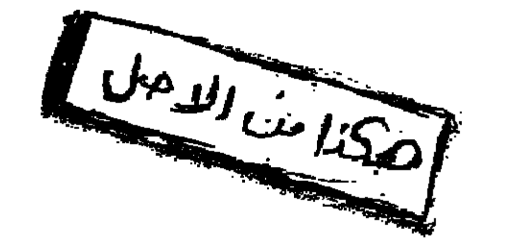
Directeur de l'information :
Philippe Laborde
Rédacteurs en chef :
Thomas Ferenczi, Edwy Plenel,
Robert Solé
adjoints au directeur
de la rédaction
Bruno de Camas, Laurent Greilsamer,
Danièle Heymann, Bertrand Le Gendre,
Luc Rosenzweig
Manuel Lucbert
directeur du « Monde des débats »
Alain Rollat, Michel Tatu
conseillers de la direction
Daniel Vernet
directeur des relations internationales
Alain Fourment
secrétaire général de la rédaction
Médiateur :
André Laurens

Conseil de surveillance :
Président : Alain Minc
Vice-président : Olivier Biffaud

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)
Jacques Lesourne (1991-1994)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIERE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
ADMINISTRATION
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-60-30-10





La crise politique en Italie et la démission attendue de Silvio Berlusconi

Les partis de la coalition gouvernementale règlent leurs comptes

ROME
de notre correspondante

« *Traîtres ! Voleurs de votes !* » Après des mois de polémiques et une semaine de crise ouverte, le cinquante-deuxième gouvernement italien depuis l'après-guerre est mort *de facto*, mercredi 21 décembre au Parlement au cours d'une des séances les plus tendues et violentes de son histoire. Au milieu des contestations, des sifflets et des injures, un député a, ainsi, été évacué, et un autre s'est évanoui.

Jeudi, Silvio Berlusconi devait se rendre auprès du président de la République, Oscar Luigi Scalfaro, pour lui remettre sa démission. Presque une formalité, tant, mercredi soir, tout était déjà joué : la majorité n'existait plus. Née, dans la méfiance, d'une alliance tactique pour les élections législatives du 27 mars dernier, elle est morte dans la haine et la discorde, au cours de la cruelle passe d'armes entre le président du Conseil, Silvio Berlusconi, son allié d'extrême droite de l'Alliance nationale, Gianfranco Fini, et le chef de la Ligue du Nord, Umberto Bossi. Une mort en direct à la télévision, ce qui fut l'objet d'un autre violent débat (les caméras n'étant pas prévues à l'origine) et qui clôt de façon symbolique l'aventure d'un gouvernement qui, plus que tout autre, s'est reflété dans le petit écran.

« Par le peuple et pour le peuple »

« *J'ai demandé ce débat parlementaire parce qu'il est juste que la Chambre des députés et les citoyens qui l'ont élue sachent ce qui est vraiment en jeu, derrière la dispute déchirante qui s'est ouverte sur la signification du vote du 27 mars dernier* », avait commencé un Silvio Berlusconi aux traits tirés sous le bronzage artificiel, lisant un discours très sévère qui, de minute en minute, ressemblait un peu plus à un acte d'accusation. « *Qui œuvre contre la libre volonté des électeurs, offense l'esprit et l'âme de la constitution démocratique* », avait-il poursuivi avant de citer Abraham Lincoln : la démocratie ne peut être que « *le gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple* ».

AMIS TÉLÉSPECTATEURS, AU SECOURS !

PESSIN

A l'évidence, mercredi après-midi, dans une Chambre des députés pleine à craquer, où tout ce qui compte en Italie, des hommes d'affaires, dont Giovanni Agnelli, sénateur à vie et patron de Fiat, aux ténors politiques en passant par les diplomates, s'était réuni pour assister à la mort en direct du gouvernement, Silvio Berlusconi n'avait aucune envie de lâcher les rênes. Contraint de le faire par la défection de son alliée rebelle, la Ligue du Nord, qui avec l'opposition centriste et progressiste a déposé trois motions de censure, le chef du gouvernement n'a eu de cesse de crier sa colère contre celui qui l'a « trahi », Umberto Bossi. En une demi-heure d'invectives ininterrompues, sans aucune ouverture politique, il a davantage exprimé la rancune d'un chef de parti « roulé » par plus fin que lui, que les leçons politiques d'un homme d'Etat, ce qui augure mal de la volonté de dialogue à venir : « *Bossi renie le mandat de ses électeurs, détourne leur volonté politique au profit du camp adverse* [...] *C'est un vol, une violation de la Constitution, son mandat est bon à jeter à la poubelle !* »

Dialogue de sourds

Calme, un peu pâle tout de même – ne jouait-il pas l'avenir de son parti ? – Umberto Bossi assagi, dûment cravaté et peigné, comme en quête d'une nouvelle respectabilité, a répliqué : « *Monsieur le président, qu'il me soit consenti de faire remarquer que vous n'êtes pas l'Etat...* » Et de poursuivre en expliquant que la motion de censure n'était pas un « coup d'Etat » mais la réponse aux « *pactes électoraux faits ensemble et non respectés* », des pratiques de « *Première République* » ; l'engagement pris auprès des électeurs était avant tout celui d'assurer la « *gouvernabilité* », ce qui n'a pas été fait.

Dialogue de sourds donc, auquel le discours de Gianfranco Fini, de loin le plus « professionnel », est venu mettre un point d'orgue. L'Alliance nationale, portée au pouvoir par ses accords avec Forza Italia, n'a pas le choix : c'est rester à deux dans un pacte de fer ou refaire cavalier seul, ce qui, avec le système majoritaire, est meurtrier aux élections. A travers de nouvelles attaques contre Umberto Bossi (« *Peut-il être cohérent une fois dans sa vie ?* »), perçait le net désir d'une coupure définitive, pour éloigner Forza Italia de toute tentation de « pacte » avec l'opposition. Attitude qui, dans la logique de M. Fini, devrait porter au plus vite à des élections salvatrices. « *Ce gouvernement ne se sent pas battu, mais trahi*, a conclu le leader d'Alliance nationale, *ce n'est pas la Première République qui s'achève ce soir, mais la Ligue.* »

MARIE-CLAUDE DECAMPS

Lire également « Dans la presse », page 16.

Une année de psychodrame politique

– **18 janvier** : la date des élections législatives est fixée aux 27 et 28 mars. C'est l'aboutissement de deux années marquées par de multiples affaires de corruption qui ont eu raison de la vieille garde politique italienne.

– **26 janvier** : Silvio Berlusconi, propriétaire de l'un des plus puissants groupes multimédias européens, la Fininvest, se lance dans la politique en fondant son propre parti, Forza Italia.

– **6 février** : M. Berlusconi forme le « Pôle des libertés » avec la Ligue du Nord (fédéraliste) au Nord et l'Alliance nationale, mouvement d'extrême-droite fondé autour du MSI (néofasciste), davantage représentée au Centre et au sud.

– **27-28 mars** : le Pôle des libertés triomphe aux élections législatives. Avec 42,9 % des suffrages, obtient la majorité absolue à la Chambre des députés mais pas au Sénat.

– **28 avril** : Silvio Berlusconi est nommé président du conseil après un mois de discussions ardues avec le chef de la Ligue du Nord, Umberto Bossi.

– **11 mai** : investiture du gouvernement Berlusconi.

– **12-13 juin** : Forza Italia remporte un net succès aux élections européennes avec 30,6 % des suffrages.

– **13 juillet** : le gouvernement adopte un décret imposant des limites strictes à la détention préventive, qui permet, à des centaines de suspects de recouvrer la liberté. Cette décision marque l'ouverture des hostilités entre M. Berlusconi et les magistrats milanais de l'opération « Mani Pulite ». Pour protester, certains d'entre eux demandent à être affectés à d'autres tâches.

– **18 juillet** : Umberto Bossi qualifie le président du Conseil de « *dictateur* » en raison de son refus de retirer le décret-loi sur la détention préventive.

– **19 juillet** : confronté à une première crise politique qui menace sérieusement son gouvernement, M. Berlusconi enterre le décret litigieux.

– **23 juillet** : la police milanaise arrête des dizaines d'hommes d'affaires soupçonnés de corruption active. Deux dirigeants de la Fininvest figurent parmi les prévenus.

– **2 août** : l'enquête met en lumière le conflit entre les attributions politiques du président du conseil et ses intérêts financiers, ce qui ne fait qu'aviver les tensions avec la Ligue du Nord.

– **13 août** : M. Berlusconi et M. Bossi, le chef de la Ligue du Nord, font une démonstration d'unité à l'issue de discussions qui se terminent à 4 heures du matin autour d'un plat de pâtes.

– **1er septembre** : la « paix des pâtes » est brisée. Bossi accuse Berlusconi de vouloir des élections anticipées dans le but de se débarrasser de la Ligue.

– **28 septembre** : le gouvernement présente un budget d'austérité pour 1995, prévoyant de réduire le déficit public de 30 milliards de dollars, en tranchant, notamment, dans les retraites et pensions. Les syndicats appellent à une grève générale de quatre heures le 14 octobre.

– **14 octobre** : trois millions d'Italiens descendent dans la rue. Les manifestations ont lieu dans l'ensemble de la péninsule.

– **22 octobre** : Gianfranco Fini, coordinateur de l'Alliance nationale, annonce la dissolution, prévue pour le 26 janvier, du MSI, ce qui provoque la colère des « anciens » du mouvement néofasciste.

– **28 octobre** : Umberto Bossi appelle pour la première fois à reconsidérer la coalition en place.

– **20-21 novembre** : Forza Italia ne recueille que 8,4 % des suffrages lors du premier tour des élections municipales partielles, qui marque l'émergence d'un pôle de centre-gauche groupant les héritiers de la Démocratie-chrétienne et du Parti communiste. Dans la majorité, si la Ligue du Nord est désavouée, l'Alliance nationale améliore ses positions.

– **22 novembre** : le parquet milanais informe M. Berlusconi qu'il fait l'objet d'une instruction judiciaire, car trois sociétés du groupe Fininvest sont soupçonnées d'avoir versé des pots-de-vin à des inspecteurs de la brigade financière. Berlusconi se défend de toute malversation et affirme qu'il ne démissionnera pas

– **1er décembre** : M. Berlusconi cède à la pression syndicale et supprime de la proposition de budget l'essentiel des dispositions relatives à la réforme des retraites. Les syndicats annulent leur mot d'ordre de grève générale.

– **3 décembre** : les partisans du président du conseil descendent à leur tour dans la rue. Les manifestations organisées dans plusieurs villes par Forza Italia attirent quelques dizaines de milliers de personnes.

– **6 décembre** : le magistrat milanais Antonio Di Pietro, figure de proue de la lutte anti-corruption, démissionne, expliquant que l'exploitation politique qui est faite de ses enquêtes ne lui permet plus de poursuivre sa tâche.

– **13 décembre** : des magistrats interrogent M. Berlusconi sept heures durant. Il proteste de son innocence et jure de poursuivre le combat.

– **19 décembre** : la Ligue se joint au Parti populaire italien (PPI, centriste) pour déposer une motion de censure contre le gouvernement à la Chambre des députés. Le Parti démocratique de la gauche (PDS, ex-communiste) fait de même, ainsi que le Parti de la refondation communiste (PRC). Le président du conseil affirme que des manifestations de masse se produiront si son gouvernement tombe.

– **21 décembre** : au lendemain de l'adoption du budget, ouverture du débat politique à la chambre. Silvio Berlusconi annonce qu'il se rendra le lendemain chez le président de la République, Oscar Luigi Scalfaro. – *(AFP, Reuter.)*

L'intervention russe en Tchétchénie

Les forces de Moscou intensifient leurs bombardements aériens sur Grozny

MOSCOU
de notre correspondante

L'aviation russe a effectué une dizaine de raids aériens sur Grozny, dans la nuit du mercredi 21 au jeudi 22 décembre, lâchant une trentaine de bombes sur la capitale tchétchène, dont une partie dans le centre de la ville. Selon les correspondants des agences de presse étrangères encore sur place, il s'agit du bombardement le plus violent depuis le début de l'intervention russe. Jusqu'à dimanche, seules des roquettes avaient atteint la ville. Puis, ce furent des bombes, qui laissent des cratères atteignant jusqu'à quatre mètres de profondeur.

Un pâté de cinq maisons, près du centre, avait été soufflé, lundi, sur quatre cent mètres à la ronde. Jeudi à l'aube, des incendies s'élevaient de la ville, ainsi que d'une des raffineries de Grozny, dans la banlieue nord-ouest. Alors que les éclairs zébraient la nuit, l'électricité, qui fonctionnait encore dans le centre, a été coupée vers minuit, pour être rétablie une trentaine de minutes plus tard.

Scènes de massacres

A Moscou, le « centre du presse du gouvernement », qui monopolise désormais les informations officielles, avait innové, mercredi, en annoncant à l'avance, « *pour permettre à la population de fuir* », les cibles qui seront visées dans la nuit à venir : « *l'hôtel Kavkaz* », une maison située sur la place centrale de Grozny, face à au plus haut immeuble de la ville, et le « Palais présidentiel ». Moscou prétend que cet hôtel, fermé depuis des mois, était « *occupé par des mercenaires afghans, azerbaïdjanais et ukrainiens, ainsi que par des journalistes étrangers* » alors que ces derniers cherchent d'ailleurs depuis des jours les premiers. Les dirigeants de Grozny ont répliqué en affirmant que les seuls occupants de l'hôtel étaient les vingt soldats et officiers russes faits prisonniers au premier jour de l'offensive.

Ni l'hôtel, ni le « Palais » de Djokhar Doudaev, n'ont été touchés, mais une des bombes est tombée à une centaine de mètres de ce dernier. C'est, apparemment, la précision maximum des bombes russes, dont aucune n'a atteint ces derniers jours les « *objectifs stratégiques* » visés. La ville, qui comptait 400 000 habitants, est désertée par la majorité de ses femmes et de ses enfants ayant des parents dans les villages de montagne où hors de Tchétchénie. Beaucoup de résidents russes, qui formaient, il y a quelques années encore, la majorité de la population, sont restés car ils n'ont pas où aller, la plupart étant des vieillards.

Le chiffre des victimes reste inconnu. Une équipe du CICR, qui s'était rendue pour la dernière fois, samedi à Grozny, avait alors parlé d'un millier de blessés, surtout dans les villages entourant Grozny, victimes des bombardements à l'artillerie des chars russes déployés à quelques kilomètres au nord de la ville. Mais aussi des tirs directs de certains soldats russes.

Des journalistes étrangers ont été témoins de scènes de massacres contre des civils fuyant une avancée de colonne de chars, dans un village où aucune résistance ne leur était opposée. Un autres cas a été rapporté au *Monde* par une source digne de confiance : huit Tchétchènes ont été fait prisonniers, leurs munitions s'étant épuisées, sur une route près du village Assinskoe, à l'ouest de Grozny, le premier jour de l'offensive russe. Trois jours plus tard, les corps de ces hommes ont été largués d'un hélicoptère sur le lieu même où ils avaient été pris.

Les chars russes poursuivent par ailleurs leur offensive terrestre, sur plusieurs axes au nord-est et au nord-ouest de Grozny. Sur l'un d'eux au moins, à Pervomaïski, la colonne de chars et véhicules divers, qui s'étend de façon continue depuis leur base de départ de Mazdok à 80 kilomètres de là, restait toujours bloquée, mercredi, par les combattants tchétchènes, là où elle s'était arrêtée le premier jour.

Le front s'élargit

Les résistants tchétchènes ne disposent, à la périphérie de la ville, que d'un millier d'hommes, répartis en quatre groupes, réellement entraînés et dotés d'armes capables d'infliger des pertes aux attaquants. Les autres sont des volontaires, qui évacuent les morts et les blessés, et guettent souvent l'occasion de récupérer une arme. Mais le front s'élargit, de nouveaux renforts russes arrivent et la résistance tchétchène pourrait céder d'un moment à l'autre expliquait, mercredi, un des participants aux premiers combats. « *Tenez jusqu'au quatre janvier, le jour où se réunit le Congrès à majorité républicaine* », conseillait aux Tchétchènes, selon cette source, un sénateur américain, égaré à Grozny, les premiers jours de l'invasion. Cela sera sans doute impossible. Mercredi, les ministres russes de la défense et de l'intérieur ont fait un pèlerinage auprès de Boris Eltsine dans sa « *résidence de repos* » près de Moscou, si l'on en croit le « *centre de presse* ». Ils ont reçu l'instruction de « *ne pas ménager les forces pour rétablir le règne de la Constitution russe* » en Tchétchénie.

Le ministre de la défense, Pavel Gratchev, est aussitôt reparti à Mazdok, où sont arrivés aussi des renforts : deux bataillons d'assaut et un régiment d'artillerie motorisé d'élite, qui doivent relayer sur le front des hommes démoralisés, transis de froid dans leurs chars et dont Moscou a reconnu, mercredi, pour la première fois, que onze d'entre eux ont été tués, lors d'une seule opération.

Un message de Boris Eltsine

Mercredi aussi, un nouveau « *message de Boris Eltsine au peuple tchétchène* » promettait à ce dernier que « *ses droits et libertés seront respectés* », affirmant même, comme une « information », qu'il « *n'y aura jamais de nouvelle déportation comme sous Staline* ». Mais seulement une fois que « *la Constitution russe sera rétablie* »« *C'est à dire, jusqu'au jour où nous serons tous morts* » ironisait, amèrement, un Tchétchène de Moscou.

SOPHIE SHIHAB



EUROPE

Le conflit dans l'ex-Yougoslavie

Deux obus explosent sur un marché de Sarajevo

A la veille de l'entrée en vigueur du prétendu « cessez le feu » obtenu par l'ancien président américain Jimmy Carter en Bosnie, deux obus ont explosé, jeudi matin 22 décembre, sur un marché de Sarajevo. De source hospitalière on apprenait que cette attaque a provoqué deux morts et sept blessés.

« Très satisfait » de sa médiation en Bosnie, M. Carter, de retour aux Etats-Unis, avait, cependant, lui-même souligné mercredi la fragilité de la trêve qu'il avait conclue entre les Serbes bosniaques et le gouvernement de Sarajevo. Il a appelé *« la communauté internationale »* à faire respecter le cessez-le-feu : *« Toute violation devra être punie sévèrement »*, a-t-il dit. Sceptique, la Force de protection des Nations unies (FORPRONU) n'en a pas moins proposé de superviser cet éventuel cessez-le-feu censé entrer en vigueur vendredi 23 décembre à midi. Le Japonais Yasushi Akashi, repésentant de l'ONU dans l'ex-Yougoslavie, devait se rendre, jeudi, à Sarajevo pour s'efforcer d'aplanir les divergences qui sont apparues sur les conditions d'une éventuelle reprise des négociations entre les belligérants.

De leur côté, Paris et Washington étaient plus prudents que l'ONU, estimant que l'on ne pourrait *« réellement juger »* de la mission Carter qu'*« au vu de ses résultats effectifs »*. Comme pour leur donner raison, les bombardements sur la poche de Bihac, dans le nord-ouest de la Bosnie, se sont poursuivis toute la journée de mercredi.

En Croatie, les Serbes sécessionnistes ont, après vingt-sept mois de fermeture, rouvert à la circulation une portion de l'autoroute Zagreb-Belgrade traversant les territoires qu'ils contrôlent et permettant de relier l'est à l'ouest de la Croatie. Il s'agit d'un premier pas dans l'application de l'accord entre les Serbes de Krajina et Zagreb, conclu le 2 décembre, et portant sur la reprise du trafic ferroviaire, la réouverture de routes et autres voies de communication. – *(AFP, Reuter.)*

La presse indépendante menacée en Serbie

« Si Borba disparaît, nous disparaîtrons tous », s'exclame Radomir Diklic, le directeur de *Beta*, l'agence de presse indépendante de Belgrade. La récente décision des autorités de suspendre l'inscription au registre du commerce de *Borba* (Combat), le seul quotidien indépendant de Yougoslavie (Serbie et Monténégro), a provoqué un vent de panique dans les milieux qui critiquent encore le régime de Slobodan Milosevic, le président serbe et l'homme fort de la Yougoslavie. Une vive inquiétude qui semble de plus en plus fondée après l'exclusion, à la mi-novembre, de l'hebdomadaire yougoslave *NIN* du plus puissant réseau de diffusion du pays.

A plusieurs reprises, le pouvoir avait tenté de s'accaparer le dernier quotidien échappant à son contrôle. Il a agi, jusqu'à présent, sans grande détermination puisque l'existence d'une presse indépendante lui servait plus aux yeux de son opinion publique et de l'Occident qu'elle ne pouvait le desservir. Mais renforcé par le soutien international que lui a valu son adhésion au plan de paix pour la Bosnie, Slobodan Milosevic se sentirait-il désormais en position de faire ce qu'il n'osait il y a quelques mois ? C'est ce que craignent aujourd'hui les journalistes qui ont refusé de s'aligner et de laisser la propagande supplanter l'information rigoureuse.

« Manœuvre d'intimidation »

Pour Gordana Logar, la rédactrice en chef de *Borba*, la décision du tribunal fédéral du 8 novembre selon laquelle le quotidien n'est plus habilité à paraître est *« le résultat d'une manœuvre d'intimidation des autorités qui n'aiment pas notre politique et essayent de nous tuer »*. La direction de ce journal fondé en 1922, transformé en société d'actionnaires en 1991 et dûment enregistré depuis à la Chambre de commerce, vient de faire appel devant la Haute Cour qui statuera à huis clos...

Dans un éditorial intitulé *« Coup d'Etat contre Borba indépendant »*, le quotidien écrivait récemment : *« Si Borba n'avait pas existé, les gens auraient pris pour argent comptant la thèse officielle selon laquelle le monde entier déteste les Serbes, que tous, sauf le pouvoir, sont responsables des sanctions qui frappent notre pays et que la guerre était juste jusqu'au 4 août et que seule la paix l'est depuis le 4 août »*, date à laquelle Belgrade a rompu avec les dirigeants serbes de Bosnie.

Borba tire à 40 000 exemplaires et coûte trois fois plus cher que les journaux vivant sous la férule de M. Milosevic – qui, eux, bénéficient d'avantages fiscaux et sont fournis en papier. Mais *Borba* n'en a pas moins su conserver un lectorat fidèle et donc une certaine influence sur l'opinion.

Un hebdomadaire vendu par ses journalistes

Outre *Borba* et la chaîne semi-privée belgradoise *Studio B*, soumise, depuis plusieurs mois, à un « blocus publicitaire » qui met son budget à rude épreuve, l'hedbomadaire *NIN* est, lui aussi, sur la liste des *« médias à abattre »*, selon l'expression d'un de ses journalistes. Pour avoir refusé de vendre 40 % de ses parts au consortium *Politika* (qui publie le quotidien à grand tirage du même nom), l'hebdomadaire indépendant s'est vu interdire l'accès à l'imprimerie et au réseau de distribution de la grande maison de presse qu'il utilisait depuis toujours. Mis sous presses la veille de l'interdiction, le dernier numéro de *NIN* réussissait à sortir mais était vendu, à la mi novembre, à la sauvette dans les rues de Belgrade... par les journalistes eux-mêmes !

Déterminée à ne pas céder aux pressions, la direction de *NIN* a décidé de se replier sur les réseaux alternatifs de distribution mis en place par la revue indépendante *Vreme* (Le temps) qui, de surcroît, fournit toute l'assistance technique nécessaire à la parution de son « concurrent ». Mais les représailles exercées par le consortium d'Etat *Politika* risquent de coûter cher à *NIN*.

Alors que les autorités ne reculent devant rien pour mener cette grande offensive contre la presse indépendante, des proches du pouvoir se voient accorder toute latitude pour monter leurs médias. De nouvelles radios, financées par les plus fidèles alliés de Slobodan Milosevic, submergent ainsi, depuis quelques mois, la capitale et raflent par la même occasion l'auditoire des stations indépendantes.

FLORENCE HARTMANN

La polémique sur la nature de l'Union européenne

Wolfgang Schäuble modère le credo fédéraliste allemand

Le président du groupe parlementaire chrétien-démocrate au Bundestag allemand, Wolfgang Schäuble, qui a coparrainé en septembre avec le député Karl Lamers le fameux texte sur l'avenir de l'Union européenne, était mercredi 21 et jeudi 22 décembre à Paris pour s'expliquer sur les conceptions fédéralistes de l'Allemagne. Tout en rassurant son auditoire sur l'importance de l'Etat-nation, il a réaffirmé la nécessité pour la future Europe de disposer d'une personnalité étatique propre.

Invité à s'exprimer par le Mouvement européen, M. Schäuble a également eu des entretiens avec des personnalités de la majorité. Le responsable chrétien-démocrate était venu pour préciser les intentions de son parti dans cette phase préparatoire à la conférence intergouvernementale de 1996 sur le renforcement de l'Union politique européenne. Il s'est efforcé de gommer les aspects les plus visionnaires du document de la CDU/CSU pour rassurer les milieux politiques français.

Curieusement, Wolfgang Schäuble, critiqué pour avoir préconisé la mort de l'Etat-nation, si prisé dans l'Hexagone, doit, au contraire, se défendre chez lui de vouloir revenir à une conception trop étroitement nationale de l'Allemagne. Il défend outre-Rhin l'idée que le cadre de l'Etat-nation reste indispensable, surtout en cette période troublée. Il n'a pas eu à se forcer, mercredi au Sénat, devant une salle bourrée à craquer, pour réaffirmer que, *« dans la période que nous pouvons prévoir »*, les Etats-nations restent *« indispensables »*. *« La paix, la liberté, la tolérance et la stabilité ne peuvent être défendues sans cet attachement des gens à leur Nation, qui a forgé leur identité »*, a-t-il dit.

Fort de cette conviction, il défend pour l'Union la nécessité de se doter d'une configuration étatique. Evoquant ses critiques en France, il a relevé que le mot *« fédéralisme »* risquait de conduire à un *« dialogue de sourds »* et qu'en réalité il s'agissait d'inventer pour l'Europe une configuration nouvelle. *« Il s'agit de quelque chose de nouveau, d'une qualité étatique européenne* sui generis, *c'est-à-dire ni d'une configuration fédérale ou confédérale, mais d'une configuration étatique communautaire européenne. »*

Pour cette entité européenne, M. Schäuble réclame, en prévision de l'élargissement du nombre de ses membres, plus d'esprit de décision, plus de transparence et une délimitation précise de ses compétences pour que chacun s'y retrouve. Il propose la généralisation de la règle de la majorité qualifiée, en pondérant cette majorité pour tenir compte à la fois du nombre des Etats et de leur taille.

Concernant la répartition des pouvoirs entre les institutions, il suggère pour le Parlement européen un plein droit d'initiative législative, qui lui permettrait d'exister vraiment auprès des opinions publiques. Il se montre critique à l'égard de l'idée d'une deuxième assemblée européenne où seraient représentés les parlements nationaux, comme le propose le premier ministre Edouard Balladur. Il estime que, pour mieux associer les représentations nationales, il serait préférable d'envisager d'autres formules, comme le double mandat de parlementaire national et européen.

HENRI DE BRESSON

Un trafic d'armes vers la Croatie est démantelé en République tchèque

PRAGUE

de notre correspondant

Une tentative de ventes d'armes, d'explosifs et de munitions à destination, selon toute vraisemblance, d'un des belligérants du conflit yougoslave, vient d'être déjouée à Prague, a rapporté, mercredi 21 décembre, la presse tchèque. Cette opération, qui violait l'embargo sur les armes en direction de l'ex-Yougoslavie, décrété par l'ONU en 1991, avait été montée par des entreprises tchèques, slovaques et polonaises. Elle a été démantelée par les services chargés de délivrer les licences d'exportation d'armes.

La demande de licence, qui comprenait vingt-huit tonnes d'explosifs Semtex (utilisé dans le passé par de nombreux terroristes), et dix mille fusils et pistolets fabriqués en Bohême, indiquait comme pays destinataire le Tchad. Ces fournitures auraient dû transiter par la Slovaquie, qui devait y ajouter de l'armement lourd, et la Pologne, où se trouverait l'origine du trafic, selon des sources policières citées par le journal *Mlada Fronta Dnes*.

Les responsables des entreprises tchèques concernées, visiblement trompés par de faux documents tchadiens particulièrement réussis, affirment ne rien savoir de la destination réelle de la marchandise. Selon les services de renseignement, le pays destinataire serait la Croatie. Une société croate s'était, en effet, intéressée récemment à l'achat de 28 tonnes de Semtex.

MARTIN PLICHTA

BELGIQUE

La question du droit de vote des ressortissants de l'Union réveille les querelles linguistiques

BRUXELLES

de notre correspondant

Parce que, pensent-ils, les problèmes entre néerlandophones et francophones seraient dilués dans une Europe fédérale à forte coloration régionale, les Belges ont été d'ardents partisans du traité de Maastricht. Pourtant, l'application de ce traité a pour effet de réveiller certains de leurs antagonismes. En témoigne l'agitation provoquée par les dérogations que la Belgique a obtenues, lundi 19 décembre, lors de l'adoption par le conseil des ministres européen d'une directive conférant aux ressortissants de l'Union le droit de vote aux élections communales dans leur pays de résidence.

Or, il y a de fortes concentrations de fonctionnaires européens dans certaines communes résidentielles de la périphérie de Bruxelles, celles où le mélange explosif de Belges francophones et néerlandophones rend particulièrement importants des scrutins locaux où chaque voix compte. Le ministre belge des affaires étrangères, un Flamand, a donc obtenu de ses pairs que le droit de vote dans les communes comptant au moins 20 % de ressortissants de l'UE non belges soit subordonné à un séjour préalable de six ans dans le royaume. En filigrane de cette demande de dérogation, il y a l'idée que les étrangers voteront en majorité pour les francophones.

Le prochain scrutin communal ayant lieu seulement en l'an 2 000 et les dernières élections au Parlement européen ayant révélé une faible participation des expatriés, on aurait pu croire que l'affaire passerait presque inaperçue. Il n'en est rien. L'assemblée représentative des Belges francophones a voté à l'unanimité une motion condamnant la demande d'exception belge. Des personnalités politiques de premier plan fustigent les Flamands, *« champions du discours européen mais restrictifs dans son application quand elle les gêne »*. Jean Gol, chef de l'opposition libérale, et Antoinette Spaak, élue au Parlement européen par les francophones bruxellois, dénoncent une diplomatie *« quasi entièrement monopolisée par la Flandre depuis de nombreuses années »*.

Où l'on reparle des Fourons

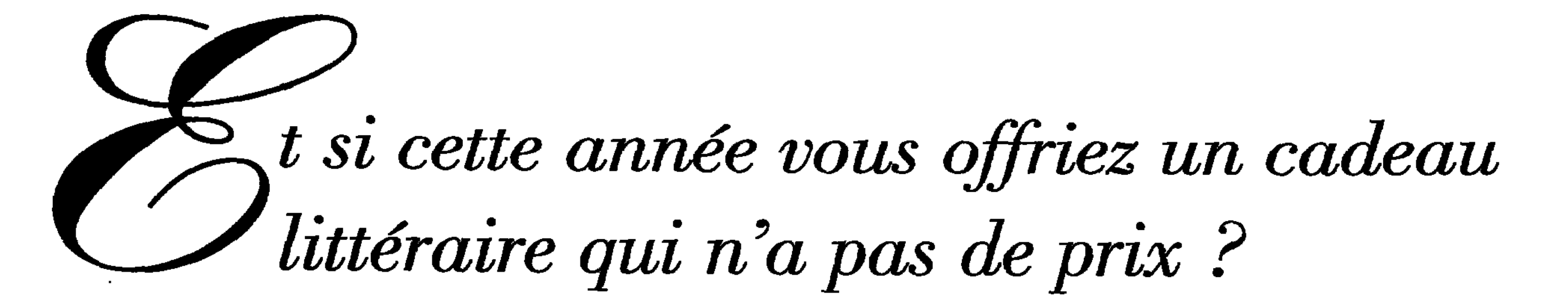
Une autre affaire persuade les francophones que *« la Flandre veut un mur linguistique plus étanche »*, comme titrait, lundi 19 décembre, le quotidien *le Soir*. Le Vlaamse Raad, l'assemblée des néerlandophones dans la Belgique fédérale, a décidé à l'unanimité de demander à la Cour d'arbitrage l'annulation pure et simple du budget 1995 de la « communauté française », l'entité chargée notamment de l'enseignement et de la culture pour les Wallons et les Bruxellois francophones. Motif de cette initiative sans précédent : ce budget prévoit 10 millions de francs belges (à peine 1,6 million de francs français) de subsides pour des associations francophones en Flandre, notamment dans la périphérie bruxelloise où la participation électorale des *« eurocrates »* pose problème.

Pour couronner le tout, voici que se réveille la vieille querelle des Fourons. Dans cette région de Wallonie, peuplée en majorité de francophones mais rattachée administrativement à la province flamande du Limbourg, la *cohabitation* entre francophones et néerlandophones a donné lieu à maintes péripéties depuis les années 60. Après une période d'accalmie pendant laquelle il s'était surtout consacré à ses activités de député européen, José Happart, figure de proue des Fouronnais francophones, a fait connaître sa volonté d'assumer la fonction de bourgmestre (maire) de Fourons, comme le lui permet la composition actuelle de la majorité communale. Cette prétention est contrée par le ministre fédéral de l'intérieur, un Flamand, et par le Conseil d'Etat, qui exigent de M. Happart une connaissance parfaite du néerlandais.

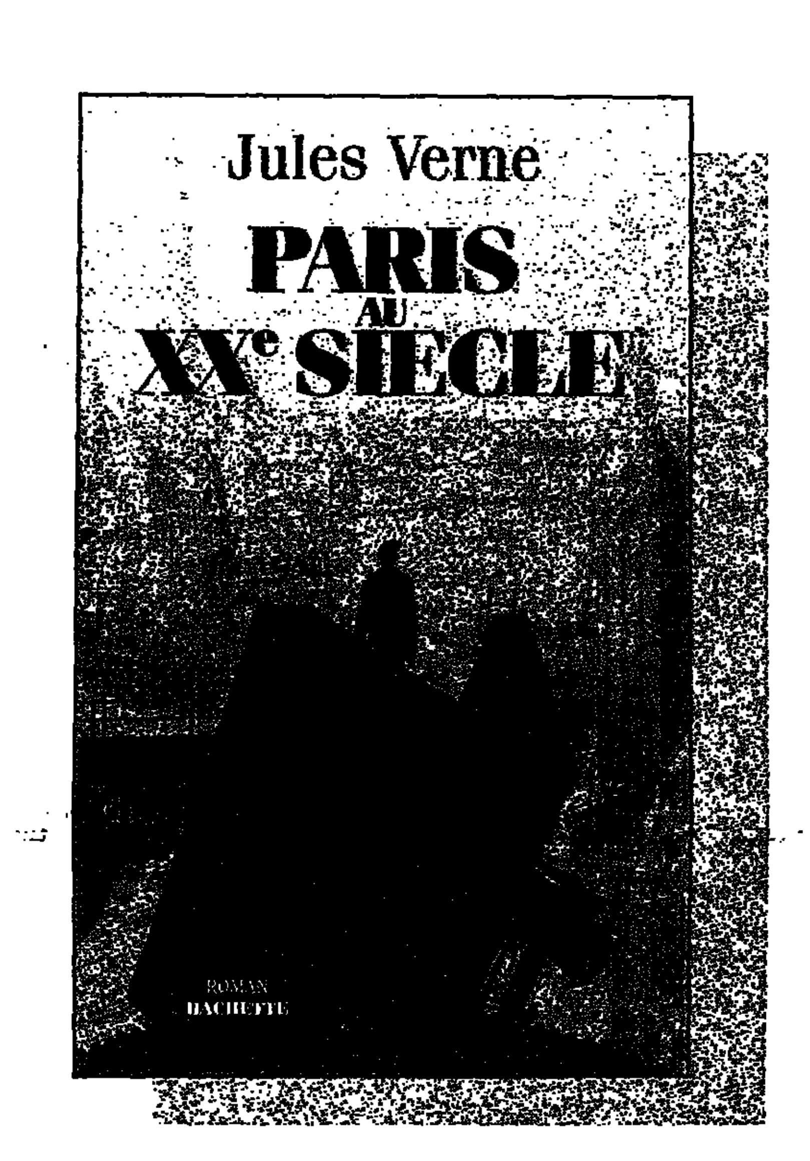
Elu triomphalement sur la liste socialiste francophone au scrutin européen de juin, M. Happart appelle son parti à *« se positionner clairement »* au sein de la coalition gouvernementale et à ne plus avaler de couleuvres. *« Si les Flamands ne tiennent plus à la survie du gouvernement, pourquoi les francophones devraient-ils y tenir ? »* demande-t-il. Philippe Busquin, président du PS francophone, tient un langage assez proche : *« Nous constatons avec inquiétude que des éléments réducteurs du nationalisme infestent toute la vie politique flamande. »*

Après le succès de l'extrême droite néerlandophone aux élections communales d'octobre (28 % des voix pour le Vlaams Blok à Anvers), et à moins d'un an des législatives, beaucoup de francophones s'attendent à un durcissement des partis traditionnels flamands, malgré les appels au calme du premier ministre Jean-Luc Dehaene.

JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE



Inattendu, prophétique et rebelle, *Paris au XXe siècle* est le dernier roman inédit de Jules Verne. Une découverte qui n'a pas de prix.



PARIS AU XXe SIÈCLE,

LE ROMAN RETROUVÉ

DE JULES VERNE.

Une coédition Hachette Référence -
le cherche midi éditeur



EUROPE

POLOGNE

Les rapports s'enveniment entre le président Walesa et la coalition de gauche

VARSOVIE

de notre correspondant

« Vous avez perdu le pouvoir un moment et vous voulez le récupérer totalement. [Mais] *la contre-révolution ne passera pas en Pologne. »* La rencontre, mercredi 21 décembre, entre le président Lech Walesa et les représentants de l'actuelle coalition gouvernementale, largement constituée d'anciens communistes, s'est passée aussi mal que possible. Le président avait été invité à une réunion des groupes parlementaires du Parti social-démocrate (SLD, ex-communiste) et du Parti paysan, supposée aplanir les différends entre ceux qui, selon l'expression du dirigeant social-démocrate, Alexandre Kwasniewski, *« partagent aujourd'hui la responsabilité de la Pologne »*.

Mais M. Walesa, qui avait exigé que la séance soit publique et télévisée, a, d'emblée, adopté un ton combatif. Après deux discours lénifiants de M. Kwasniewski et du premier ministre du Parti paysan, Waldemar Pawlak, Lech Walesa a demandé que *« l'on cesse enfin de parler comme des oies »*, et exigé du concret. Juste avant la réunion, il a mis son veto à une loi sur les traitements des employés du secteur public, après avoir mis un premier veto à la loi sur les impôts, ce qui, en toute logique, devrait le conduire à s'opposer également à l'adoption du budget.

Ce budget, fait valoir le président, est certes techniquement correct, mais, une fois de plus, il sacrifie les plus défavorisés, *« les infirmières, les médecins, les instituteurs »* (payés, fort mal, par l'Etat), des gens qu'il refuse de *« tromper »* une nouvelle fois. D'ailleurs, une grève de la faim, menée par des adhérents de Solidarité représentant ces diverses professions, prend actuellement de l'ampleur en Pologne, et a reçu le soutien moral de M. Walesa, qui leur a rendu visite peu après sa rencontre orageuse avec les élus de la coalition.

Où trouver l'argent ? L'ancien ouvrier électricien suggère, de manière assez confuse, que l'Etat élargisse les privatisations pour en distribuer le fruit, et aussi pour accélérer un mouvement de réformes qui perd de son allant. Mis en demeure de préciser ses idées par des élus et des ministres faussement respectueux, Lech Walesa finit par sortir de ses gonds, et en quelques phrases renvoie ses interlocuteurs à leur passé collectif, à leurs racines, et retrouve du coup les siennes : *« On m'a tiré dessus il y vingt-quatre ans* (c'était en décembre 1970, lors de la première grande grève des ouvriers de la côte balte, réprimée dans le sang), *et vous n'avez toujours pas rendu des comptes là-dessus. »* Finies les amabilités, la *« responsabilité commune pour la Pologne »* : le président quitte la réunion sans serrer aucune main, dans une atmosphère de gêne, de malaise pesant.

Les ponts semblent donc coupés et tout indique qu'on s'oriente vers une crise majeure. Sauf que la Pologne est la Pologne, que le président, certains hauts représentants de la coalition postcommuniste et le cardinal Glemp se sont retrouvés le jour même pour partager, selon la tradition, des hosties devant un grand sapin de Noël. Et puis personne n'ignore qu'une précédente rencontre, cette fois entre M. Walesa et ses anciens amis de l'opposition issue de Solidarité, s'était elle aussi fort mal terminée. Le président lui-même, comme on lui demandait s'il allait essayer de trouver un moyen de dissoudre le Parlement, a d'ailleurs répondu récemment avec un soupir : *« Non, il n'y a personne à qui remettre le pouvoir »*...

JAN KRAUZE

REPÈRES

EGYPTE

Décès du journaliste et écrivain Lotfallah Soliman,

Lotfallah Soliman, journaliste et écrivain égyptien, vient de décéder à Paris, où il résidait depuis 1966. Idéaliste passionné, il fut un fervent militant – sans haine ni violence – des multiples « causes » arabes et un marxiste à la plume acerbe.

En 1967, dans le dossier spécial des *Temps Modernes* sur le conflit israélo-arabe, il écrivait déjà : *« L'absurde, c'est la guerre permanente dans une région de paix, et l'horrible c'est le fanatisme, le chauvinisme racial, l'antisémitisme, les luttes de religion »*. Dix ans plus tard, il publia aux éditions La découverte, une *Histoire profane de la Palestine*.

Il était également un ardent défenseur de l'indépendance de l'Algérie, où, proche de Ben Bella, il avait résidé jusqu'en 1966. Plus tard, dans son bureau du service de presse de la Ligue arabe à Paris, il préparait une revue de la presse française et internationale que sa femme, Ginette, allait ensuite livrer aux ambassades et à quelques organisations. Il traduisit tout récemment un livre collectif paru aux Editions Maisonneuve et Larose : *Contre l'intégrisme islamiste*.

MACÉDOINE

Le Parlement entérine un gouvernement de coalition

Le Parlement macédonien, issu des éléctions d'octobre dernier, a entériné, mardi 20 décembre, le nouveau gouvernement de coalition de Branko Crvenkovski. Cet ingénieur de 32 ans, élu pour la première fois premier ministre en 1992, est à la tête de l'Alliance pour la Macédoine (SDSM) qui a remporté 58 des 120 sièges de l'Assemblée, lors des dernières législatives. Le nouveau gouvernement compte dix membres de la SDSM, quatre du Parti libéral (29 sièges), quatre du Parti de la prospérité démocratique (de la minorité albanaise, 10 sièges) et deux du Parti socialiste (7 sièges). En voici les principaux membres :

Affaires étrangères : Stevo Crevenkovski ; défense : Blagoj Handjiski ; économie : Risto Ivanov ; finances : Jane Miljovski. – (AFP.)

CHYPRE

La France livrera de nouveaux chars AMX-30 à Nicosie

Chypre a l'intention de commander une centaine de chars AMX-30 B2 à la France et à la Grèce pour réaliser son projet de constituer une force blindée qui comprendra, outre des chars de combat, des véhicules blindés de transport de troupes et des blindés d'accompagnement de l'infanterie. Une telle formation est conçue pour réunir quelque cinq cents véhicules divers. Chypre possède déjà une cinquantaine de chars AMX-30 B2, qui équipent la Garde nationale de l'île.

Divisée en deux zones, grecque et turque, depuis 1974, l'île de Chypre s'est adressée à la Grèce et à la France pour, en quelque sorte, tripler l'armement blindé de sa Garde nationale en deux opérations distinctes. La première consiste dans la cession, par Athènes, de cinquante des cent cinquante-six chars AMX-30 B2 en service dans l'armée de terre hellénique. Il s'agirait d'un don, dont le principe est acquis depuis un mois. La seconde opération concerne l'achat à la France de cinquante autres AMX-30 B2 d'occasion pour l'équivalent de 550 millions de francs. Il y a quatre ans, Chypre avait acheté cinquante-deux chars AMX-30 B2, qui constituent le fer de lance de la Garde nationale composée de 10 000 hommes environ.

Le plan des autorités chypriotes est d'accroître, dans les cinq ans à venir, de quelque 5 000 hommes la Garde nationale, avec notamment la mise sur pied de formations blindées. Chypre a déjà acquis en France des missiles anti-chars Milan pour l'infanterie, des véhicules de l'avant blindés (VAB) porteurs en tourelle de missiles anti-chars Hot, des missiles anti-aériens portables Mistral, des pièces d'artillerie de 155 mm et des hélicoptères Gazelle armés aussi de missiles Hot.

La République turque de Chypre, qui est basée dans le nord de l'île et qui résulte de la partition, a reçu le renfort de l'armée turque à Ankara. On estime généralement que les Turcs chypriotes sont aujourd'hui protégés par l'équivalent de deux divisions, réunissant plus de 30 000 hommes et ayant trois cents chars de combat et deux cents pièces d'artillerie. Ces forces disposent, pour l'essentiel, de matériels américains.

ALLEMAGNE : Le chef de l'Etat présent au cinquantenaire de la libération d'Auschwitz. – Le chef de l'Etat allemand, Roman Herzog, compte se rendre en Pologne, les 26 et 27 janvier, pour assister aux cérémonies du cinquantenaire de la libération du camp d'Auschwitz par les forces soviétiques, a fait savoir le 21 décembre la présidence allemande. Récemment en visite en Israël, il s'est recueilli au pied du mémorial Yad Vashem, dédié aux victimes de la Shoah. Plus d'un million de juifs ont été exterminés au camp d'Auschwitz pendant la seconde guerre mondiale.- *(Reuter.)*

ANDORRE : Marc Forne devient chef du gouvernement. – L'avocat Marc Forne a prêté serment comme nouveau chef du gouvernement d'Andorre, mercredi 21 décembre, devant le conseil général des Vallées (Parlement de 28 membres). Dirigeant du parti de centre-droit « Grup Lliberal », il succède à Oscar Ribas, qui avait dirigé quatre gouvernements depuis 1982, et n'a pu obtenir la confiance des députés lors d'un vote le 7 décembre. – *(Reuter).*

BULGARIE : Filip Dimitrov quitte la présidence de l'UFD. – Filip Dimitrov, chef du rassemblement anticommuniste de l'Union des forces démocratiques (UFD), a indiqué, mercredi 21 décembre, qu'il quitterait la présidence de l'UFD, après le cuisant revers de son parti aux élections législatives de dimanche. L'UFD a, en effet, perdu 10 % des suffrages par rapport aux élections législatives en 1991 (24,23 % contre 34,6 %). M. Dimitrov, ancien premier ministre en 1992, ainsi que les quatre autres principaux dirigeants de l'UFD, devraient être remplacés à la tête de l'UFD d'ici la fin décembre. – *(AFP.)*

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE : grève nationale des syndicats. – La grève nationale de quinze minutes lancée, mercredi 21 décembre, à l'appel de la confédération syndicale tchèque pour protester contre la réforme du système des retraites a été un succès, selon les organisateurs. Près d'un million et demi de personnes ont participé à cette action, la plus importante depuis la chute du communisme en 1989. De son côté, le gouvernement de droite de Vaclav Klaus a minimisé l'ampleur du mouvement. – *(Corresp.)*

ROUMANIE : manifestation pour l'anniversaire du soulèvement contre Ceausescu. – Environ deux mille personnes ont manifesté, mercredi 21 décembre à Bucarest, à l'occasion du cinquième anniversaire du début du soulèvement de la capitale roumaine contre le régime de Nicolae Ceausescu. Les orateurs ont notamment critiqué la remise en liberté de plusieurs responsables des affrontements sanglants de l'époque et dénoncé la lenteur des différentes enquêtes censées établir les responsabilités dans la répression des événements de 1989. – *(AFP.)*

ASIE

CHINE

La « diplomatie discrète » des Occidentaux n'empêche pas la répression des dissidents

Les lourdes peines de prison récemment infligées à un groupe de neuf « contre-révolutionnaires » chinois accusés d'activisme pro-démocratique apportent une illustration de l'inefficacité de la diplomatie « discrète » que les gouvernements occidentaux disent, pour la plupart, avoir adoptée de préférence aux sanctions, elles aussi peu payantes, à l'égard de la Chine, à propos de sa manière d'étouffer toute opposition.

PÉKIN

de notre correspondant

Un tribunal du régime vient de prononcer contre des protestataires utilisant des méthodes pacifiques pour faire connaître leurs vues, les plus sévères verdicts depuis l'explosion de contestation qui avait mené, en 1989, à la répression de Tiananmen. Le principal accusé, Hu Shigen, un ancien enseignant d'un institut de Pékin âgé de trente-huit ans, s'est vu condamner, vendredi 16 décembre, à vingt ans de prison pour *« organisation et animation de groupe contre-révolutionnaire »*, ainsi que *« dissémination de propagande »* de la même nature. Contrairement à une habitude fréquemment illustrée dans sa pratique judiciaire, le régime n'a en rien pris la peine de dissimuler le caractère politique du délit derrière des accusations de nature pénale. Par comparaison, la sentence de quinze ans de prison qui avait été infligée, en 1979, au plus politique des dissidents de l'époque, Wei Jingsheng, s'expliquait, sur le plan formel, par le chef d'accusation annexe de *« divulgation de secrets d'Etat »* auprès de journalistes étrangers.

Bien moins connu que ne l'est M. Wei à l'étranger, M. Hu écope donc de cinq ans de plus de détention pour des activités auxquelles ne sont pas mêlées les affaires de sécurité de l'Etat. Idem, à un degré à peine moindre, pour son coaccusé, Kang Yuchun, chercheur en psychiatrie, condamné à dix-sept ans, et Liu Jingsheng, un dissident récidiviste, condamné à quinze ans.

L'organisme de défense des droits de l'homme émanant de New-York, Human Rights Watch/Asia, a aussitôt relevé que ces condamnations étaient une conséquence de la levée de la pression internationale opérée dans les années ayant suivi Tiananmen sur le gouvernement chinois pour qu'il s'assouplisse. L'organisme s'est tout particulièrement adressé aux présidents sortants et à venir de l'Union européenne, les ministres allemand et français des affaires étrangères, Klaus Kinkel et Alain Juppé, en tant que représentants *« de pays engagés dans une diplomatie commerciale »* avec Pékin, pour qu'ils réagissent de manière plus ferme que par des déclarations d'indignation. MM. Kinkel et Juppé, chacun de leur côté, avaient prédit, au moment de normaliser totalement les relations des deux gouvernements avec celui de Pékin, que les courtois conseils de modération des dignitaires occidentaux auprès des dirigeants chinois se révéleraient bien plus efficaces que les admonestations énergiques assorties de sanctions. Ces conseils ne semblent pas avoir pesé sur la détermination de Pékin à *« ne reculer devant rien pour punir toute dissidence »*, fait observer Human Rights Watch/Asie. Il est d'ailleurs à noter que pratiquement tous les dissidents dont il avait été dit, lors de la visite du premier ministre français, Edouard Balladur, en avril, que la police les avait simplement *« invités au commissariat pour vérification d'identité »*, sont actuellement... sous les verrous.

Des actions symboliques

Quant à savoir pourquoi ces sentences tombent à ce moment précis, il faut se tourner à la fois vers les contextes intérieur et international. Le régime de Pékin a retenu la leçon de 1989, lorsqu'une inflation pourtant inférieure sur le plan national à celle que le pays connaît aujourd'hui (27,5 % annuellement en novembre) avait nourri un ressentiment populaire traversant les couches sociales et fait le lit de la contestation politique. La perspective d'une aggravation de la crise sociale accompagnant l'irruption du capitalisme dirigiste dans les mois qui viennent l'incitent, cette fois, à ne plus prendre de risques. D'autant que le pouvoir a pu percevoir, ces derniers mois, un regain d'agitation et un effort de réorganisation des réseaux dissidents en liaison avec les milieux universitaires progressistes. Une douzaine d'intellectuels avaient ainsi émis, voici peu, une pétition réclamant que la police du régime cesse d'importuner, par une surveillance permanente le privant de tout mouvement indépendant, le dissident Wang Dan, étudiant rendu célèbre à la tête du mouvement de Tiananmen, et qui est aujourd'hui âgé de vingt-cinq ans.

D'autre part, l'impression générale des milieux diplomatiques est que la Chine ayant désormais la certitude qu'elle n'entrera pas, contrairement à ses vives espérances, dans l'Organisation internationale du commerce avec tous les droits et prérogatives d'un membre fondateur à part entière le 1er janvier, peut donc s'estimer dégagée de l'obligation qui l'avait contrainte, à deux reprises depuis 1992, par calcul diplomatique, à reporter le procès des dissidents finalement condamnés le 16 décembre.

Ceux-ci avaient été mis en détention pour avoir tenté des actions symboliques à l'occasion du troisième anniversaire, cette année-là, du massacre de Pékin (l'une visait à distribuer des tracts sur la place Tiananmen à l'aide d'une maquette d'avion téléguidée, instrument facile à se procurer en Chine, puisque ce sont des usines chinoises qui, désormais, arrosent le marché mondial du jouet électrique, grâce à l'ouverture économique). Le premier report avait eu lieu la même année pour faciliter, en vain, la candidature de Pékin aux Jeux olympiques de l'an 2000, le second au début de 1994 afin d'aider, avec succès, le président *Bill Clinton* à *découpler la question* des droits de l'homme des affaires économiques dans la politique américaine envers Pékin.

Aucune échéance de cet ordre ne se profilant plus pour le moment, le gouvernement chinois escompte que, d'ici quelques mois, le regain d'émoi probablement émoussé des opinions publiques d'Occident se sera estompé au profit d'un confortable *« business as usual »*.

FRANCIS DERON

CORÉE DU NORD

Pyongyang a restitué le corps du pilote d'hélicoptère américain tué dans un accident

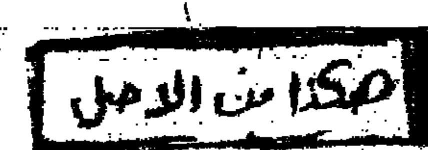
Pyongyang a restitué, jeudi 22 décembre, le corps de David Hilemon, le pilote de l'hélicoptère américain qui s'était écrasé le 17 au nord de la zone démilitarisée entre les deux Corées. Le régime communiste se prépare, par ailleurs, à libérer *« très bientôt »* Bobby Hall, le co-pilote, a annoncé jeudi à Panmunjom – point de contact entre les deux Etats de la péninsule – le représentant américain Bill Richardson (démocrate, Nouveau Mexique) dont la présence à Pyongyang, en pure coïncidence avec l'incident, a contribué à accélérer une solution. M. Richardson a expliqué que *« les négociations ont été dures et difficiles »*.

Porté par six hommes d'une garde d'honneur nord-coréenne, le corps de David Hilemon a été transmis à six hommes de la garde d'honneur du commandement des Nations unies, puis couvert du drapeau de l'ONU. Le colonel nord-coréen Pak In-Su a assisté à la remise de la dépouille au colonel américain Mark Shoemaker. L'agence de presse nord-coréenne KCNA a déclaré que la remise du corps répondait à des *« principes humanitaires »*, précisant par ailleurs que l'autre pilote, Hall, était *« en bonne santé »*. M. Richardson n'a pas pu voir ce dernier, mais a pu lui faire passer un message de sa femme.

A Washington, le porte-parole de la Maison Blanche, Dee Dee Myers, a bien accueilli la décision de Pyongyang de remettre la dépouille de David Hilemon : elle a qualifié de *« bonne nouvelle »* ce *« geste humanitaire »*. Les Etats-Unis avaient refusé, à ce stade, de présenter à la Corée du nord les *« excuses »* que celle-ci, à en croire son ambassadeur au Caire, exigeait. Le secrétaire à la défense William Perry a rappelé que l'appareil, un OH-58C, était entré dans l'espace aérien de la Corée du Nord suite à une erreur du pilote.– *(AFP.)*

BIRMANIE : les Karens assurent avoir repoussé un assaut de l'armée. – Les combattants de la minorité karène ont repoussé une offensive de la junte birmane contre une position de cette guérilla, près de la frontière thaïlandaise, a assuré mercredi 21 décembre un porte-parole de cette ethnie, rebelle depuis près d'un demi-siècle au pouvoir de Rangoun. L'attaque des gouvernementaux faisait suite à plusieurs jours d'accrochages généralisés. Son objectif était la base avancée de Wangkha, à 10 kilomètres à l'ouest de la ville-frontière de Mae Sot (Thaïlande) et à 20 kilomètres au sud de Manerplaw, le QG de l'Union nationale karène, le plus puissant des mouvements insurrectionnels à base ethnique de la Birmanie. – *(AFP.)*

INDE : l'opposition paralyse le Parlement. – Le Parlement a dû ajourner ses travaux, mercredi 21 décembre, en raison d'une tactique de harcèlement de l'opposition indienne. *« Que les corrompus quittent le pouvoir »*, ont scandé sans interruption les protestataires, forçant ainsi le président de la Chambre, Shivraj Patel, à interrompre les travaux. A la Chambre haute, les manifestations ont conduit à ajourner la séance pour la journée. L'opposition exige la démission de membres du cabinet impliqués dans un scandale financier en 1992, ainsi que des responsables d'une pénurie de sucre qui aurait enrichi des spéculateurs en faisant monter les prix au début de 1994. – *(AFP.)*



AFRIQUE

BURUNDI

Le couvre-feu est instauré à Bujumbura

Après trois jours de violences intercommunautaires, le gouvernement burundais, dirigé par le premier ministre Anatole Kanyenkiko, a instauré, dans la soirée du mercredi 21 décembre, le couvre-feu dans la capitale, mais quelques tirs ont encore été entendus dans la nuit, en provenance du quartier de Bwiza, peuplé en majorité de Hutus.

Selon le représentant de l'ONU au Burundi, Amedou Ould Abdallah, interrogé par Radio France internationale, le couvre-feu a été approuvé par les deux principaux partis de la coalition gouvernementale, le Front pour la démocratie au Burundi (FRODEBU, à majorité hutue, auquel appartient le président Sylvestre Ntibantunganya) et l'Unité pour le progrès national (UPRONA, à majorité tutsie, dont est membre M. Kanyenkiko), alors que l'UPRONA menace depuis plusieurs semaines de quitter la coalition.

Le 18 décembre, huit personnes avaient été tuées dans un quartier majoritairement tutsi au sud de Bujumbura. Selon des témoins, les assaillants avaient scandé les noms de Léonard Nyangoma, ancien ministre de l'intérieur qui dirige aujourd'hui un groupe d'opposition hutue en exil au Zaïre, et de Jean Minani. L'élection de ce dernier à la présidence de l'Assemblée nationale avait provoqué la colère de l'UPRONA, qui exige le départ de M. Minani pour demeurer dans la coalition gouvernementale (*le Monde* du 15 décembre).

Ce premier massacre a déclenché une succession d'affrontements, qui ont fait au moins trente morts. Dans le quartier du marché, de jeunes Hutus s'en sont pris à des Tutsis, ce qui a entraîné des représailles dans le quartier de Bwiza, où le président Ntibantynganya s'est rendu mercredi. Selon le FRODEBU, l'armée burundaise – qui reste presque exclusivement tutsie et sera chargée de l'application du couvre-feu – aurait prêté main-forte aux agresseurs. – *(AFP.)*

LIBÉRIA

Les factions parviennent à un accord de paix

*Réunis à Accra sous la présidence du chef de l'Etat ghanéen, Jerry Rawlings, les dirigeants des factions militaires qui s'affrontent depuis cinq ans ont conclu, mercredi 21 décembre, un accord de paix prévoyant l'arrêt des combats et des élections. Le cessez-le-feu devrait entrer en vigueur le 28 décembre, à minuit, et des élections organisées le 14 novembre 1995.

Cet accord est le dernier d'une longue série de pactes restés lettre morte ; le plus récent datait du 12 septembre 1994. Au moins 150 000 personnes ont été tuées depuis le déclenchement du conflit par les forces rebelles de Charles Taylor, fin 1989.

Au bout de deux jours de négociations, les protagonistes du conflit sont parvenus à un accord sur la composition du nouvel exécutif de transition qui comprendra cinq membres : trois représentants membres nommés par les factions armées, l'un par le Front national patriotique (NPFL dirigé par Charles Taylor), l'un par le Mouvement uni de libération (ULIMO) et le troisième par les Forces armées libériennes (AFL) et une force de coalition regroupant trois autres groupes ; les deux autres membres de l'exécutif seront pour l'un choisi par la conférence nationale regroupant des représentants de la « société civile » et pour l'autre un chef traditionnel, originaire du comté de Lofa. L'accord prévoit également la mise en place d'ici quatre mois de « zones sûres » et de « zones tampons » aux frontières du Libéria, sous le contrôle de la Force africaine (ECOMOG) déployée au Libéria depuis 1990, dans lesquelles seront regroupés puis désarmés les 60 000 miliciens actuellement sous les armes. Le Ghana et le Nigéria, qui participent tous deux à l'ECOMOG, avaient menacé de s'en retirer si les belligérants libériens ne parvenaient pas à un accord. – *(AFP, Reuter.)*

ALGÉRIE

Une cassette vidéo à la gloire du GIA est vendue clandestinement en Suisse

Le procureur général du canton de Genève va ouvrir une enquête sur la vente, dans les mosquées de Genève et de Lausanne, d'une cassette vidéo à la gloire du Groupe islamique armé (GIA), le principal mouvement de guérilla en Algérie. Dans un entretien accordé mercredi 21 décembre à la Télévision suisse romande, le consul général d'Algérie à Genève a déclaré connaître l'existence de cette cassette, qui contient, selon lui, *« de véritables appels au meurtre »*.

L'un des responsables de la mosquée de Genève a nié toute participation à cette affaire. Celle-ci intervient peu après l'arrestation, le 12 décembre, d'un policier genevois et d'un Algérien soupçonnés d'avoir fourni aux autorités algériennes des documents judiciaires confidentiels sur les activités du Front islamique du salut (FIS) en Suisse (*le Monde* du 17 décembre).

Dans la capitale algérienne, les forces de sécurité ont annoncé, mercredi, avoir tué dix islamistes armés entre dimanche et mardi, dans les régions de Chlef, Constantine et Alger. Depuis le 1er novembre, 578 islamistes armés ont été tués par les forces de sécurité, selon un décompte établi à partir des communiqués officiels. Les pertes des forces de sécurité ne sont pas rendues publiques. – *(AFP.)*

EN BREF

L'OLP et Israël vont négocier « au plus haut niveau ». – Au terme d'un entretien de deux heures à Gaza avec le chef de l'Autorité palestinienne, le ministre israélien des affaires étrangères, Shimon Peres a annoncé, mercredi 21 décembre, que *« les questions particulièrement délicates et complexes portant sur le redéploiement* (israélien en Cisjordanie), *le transfert d'autorité* (aux Palestiniens) *et la sécurité seront traitées au plus haut niveau »*. Ce qui laisse entendre que ces dossiers échapperont aux négociateurs réunis au Caire. – *(AFP.)*

JORDANIE : onze extrémistes musulmans condamnés à mort. –Pour avoir commis des attentats à l'explosif, onze intégristes musulmans, dont neuf Jordaniens, ont été condamnés à mort, mercredi 21 décembre, par le Cour de sûreté de l'Etat. Trois des condamnés, vétérans de la guerre d'Afghanistan, étaient jugés par contumace. Les accusés peuvent faire appel et les peines doivent être confirmées par le premier ministre. Selon un haut responsable jordanien qui a requis l'anonymat, la sentence ne sera vraisemblablement pas appliquée. – *(AFP.)*

LIBAN : trois morts dans un attentat au sud de Beyrouth. –Un attentat à l'explosif, commis mercredi 21 décembre dans la banlieue sud de Beyrouth, fief du Hezbollah chiite, a fait trois morts et plus de quinze blessés. Le Hezbollah a aussitôt accusé Israël d'être le commanditaire de cet acte, dont l'une des victimes est Fouad Moghniyé, frère de l'ancien dirigeant du Hezbollah, Imad Moghniyé, soupçonné d'être à l'origine de la plupart d'enlèvements d'Occidentaux au Liban entre 1984 et 1988. Imad Moghniyé réside actuellement à Téhéran. – *(Corresp.)*

AFRIQUE DU SUD

Nelson Mandela a su préserver l'unité de l'ANC au cours du 49e congrès du mouvement

Le 49e congrès du Congrès national africain (ANC) s'est terminé, mercredi 21 décembre, à Bloemfontein, avec l'élection d'une nouvelle direction sensiblement rajeunie, un des moyens qui ont permis de préserver l'unité du mouvement, maintenant au gouvernement et, de ce fait, exposé à l'impatience de ses militants.

JOHANNESBURG

de notre correspondant

« Les délégués ont manifesté un profond sentiment d'unité », a estimé Nelson Mandela à l'issue d'un congrès où la déception de nombreux militants face à la lenteur des réformes entreprises par le gouvernement d'union nationale s'est exprimée hors séance. Devenue le nouvel enjeu des travaux, l'unité s'est déclinée à tous les temps, y compris, et surtout, lors de l'élection de la nouvelle direction marquée par un sens aigu de l'équilibre et du compromis.

En réalité, tout avait été réglé avant les assises, de façon à ce que les rivaux potentiels qui convoitent la direction de l'organisation fassent cause commune avant les élections locales, prévues en octobre 1995. Candidat unique, le chef de l'Etat, Nelson Mandela, retrouve la présidence du parti, flanqué de Thabo Mbeki qui cumule vice-présidence de la République et vice-présidence du parti. Ce dernier poste était jusqu'alors détenu par Walter Sisulu, qui, à quatre-vingt-deux ans, a décidé de prendre du repos.

Soupape de sûreté

Jacob Zuma, chef de l'ANC au Kwazoulou-Natal, devient président national *(national chairperson)*, ce qui fait de lui le numéro trois dans la hiérarchie du parti. Quant à Cyril Ramaphosa, qui n'est pas, loin s'en faut, un proche de Thabo Mbeki et dont le départ avait plusieurs fois été annoncé, il demeure secrétaire général, à la demande insistante de Nelson Mandela. Il est assisté de Cheryl Carolus, militante communiste de la province du Cap, première femme à accéder au poste de secrétaire-général adjoint.

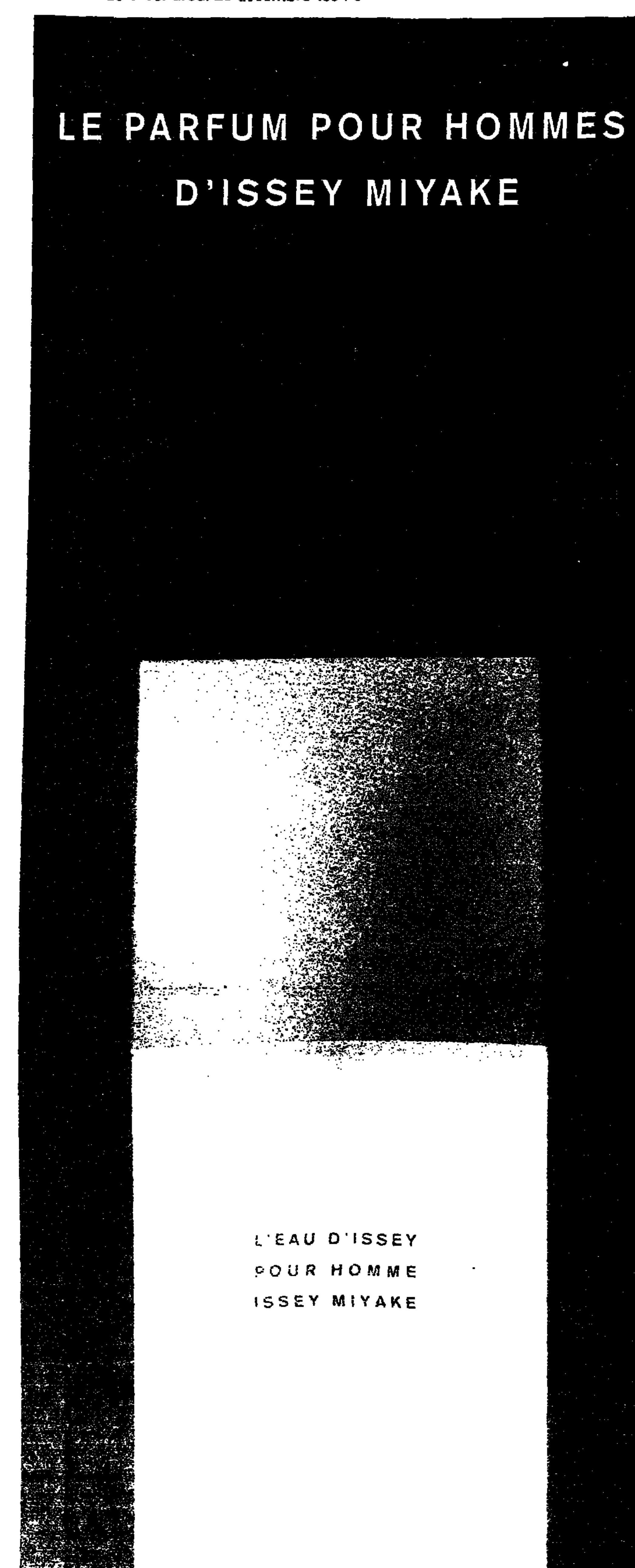
Les élections au comité exécutif (NEC), le parlement de l'ANC, ont en revanche été plus ouvertes. Significativement, les candidats les mieux élus par les délégués sont marqués à gauche – c'est le cas de Pallo Jordan, ministre des postes, et de Mac Maharaj, ministre des transports – ou connus pour la vigueur de déclarations pas toujours opportunes. Bantu Holomisa, qui était devenu chef militaire du Transkeï « indépendant », lors d'un coup d'Etat en 1988, et actuel vice-ministre de l'environnement et du tourisme, est le mieux élu de tous les candidats. Après son élection, avec l'humour dont il sait faire preuve, il s'est engagé à ne pas renverser le gouvernement sud-africain.

Peter Mokaba, ancien chef de la Ligue de la jeunesse, qui, en 1993, s'était rendu célèbre en entonnant publiquement le chant controversé de « *Kill the Boers* » *(1)*, est également fort bien élu, de même que Winnie Mandela dont la popularité demeure très grande à la base. On peut considérer leur élection comme une réaction au « réalisme » imposé par la direction de l'ANC à des troupes insatisfaites par la lenteur du changement.

Il serait cependant erroné d'en déduire que l'ANC est menacé d'une crise interne. Les débats de Bloemfontein ont montré à la fois la variété des points de vue, parfois la douleur de la déception, mais également le choix limité des politiques possibles. *Nolens volens* les délégués n'ont eu d'autre choix que de se ranger derrière Nelson Mandela qui, ne déviant pas de ses choix antérieurs, a su utiliser le congrès comme une soupape de sûreté.

GEORGES MARION

(1) « *Tuez les Boers* » ou Afrikaners qui constituent la principale communauté blanche d'Afrique du Sud.



AMÉRIQUES

BRÉSIL

M. Cardoso a formé un gouvernement d'experts

RIO-DE-JANEIRO

de notre correspondant

Le président Fernando Henrique Cardoso a présenté, mercredi 21 décembre, le gouvernement qui entrera en fonctions en même temps que lui, le 1er janvier. Elu le 3 octobre, M. Cardoso a pris son temps pour choisir ses ministres, manifestant à l'occasion un peu d'humeur lorsque des indiscrétions révélaient à l'avance ses choix, et se refusant pour l'essentiel à un dosage politicien entre les différentes composantes de la coalition qui l'a porté au pouvoir. La formation de M. Cardoso, le Parti social-démocrate brésilien, se taille en effet la part du lion dans le nouveau cabinet.

La nomination de Pedro Malan, actuel président de la Banque centrale, comme ministre des finances était déjà connue (*le Monde* daté 4-5 décembre). Co-auteur, avec M. Cardoso lui-même, lorsque ce dernier était ministre des finances, du plan Real de stabilisation de l'économie, M. Malan est un « technicien », reconnu par les milieux financiers internationaux, qui a notamment renégocié avec succès la dette extérieure brésilienne. Il a essentiellement pour mission de « tenir » la nouvelle monnaie, le Real, créée le 1er juillet dernier. L'inflation, mal endémique du pays depuis des décennies, a été spectaculairement réduite depuis juillet. Elle est tombée à moins de 2 % par mois en décembre, un chiffre particulièrement vertueux selon les normes brésiliennes.

C'est également à un expert qu'a fait appel M. Cardoso pour diriger l'Itamaraty, le ministère des relations extérieures, en la personne de Luis Felipe Lampreia. Diplomate de carrière, spécialiste des questions économiques internationales, M. Lampreia a été secrétaire général de l'Itamaraty en 1992, lorsque M. Cardoso lui-même était ministre des relations extérieures. Il était depuis quelques mois représentant du Brésil auprès du GATT à Genève. Le même critère de compétence s'applique au nouveau ministre de la planification, Jose Serra, ingénieur et docteur en économie. Exilé au Chili pendant la dictature militaire, comme M. Cardoso, M. Serra est un ami intime du nouveau président et pourrait faire dans quatre ans figure de successeur potentiel, puisque la Constitution interdit la réélection immédiate d'un président.

M. Cardoso a résisté aux pressions du Parti du mouvement démocrate brésilien (PMDB), une formation qui ne faisait pas partie de sa coalition, mais dont les voix lui seront nécessaires pour faire passer ses réformes devant le Congrès. Il n'a pas en effet fait entrer l'ancien gouverneur de Sao-Paulo, Luiz Antonio Fleury, dans son cabinet. Il a été nettement plus conciliant avec les militaires, en maintenant à son poste de ministre de l'armée de terre le général Lucena. La grande réforme envisagée, qui consisterait à créer un ministère de la défense confiée à un civil, est repoussée à plus tard. En attendant, l'armée de terre, la marine et l'armée de l'air continuent, comme par le passé, à avoir un des leurs au gouvernement, avec rang de ministre.

Il avait été beaucoup question, en octobre, après la défaite de Luis Inacio Lula da Silva à l'élection présidentielle, d'une participation dans le futur cabinet, sous une forme ou sous une autre, de sa formation, le Parti des travailleurs, qui rassemble la gauche et l'extrême gauche. La désignation comme ministre de la culture de Francisco Weffort, ancien secrétaire général du PT, comble en partie cette attente. Mais l'intéressé présente aussi la particularité d'être un ancien élève de M. Cardoso, dont il a suivi les cours de sociologie à l'université de Sao-Paulo et dont il est resté l'ami après s'être exilé avec lui au Chili, de 1964 à 1968, après le coup d'Etat militaire au Brésil.

Pelé sélectionné

Le choix le plus spectaculaire de M. Cardoso est enfin celui d'Edson Arantes do Nascimento, plus connu sous le surnom de Pelé, comme « ministre extraordinaire des sports ». *« Pelé est un symbole du Brésil qui gagne »*, a dit M. Cardoso à propos de l'ancien joueur de football, trois fois champion du monde, aujourd'hui âgé de cinquante-quatre ans. Pelé s'était jusqu'ici soigneusement tenu à l'écart de la politique, se consacrant en priorité à ses multiples et prospères affaires, ainsi qu'à sa croisade en faveur de la moralisation du sport en général, et du football en particulier, qui lui vaut bien des ennemis parmi les dirigeants de clubs brésiliens.

Pelé a pour mission d'en finir avec la violence sur les stades et la corruption dans les coulisses. Il reste, même si son aura s'est un peu estompée avec les années, une des personnalités les plus populaires du Brésil. Dans un pays où le football est quasiment une religion, ce choix a tout pour frapper les imaginations. C'est un peu comme si M. Cardoso avait voulu, avec ce nom célèbre, faire contrepoids à l'austère cohorte de professeurs, d'intellectuels et d'experts dont il s'est entouré.

DOMINIQUE DHOMBRES

Le nouveau cabinet

Voici la liste des principaux membres du nouveau cabinet :

ministre de l'agriculture : José Eduardo Andrade Viera ;
ministre des communications : Sergio Motta ;
ministre de la culture : Francisco Weffort ;
ministre de l'éducation et des sports : Paulo Renato Souza ;
ministre de l'environnement et de l'eau : Gustavo Krauze ;
ministre des finances : Pedro Malan ;
ministre de l'industrie et du commerce : Dorothéa Werneck ;
ministre de la justice : Nelson Jobim ;
ministre des mines et de l'énergie : Raimundo Britto ;
ministre du plan : José Serra ;
ministre de la prévoyance sociale : Reinhold Stephanes ;
ministre des relations extérieures : Luiz Felipe Lampreia ;
ministre de la santé : Adib Jatene ;
ministre des sciences et technologies : José Israel Vargas ;
ministre des transports : Odacir Klein ;
ministre du travail : Paulo Paiva ;
ministre extraordinaire aux sports : Edson Arantes do Nascimento, dit « Pelé ». – *(AFP.)*

Ancien secrétaire d'Etat des présidents Kennedy et Johnson

Dean Rusk est décédé

Le symbole de l'escalade militaire au Vietnam

L'ancien secrétaire d'Etat Dean Rusk est mort mardi 20 décembre. Il était âgé de quatre-vingt-cinq ans.

WASHINGTON

de notre correspondant

En février 1984, soit quinze ans après qu'il ait quitté ses fonctions, un dîner avait été organisé en l'honneur de Dean Rusk. Plus de deux cents personnalités de ce « tout-Washington » politique, qu'il n'aimait guère, étaient présentes. Parmi elles, trois de ses successeurs, et l'ancien président Jimmy Carter. Résumant les qualités de l'ancien secrétaire d'Etat de John Kennedy et Lyndon Johnson (1961-1969), Henry Kissinger avait affirmé que Dean Rusk *« sera de plus en plus apprécié avec le temps »*. Belle réhabilitation pour un homme qui incarna la guerre froide et détint le douteux privilège d'avoir été le principal architecte de la guerre du Vietnam, laquelle, comme le souligna un jour son propre fils, Richard Rusk, *« coûta la vie à cinquante-huit mille Américains et près d'un million de Vietnamiens »*.

S'il eut des doutes quant à la nécessité pour les Etats-Unis d'entrer dans ce conflit, il ne les exprima jamais publiquement. Il fallut attendre les années 70 – et la révélation des « Dossiers du Pentagone » – pour que Dean Rusk reconnaisse être l'auteur d'une note au président Kennedy avertissant celui-ci que les actions de guérilla des forces américaines entraîneraient inéluctablement les Etats-Unis dans un conflit majeur. Pour le grand public, Dean Rusk fut l'avocat, et devint le symbole de l'escalade militaire dans le Sud-Est asiatique. Fortement impopulaire, il apparut comme le bouc-émissaire d'une « guerre sale », à la fois pour le mouvement pacifiste et la presse.

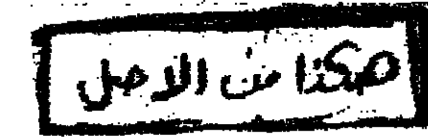
Il accepta sans sourciller cette opprobre, laquelle devait freiner les débuts de la nouvelle carrière de professeur d'université qu'il entama en quittant le gouvernement. En 1970, il fut cependant nommé professeur de droit international à l'université de Georgie. Bien plus tard, en 1990, il reconnut une double erreur de jugement : *« J'ai sous-estimé la ténacité des Nord-Vietnamiens et surestimé la patience des Américains »*, avoua-t-il. Pourtant, à la base des conseils qu'il prodigua à deux présidents américains, résidait une certitude : l'impérieuse nécessité de contrer l'avancée du communisme en Asie. Dean Rusk estimait que son devoir et celui de l'Amérique étaient d'empêcher le Nord-Vietnam de faire main basse sur le Sud.

Né en 1909 en Georgie, d'origine modeste, il fit des études brillantes grâce à une bourse qui lui permit de passer trois ans à Oxford, avant de commencer une carrière d'enseignant. Après la seconde guerre mondiale, où il se distingua sur le théâtre d'opérations Chine-Birmanie-Inde, il fut nommé secrétaire d'Etat adjoint pour les affaires d'Extrême-Orient. C'est lui qui conseilla à Dean Acheson, alors secrétaire d'Etat du président Harry Truman, de fournir une aide militaire à la Corée du Sud, menacée par l'aggression du Nord, et de susciter une réaction militaire des Nations unies pour s'opposer à la poussée du communisme.

« Faucon » ? Pas seulement. Car c'est également lui qui dissuada le général MacArthur d'exporter la guerre en Chine. Personnage brillant et plutôt affable, il fut choisi en 1961 par Kennedy (à la suite d'un simple article de politique étrangère), pour les fonctions de secrétaire d'Etat. A ce titre, il joua un rôle actif dans plusieurs crises internationales, comme celle de la « baie des Cochons », la crise des missiles de Cuba et le traité de non-prolifération nucléaire avec l'ex-URSS.

LAURENT ZECCHINI

ÉTATS-UNIS : explosion criminelle dans le métro de New-York. – Quarante et une personnes ont été blessées, mercredi 21 décembre, lors de l'explosion d'un engin incendiaire dans le métro new-yorkais. Un wagon a été transformé en brasier par l'explosion, à la station Fulton dans le sud de Manhattan. La police a interpellé un suspect, lui-même victime de brûlures. – *(AFP.)*



A la Réunion, M. Chirac oppose l'« énergie » à l'« habileté »

A la veille de la fin de son séjour à La Réunion, et à partir des leçons qu'il a pu tirer de ses visites dans les départements d'outre-mer, Jacques Chirac s'est fait le défenseur, mercredi 21 décembre, d'« une France ignorée par beaucoup d'experts et de politiques ». Sans jamais faire une référence directe à l'action d'Edouard Balladur, il a mis en cause le « système de gouvernement », en distinguant « l'habileté » que suppose la gestion des affaires publiques en période de cohabitation et « l'énergie » que requiert la tâche de président de la République.

SAINT-DENIS DE LA RÉUNION

de notre envoyé spécial

Deux heures le premier jour, pour discuter avec des artisans dans une menuiserie de Saint-Paul ; deux heures, ou peu s'en faut, dans une étable, le deuxième jour, au Tampon, pour débattre avec les agriculteurs ; deux heures encore, le troisième jour, à Sainte-Marie, pour dialoguer dans une zone industrielle avec des représentants du monde socio-professionnel : si M Chirac, durant son séjour à La Réunion, a consacré autant de temps à ces rencontres de « proximité » et à quelques autres encore, ce n'est pas seulement pour mieux faire apparaître que son concurrent virtuel, M Balladur, venu lui-même dans l'île au début du mois de novembre, est un homme pressé.

C'est aussi parce qu« *il existe une France ignorée par beaucoup d'experts et de politiques, une France dont monte une sourde protestation* ». Or, selon M Chirac, « *une chose est de gérer avec habileté une période de cohabitation, une autre de déployer l'énergie nécessaire pour faire entrer notre pays en position de force dans le siècle à venir* ». Non, M Chirac n'a pas perdu autant de temps qu'ont pu le croire tous ceux qui l'ont accompagné durant trois jours à La Réunion, tandis qu'à Paris, sa proposition de réquisition des logements pour les plus démunis – laissée comme un pétard allumé quelques heures seulement après son départ de la métropole – n'en finissait pas de provoquer des réactions passionnées.

En développant à satiété son nouveau discours sur « *l'égalité sociale* » pour les DOM et en reconnaissant, de surcroît, qu'il avait pu commettre une erreur de jugement à ce propos jusque dans *un passé récent*, le candidat RPR n'a pas cessé de cultiver le discours « de gauche », antitechnocratique, qu'il affectionne particulièrement depuis l'annonce de la non-candidature de Jacques Delors. Sous un hangar à bois de Saint-Paul, dans l'ouest de l'île, il s'est ainsi interrogé gravement, un bon quart d'heure, sur les avantages et les inconvénients de la protection des tortues de l'océan Indien. Auparavant, avec la même application, il avait condamné la taxe professionnelle, inventée sous son gouvernement, en 1976, à une époque de « *plein emploi* », mais devenue depuis lors « *un impôt inadapté* ».

Dans chacune de ses interventions, le maire de Paris n'a pas cessé de dénoncer la « *haute fonction publique, par définition conservatrice et allergique aux réformes* », les experts, les « *fonctionnaires parisiens* », les « *caissiers* » du ministère des finances. Encore tous ceux là sont-ils, à ses yeux, dans leur rôle, mais, a précisé M Chirac, qu'ils soient suivis, dans leurs avis, leurs raisonnements, « *par un responsable politique, un humaniste, ça, je ne peux pas le comprendre !* »

La bienveillance du PC réunionnais

Non, M. Chirac n'a pas perdu de temps. Etape après étape, l'ex-président du RPR a commencé à engranger les bénéfices qu'il escomptait. Au terme d'une longue réunion, mercredi, au siège du conseil général, la présidente de cette assemblée, Margie Sudre (divers gauche) a déclaré que « *dans un combat entre Chirac et Balladur, La Réunion aurait avantage à soutenir Jacques Chirac* ». A quelques pas de là, le premier vice-président de l'assemblée régionale, Paul Vergès, prédisait un « *raz-de-marée en avril* » pour le candidat qui se réclamerait de l'égalité sociale entre les DOM et la métropole. Président du Parti communiste réunionnais, M. Vergès a expliqué que cette question constitue pour ses compatriotes, « *bien au-delà d'un simple problème de revenus, une affaire de dignité* »; qui dépasse les enjeux électoraux du moment. « *Le mot « parité » n'existe pas en créole, le mot égalité, oui* », a précisé, dans un sourire, M. Vergès.

Le même jour, sur les marches de sa mairie du Tampon, un autre élu influent de La Réunion, André Thien Ah Koon, a exposé publiquement les raisons de son soutien à M Chirac. « *C'est le fils spirituel de Michel Debré pour l'outre-mer* », a affirmé ce député anciennement barriste et aujourd'hui membre du groupe République et Liberté (ex-non-inscrit). « *Il aime bien les hommes de couleur* », a-t-il ajouté. Dans la soirée, le candidat a confirmé : « *L'outre-mer, c'est comme une femme. On l'aime ou on ne l'aime pas, mais quand on l'aime, on ne peut rien lui refuser.* »

JEAN-LOUIS SAUX

« Un homme qui ressemble à la France »

SAINT-DENIS DE LA RÉUNION

de notre envoyé spécial

Lors d'une réunion publique organisée, mercredi 21 décembre, à Saint-Pierre, en présence de quelque deux mille sympathisants, M. Chirac a notamment déclaré :

La réforme : « *La société française serait, dit-on, bloquée. Elle refuserait le changement et la réforme. En réalité, ce n'est pas la société qui est bloquée. C'est le système de gouvernement de l'administration qui la bloque.* »

L'autre France : « *Il existe, aujourd'hui, une France ignorée par beaucoup d'experts et de politiques, une France dont monte une sourde protestation. C'est la France dont on a confisqué les chances, celle qui a trop souvent le sentiment qu'il existe, dans notre pays, deux poids deux mesures. Pour ma part, je refuse de me laisser enfermer dans les choix étriqués que cherchent à nous imposer les experts. Une chose est de gérer avec habileté une période de cohabitation, c'est-à-dire de transition ; une autre, de déployer l'énergie nécessaire pour faire entrer notre pays en position de force dans le siècle à venir (...). Intéressons-nous, pour une fois, à cette majorité de Français qui ne jouent pas de leur influence dans les coulisses du pouvoir ! Ils méritent d'être entendus et défendus. Dégageons la route devant tous ceux qui entreprennent, en levant les obstacles qui encombrent leur chemin !* »

Un homme : « *L'une des tâches essentielles du futur président de la République sera de gérer et de créer une dynamique de changement et de progrès profonds, fondée sur des choix clairs. Pour cela, il faut un homme qui ait su prendre ses distances par rapport à l'exercice immédiat du pouvoir, qui n'ait pas craint de se ressourcer profondément, qui ait pris le temps de voir les gens outre-mer, en métropole, à l'étranger, de les écouter dans leur diversité.*

» *Il faut un homme qui ressemble à la France, pour qu'il puisse la rassembler. Je ne prétends pas, bien sûr, avoir de solutions-miracles à tous les problèmes, mais je pense comprendre, aujourd'hui mieux qu'hier, les attentes des Français, leurs doutes, leurs espoirs (...). Pour avoir pris le temps de la réflexion, j'ai acquis la conviction que le recours aux commissions d'experts ne suffit plus. La recherche du plus petit dénominateur commun entre les Français ne peut tenir lieu de ligne de conduite pour notre pays.* »

J.-L. S.

La préparation de l'élection présidentielle

M. Rocard fixe au mois de mars la « période de cristallisation »

« La partie est délicate et la voie, étroite. » Un membre du secrétariat national du PS résumait ainsi, mercredi 21 décembre, les difficultés dans lesquelles se trouve plongé son parti depuis le retrait de Jacques Delors. Michel Rocard souhaite attendre la « période de cristallisation », en mars, pour se prononcer sur un candidat.

A ce jour, Henri Emmanuelli n'a toujours reçu aucune candidature officielle d'un socialiste à l'élection présidentielle, mais, depuis le 11 décembre, date à laquelle M. Delors avait fait connaître son refus, beaucoup de noms ont été lancés, bien des hypothèses ont été évoquées, et des appels en tous sens ont vu le jour.

Le dernier en date, en faveur de Pierre Joxe, est publié dans *le Nouvel Observateur* (daté 22-28 décembre) par cinq élus désirant créer partout des « comités de citoyens pour la France en mouvement » : Gérard Delfau, sénateur de l'Hérault, Michel Berson, député de l'Essonne, Jean-Pierre Balligand, député de l'Aisne, Claude Saunier, sénateur des Côtes-d'Armor, et François Rebsamen, conseiller régional de Bourgogne.

Tout cela n'a fait qu'accroître la confusion et les tensions, si bien que chacun semble voir arriver la période des fêtes avec soulagement. « *Tout ce qui s'est passé depuis une semaine est lamentable* », a lancé Pierre Mauroy au bureau national, mercredi 21 décembre, en confirmant sa non-candidature. Le maire de Lille entendait ainsi condamner ce spectacle de dispersion donné par son parti, aussi bien que le procès sévère instruit en public par Michel Rocard.

« Diagnostic très grave »

Le soir, sur TF 1, M. Rocard n'a rien retranché de ses accusations contre un parti qu'il compare désormais à un « *champ de ruines* ». « *Je ne pense pas qu'on sorte de la difficulté en la niant*, a-t-il dit. *Il faut appeler un chat un chat (...). Depuis quand, lorsqu'un médecin fait un diagnostic très grave de la sitiation d'un malade, dit-on qu'il tape sur le malade ?* » Aucun socialiste ne saurait, aujourd'hui, contester le mal, mais une majorité du parti espère encore maintenir l'illusion de l'union jusqu'à l'élection présidentielle.

Les avis restent cependant partagés sur la procédure de désignation du candidat de substitution. M. Rocard, qui se plaît à répéter, sans qu'on le lui demande, qu'il n'est pas candidat, juge inutile de « *papoter* » à cinq mois de l'échéance et demande d'attendre « *la période de cristallisation* », qui n'interviendra, selon lui, qu'en mars.

D'autres ont fait valoir, mercredi, qu'il revient au premier secrétaire du parti de présenter un candidat au terme de la première quinzaine de janvier et de le soumettre à l'approbation des militants quinze jours plus tard. D'autres, enfin, préconisent un système de démocratie directe intégrale, qui verrait tous les candidats à la candidature départagés par la convention nationale du parti.

M. Emmanuelli, qui n'a pas la tâche facile, se contente, pour l'heure, de maintenir la ligne et le calendrier qu'il avait fixés le soir même de l'abandon de M. Delors. Il devait expédier, jeudi, une lettre à tous les militants, rappelant précisément ses considérations sur la question. Jeudi encore, devait intervenir la première réunion du groupe de travail chargé, sous la responsabilité de Julien Dray, membre du secrétariat national, de mettre sur pied une plate-forme susceptible de faire la synthèse entre la motion majoritaire du congrès de Liévin et les grandes idées deloristes.

C'est une façon comme une autre d'attendre que la température redescende et que chacun, s'il est encore possible, puisse retrouver ses esprits.

DANIEL CARTON

Un appel à une candidature unique de la gauche

Georges Sarre, député et conseiller de Paris, membre du Mouvement des citoyens, et Anicet Le Pors, membre de l'ADS (Alternative pour la démocratie et le socialisme), ont lancé, lundi 19 décembre, un appel à une candidature unique de la gauche dès le premier tour de l'élection présidentielle.

Souhaitant « *créer une nouvelle donne à gauche et secouer les routines et les conformismes* », ils appellent « *tous les partis de gauche et de progrès, les groupements et les personnalités se réclamant de la gauche à se réunir sans tarder pour rechercher la candidature la plus apte à rassembler (...), afin d'engager une autre politique qui sorte la France de la crise* ». Parmi les premiers signataires de cet appel figurent Jean-Pierre Chevènement, président du Mouvement des citoyens, et les dirigeants de la Gauche socialiste, Marie-Noëlle Lieneman, Julien Dray et Jean-Luc-Mélenchon.

A l'Assemblée nationale

Les socialistes ralentissent l'examen du projet de « nouveau contrat pour l'école »

L'Assemblée nationale a entamé, mercredi 21 décembre, l'examen en première lecture du projet de « loi de programmation du nouveau contrat pour l'école », présenté par François Bayrou, ministre de l'éducation nationale. La discussion générale a été employée pour une large part à disserter de l'opportunité d'une loi de programmation en matière d'éducation. L'inscription du texte à l'ordre du jour de la session extraordinaire, ouverte jeudi 22 décembre, a permis de poursuivre le débat, mercredi, après minuit, sans progresser, toutefois, dans l'examen des amendements en raison de l'obstruction des députés socialistes.

Etrange débat que celui qui a été mené, mercredi, à l'Assemblée nationale, sur la loi de programmation du « nouveau contrat » pour l'école de François Bayrou. Dans cet intitulé, c'est le mot de programmation, plus que le fond, qui a polarisé l'attention. Claude Goasguen (UDF), rapporteur de la commission des affaires sociales, s'est félicité des engagements financiers pris *« pour la première fois sur cinq ans en matière d'éducation »* – et il a été suivi sur ce point par de nombreux élus de la majorité –, mais il s'est inquiété, aussi, du manque de lisibilité du texte, qui ne permet pas de *« préciser la provenance exacte des financements de chacune des mesures »*.

Le rapporteur s'est interrogé sur la distinction entre les mesures nouvelles, les redéploiements et les reconductions de postes d'enseignants en surnombre. Allant plus loin, Jean Glavany (PS, Hautes-Pyrénées), a fait valoir que, dans le droit public, les lois de programmation *« n'existent pas »*. Seules les lois de programme, portant sur des dépenses d'investissement et non de fonctionnement, comme c'est le cas dans la loi Bayrou, *« ont une existence juridique »*, a-t-il précisé. M. Bayrou, faisant allusion, à mots couverts, à la mise en garde du chef de l'Etat contre le principe d'une loi de programmation pour l'école qui *déposséderait les gouvernements ultérieurs de leur liberté de manœuvre »*, a assuré, au contraire, qu'au terme de cette loi, en 1999, il en faudra une seconde et que cette démarche deviendra *« une habitude »*.

Sur le fond, le ministre a réaffirmé son opposition à la reconstitution de filières au collège et promis qu'il s'emploiera à étendre en sixième et en cinquième les dispositifs de consolidation expérimentés cette année. Un bilan de l'expérimentation en sixième sera prêt *« avant la fin de l'année et, de toute façon, avant la généralisation »*. Devant l'inquiétude des députés de la majorité comme de l'opposition sur le statut et les missions des chômeurs qui pourraient passer avec les établissements des *« contrats d'association »*, M. Bayrou a assuré qu'il prend *« l'entière responsabilité »* de cette innovation, laquelle comporte *« plus d'avantages que de risques »*.

Enfin, la discussion générale a donné au ministre de l'éducation l'occasion de prendre date pour janvier, moment où il devrait annoncer des mesures en faveur des chefs d'établissement et faire des propositions en matière de lutte contre la violence dans les établissements.

Au fur et à mesure qu'approchait la fin de la session ordinaire, les cinq députés socialistes présents ont visiblement joué la montre pour empêcher le vote de la loi. Cette situation n'était pas sans rappeler celle au Sénat, le 30 juin 1993, lors de la première tentative de révision de la loi Falloux. Cette fois, M. Bayrou est resté de marbre, lisant avec ostentation et refusant de répondre à l'ensemble des orateurs avant de l'avoir décidé. Après deux supensions de séance, le ministre a apporté de brèves précisions à chaque intervenant dans une atmosphère dépassionnée. La reprise du débat, dans la journée de jeudi, devait permettre d'aboutir au vote du projet de loi.

BÉATRICE GURREY

COMMENTAIRE

Première manche

LA boucle est presque bouclée. Un an tout juste après le bras de fer parlementaire sur la révision de la loi Falloux et la manifestation monstre de la gauche laïque à Paris, le 16 janvier, l'Assemblée a commencé l'examen, en première lecture, du projet de loi de programmation pour l'école. Certes, *in extremis*, puisque la session parlementaire s'achevait le jour même à minuit. Mais la victoire du ministre de l'éducation nationale, François Bayrou, est patente, au moins dans cette première manche. Et s'il y en a une seconde, elle sera courue après l'élection présidentielle, par un autre gouvernement et, sans doute, un autre ministre.

Ce sont l'ensemble des organisations syndicales, requinquées par le combat laïque et épaulées par les parents d'élèves qui, au soir du 16 janvier, avaient prononcé la formule magique : il faut une *« loi de programmation pour l'école »*. Il faudra cinq mois à François Bayrou pour élaborer son « nouveau contrat pour l'école », censé traduire fidèlement les revendications des organisations syndicales et les souhaits des enseignants du terrain. Cinq mois, aussi, pour que le premier ministre, tirant un trait sur le faux pas de la loi Falloux, accepte, le 16 juin, de lâcher du bout des lèvres qu'il y aurait bien *« une programmation des mesures nouvelles »* prévues par le nouveau contrat pour l'école. En octobre, le projet de loi était rendu public : six courts articles, assortis d'un calendrier financier de mise en œuvre des principales mesures du plan, pour un coût cumulé, sur cinq ans, de 14 milliards de francs, 4,5 milliards de mesures nouvelles et la création de 9 831 postes, essentiellement des postes d'enseignants.

L'affichage politique et financier obtenu par François Bayrou a relégué au second plan le détail des 158 mesures du nouveau contrat pour l'école, audacieusement qualifiées par le ministre de *« décisions »*. Cela n'a pas échappé à la commission des affaires culturelles et sociales de l'Assemblée. Son rapporteur, Claude Goasguen (UDF), a relevé le fait que l'annexe du projet de loi ne prévoit *« explicitement le financement »* que d'une quinzaine de ces mesures seulement. Des critiques similaires avaient été formulées, il y a quelques semaines, par le conseil économique et social. Et, dans son avis rendu le 1er décembre, le Conseil d'Etat avait demandé au gouvernement de *« retirer le mot programmation »* du projet de loi.

Le gouvernement a fait la sourde oreille, mais il est évident que, si la plupart de ces mesures relèvent du domaine réglementaire, comme l'a admis M. Bayrou devant les députés, quatre d'entre elles ont une forte incidence financière : la réforme des collèges, organisés en deux cycles au lieu de trois ; les « sixièmes de consolidation » pour les élèves en difficulté et, parallèlement, un développement des options dès la cinquième ; la création d'études dirigées au collège ; enfin, des contrats d'association à l'école destinés aux chômeurs diplômés.

Le 1er juin, au Sénat, alors que l'issue législative de son plan était encore incertaine, M. Bayrou l'avait défendu comme *« un plan pédagogique de recentrage sur les missions essentielles de l'école »*. Désormais en phase ascendante, il n'hésite pas à parler de *« démarche historique »*. Et s'il évoque la *« modestie »* des 14 milliards annoncés, c'est pour mieux vanter les vertus *« civiques »* d'un plan *« réaliste »* et *« bien ciblé »*.

Restera, une fois « l'effet Bayrou » passé et si la loi est votée, à en mesurer l'efficacité. La façon dont le débat récent sur les rythmes scolaires a été progressivement enterré et confisqué par les syndicats d'enseignants ou encore le recul du ministère sur les études dirigées à l'école primaire, qui devaient initialement être mises en place en janvier prochain, ne sont pas de très bons présages.

CHRISTINE GARIN

L'examen des propositions de loi contre la corruption

Les sénateurs regrettent le « zèle mortifiant » des élus

Les sénateurs ont commencé, mercredi 21 décembre, l'examen des propositions de loi relatives à la lutte contre la corruption, adoptées par l'Assemblée nationale. La majorité a accepté le principe de l'interdiction du financement de la vie politique par les entreprises, tout en exprimant de fortes réticences sur l'opportunité de ces textes. Le Sénat a également voté, en deuxième lecture, le projet de loi organique relatif à l'élection du président de la République, qui abaisse le plafond des dépenses de campagne.

En finir, vite, et classer ces textes au rayon des mauvais souvenirs. Le ressentiment des élus, déjà perceptible à l'Assemblée nationale, était encore plus manifeste, mercredi 21 décembre, au Sénat. De ce nouveau dispositif de lutte contre la corruption, ils sont une majorité à ne pas vouloir et se sentent pourtant contraints de le voter. Christian Bonnet (Rép. Ind.) n'a pas dissimulé son manque d'enthousiasme à rapporter, au nom de la commission des lois, cette *« législation circonstancielle, votée dans la précipitation d'une fin de session et l'attente d'une opinion publique conditionnée par une pression médiatique sélective »*.

« La frénésie textuelle » a encore frappé, a poursuivi M. Bonnet, en s'indignant de ces initiatives – *« dont Monsieur le président de l'Assemblée nationale a tenu à se faire le héraut »*, a-t-il relevé au passage – qui sont susceptibles de *« donner à une opinion publique désinformée, le sentiment que l'ensemble des élus auxquels elle a fait confiance, n'en seraient pas dignes »*. Il est cependant *« trop tard pour contrarier cette opinion »*, en favorisant *« imprudemment, au seuil d'une année riche en lourdes échéances, l'antiparlementarisme récurrent qui fleurit en France dans les moments difficiles »*, a souligné le rapporteur.

Invitée par le rapporteur à ne pas s'opposer à ces textes, la majorité sénatoriale ne s'est toutefois pas privée de manifester son agacement. Christian Poncelet (RPR, Vosges) s'est étonné de l'exceptionnelle *« constance dans le zèle mortifiant »* de la classe politique. Plus sévère, Robert Calmejane (RPR, Seine-Saint-Denis) s'est indigné de *« la nuit du 4 Août, la grande lessive expiatoire »* à laquelle les parlementaires étaient conviés en cette fin de session.

M. Pasqua : « Pas d'amalgame »

Charles Pasqua, ministre de l'intérieur, n'a pas cherché à contredire les sénateurs, tout en les mettant en garde contre les conséquences d'une trop grande mauvaise humeur. *« Ce débat*, a-t-il observé, *doit éviter deux écueils : il ne doit pas être un exercice d'autodéfense de la classe politique, mais il ne doit pas être, non plus, un acte de contrition pour des péchés qu'elle n'a pas commis. » « Pour autant*, a ajouté M. Pasqua, *nous ne pouvons pas accepter l'amalgame et le discrédit que certains veulent jeter sur l'ensemble de la classe politique (...) les quelques élus indélicats ne doivent pas fournir un prétexte aux apprentis fossoyeurs de la République. »*

Face à ces réticences publiques, communes à tous les groupes, à l'exception des communistes, Guy Allouche (PS) a posé une question de bon sens. *« Certes, rien n'est pire que de légiférer sous la contrainte*, a remarqué l'orateur socialiste. *Mais avouons, les uns et les autres, que nous ne voulons jamais traiter les questions difficiles et délicates, à froid, dans la sérénité, au motif que ce n'est pas le moment. Et nous protestons tous, lorsque nous sommes dans l'obligation de le faire dans la précipitation. »* S'il comprend *« la colère, l'irritation, l'amertume »* des élus qui n'acceptent pas le procès qui leur est fait, M. Allouche s'est interrogé : *« Et si, cette fois, l'opinion publique nous invitait tout simplement à faire une révolution culturelle et morale ? »*

P. R.-D.

La fin de la session d'automne

Le Parlement renonce à légiférer sur le dépistage du sida

Le Parlement a définitivement adopté, mercredi 21 décembre, le projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social (DDOS), dans le texte issu de la commission mixte paritaire (CMP). En adoptant un amendement du gouvernement, sénateurs et députés ont toutefois modifié le texte de la CMP en matière de lutte contre le sida. Voici le dispositif retenu sur les principaux points encore en discussion.

Dépistage du sida. L'Assemblée nationale et le Sénat ont finalement adopté un amendement de Simone Veil, ministre des affaires sociales, prévoyant qu'un rapport, fondé sur une enquête épidémiologique, sera déposé avant le 31 mars 1995 sur le bureau des deux assemblées. Destiné à *« mieux apprécier l'ampleur de l'évolution des modes de contamination »* par le virus du sida, il *« exposera les mesures retenues ou préconisées par le gouvernement pour renforcer la prévention de l'infection, y compris dans le domaine de l'incitation au dépistage individuel »*. Les parlementaires RPR et UDF ont voté pour, les socialistes et les communistes contre. Ils ont donc renoncé à l'idée d'un décret – initialement retenue par la CMP – définissant les circonstances dans lesquelles les médecins *« invitent leurs patients à se soumettre au dépistage »* (*le Monde* du 22 décembre).

Associations intermédiaires. L'assouplissement de la législation sur les associations intermédiaires, introduite par un amendement du gouvernement (*le Monde* du 18 novembre), est maintenu. L'énumération des catégories de personnes que les associations intermédiaires pourront recruter a été réintroduite, mais elle demeure non exhaustive. Les établissements qui ont procédé à des licenciements économiques dans les six derniers mois ne pourront embaucher une personne mise à disposition par une association intermédiaire. Est également maintenue la non-application aux associations intermédiaires des dispositions répressives du code du travail en matière de travail temporaire et de marchandage.

Formation professionnelle. Ainsi que l'avaient souhaité les députés, les organismes dispensateurs de formation professionnelle devront obtenir, après trois ans d'activité, un agrément du préfet de région, accordé après avis du conseil régional. Cet agrément sera valable sur tout le territoire.

Travail dominical. La possibilité, pour les inspecteurs du travail, de saisir en référé le président du tribunal de grande instance afin de faire cesser les infractions à la règle du repos dominical des salariés est supprimée.

Incitation à l'embauche des bénéficiaires du RMI. La référence explicite à une compensation par l'Etat des exonérations de charges en faveur des employeurs est supprimée.

Les départements et le RMI. Le caractère facultatif de la prise en charge par les départements de 10 % du coût d'embauche des allocataires du RMI sous contrats emploi-solidarité, introduit par le Sénat, est maintenu.

Intégration de médecins. L'intégration de certains médecins titulaires de diplômes étrangers ne leur permettant pas d'exercer la médecine en France, mais employés aujourd'hui dans le service public hospitalier comme contractuels de plein exercice, est maintenue. Les établissements publics ne pourront plus, sauf exception, recruter ces médecins à compter du 1er janvier 1996.

Temps de travail. La période d'expérimentation de l'incitation à la réduction collective du temps de travail prévue par la loi quinquennale sur l'emploi, est prorogée du 31 décembre 1994 au 31 décembre 1996. En revanche, les autres assouplissements de la loi quinquennale qu'avait adoptés l'Assemblée nationale sont supprimées.

Inceste. En première lecture, les députés avaient décidé que la loi de 1989 – relative aux mauvais traitements à l'égard des mineurs – s'appliquerait aux faits d'inceste commis avant 1979. Ils souhaitaient pallier les conséquences d'une récente décision de la Cour de cassation, qui écarte l'application de cette loi aux faits antérieurs à 1979 en application du principe de non rétroactivité des lois pénales plus sévères (*le Monde* du 22 novembre). Jugée inconstitutionnelle, cette disposition n'a finalement pas été retenue. En revanche les parlementaires ont prévu que le délai de prescription ne commencera à courir qu'à partir de la majorité de la victime. De plus, les peines punissant les atteintes sexuelles sur un mineur de quinze ans, lorsqu'elles sont commises par un ascendant, une personne qui aurait autorité sur la victime ou par plusieurs personnes, sont portées de cinq à dix ans d'emprisonnement et de 500 000 francs à 1 million de francs d'amende.

Les comptes des chambres de commerce et d'industrie. Les chambres de commerce et d'industrie seront tenues de faire certifier leurs comptes par un commissaire aux comptes.

Frais de cantine. La possibilité pour les établissements scolaires de se faire verser par les caisses d'allocations familiales une partie des prestations destinées aux familles des enfants qui n'ont pas acquitté les frais de cantine, a été limitée à *« tout ou partie de l'aide à la scolarité »*, désormais gérée par les caisses.

CÉCILE CHAMBRAUD

Y voyant « un effort de réforme qui a peu de précédents »

M. Balladur fait l'éloge du travail législatif accompli depuis avril 1993

Philippe Séguin s'est félicité, mercredi 21 décembre, à l'Assemblée nationale, dans son discours de fin de la session ordinaire d'automne, de l'importance prise par l'initiative parlementaire dans le travail législatif. *« Cette session demeurera dans les annales en raison de la proportion exceptionnellement forte des propositions de loi* [textes d'initiative parlementaire] *parmi les textes venus en discussion »*, a souligné le président de l'Assemblée nationale, citant le chiffre de dix-huit propositions de loi, qu'il a comparé aux quarante-six projets de loi débattus au cours de la session. M. Séguin s'est réjoui du droit de regard que le Parlement a conquis dans les affaires européennes depuis la révision constitutionnelle de juin 1992, qui autorise les parlementaires a voter des résolutions sur des projets d'actes communautaires (article 88-4 de la Constitution). *« Nous nous réjouissons qu'ainsi, et sous réserve d'autres adaptations à venir, notre Parlement puisse rapidement prendre rang parmi ceux qui disposent dans l'Union européenne des meilleures possibilités d'intervention »*, a affirmé M. Séguin.

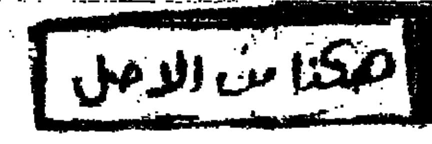
Dans sa réponse au président de l'Assemblée nationale, Edouard Balladur a fait l'éloge du travail législatif accompli depuis avril 1993 et qui, selon lui, représente *« un effort de réforme qui a peu de précédents »*. Le premier ministre a remercié l'Assemblée pour son *« soutien »*, qui *« n'a jamais fait défaut »* au gouvernement. M. Balladur a conclu en précisant que la méthode utilisée par le gouvernement et sa majorité avait été celle du *« courage »*, du *« dialogue »* et de la *« concertation »*.

F. B.

Le premier ministre et son compte de campagne

« J'aimerais savoir, monsieur le premier ministre, ce que vous ferez quand vous déclarerez votre candidature à l'élection présidentielle. (...) Comptez-vous imputer sur votre compte de campagne les dépenses occasionnées par la somptueuse réception des maires de France sous la pyramide du Louvre, ainsi que le coût de vos déplacements préélectoraux en hélicoptère et en avion, et les crédits du SID qui ont servi à votre précampagne électorale » ?

Interpellé, lors de la séance des questions d'actualité, mercredi, à l'Assemblée nationale, par Didier Boulaud (PS, Nièvre), Edouard Balladur a répondu, non sans humour : *« Votre question est-elle innocente ? Je ne le crois pas. Est-elle marquée d'une certaine impatience ? Oui, je le crois. Est-ce une impatience amicale ? Je n'en suis pas certain. »* Plus sérieusement, le premier ministre a ajouté : *« Les choses sont parfaitement claires. Je suis à la tête du gouvernement. Il me revient d'expliquer aux Français la politique qui est menée (...). Je ne crois pas que les lois que vous avez évoquées* [sur le financement de la vie politique] *interdisent au gouvernement d'expliquer aux Français ce qu'il fait. »*



Les changements dans la haute fonction publique

M. Duhamel, directeur du budget de la Ville de Paris, est nommé à la direction de la comptabilité publique

Le conseil des ministres du mercredi 21 décembre a nommé Pierre-Mathieu Duhamel, longtemps collaborateur de Jacques Chirac mais proche maintenant d'Edouard Balladur, à la direction de la comptabilité publique du ministère du budget. Ancien conseiller de Laurent Fabius, Jean-Pascal Beaufret va, lui, quitter la direction du Trésor pour devenir sous-gouverneur du Crédit foncier.

A l'approche de l'élection présidentielle, le gouvernement a visiblement décidé de procéder à d'ultimes changements à la tête de la haute fonction publique. Le conseil des ministres du mercredi 21 décembre a ainsi nommé un ancien conseiller de Jacques Chirac devenu proche d'Edouard Balladur, Pierre Mathieu-Duhamel, à la direction de la comptabilité publique au ministère du budget. D'ici à la fin de la semaine, l'une des personnalités les plus importantes de la direction du Trésor, Jean-Pascal Beaufret, qui est l'époux de l'ancien ministre socialiste de la jeunesse et des sports, Frédérique Bredin, devrait quitter le ministère de l'économie pour réjoindre le Crédit foncier.

Dans une note confidentielle à tous les membres du gouvernement, le premier ministre, à la fin du mois de novembre, avait rappelé l'engagement qu'il avait pris, le 8 avril 1993, lors de son premier discours devant l'Assemblée nationale : « *Pour éviter toute polémique et toute interprétation, bienveillante ou malveillante, je m'interdirai de procéder, dans les trois mois précédant une échéance nationale, législative ou présidentielle, à toute nomination qui ne serait pas indispensable à l'intérêt du service.* » Le premier tour de l'élection présidentielle étant prévu pour le 23 avril 1995, les dernières nominations doivent impérativement intervenir avant le 23 janvier.

L'arrivée de M. Duhamel à la direction de la comptabilité publique, en remplacement d'Alain Deniel, constitue cependant une suprise à un double titre. D'abord parce que la tradition voulait jusqu'à présent que le directeur de cette importante administration, qui gère les 60 000 agents chargés du recouvrement des impôts, en dehors de la TVA, et du paiement des dépenses de l'Etat, soit issu du sérail. Or ce n'est pas le cas, son nouveau « patron » étant issu de la direction du budget. Surtout, directeur des finances et des affaires économiques de la Ville de Paris depuis 1992, Pierre-Mathieu Duhamel était jusqu'à il y a peu, un proche collaborateur de Jacques Chirac, après avoir, il est vrai, travaillé pour Charles Pasqua. Mais ces derniers mois, il ne cachait plus ses sympathies balladuriennes.

Le second mouvement, lui aussi, retient l'attention car il ne se déroulera pas exactement comme prévu. Initialement, Matignon souhaitait trouver un point de chute à Antoine Pouillieute, ancien directeur-adjoint du cabinet d'Edouard Balladur lors de la première cohabitation et directeur de cabinet de Michel Roussin au ministère de la la coopération jusqu'à la démission de celui-ci. M. Pouillieute devait devenir directeur général de la Caisse française de développement (CFD), en remplacement de Philippe Jurgensen. Et ce dernier devait, en compensation, obtenir le poste vacant de sous-gouverneur du Crédit foncier.

Le veto de l'Elysée

Mais le président de la République qui, par la signature des décrets de nominations, dispose d'un droit de veto, s'est opposé à ces mutations. Bon gré mal gré, le premier ministre a dû renoncer à son projet. Finalement, c'est Jean-Pascal Beaufret qui devrait devenir sous-gouverneur du Crédit foncier ; c'est son principal collaborateur, Sylvain Lemoyne de Forges, qui devrait le remplacer comme chef de service des affaires monétaires et financières à la direction du Trésor.

Le départ de M. Beaufret était prévisible. Alors que, membre du conseil d'administration du Crédit lyonnais, il a été l'un des premiers à alerter son ministère de tutelle, à l'époque Michel Sapin, sur le dramatique état des comptes de la banque, il avait été paradoxalement mis en cause pour sa gestion du dossier par plusieurs députés, dont François d'Aubert (UDF, Mayenne). Les travaux de la commission d'enquête parlementaire avait certes mis à mal ces accusations et il avait même été confirmé au conseil d'administration de la banque, mais il avait assez mal vécu cet épisode. Sa nomination à un poste prestigieux vaut réparation.

LAURENT MAUDUIT

[Pierre-Mathieu Duhamel est né le 17 novembre 1956 à Boulogne-Billancourt. Elève de l'ENA (1980-1981), il est administrateur civil à la direction du budget de 1981 à 1983. Il devient, ensuite, directeur général adjoint des services du département des Hauts-de-Seine, puis, en août 1987, conseiller technique au cabinet d'Alain Juppé, ministre délégué chargé du budget. En novembre 1988, il retourne dans les Hauts-de-Seine, auprès de *Charles Pasqua. En mai 1991, il est nommé* directeur-adjoint du cabinet de Jacques Chirac, maire de Paris ; il était, depuis mai 1992, directeur des finances et des affaires économiques de la ville de Paris.]

Le bulletin de santé du président de la République

Nous publions ci-dessous le texte intégral du bulletin de santé semestriel du président de la République, rendu public, mercredi 21 décembre, à l'Elysée :

« *A la suite de l'intervention chirurgicale qu'il a subie en juillet 1994, le président de la République a été suivi très régulièrement, tant sur le plan clinique que radiologique et biologique. Une thérapie associant une hormonothérapie et des agents cytolytiques a été prescrite durant quelques mois, occasionnant des effets secondaires très importants, obligeant à un arrêt de celle-ci et sans résultats probants.*

« *Il a donc été décidé de mettre en œuvre une radiothérapie classique et locale, associée à l'hormonothérapie. Les résultats obtenus sont significatifs.*

« *Les examens biologiques ont été, durant cette période, très perturbés par des phénomènes inflammatoires de grande importance qui sont actuellement en voie de disparition. A ce jour, l'ensemble des résultats se rapprochent des normes habituelles.*

« *Sur le plan inflammatoire, la protéine C réactive est pratiquement normale mais l'haptoglobine est encore élevée. Sur le plan urologique, les tests permettant d'apprécier les fonctions rhénales, en particulier les dosages de créatinine et d'urée ainsi que les résultats d'échographie, sont satisfaisants. Sur le plan carcinologique, les phosphates acides prostatiques et les alcalines ont des valeurs normales. Toutefois, le taux de PSA, qui est extrêmement fluctuant, reste encore élevé, vraisemblablement en liaison avec le syndrome inflammatoire. Un bilan définitif ne pourra être établi que plusieurs semaines après l'arrêt du traitement radiothérapique, qui se termine à la fin de ce mois.* »

COMMENTAIRE

Incertitude

LE communiqué du docteur Claude Gubler, médecin personnel de François Mitterrand, est publié, comme chaque année, au mois de décembre (exactement à la *même date qu'en 1993*). Quoique beaucoup plus détaillé que les précédents, il ne permet pas d'avoir une idée précise sur le degré d'évolutivité du cancer dont souffre le président de la République.

A sa lecture, on apprend essentiellement deux choses : *primo*, le précédent traitement – l'association d'une hormonothérapie et d'agents cytolytiques – prescrit à M. Mitterrand n'a pas eu l'effet escompté, obligeant, du fait des effets secondaires « *très importants* » provoqués par ces produits, à un *arrêt du traitement* (1) ; *secundo*, le traitement radiothérapique administré aujourd'hui a permis d'obtenir des résultats « *significatifs* ».

Tout le problème est de savoir quel sens il convient d'accorder à ce terme. Autrement dit, la radiothérapie a-t-elle permis d'agir sur l'évolutivité du processus cancéreux, ou bien n'a-t-elle agi, comme cela semble être le cas, que sur le syndrome inflammatoire qui accompagne le cancer ? Le flou du communiqué ne permet pas de trancher.

De ce point de vue, il eût peut-être été plus conforme aux vœux exprimés par le président de la République lors de son entretien avec Jean-Pierre Elkabbach de « *veiller* [à ce que] *ses médecins donnent des indications chiffrées* » (*le Monde* du 14 septembre) concernant, en particulier, le principal marqueur de l'évolutivité du cancer de la prostate, le taux de PSA (« prostate specific antigen »).

Si le contenu du communiqué, *stricto sensu*, est « exact », on est en droit, en revanche, de « discuter » l'interprétation qui en est faite : de source informée, on précise *que le taux « élevé » de* PSA est à mettre en liaison, non pas avec le syndrome inflammatoire, comme indiqué dans le bulletin de santé, mais avec le degré d'évolutivité du cancer dont souffre le président de la République.

En tout état de cause, il faudra attendre le « *bilan définitif* » qui sera fait dans plusieurs semaines avant de connaître plus précisément l'état de santé du chef de l'Etat.

FRANCK NOUCHI

(1) M. Mitterrand a été opéré par le professeur Adophe Steg à deux reprises de son cancer de la prostate : une première fois le 11 septembre 1992, une seconde fois le 18 juillet 1994. Le dernier bulletin de santé semestriel, en date du 30 juin 1994, faisait état simplement d'un « *léger retentissement mécanique dans la zone de résection sur la jonction urétérale* ». C'est l'aggravation de cette gène mécanique qui avait contraint ses chirurgiens à opérer M. Mitterrand le 18 juillet.

La politique du ridicule

Suite de la première page

Il y a deux ans, quand la gauche était encore aux affaires et brandissait la même menace de réquisition, la mairie de Paris défendait âprement le droit des propriétaires contre le droit des exclus. *Le candidat déclaré du RPR n'a pas seulement la mémoire courte. Il a aussi l'aplomb de négocier cet apparent virage à gauche au moment même où un dossier de* fausses factures, dont l'instruction est aujourd'hui mystérieusement en péril, révèle les habitudes de clientélisme, de *favoritisme*, voire de corruption prises par la mairie de Paris dans la gestion du parc HLM. Au-delà des émotions opportunes, ne faudrait-il pas plutôt s'indigner de l'extraordinaire faillite d'une politique de logement qui a exactement cent ans – les premières HBM (habitations à bon marché) datent de 1894 – et dont les gouvernants d'hier et d'aujourd'hui sont forcément responsables ? « Logement, notre honte » : c'était déjà, en avril 1957, le titre d'une série d'articles, dans ces colonnes, sous la signature de Gilbert Mathieu...

Quant à M. Balladur, on ne pourra jamais lui faire le reproche de céder à l'affolement. C'est donc doctement, dans le troisième de ses articles programmatiques publié dans nos colonnes (*le Monde* du 20 décembre), qu'il se propose de « *fixer des objectifs ambitieux de lutte contre l'exclusion sous toutes ses formes* ». L'intention serait louable si, dans le même instant, le rapport sur « La France de l'an 2000 », commandé par le premier ministre à la commission présidée par Alain Minc, n'avait proposé de réviser à la baisse l'ambition républicaine d'égalité en la remplaçant par le concept d'équité.

Aux inégalités « *injustes et inefficaces* », ce rapport oppose les inégalités qui seraient « *nécessaires pour assurer le dynamisme de l'économie* ». L'inégalité efficace ne serait autre que la « *différenciation sociale* », celle que « *la société de marché produit nécessairement* » et qui serait « *une incitation à l'effort et au dynamisme* ». La thèse mériterait longue discussion. On se contentera de souligner qu'en ces temps de crise persistante et de chômage durable, d'enrichissements indus et de misère accrue, elle indique une priorité fort éloignée de celle avancée par M. Balladur. Si l'équité doit désormais prendre le pas sur l'égalité, l'attention aux exclus n'est plus alors qu'une œuvre charitable, un denier des pauvres pour se donner bonne conscience.

Le message de M. Delors est déjà étouffé

Une droite divisée qui se livre à une surenchère inattendue sur la question sociale, une gauche effondrée qui laisse ses valeurs aux mains d'un député affairiste en sursis d'inéligibilité et de déchéance de ses mandats, un débat politique ramené aux plaidoyers *pro domo* des uns et des autres loin de toute dynamique collective... Car, évidemment, aucune de ces vocations sociales ne s'accompagne d'une remise *en cause du système qui a produit cette exclusion devenue un sésame électoral. Chacun s'efforce à sa manière de combler le fossé entre les élites et le peuple en espérant ainsi* construire la passerelle qui le mènera au pouvoir personnel durablement installé par la Vᵉ République, de Charles de Gaulle à François Mitterrand. Mais *aucun ne se demande si ce système institutionnel ne serait pas au cœur de cette déconnexion* entre les Français et le monde politique.

En ce sens, la politique du ridicule, mettant en scène la dissociation des paroles et des actes, peut laisser le champ libre à la politique du pire : la quête d'un *raccourci populiste pour sauver* un ordre en péril, alors même qu'il faudrait plutôt songer à changer de règle du jeu. Une semaine à peine après sa leçon d'éthique politique, le message de Jacques Delors est déjà étouffé, oublié. En disciple de Mendès France, qui n'a jamais varié dans sa condamnation de la Vᵉ République, n'est-ce pas cette République-là que l'homme de Bruxelles mettait en cause, ses jeux d'ambitions et de pouvoirs, sa confiscation par des politiques professionnels, son climat délétère ?

Ramené au rôle de Cassandre, son compagnon Michel Rocard n'a sans doute dit qu'une partie de la vérité en affirmant, samedi *17 décembre*, que le PS était devenu un champ de ruines. Bientôt, si elle ne se ressaisit pas, c'est la politique française dans son ensemble qui ne sera plus qu'un tas de décombres d'où risquent de surgir de dangereuses aventures.

EDWY PLENEL

Le vote des budgets régionaux

M. Rufenacht (RPR) mis en minorité en Haute-Normandie

Le conseil régional de Haute-Normandie a rejeté, jeudi 22 décembre, par 31 voix (13 PS, 2 radical, 5 PCF, 8 FN et 3 Verts) contre 21 (19 UDF-RPR, 1 Chasse, nature, pêche et tradition, 1 écologiste) et 3 abstentions (Génération Ecologie), le projet de budget primitif pour 1995 présenté par son président, Antoine Rufenacht, député RPR. D'un montant de 2,7 milliards de francs, ce projet de budget n'a pas obtenu l'assentiment des élus verts qui avaient permis, en 1993 et 1994, à M. Rufenacht de réunir une majorité en seconde lecture. Les écologistes reprochent, notamment, nous indique notre correspondant Etienne Banzet, au président de la région ne pas fournir un bilan *détaillé du précédent exercice*.

En Franche-Comté, en revanche, le budget, qui s'élève à 1,2 milliard de francs, n'a pu être adopté que grâce à l'abstention de 9 des 16 conseillers socialistes, chevènementistes, écologistes ou « alternatifs ». Ceux-ci obtenant une autorisation de programme supplémentaire de 6,5 millions de francs en faveur de l'habitat et une rallonge de 1 million pour la recherche ont permis l'approbation du budget de Pierre Chantelat (UDF), par 20 voix pour (celles du groupe UDF-RPR) et 11 contre (Front national et une partie de l'opposition de gauche).

Le président du conseil régional de Basse-Normandie, René Garrec, député UDF-PR, a fait adopter son budget de 1,747 milliard de francs sans difficulté. 24 élus de la majorité de droite et 1 élue de Génération Ecologie, Josette Bénard, ont votés pour. Les autres élus écologistes se sont abstenus, à l'exception de Didier Anger (Verts), qui s'est prononcé contre, avec les 9 socialistes, le seul élu communiste et les 5 représentants du FN.

MARTINIQUE : le directeur de cabinet du président du conseil régional mis en examen. – Karl Paolo, directeur de cabinet du président du conseil régional de la Martinique, a été mis en examen, mercredi 21 décembre, et placé provisoirement sous mandat de dépôt à Fort-de-France. *M. Paolo a été mis* en examen pour favoritisme et complicité de faux par le juge Tamalet dans le cadre d'une enquête sur des marchés de travaux publics du lycée de la Pointe-des-Nègres à Fort-de-France et remontant à 1991, avant qu'il n'occupe les fonctions de directeur de cabinet de l'exécutif régional.

Le communiqué du conseil des ministres

Le conseil des ministres s'est réuni à l'hôtel de Marigny, mercredi 21 décembre 1994, sous la présidence de François Mitterrand. Au terme des travaux, le service de presse du premier ministre a diffusé un communiqué, dont voici les principaux extraits.

• **Budget de 1993**

Le ministre du budget, porte-parole du gouvernement, a présenté au conseil des ministres le projet de loi portant règlement définitif du budget de 1993. Le déficit résultant de l'exécution du budget de 1993 s'élève à 315,65 milliards de francs, représentant 4,45 % du produit intérieur brut. Ce solde est inférieur de près de 1,9 milliard de francs à la prévision résultant de la loi de finances rectificative du 22 juin 1993. Il est conforme aux objectifs fixés par la loi du 24 janvier 1994 d'orientation quinquennale, relative à la maîtrise des finances publiques.

• **SMIC outre mer**

Le ministre des départements et territoires d'outre-mer a présenté un décret portant relèvement du SMIC dans les départements d'outre-mer. Dans ces départements, le SMIC est aujourd'hui inférieur de 10,62 % au niveau qui est le sien en métropole. Le décret majore de 2 % au 1ᵉʳ janvier 1995 le SMIC en vigueur dans les départements d'outre-mer. Le taux horaire de celui-ci est ainsi porté à 32,42 francs. Ce taux ne sera plus inférieur que de 8,83 % à ce qu'il est en métropole.

• **Francophonie**

Le ministre de la culture et de la francophonie a rendu compte de la conférence ministérielle de la francophonie qui s'est tenue les 8 et 9 décembre à Ouagadougou (Burkina-Faso). Cette conférence, qui se réunissait pour la quatrième fois, a été l'occasion de faire le point de la mise en œuvre des décisions adoptées lors du sommet de la francophonie qui s'était réuni en 1993 à l'île Maurice.

Une résolution a été adoptée, à l'initiative de la France et de plusieurs pays arabes, sur la place du français dans les organisations des Nations unies, dans la perspective du cinquantième anniversaire de l'ONU. La conférence a examiné *le rapport d'étape du comité de* réflexion sur le renforcement de la francophonie mis en place lors du sommet de Maurice. Ce rapport préconise, en particulier, de concentrer les actions réalisées en commun par les Etats francophones autour de quelques objectifs prioritaires. Une conférence ministérielle extraordinaire aura *lieu en mars à Paris pour statuer* sur le rapport, en préparation du sommet qui doit avoir lieu en 1995 à Cotonou (Bénin).

Jean-Pierre Maréchal, psychiatre et beau-père du juge Eric Halphen chargé de l'instruction dans le dossier des fausses factures de la région parisienne, a été mis en examen pour trafic d'influence et extorsion de fonds, mercredi soir 21 décembre. Il a été laissé en liberté sous contrôle judiciaire par les juges d'instruction parisiens Jean-Pierre Zanoto et David Peyron.

■ DÉSSAISISSEMENT. Eric Halphen a annoncé, mercredi 21 décembre, au parquet de Créteil, qu'il ne comptait pas renoncer de lui-même au dossier des fausses factures de la région parisienne. Des procédures de dessaisissement pourraient donc être engagées dans les semaines qui viennent.

Les réactions chez les magistrats

A l'image de l'Association française des magistrats instructeurs (AFMI), plusieurs organisations de magistrats ont fait l'éloge, mercredi 21 décembre, de la probité du juge Halphen, après l'arrestation et la mise en examen de son beau-père pour extorsion de fonds et trafic d'influence.

Le Syndicat de la magistrature (SM) *« s'étonne des rumeurs concernant le dessaisissement du juge »*. *« La relation de cause à effet immédiatement établie entre de prétendus projets de pressions que* [le beau-père de M. Halphen] *se serait apprêté à effectuer sur son gendre et la nécessité d'un dessaisissement*, note le SM, *montre, à tout le moins, que l'objectif poursuivi est surtout d'écarter le juge Halphen du dossier, à un moment apparemment décisif de ses investigations. »*

De même, l'Union syndicale des magistrats (USM) s'interroge *« sur l'existence d'une opération de manipulation médiatisée »* et remarque *« que plusieurs magistrats instructeurs chargés d'affaires de ce type ont fait l'objet ces derniers temps de manœuvres de déstabilisation »*. Par ailleurs, pour Jean Glavany, porte-parole du PS, *« la mise en cause d'un proche d'un juge d'instruction saisi d'une affaire pouvant toucher d'éminentes personnalités de la majorité est une affaire troublante, très troublante. »*

NUCLÉAIRE

Après quatre ans d'arrêt

Le surgénérateur Phénix fonctionne à nouveau pour une centaine de jours

La direction de la sûreté des installations nucléaires (DSIN) a autorisé, mercredi 21 décembre, le Commissariat à l'énergie atomique (CEA) à faire redémarrer le réacteur à neutrons rapides Phénix (250 mégawatts). Ce petit surgénérateur de recherche, installé à Marcoule (Gard) était quasiment à l'arrêt depuis 1990. Il n'est cependant autorisé à fonctionner qu'au deux tiers de sa puissance, et ce pendant *« une centaine de jours »*. Le temps d'extraire ce qui reste d'énergie dans le cœur avant un nouvel arrêt pour réparations. Certains experts estiment, toutefois, que Phénix, âgé de vingt et un ans, ne pourra entamer une seconde carrière sans un sérieux programme de « ravalement » dont le coût pourrait atteindre 200 millions de francs.

Entre août 1989 et septembre 1990, Phénix a connu son lot de mésaventures. La plus spectaculaire fut l'observation, à quatre reprises, d'une « baisse soudaine de réactivité », un ralentissement bref et brutal des réactions nucléaires du cœur. Depuis, Phénix était quasiment à l'arrêt. Des contrôles avaient en effet révélé des défauts dus à la fatigue du métal sur les boucles du circuit secondaire de sodium. Aujourd'hui, deux des trois boucles de ce circuit ont été rénovées. C'est la raison pour laquelle la DSIN n'a autorisé Phénix à fonctionner qu'à 65 % de sa puissance. Une puissance suffisante pour tenter d'élucider les mystérieuses baisses de réactivité enregistrées voilà quatre ans.

J.-P. D.

L'enquête sur les fausses factures des HLM de la région parisienne

Le beau-père de M. Halphen a été mis en examen pour trafic d'influence et extorsion de fonds

Tentative de racket ordinaire ou manœuvre visant à déstabiliser un magistrat chargé de dossiers explosifs ? L'extorsion de fonds reprochée au beau-père du juge Halphen serait d'apparence banale, si ses protagonistes n'étaient pas hors du commun.

Mardi 20 décembre à l'aéroport de Roissy, le docteur Jean-Pierre Maréchal a été interpellé, par les policiers qui l'avaient vu prendre un paquet remis par le conseiller général des Hauts-de-Seine Didier Schuller. De retour d'un séjour aux Antilles, le psychiatre a gardé en main pendant quelques minutes ce million de francs en billets, dont les numéros avaient été répertoriés par la Banque de France à la demande des policiers. Face aux enquêteurs qui l'avaient interpellé, M. Maréchal a ensuite tenu des propos embrouillés, prétendant rapporter cette somme de l'étranger et l'avoir déclarée en douane : des informations démenties par les vérifications policières. Le docteur Maréchal a donc été mis en examen pour extorsion de fonds.

Le beau-père du juge Eric Halphen a aussi été mis en examen pour trafic d'influence, mercredi soir 21 décembre, après un débat contradictoire en présence de ses deux avocats, M[es] Mario Stasi et Pierre-Olivier Sur. Ce second chef de mise en examen repose, pour l'essentiel, sur les déclarations de Didier Schuller. Le conseiller général (RPR) des Hauts-de-Seine avait déposé plainte, le 15 décembre, directement auprès de la direction centrale de la police judiciaire. Dans son procès-verbal d'audition, transmis l'après-midi même au parquet de Paris, l'élu a affirmé avoir été sollicité par Jean-Pierre Maréchal, qui avait soigné sa mère et sa femme.

L'éventualité d'une manipulation visant un magistrat chargé d'un dossier politiquement « sensible » impose d'observer au plus près la chronologie de ce dossier et ses zones d'ombre. A en croire M. Schuller, qui a donné une conférence de presse mercredi 21 décembre dans une salle de la mairie de Levallois-Perret prêtée par Patrick Balkany, le psychiatre lui aurait proposé un million de francs afin d'intervenir auprès de son gendre pour étouffer le dossier instruit à Créteil visant le conseiller général et plusieurs responsables RPR.

Indélicat ou manipulé ?

M. Maréchal, qui se déclare lui-même sympathisant RPR, lui aurait aussi demandé une intervention afin d'obtenir la mutation d'un magistrat, collègue de sa fille, également juge au tribunal de Paris.

Sollicité par le psychiatre dès le mois d'octobre, M. Schuller affirme n'avoir d'abord parlé à personne de ces demandes. Il assure avoir attendu jusqu'au 15 décembre – soit le lendemain de la perquisition opérée par le juge Halphen au siège de son journal électoral – avant d'en parler au ministre de l'intérieur Charles Pasqua en personne et de déposer plainte à la direction centrale de la police judiciaire. A partir du 15 décembre, la P.J. conduit une enquête préliminaire sous le contrôle du parquet de Paris, saisi parce que M. Maréchal est domicilié à Paris, et régulièrement tenu informé. Dès lors, M. Schuller dit avoir alors été *« un instrument discipliné de la police judiciaire »*.

Ni M. Maréchal ni M. Schuller ne prétendent que des démarches auraient été entreprises auprès du juge Eric Halphen. Le magistrat instructeur paraît victime d'un beau-père soit indélicat, soit manipulé.

ERICH INCIYAN

Le juge d'instruction a saisi des documents sur le RPR

Suite de la première page

Les policiers se trouvaient déjà en mission dans le Var, où ils enquêtaient à la demande du juge sur les conditions dans lesquelles fut construite la villa de Michel Roussin, à Port-Grimaud. Aussi n'avaient-ils qu'un bref crochet à effectuer...

L'objet de ce « raid » confidentiel était de saisir les dossiers fiscaux du promoteur Jean-Claude Méry, mis en examen et incarcéré depuis jeudi 29 septembre. Ancien responsable du secteur « entreprises » au RPR, dont il fut membre du comité central de 1987 à 1990, M. Méry est intervenu, *via* la kyrielle de sociétés qu'il dirige, dans de très nombreux marchés de la Ville de Paris et, singulièrement, de son office HLM, l'OPAC (*le Monde* daté 9-10 octobre). En 1992, cet homme d'affaires boulimique a par ailleurs lancé un vaste projet immobilier à Port-Vendres, dans les Pyrénées-Orientales, qui lui valut ses premiers démêlés avec le fisc.

Mercredi 14 décembre, ce sont les documents issus de ces vérifications, parties de Port-Vendres et communiquées au mois de janvier 1993 à la direction générale des impôts (DGI), que les policiers ont emportés à l'intention du juge Halphen. Aux conclusions des agents du fisc, peu amènes à l'égard de M. Méry, s'ajoutent six cent cinquante pièces de nature comptable ou bancaire, découvertes par les agents du fisc à partir du 4 décembre 1992, au cours d'une série de *« visites domiciliaires »*, selon leur terminologie, dans l'appartement parisien du promoteur, avenue de Suffren, et au siège de ses sociétés, quai des Grands-Augustins. Entre les mains du magistrat, ces pièces pouvaient conférer au dossier d'instruction une tout autre dimension.

Chez Jean-Claude Méry, les enquêteurs des impôts avaient par exemple découvert plusieurs sommes d'argent liquide : 20 000 dollars, 100 000 francs français, 5 000 francs suisses. Dans son coffre-fort, deux enveloppes de papier kraft contenaient l'une 90 000 francs, l'autre 150 000 francs, mais ne portaient aucune indication de destination. Interrogée, jeudi 27 octobre, par le juge Halphen, la secrétaire du promoteur avait indiqué que son employeur lui *« demandait de mettre de l'argent dans des enveloppes »* (*le Monde* du 9 novembre). Un autre lot d'enveloppes, vides celles-là, portaient au dos une inscription représentant une somme d'argent, généralement proche de 30 000 francs, et les initiales de leurs destinataires.

Sur l'une de ces enveloppes figuraient le nombre « 100 000 » et les initiales « MPM ». Or, au cours de son interrogatoire, la secrétaire avait fourni au juge, outre la traduction de « MR » et de « RH » – Michel Roussin et Rémy Halbwax –, figurant sur les agendas de M. Méry, celle des initiales « MPM », qui seraient celles de Maurice-Paul Morin, dirigeant d'une filiale de la Générale des eaux, CG2A, qui avait obtenu, en 1992, une part du marché d'entretien des ascenseurs des HLM parisiens.

L'enquête du juge Halphen a d'autre part mis en évidence que, simultanément à l'obtention de ce marché – qui fut partagé avec une filiale de la Lyonnaise des eaux, Cofreth –, CG2A avait payé sans barguigner à M. Méry une facture d'études fort peu détaillée, mais dont le montant atteignait 16 187 950 francs...

Un compte bancaire aux Pays-Bas

Ce rapprochement a valu à M. Morin une mise en examen pour abus de biens sociaux (*le Monde* du 9 décembre), mais le juge n'a pas réussi, jusqu'à présent, à démontrer que les sommes perçues par Jean-Claude Méry, sur ce contrat comme sur d'autres, pouvaient constituer d'authentiques pots-de-vin destinés à favoriser l'obtention de marchés publics, et dont le promoteur aurait eu à reverser une partie aux « décideurs » concernés. La comptabilité de M. Méry, scrutée par les policiers, ne montre pas de sorties d'argent importantes qui pourraient caractériser un tel mécanisme.

Les documents fiscaux rapportés au juge de Créteil par les policiers recèlent en revanche d'autres indices. Un relevé bancaire des Pays-Bas prouve ainsi que Jean-Claude Méry possédait un compte dans une banque d'Amsterdam et en fournit opportunément le numéro. En 1992, les vérificateurs du fisc avaient pu établir que l'homme d'affaires avait payé deux millions de francs d'impôts au moyen d'un chèque tiré sur ce compte. Il avait alors prétendu avoir obtenu un prêt de cette banque néerlandaise, sans pouvoir en apporter la moindre justification. Rien n'interdit donc de penser que certains mouvements de fonds pourraient avoir eu lieu hors des frontières françaises, à l'abri des regards.

Egalement saisie par le fisc il y a deux ans, et désormais versée au dossier du juge d'instruction, une série de télécopies envoyées à Jean-Claude Méry par la direction de l'OPAC montre avec clarté comment le promoteur proche du RPR était informé par avance des marchés à pourvoir, des candidats à leur obtention, et de leurs caractéristiques les plus confidentielles, de manière à favoriser son rôle d'intermédiaire.

Le nom du directeur de l'époque de l'office HLM de la ville de Paris, Georges Pérol, aujourd'hui conseiller général (RPR) de Corrèze, apparaît d'ailleurs à plusieurs reprises dans les pièces remises au magistrat. La lecture de cinq disquettes informatiques trouvées au siège des sociétés de M. Méry enseigne par exemple que la quasi-totalité des entreprises citées dans l'enquête du juge Halphen et qui ont obtenu des marchés avec l'OPAC ont versé des chèques, le plus souvent de 20 000 à 30 000 francs, à deux associations dirigées par Georges Pérol ou par des proches : Réussir le Limousin et l'Association des amis du centre d'art contemporain de Meymac, ville dont M. Pérol est le maire.

Dès lors, l'ancien directeur de l'OPAC, considéré comme un homme clé du « système Chirac », se trouve en première ligne face à la menace judiciaire. D'autant que l'exhumation de ces anciennes enquêtes fiscales peut éclairer, a posteriori, le départ en retraite précipité de Georges Pérol, le 5 juillet 1993, et le « limogeage » de son adjoint, François Ciolina, au mois de mars 1993.

Pour ajouter à ces soupçons, le dirigeant du bureau d'études CET-Ingénierie, Christian Curtet, a expliqué au juge que Jean-Claude Méry lui avait présenté M. Pérol au cours d'un congrès des HLM, à Bordeaux, et qu'*« à la suite de cela »*, il avait *« obtenu trois marchés avec les HLM de Paris »*. Lui aussi mis en examen, cet entrepreneur, qui réalisait, en 1992, 15 millions de francs de chiffre d'affaires avec l'OPAC sur un chiffre d'affaires global de 22 millions, a même ajouté : *« C'est pour cela que je devais payer Méry jusqu'en 1996... »*

La piste des Hauts-de-Seine

La même société CET-Ingénierie, qui obtint également des marchés auprès de l'office HLM des Hauts-de-Seine, semble d'ailleurs avoir pris en charge certaines dépenses du *Clichois*, le journal électoral de Didier Schuller. Son dirigeant, M. Curtet, aurait pour sa part, selon certains témoignages, consenti à régler à la compagne de Didier Schuller des factures de plusieurs dizaines de milliers de francs pour des *« prestations comptables »* d'ordre divers.

Lors de la perquisition du 14 décembre, le juge Eric Halphen a saisi un lot de documents qui semblent montrer les liens de l'équipe politique de M. Schuller avec d'autres sociétés, toutes également en affaires avec les HLM des Hauts-de-Seine. A commencer par la Société d'application et de revêtements (SAR), grosse entreprise de travaux publics et de réhabilitation, dont le fondateur, Francis Poullain, fut le premier mis en examen dans la procédure conduite par le juge Halphen. Dans les registres du *Clichois* apparaîtrait aussi la SCGPM, société de bâtiment du Val-de-Marne, qui se trouve être intervenue sur le chantier de... la villa varoise de Michel Roussin.

Ainsi, au terme de dix mois de recherches, le magistrat de Créteil a-t-il mis au jour un réseau particulièrement dense de faveurs consenties et d'obligations mutuelles entre élus, intermédiaires et entreprises, s'étendant sur plusieurs départements autour de la capitale, et susceptibles d'inquiéter plusieurs autres personnalités de l'actuelle majorité. Au premier rang d'entre elles figure l'ancien ministre Robert Pandraud, député (RPR) de Seine-Saint-Denis et vice-président du conseil régional d'Ile-de-France, qu'un *« blanc »* – un rapport sans en-tête ni signature – des renseignements généraux, daté de 1992 et curieusement retrouvé parmi les documents du fisc, présente comme une relation proche de Jean-Claude Méry...

Mélange des genres

Le juge Halphen avait mis en examen le plus proche collaborateur de M. Pandraud, l'ancien policier Rémy Halbwax (*le Monde* daté 30-31 octobre). Salarié de la Cofreth, filiale de la Lyonnaise des Eaux ayant obtenu de nombreux marchés, tant auprès de la Ville de Paris que de la région, Rémy Halbwax a assuré qu'il travaillait *« gratuitement »* pour M. Pandraud et que, par ailleurs, son rôle à la Cofreth était *« d'apporter des clients »*. Ce mélange des genres devait inéluctablement conduire à l'audition de l'ancien ministre, et sans doute à sa mise en examen au début du mois de janvier 1995, le juge ayant entrepris des vérifications auprès de l'Assemblée nationale, d'une part à propos des rémunérations de M. Halbwax, d'autre part au sujet de la date de fin de la session parlementaire, au-delà de laquelle M. Pandraud ne serait plus couvert par l'immunité parlementaire.

L'ensemble des documents détenus par le magistrat a bien, on le voit, transformé une classique enquête sur un réseau de faux facturiers en une menace pesant sur la majorité, et sur le RPR en particulier. Mais alors que ces pièces avaient été, à l'origine, saisies par le fisc sous le contrôle de la justice, et que des copies en avaient donc été transmises au parquet de Paris et, voici près de deux ans, à la direction générale des impôts, le juge d'instruction a dû ordonner une perquisition pour en obtenir un exemplaire. *« Les services fiscaux sont très cloisonnés*, explique-t-on au cabinet du ministre du budget ; *les uns ne savent pas forcément quels éléments pourraient être utiles aux autres. »*

C'est au lendemain de cette perquisition du 14 décembre à Marseille que la DGI a finalement adressé au magistrat les pièces annexées au rapport fiscal sur Jean-Claude Méry, c'est-à-dire au moment où il en connaissait, pour l'essentiel, la teneur. Interrompu dans son élan par l'arrestation de son beau-père, le juge Halphen n'a certes pas eu le temps d'exploiter tous les documents en sa possession, que l'on dit entreposés dans un carton, au fond de son bureau, au septième étage du palais de justice de Créteil. Il appartiendra, s'il doit être dessaisi, à son successeur de poursuivre cette tâche.

HERVÉ GATTEGNO

La procédure du dessaisissement

Eric Halphen a annoncé, mercredi 21 décembre, au parquet de Créteil, qu'il ne comptait pas renoncer de lui-même au dossier des fausses factures de la région parisienne. Des procédures de dessaisissement pourraient donc être engagées dans les semaines qui viennent.

Au nom de *« l'intérêt d'une bonne administration de la justice »*, le dessaisissement peut être demandé par le procureur de la République, qui agit spontanément ou à la demande des parties. La requête, qui doit être motivée, est adressée au président du tribunal. Ce dernier doit statuer dans les huit jours par une ordonnance qui ne peut pas faire l'objet d'un recours. Si la demande est acceptée, le dossier est confié à un autre juge d'instruction.

Cette notion – *« l'intérêt d'une bonne administration de la justice »* – peut également être invoquée par le procureur général près la Cour de cassation ou par le procureur général de la cour d'appel agissant soit spontanément, soit à la demande des parties. Lorsque la demande émane d'une des parties, le procureur général dispose de dix jours de réflexion. S'il refuse la demande, il doit donner les motifs de sa décision. S'il l'accepte, il adresse une requête à la chambre criminelle de la Cour de cassation, qui doit statuer dans les dix jours.

« L'intérêt d'une bonne administration de la justice » avait été invoqué pour justifier le dessaisissement, en 1987, du juge Claude Grellier, qui instruisait alors une affaire concernant Michel Droit. Inculpé de forfaiture dans le dossier de Radio-Courtoisie, l'académicien avait déposé une plainte pour violation du secret de l'instruction, puis déposé une requête en suspicion légitime. La chambre criminelle de la Cour de cassation, qui n'avait pas retenu la suspicion légitime, avait décidé de transmettre le dossier de M. Grellier à un juge d'instruction de Rennes.

La suspicion légitime ou la récusation

La notion de *« bonne administration de la justice »*, qui fonde de nombreuses décisions, a également été récemment invoquée dans un dossier concernant le meurtre, cet été, d'un fils de harki précipité du haut d'une falaise après avoir été roué de coups et abreuvé d'injures racistes. La famille de la victime avait critiqué le comportement du juge d'instruction d'Amiens, qui avait requalifié les faits en cours d'instruction et remis en liberté certains des jeunes mis en examen. Le 30 novembre, la chambre criminelle de la Cour de cassation a décidé de transmettre cette affaire à un magistrat de Laon. *« Cette mesure, souhaitable en raison de l'émotion légitime que cette affaire a suscitée à Amiens*, notait alors le procureur d'Amiens, *doit permettre la poursuite de l'instruction dans des conditions de sérénité indispensables à la garantie des droits des parties. »*

En dehors de la notion de *« bonne administration de la justice »*, le dessaisissement peut intervenir dans deux cas : la suspicion légitime ou la récusation. Lorsque les parties ou le ministère public ont un doute sur l'impartialité du juge d'instruction, ils peuvent adresser une requête en suspicion légitime à la chambre criminelle de la Cour de cassation. Le code de procédure pénale prévoit également une procédure de récusation : le mis en examen, le prévenu, l'accusé et toutes les parties qui souhaitent récuser un magistrat instructeur doivent présenter une requête au premier président de la cour d'appel.

ANNE CHEMIN



JUSTICE

Ancien président de la Française des jeux et ancien conseiller à l'Elysée

Gérard Colé est poursuivi pour abus de biens sociaux

Président de la Française des jeux (FDJ) de 1989 à 1993, après avoir été conseiller à l'Elysée chargé de la communication présidentielle à partir de 1986, Gérard Colé a été mis en examen pour « abus de biens sociaux, faux et usage de faux, ingérence », mercredi 21 décembre, par le juge Isabelle Orsini chargé à Nanterre d'une instruction sur la gestion de la FDJ. La sœur de M. Colé a aussi été mise en examen. Tous deux ont été laissés en liberté sous contrôle judiciaire, moyennant le versement d'une caution de 1 million de francs pour M. Colé.

Placé en garde à vue, mardi 20 décembre, dans les locaux de l'Office central de répression de la grande délinquance financière à Nanterre, l'ancien président de la Française des jeux aura tardivement dû s'expliquer sur la gestion d'une société qu'il a dirigée jusqu'en décembre 1993 avec la protection du président de la République. La personnalité de cet ancien journaliste et publicitaire, proche de François Mitterrand, est en effet au centre d'une affaire qui aura mis longtemps à entrer dans une phase d'instruction judiciaire.

« La Française des jeux ne peut durablement être dirigée par un président dont le comportement et les méthodes démontrent qu'il la considère comme sa propriété », avait noté l'Inspection générale des finances, le 3 novembre 1993, en rendant son rapport sur la gestion de l'entreprise. Demandé par l'ancien ministre socialiste du budget, Martin Malvy, ce rapport avait notamment dénoncé le *« laxisme régnant »* en matière de frais généraux et de frais de représentation dans une société dépendant à 72 % de l'Etat, ainsi que sa politique d'achat reposant sur des liens privilégiés *« avec quelques fournisseurs »* (*le Monde* du 5 novembre 1993). L'Inspection avait aussi protesté contre la *« volonté évidente de ne pas informer »* qui lui avait été opposée par Gérard Colé.

Aujourd'hui, âgé de cinquante-trois ans, ce proche de Michel Charasse avait été en 1984 l'un des conseillers en communication de François Mitterrand, avant de devenir officiellement conseiller à l'Elysée en charge de la communication, de 1986 à son arrivée au sommet de la FDJ en juin 1989. Après la polémique provoquée par le rapport de l'Inspection, cet « homme du président » avait finalement dû quitter son fauteuil – qu'il aurait dû occuper jusqu'en 1995 aux termes d'un décret présidentiel – lorsque François Mitterrand s'était résigné à signer en décembre 1993 un décret mettant fin à ses fonctions.

L'enquête conduite par le juge Isabelle Orsini vise désormais à établir la réalité de malversations dénoncées par l'Inspection, qui avait regretté de n'avoir pu élucider tous les points obscurs de la gestion de M. Colé et avait demandé *« le lancement d'une enquête judiciaire »*.

Aussi les enquêteurs se sont-ils notamment intéressés au groupe Alain Carré, l'un des principaux partenaires dénoncés par le rapport de l'Inspection pour avoir bénéficié d'une politique d'achat préférentielle de la part de la FDJ. Ce qui vaut d'ores et déjà à Alain Carré, PDG de la première agence française de design, d'être écroué depuis le 26 octobre après avoir été mis en examen par le juge Orsini pour *« abus de biens sociaux, escroquerie, faux et usage de faux en écriture »*.

L'une des filiales du groupe Alain Carré, la société d'édition de mobilier Quassart, était en effet l'un des principaux fournisseurs de la FDJ. Elle procédait à l'étude, à la fabrication et à la mise au point du mobilier imposé par la FDJ lors de l'installation des terminaux de prise de jeux du Loto, notamment dans les débits de boissons.

Gérard Colé se voit aussi reprocher d'avoir favorisé la fourniture à la FDJ d'une fontaine créée par sa sœur, artiste, elle aussi mise en examen. Les enquêteurs s'intéressent à d'apparentes facturations fictives établies entre la société française et certains de ses partenaires commerciaux à l'étranger.

E. In.

A la cour d'assises des mineurs de Seine-Saint-Denis

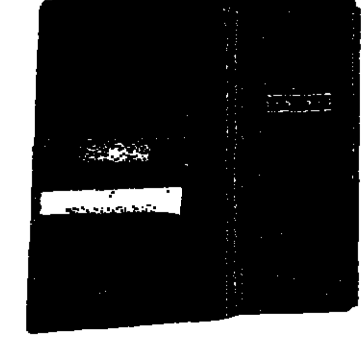
Soupçonné d'avoir provoqué la mort d'une commerçante, le jeune Rachid a été acquitté

Rachid T., qui était poursuivi pour avoir provoqué la mort d'Yvette Liger, la « boulangère de Stains » (Seine-Saint-Denis) décédée, le 4 mai 1991, d'une crise cardiaque – après s'être interposée lors d'une bagarre entre son fils hémiplégique et l'adolescent – a été acquitté, mercredi 21 décembre, par la cour d'assises des mineurs de Seine-Saint-Denis, au terme de trois jours de débats à huis clos. Quatre de ses camarades, jugés pour « non-assistance à personne en danger », ont également été acquittés.

Rachid, qui avait dix-sept ans au moment des faits, avait été renvoyé devant la cour pour « coups ou violences volontaires et voies de fait ayant entraîné la mort sans intention de la donner ». La victime, qui souffrait d'une insuffisance cardiaque, était décédée moins d'une heure après l'altercation. Son fils avait déclaré qu'elle avait été rouée de coups, une affirmation que Rachid T. niait et qui n'avait pu être vérifiée lors de la reconstitution.

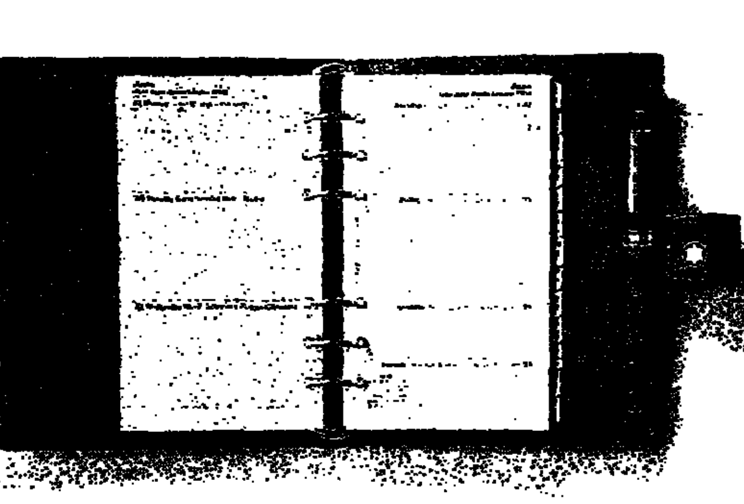
L'avocat général, Jean-Louis Voirain, avait requis une peine de trois ans avec sursis et mise à l'épreuve contre Rachid. Le verdict d'acquittement a provoqué *« l'écœurement »* de la famille de la victime.

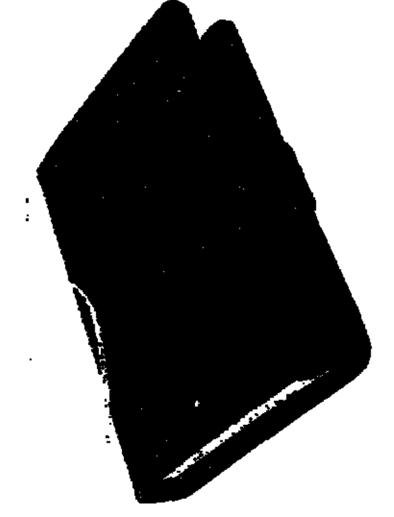
PROXÉNÉTISME : le couturier Francesco Smalto sera jugé en avril à Paris. – Le couturier Francesco Smalto, soixante-sept ans, *renvoyé le 16 novembre devant* le tribunal correctionnel de Paris par le juge d'instruction parisien, Jean-Paul Valat, pour proxénétisme aggravé, sera jugé le 11 avril 1995 prochain. Le couturier, qui avait été mis en examen le 1er juin 1993 pour des faits de proxénétisme commis en France et au Gabon entre 1990 et 1993, est soupçonné d'avoir utilisé un réseau de call-girls de luxe et offert les prestations de celles-ci à d'importants clients gabonais. *M. Smalto nie sa participation* à une telle entreprise.













JUSTICE

Troisième adjoint au maire de Grenoble

Guy Névache a été placé en garde à vue pour recel d'abus de biens sociaux

Guy Névache, troisième adjoint au maire de Grenoble, a été placé, mercredi 21 décembre, en garde à vue, dans le cadre d'une affaire d'abus de biens sociaux qui concerne l'une de ses collaboratrices, Colette Cattoire-Beleffi, au sein de la société Grenoble Isère Développement (GID), dont il est le directeur général.

GRENOBLE

de notre bureau régional

Colette Cattoire-Beleffi, directrice du service de la communication de la société Grenoble Isère Développement, avait déjà été mise en examen le 20 décembre après quarante-huit heures de garde à vue, pour recel d'abus de biens sociaux, à l'encontre de la Société dauphinoise de travaux publiques-SDE. Le PDG de cette entreprise, Paul Crovella, a également été mis en examen pour abus de biens sociaux.

Guy Névache et sa compagne, Colette Cattoire-Beleffi, avaient acheté, il y a un an, une villa à Meylan, dans la banlieue résidentielle de Grenoble, pour une somme proche de 3 millions de francs. Ils y ont fait exécuter des travaux de rénovation par l'entreprise SDE, pour un montant de plusieurs dizaines de milliers de francs. Les fonctionnaires du détachement grenoblois du Service régional de police judiciaire de Lyon (SRPJ) s'interrogent sur les conditions de leur financement. Ils se demandent si le couple n'a pas bénéficié de « faveurs » de la part de la société SDE qui, depuis de nombreuses années, est en relation d'affaires avec Guy Névache dans le cadre du Syndicat intercommunal de l'agglomération grenobloise (SIEPARG), transformé le 1er janvier 1995 en communauté de communes. Ancien directeur de ce syndicat, élu en 1989 conseiller municipal, M. Névache est devenu vice-président du SIPARG et, à ce titre, siège en tant qu'administrateur au sein de Grenoble Isère Développement.

Ce n'est pas la première fois que cet élu a des démêlés avec la justice et il est actuellement poursuivi pour délit d'ingérence devant le tribunal correctionnel de Chambéry. Il aurait bénéficié de conditions de paiement très avantageuses lors du rachat, par lui-même, d'un appartement propriété du SIEPARG, alors qu'il était le directeur de ce syndicat intercommunal au moment de la vente de ce bien immobilier.

Ancien suppléant de Pierre Mendès France

Cet ancien avocat est une personnalité politique du département de l'Isère. Il fut notamment le suppléant de Pierre Mendès France lors des législatives de 1967 et de 1968, puis d'Hubert Dubedout en 1973. Il fut conseiller général du cinquième canton de Grenoble de 1973 à 1982. Jusqu'en 1989, il fit partie de l'appareil de la fédération du Parti socialiste. En 1989, il décidait de changer de camp et rejoignait la liste du maire RPR de Grenoble, Alain Carignon.

C'est lui qui fut chargé de défendre devant les élus le dossier de la privatisation de l'eau de Grenoble en 1989. Guy Névache, qui s'attendait à être entendu par le juge chargé du dossier Dauphiné News, semble avoir finalement été rattrapé par une autre affaire. Sa garde à vue a été prolongée jeudi 22 et il sera présenté vendredi 23 au parquet.

CLAUDE FRANCILLON

FAITS DIVERS

A la suite d'une interpellation

Un Algérien a été tué par un CRS à Manosque

Rachid Chebchou, mécanicien algérien âgé de vingt-neuf ans, a été tué, mardi 20 décembre, à Manosque (Alpes-de-Haute-Provence), à la suite d'une « interpellation » par des CRS qui aurait mal tourné. Ses proches préfèrent parler de « bavure » policière.

DIGNE

de notre correspondant

Deux versions contradictoires s'opposent quant aux circonstances de la mort, mardi 20 décembre, vers 20 h 45, dans le centre de Manosque, de Rachid Chebchou, tué à la suite d'une interpellation par quatre CRS de la compagnie 54 de Marseille, dont une douzaine d'entrée eux étaient arrivés, la veille seulement, en renfort des gardiens de la paix locaux.

Selon la police, le jeune homme aurait été surpris alors qu'il descendait le long de la gouttière d'une habitation. Il aurait tenté de s'enfuir et de se débarrasser de la drogue qu'il transportait. L'un des CRS aurait essayé de le maîtriser en l'assommant avec la crosse de son arme de service. C'est alors que le coup de feu serait parti accidentellement.

Pour les proches et les amis de la victime, en revanche, il s'agit d'un « *acte raciste totalement gratuit* ». Selon SOS Racisme, la victime sortait d'un bar lorsque la patrouille de CRS a voulu contrôler son identité. Au lieu d'obtempérer, le jeune homme se serait enfui en courant, avant d'être « *abattu sans sommation de deux balles* ».

Une centaine de jeunes Maghrébins se sont rassemblés pour manifester, mercredi 21 dans l'après-midi, devant le commissariat de police. Des pierres ont été lancées contre la façade et des drapeaux tricolores arrachés. Les forces de l'ordre, y compris les gardes mobiles, appelés en renfort dans la journée, ne sont pas intervenues.

Le préfet des Alpes-de-Haute-Provence, Gérard Lambotte, s'est aussi rendu sur place, et le parquet de Digne a ouvert une information. Si le responsable du ou des coups de feu mortels a été placé en garde à vue, ses collègues CRS avaient été, dès la nuit de mardi à mercredi, relevés de leur mission à Manosque pour être renvoyés à Marseille.

FRANÇOIS DE BOUCHONY

RECTIFICATIF : Une coupe malencontreuse dans l'article consacré au sondage de la SOFRES sur l'état de la société française (*le Monde* du 22 décembre) a changé la signification d'une phrase. Il fallait lire, à propos des moyens mis en œuvre au titre de la lutte contre l'exclusion, que l'application de la loi « *de réquisition des logements vacants* » – et non pas le recours général à la loi – ne réglera pas le problème de fond.

Le rapport définitif consacré aux aspirations des 15-25 ans

Le comité chargé de la consultation des jeunes avance des propositions radicales sur l'emploi et les stupéfiants

Après les cinquante-sept propositions déjà formulées en octobre dans un rapport intermédiaire (« le Monde » du 5 octobre), le comité chargé de la consultation des jeunes a remis, mercredi 21 décembre, quarante-trois nouvelles suggestions au gouvernement. Certaines d'entre elles sont résolument radicales, qu'il s'agisse d'imposer un quota de jeunes dans les entreprises, de dépénaliser à titre expérimental la consommation du cannabis ou d'instaurer le vote obligatoire.

Nullement découragés par l'accueil mitigé réservé aux vingt-neuf premières mesures annoncées par Edouard Balladur, le 15 novembre, les membres du comité chargé de la consultation des jeunes ont choisi de maintenir la pression sur le gouvernement. Et de faire monter les enchères.

« *Les rapporteurs se sont situés à la fois comme porte-parole et comme traducteurs des revendications exprimées par les jeunes* », indiquent, en guise de préambule, les « *experts* ». Tout en martelant qu'ils ne sauraient être les alibis d'un gouvernement qui a voulu rétablir le dialogue avec la jeunesse au lendemain des manifestations contre le CIP (contrat d'insertion professionnelle), ils ont présenté avec optimisme leur rapport final. « *C'est en janvier, lorsque le gouvernement annoncera ses nouvelles mesures, que l'on saura si cette consultation a répondu aux besoins ou si elle n'a été qu'un leurre. Mais la période est propice pour faire des propositions...* », souligne Alain Michel, président de l'association humanitaire Equilibre.

C'est surtout dans le domaine de l'insertion professionnelle que le comité joue son rôle d'aiguillon. Le gouvernement a-t-il éludé l'embarrassant sujet de l'emploi dans la première vague de mesures annoncées en novembre ? Les quinze propositions, qualifiées d'essentielles par le comité, portent précisément toutes sur l'accès au monde du travail. Le droit à un emploi pour tous est même la clef de voûte de cet édifice. « *Le problème de l'emploi est la source de la plupart des difficultés relevées dans ce rapport*, indique le document remis au premier ministre. *Les conséquences du chômage sont lourdes pour la jeunesse : inquiétude, opposition de fait avec les adultes en concurrence pour les mêmes emplois, précarisation et difficulté à trouver un logement, recours à l'université comme refuge, ce qui est l'une des raisons de sa saturation.* »

Un référendum sur les rythmes scolaires

« *Tout doit être mis en œuvre pour que le chômage des jeunes n'excède pas une durée de six mois* », considère le document qui souhaite qu'au-delà de ce délai, chacun se voie proposer une activité à mi-temps, rémunérée et assortie d'une formation. A ceux qui objecteraient le coût d'une telle mesure, le comité réplique que « *près de cinquante milliards de francs sont aujourd'hui alloués à la formation professionnelle sans résoudre de manière efficace le chômage des jeunes* ». La suppression de tous les contrats à durée déterminée « *qui ne correspondent pas à des travaux durables et ne sont pas justifiés* » et leur remplacement par des embauches définitives sont proposés.

L'emploi n'est pas le seul domaine disséqué dans le rapport. La proposition, déjà formulée en octobre, de redéfinir les rythmes scolaires en consacrant les après-midis aux activités d'éveil sportive ou culturelle est reprise avec, à la clé, l'organisation d'un référendum « *en cas de blocage institutionnel* ». Le comité préconise l'attribution de logements sociaux à un pourcentage minimal de jeunes en situation précaire et des réductions dans les transports en commun pour tous. Cette proposition répond à l'absence de décisions gouvernementales en novembre sur le coût des transports en commun urbains.

Dans un domaine plus politique, les membres du comité reviennent à la charge sur le service national bien que le ministre de la défense n'ait absolument pas suivi leur proposition précédente. Ils réclament toujours le choix entre un service civil et militaire. Sur le terrain sensible de la toxicomanie, la dépénalisation, même pendant dix-huit mois, de la consommation de cannabis promet de ne pas passer inaperçue. De même, l'obligation pour les citoyens de voter lors de toutes les élections – comme c'est le cas en Belgique – devrait provoquer des réactions. Claude Bébéar, PDG d'Axa, assume volontiers la paternité de cette proposition. « *Les vieux, dont je fais partie*, explique-t-il, *votent. En conséquence, les hommes politiques les bichonnent mais se moquent des jeunes qui n'exercent que très peu leurs droits civiques. L'institution du vote obligatoire rétablirait l'équilibre.* »

Le 15 janvier, les onze membres du comité seront reçus par le premier ministre. Ils sauront peut-être lesquelles de leurs propositions seront converties en mesures fermes. C'est en effet à la fin de ce mois qu'Edouard Balladur devrait annoncer le deuxième train de mesures en faveur des jeunes.

MICHÈLE AULAGNON

Cannabis dépénalisé, alcool interdit

« *A quand la dépénalisation du cannabis ?* » La récurrence de la question a conduit le comité de la consultation nationale des jeunes à proposer une « *dépénalisation expérimentale de la consommation du cannabis pendant dix-huit mois* ». Cette suppression temporaire des peines de prison encourues par les fumeurs de marijuana ou de haschich ne remet pas en cause le statut illicite de ces substances. La pénalisation sera d'ailleurs maintenue « *lorsque cet usage présentera des risques pour autrui* », précise le comité, qui conseille de s'inspirer sur ce point des législations en matière d'alcool, du Code de la route et du Code du travail. La pénalisation des drogues dures (héroïne, cocaïne) restera en vigueur.

La mesure, qui « *n'est pas destinée à autoriser ou à faciliter* » la consommation de cannabis, s'accompagne d'une proposition visant à interdire la vente d'alcool aux mineurs « *dans tous les lieux de vente (et non seulement les débits de boisson)* » et d'un « *renforcement majeur des campagnes d'information et de prévention sur toutes les drogues, douces ou dures, licites ou illicites* ».

Les onze membres du comité entérinent ainsi une distinction ignorée par la loi française et inscrivent leur réflexion dans la lignée d'un récent avis du Comité national consultatif d'éthique refusant, « *au nom de l'évolution des connaissances scientifiques* », la classification actuelle des produits psychotropes en fonction de leur licéité (*le Monde* du 1er décembre). Les artisans de la consultation ont saisi l'essentiel du message d'une génération qui refuse l'amalgame entre les différents stupéfiants et qui, bien souvent, ne comprend pas le statut « privilégié » réservé aux consommateurs de boissons alcooliques dans la société. « *Le cannabis n'est pas une drogue, en tout cas moins que le tabac et l'alcool* », avait notamment écrit une jeune fille dans son questionnaire.

Reste à étudier la faisabilité de l'expérimentation. Une circulaire du garde des sceaux enjoignant aux parquets de ne plus poursuivre les simples usagers pourrait faire l'affaire, ou un amendement à la loi du 31 décembre 1970 sur les stupéfiants être déposé. La proximité de l'élection présidentielle et la probable impopularité d'une telle mesure dans le monde des adultes laissent sceptique quant à sa mise en œuvre effective. A moins qu'un candidat décidé à conquérir le jeune électorat ne l'inscrive à son programme...

LAURENCE FOLLÉA

Les principales suggestions

Emploi

. Définition par la loi en fonction de la taille de l'entreprise d'un pourcentage minimal de jeunes en premier emploi.

Exonération totale des charges sociales pendant deux ans pour l'embauche de jeunes sans expérience préalable.

Suppression des contrats à durée déterminée, « exceptés ceux qui correspondent à un véritable travail temporaire ».

. Obligation de fournir une activité à mi-temps rémunérée, assortie d'une formation, à tout jeune à la recherche d'un emploi depuis six mois.

. Meilleur contrôle des Contrats emploi solidarité (CES):

. Recensement et développemement des emplois de proximité.

. Développement des chèques services.

Assistance d'un chômeur, rémunéré par l'ANPE, pendant quatre mois dans les entreprises unipersonnelles.

Inscription dans tous les cahiers des charges des marchés publics et privés d'une « clause sociale d'embauche de jeunes ».

. Interdiction du cumul de la retraite et de toute activité rémunérée dans la fonction publique.

. Création de « maisons de l'emploi », fusionnant l'ANPE, les Assedic et tous les services concernés par l'emploi.

. Institution d'un sous-préfet à l'emploi, animateur et coordinateur à l'échelon local de la politique de l'emploi et de la création d'entreprises.

. Refonte des textes et clarification des mesures sur l'emploi.

. Ouverture d'un débat national sur le temps choisi ou temps partiel.

. Mêmes exonérations de charges sociales pour toute création d'emploi à temps partiel (mi-temps minimum).

. Obligation pour l'entreprise de fournir des stages de formation aux jeunes.

. Institution d'un système de labellisation des formations professionnelles.

Education

. Redéfinition des rythmes scolaires. En cas de blocage institutionnel, organisation d'un référendum sur le sujet.

. Dans les quartiers difficiles, prime mensuelle conséquente pour l'enseignant et accélération du déroulement de carrière.

Autonomie

. Pourcentage minimal de jeunes en situation précaire dans les logements sociaux.

. Abaissement à quinze ans de la majorité médicale.

. Pour les étudiants, maintien du régime étudiant de sécurité sociale jusqu'au premier emploi.

. Dépénalisation expérimentale de la consommation du cannabis pendant dix-huit mois.

. Interdiction de la vente d'alcool aux mineurs.

. Carte de transport en commun à tarif réduit pour les jeunes.

. Développement d'un « véritable salaire parental ».

. Institution du vote obligatoire et prise en compte des votes blancs.

COMMENTAIRE

Une vision de l'emploi irréaliste et démagogique

SAGEMENT, les services du premier ministre ont annoncé que le gouvernement allait « *examiner les suites qui seront données aux nouvelles réflexions* » du comité pour la consultation des jeunes. Une telle prudence se comprend : les mesures proposées, notamment pour l'emploi des jeunes, reviennent ni plus ni moins à établir les bases d'une politique de l'emploi dirigé. Et ce, dans une économie qui aspire à être libérale... On croit rêver.

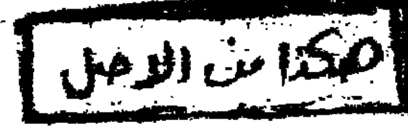
D'une série de pétitions de principes ou de vœux pieux qui reflètent bien l'état de l'opinion – « *la recherche d'un emploi ne doit pas excéder six mois* » – découle une invraisemblable liste d'ukases au minimum irréalistes et au pis démagogiques, tant ils sont impossibles à mettre en pratique.

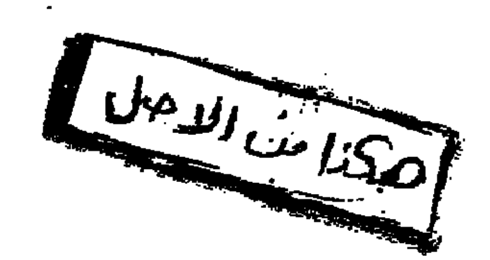
Ainsi, il faudrait que tout jeune sans emploi obtienne « *au moins* » de l'entreprise une activité à mi-temps, « *rémunérée, assortie d'une formation* ». La loi devrait imposer un quota minimal de jeunes en premier emploi dans toutes les entreprises, assorti d'une exonération de charges sociales pendant deux ans, ou, comme pour les travailleurs handicapés, obliger les employeurs récalcitrants à verser une contribution à un Fonds d'aide aux jeunes. De même, seraient supprimés tous les stages non qualifiants – mais comment ? – et les contrats de travail à durée déterminée (CDD) seraient proscrits, sauf pour le travail réellement temporaire. Et ainsi de suite.

En comparaison, la proposition reprise par M. Balladur en novembre, qui consistait à offrir la possibilité d'un stage rémunéré en entreprise à tout jeune de seize à vingt-cinq ans demandeur d'emploi, apparaît anodine. Elle représentait pourtant une contrainte supplémentaire, voire insupportable, mais, à l'époque, elle n'avait suscité aucune réaction de la part du patronat, qui l'avait traitée par le mépris. Une attitude d'autant plus facile que le premier ministre s'en était remis, pour sa mise en œuvre, à la concertation « *avec les organisations professionnelles* ».

Qu'en sera-t-il cette fois, alors que les entreprises sont commises d'office à exercer leur devoir de « *citoyen* » ? A moins que M. Balladur mette un coup d'arrêt à cette surenchère délirante, le débat qui s'amorce risque de tourner au ridicule.

ALAIN LEBAUBE





MANCHE ?

QUELLE MANCHE ?



EURO TUNNEL

Un entretien avec le PDG des éditions Lamarre

Thierry Verret : « Ma participation dans « l'Evénement du jeudi » sera de 51 % »

Un mois après le dépôt de bilan de l'Evénement du jeudi, Thierry Verret, PDG des éditions Lamarre, spécialisées dans la presse médicale, se porte candidat à sa reprise et se charge de réunir des actionnaires. Mais l'accord avec Hachette et une filiale de la National Westminster Bank a échoué au dernier moment (le Monde daté 18-19 décembre). Dans l'entretien qu'il nous a accordé, Thierry Verret, toujours en quête d'un nouvel actionnaire, annonce qu'il prendra le contrôle de l'hebdomadaire, avec 51 % du capital.

« Pourquoi l'Evénement du jeudi ne parvient-il pas à boucler son tour de table ?

– Il y a eu deux phases dans le tour de table. Jusqu'au 12 décembre, il fallait combiner un opérateur – en l'occurrence moi-même –, un ou plusieurs actionnaires financiers et un industriel (Hachette), tous minoritaires. Or les intérêts d'une banque, d'une société capital-risque et d'un industriel sont différents de ceux d'un opérateur, même s'ils peuvent s'en rapprocher.

» Aujourd'hui, la situation est différente. J'ai accepté de porter ma participation dans le capital à 51 %. Les responsabilités de la gestion future sont donc établies. C'est plus clair mais aussi plus compliqué, car il faut faire vite et la période des fêtes ne facilite pas les choses. J'ai décidé de compléter ce tour de table avec un ou des industriels, aux côtés d'Hachette, fédérés dans le cadre d'une structure juridique. Des contacts sont pris. Les industriels prennent leur décision plus rapidement que les financiers, qui hésitent à investir dans la presse. Les banques d'affaires ont arrêté d'investir dans la communication. Il y a un discrédit sur la presse écrite, sauf sur la presse spécialisée.

– Dans ce contexte, qu'est-ce qui pousse un industriel à investir dans un titre qui a déposé son bilan ?

– A mon arrivée, j'ai regardé les ventes au numéro et le taux de renouvellement des abonnements. Ma conviction s'est faite sur ces deux chiffres : il y a un véritable fonds de commerce de *l'Evénement du jeudi*, qui suffit largement à rendre une entreprise bénéficiaire. A condition de rationaliser sa gestion, d'avoir une équipe rassemblée sur un seul produit modernisé, tout en gardant ce qui le caractérise : un ton incisif, insolent, en dehors des familles de pensée traditionnelles. Les ventes ont baissé, elles ne se sont pas effondrées, malgré les crises – celle de la presse et celle de *l'Evénement* –, et malgré le prix de vente élevé.

» La forme de *l'Evénement du Jeudi* a vieilli. Il doit trouver une forme plus contemporaine, offrir une lecture plus rapide et des entrées plus vives. L'offre de l'information a changé depuis dix ans. La télévision et la radio se sont développées, comme les quotidiens. L'objectif de la nouvelle formule, c'est d'être plus sélectif.

– Avec combien de personnes en moins ?

– Il faut réduire les charges. *L'Evénement du jeudi* gérait des filiales. Si on veut se recentrer sur l'hebdomadaire, après avoir renoncé aux diversifications (RFM, salles de cinéma, etc.), mieux gérer une équipe, il faut la resserrer. Elle est préparée à ce sacrifice. La rédaction du futur *Evénement* sera, comme celle du *Point*, d'environ quatre-vingt journalistes au lieu d'une centaine. »

Propos recueillis par ALAIN SALLES

Pour 800 millions de francs

La Caisse des dépôts cède ses réseaux câblés à France Télécom et à la Lyonnaise des eaux

Le gouvernement devrait avaliser, avant la fin de l'année, la cession de la trentaine de réseaux câblés (420 000 abonnés) de Com-Dev, filiale de la Caisse des dépôts, à France Télécom et à la Lyonnaise des eaux. Les sites antérieurs à 1986 seront repris par France Télécom, la Lyonnaise s'adjugera les sites construits depuis par Com-Dev. Le montant total de la vente serait de l'ordre de 800 millions de francs, dont 500 millions à la charge de la Lyonnaise.

Les conditions de vente prévoient une clause de *« retour à meilleure fortune »* en faveur de Com-Dev, qui a dépensé 3 milliards de francs en huit ans dans l'aventure du câble. Si, avant l'an 2 000, les comptes des réseaux qu'elle cède reviennent à l'équilibre, Com-Dev pourra ainsi reprendre 30 % du capital.

Au total, la filiale de la Caisse des dépôts a privilégié les câblo-opérateurs proposant *« des offres globales »* de reprise. Pour obtenir l'accord des maires peu enclins à traiter avec la Lyonnaise, les villes devraient être *« associées à la phase finale de l'appel d'offres »*. Mieux, *« les acheteurs seront obligés de reprendre tous les engagements de la Caisse des dépôts vis-à-vis des municipalités »*. Au terme de la vente, la Lyonnaise sera le premier opérateur du câble, devant la Générale des eaux, mais devra encore investir *« 400 millions de francs pour terminer la constrution des réseaux »* cédés par Com-Dev.

Après la diffusion de deux épisodes

TF 1 interrompt « Les garçons de la plage »

Trop bêtes ? Trop machos ? Etienne Mougeotte, vice-président de TF 1, a décidé de suspendre, mercredi 21 décembre, « Les garçons de la plage », la nouvelle série d'AB Productions (« Premiers baisers », « Le miel et les abeilles », « Hélène et les garçons ») programmée depuis le... 19 décembre. Les trois « gentils organisateurs » (GO), héros du club de vacances Hawaï et de la nouvelle comédie de situation télévisée (sitcom), diffusée à 19 h 25, *« n'ont pas rencontré le public de la tranche »*, explique-t-on pudiquement à la direction de TF 1 après deux jours de diffusion.

Sur la première chaîne française, le verdict du Médiamat s'impose chaque semaine avec davantage de brutalité. « Tout le toutim », animée tous les jeudis à 20 h 50 par Christophe Dechavanne, avait ainsi été « déprogrammée » un mois après la première émission (*le Monde* du 26 octobre). Cette fois, il aura suffi de deux séries de chiffres – les audiences du lundi 20 décembre et du mardi 21 décembre – pour que la décision s'impose à la direction de l'antenne : non seulement le nouveau programme n'attire pas – les télespectateurs quittent la chaîne avant même le début de l'émission – mais il ne fédère et ne fidélise pas. Retour, donc, à *« Beverly Hills »*, la série américaine en cours depuis la rentrée. Pour Claude Berda, producteur des cinquante-deux épisodes des « Garçons de la plage » avec Jean-Luc Azoulay, la série *« est un bon produit, que TF 1 saura programmer à une meilleure place »*. A TF 1, on laisse entendre que la pauvreté de la réalisation et la vulgarité des dialogues échangés par les acteurs ne sont pas étrangères à cette décision.

Ar. Ch.

DANS LA PRESSE

M. Berlusconi entre démission et censure

La Repubblica (Eugenio Scalfari) : « Malgré la victoire électorale du 27 mars, Silvio Berlusconi a mis quarante jours pour former un gouvernement très médiocre. Cette lenteur portait déjà les germes de la désintégration qui s'est produite hier soir. Le nouveau gouvernement sera d'autant plus résistant et respecté que sa formation sera rapide. Celui qui voudra jouer à la politique du *« pire »* en portera entièrement la responsabilité. »

Il Sole 24 Ore : « On a assisté hier à un colossal psychodrame, fait d'accusations réciproques, de trahisons et de méchancetés, sans que l'on ait les moyens de comprendre si et comment la coalition du prochain gouvernement sera différente de la précédente en termes de valeurs, de priorités, de projets et de direction commune. (...) Comment s'en sortir ? La sagesse du président de la République trouvera un moyen d'expression dans les jours à venir. Une chose est certaine : pour éviter les erreurs et les illusions du passé, il faudra commencer par établir des programmes sans rechercher des solutions miracles ou des échappatoires. »

Libération (Gérard Dupuy) : « La coalition des ennemis de Berlusconi serait pour le moins aussi boiteuse que celle qu'il dirigeait, et aussi peu prometteuse. Et l'imbroglio actuel ressuscite le fantôme des combines occultes et byzantines dont le vieux monde politique italien a fait ses délices avant d'en crever. Ce dont, au bout du compte et si d'aventure la chose venait devant l'électorat, les bénéficiaires pourraient bien être Berlusconi lui-même et ses alliés mussolinophiles. La chute de Berlusconi a fait couler beaucoup de champagne par anticipation. Mais les lendemains de libations sont souvent difficiles... »

InfoMatin (René-Pierre Boullu) : « Comme dans le plus classique des dessins animés, Berlusconi était hier un petit bonhomme speedé pédalant au-dessus du vide longtemps après avoir dépassé le bord de la falaise. Ce type d'exercice, impossible à tout un chacun, ne l'est pas pour un « toon », ni pour un homme politique aussi improbable que Berlusconi, roi incontesté de ces télés où fleurissent les cartoons. (...) Le réveil est rude pour ceux de ses électeurs qui avaient voulu faire un bras d'honneur à l'ancienne classe politique, y compris aux ex-communistes, sans avoir pour autant un téléviseur à la place du crâne. »

Europe 1 (Alain Duhamel) : « On peut tirer beaucoup de leçons [de l'échec de Silvio Berlusconi]. (...) La politique est un métier, le gouvernement est un apprentissage. Il faut connaître les procédures, savoir ce qu'est l'administration de l'État : tout ça ne s'improvise pas. Quand on mélange les affaires, le sport et la politique, ça finit par être au détriment non seulement de celui qui le fait, mais de l'ensemble de son pays. »

La Chaîne Info (Pierre-Luc Séguillon) : « Silvio Berlusconi, s'il a perdu le pouvoir et quelques illusions, a gardé une solide popularité dans l'opinion. L'Italie, qui se porte plutôt bien économiquement, par crainte de voir l'État se déliter un peu plus et la lire chuter davantage, pourrait bien être tentée de lui donner une seconde chance. »

AUTOMOBILE

Fiat Cinquecento Sporting : un petit air d'Abarth

Le groupe Fiat a le vent en poupe. Après des mois difficiles, suivis en France par les très favorables effets de la prime Balladur (que d'aucuns préfèrent appeler la prime à la casse), les nouveaux modèles de la famille, de Lancia à Alfa en passant tout simplement par Fiat, se suivent sans trop se ressembler. Dix-huit nouveautés avaient été annoncées, au début de 1994, par M. Cantarella pour les deux ans à venir. Les présentations se succédant à cadence élevée, le directeur délégué pour l'automobile du groupe italien semble donc tenir ses prévisions.

Les derniers modèles en date sont un coupé à moteur atmosphérique et seize soupapes, à peine plus modeste en performances que la version suralimentée, et une Cinquecento dite Sporting, pleine de sel, qui ne manquera pas de rappeler les Abarth d'autrefois. En ces temps où la petite automobile revient très nettement à la mode, il convenait d'en parler.

Rappelons d'abord que la Cinquecento est à l'heure actuelle l'une des rares et véritables voitures « compactes » produites en Europe. Fabriquée par la filiale polonaise de Fiat, elle évolue dans un segment de marché où la concurrence n'apparaîtra pas sérieusement avant deux ans. La Cinquecento, qui a pris sa place dans le paysage urbain où ses 3,22 mètres de long et ses 149 centimètres de large font merveille, connaît maintenant le succès après un enfantement difficile. Trois cent cinquante mille exemplaires ont déjà été distribués, dont trois cent mille en Europe.

Le seul reproche qui lui avait été fait à l'époque de son lancement, en mars 1992, visait une certaine insuffisance de puissance qui l'empêchait de se lancer sur les routes, pour ne viser essentiellement que les rues des villes. Avec cette version Sporting, les données sont modifiées car le groupe Fire (1108 cm³) monté sous son capot lui donne un « pep » que l'on n'espérait pas. Les 55 chevaux (40 kW) qui se bousculent à la sortie du moteur tout en limitant le poids total du véhicule à 750 kilos, permettent des utilisations ambitieuses agrémentées de grandes satisfactions de conduite. Et la nostalgie des années 60 traversées par les petites 500 Abarth n'est pas le seul ressort de l'affaire. Les négligences dans la finition n'apparaissent pas, et les corrections qu'exigeaient l'augmentation de puissance ont été effectuées à bon escient, tant du côté des suspensions que des amortisseurs. Il en découle un comportement routier certes ferme, mais sûr.

La Sporting, distribuée dans le réseau Fiat depuis une quinzaine de jours, est, dit la marque, avant tout destinée aux jeunes, d'où son prix fixé à 52 000 francs. Il est probable que des conducteurs plus mûrs se laisseront aussi tenter.

CLAUDE LAMOTTE

DANS NOTRE PROCHAIN NUMERO
Le Monde TEMPS LIBRE

La préparation des élections municipales à Paris

L'opposition de gauche est surprise par les thèmes de campagne de M. Chirac

La décision de Jacques Chirac, candidat à la présidence de la République, de réquisitionner les logements vides a pris de court les élus d'opposition de gauche de la capitale. Face au coup de barre « à gauche » du maire de Paris, ils sont contraints de réfléchir à la manière de mener une campagne où les enjeux municipaux risquent bien de s'effacer derrière la bataille présidentielle.

« On ne va pas bouder ce qui est bon pour les Parisiens et ce qu'on réclamait depuis longtemps », commentent d'emblée les élus de la gauche parisienne, soudain doublés sur leur terrain de prédilection : la défense des démunis. D'ailleurs, pris entre la surprise et l'exaspération, ils ont mis plus de vingt-quatre heures à réagir à la décision du maire de Paris de faire réquisitionner les immeubles vides. Plusieurs d'entre eux, cependant, étaient présents le 18 décembre lors de l'occupation de l'immeuble de la rue du Dragon par l'association *Droit au logement*.

En réalité, le subit « coup de barre à gauche » du maire de Paris contraint les socialistes et les communistes à réfléchir à leur discours et à leur manière de mener campagne pour les prochaines élections municipales, qui risquaient déjà d'être brouillés par la proximité de la présidentielle.

« Jusqu'où peut-aller le maire de Paris dans cette « fuite en avant » démagogique, qui l'oppose à Edouard Balladur ? », se demande Bertrand Delanoë, président du groupe socialiste du conseil de Paris, qui estime que *« la détresse humaine ne saurait, en effet, être réduite au rang de simple vecteur d'une campagne pour l'élection présidentielle »*. Pour le chef de file du PS parisien, qui savait déjà que dissocier la campagne municipale de celle de la présidentielle n'allait pas être aisé, la tâche se complique en raison de la nouvelle manière de faire du maire de Paris.

Plutôt partisan de Jacques Delors, M. Delanoë se retrouve orphelin de candidat pour la présidentielle et en butte aux décisions-surprises du maire de Paris. *« Il est difficile de pratiquer l'opposition utile avec un maire qui se gauchise*, convient-il. *Il faut expliquer aux Parisiens la différence entre des décisions dont certaines correspondent à nos demandes, et d'autres qui ne sont que des « coups » correspondant à des mesures provisoires. »*

La question des modalités financières

Dans les décisions prises par M. Chirac, les socialistes séparent celles d'attribuer 15 % des logements sociaux aux plus démunis ou de mensualiser les assistantes maternelles – qu'ils considèrent comme des mesures définitives – et la réquisition, qui, assurent-ils, ne se reproduira pas dans les prochaines années, même si l'hiver est rigoureux.

Sur le terrain, ils ont décidé de prendre au mot le maire de Paris. Ainsi, Jean-Marie Le Guen, élu du treizième arrondissement, veut recenser les appartements vides de son arrondissement et en demander la réquisition ; dans le dix-neuvième, Roger Madec réclame le relogement *« des dizaines de familles nombreuses* [qui] *vivent dans des conditions sordides et sans aucune hygiène dans un ancien hôtel meublé, situé 26, rue Petit »*.

Georges Sarre, longtemps président du groupe socialiste du Conseil de Paris, avant de s'isoler avec Jean-Yves Autexier et, plus récemment, Jean-Luc Gonneau dans le Mouvement des citoyens (MDC) de Jean-Pierre Chevènement, a décidé de demander des explications au maire de Paris sur les modalités d'application, notamment financières, de sa décision. Dans une lettre au maire de Paris,il écrit : *« L'application de l'ordonnance n'a de sens que si la puissance publique assure les financements indispensables. L'Etat prendra-t-il tout en charge ? La Ville de Paris compte-t-elle participer à cet effort, et comment, sur quel chapitre de son budget, qui a été voté la semaine dernière ? »*

Quant aux communistes, qui se voient voler un de leurs thèmes favoris, celui de la spéculation immobilière, ils réclament, eux aussi, *« des actes »*. Henri Malberg, président du groupe communiste, a immédiatement dressé la liste de *« cinq mesures immédiates »*, dont l'arrêt des expulsions sans relogement.

Ulcérés par ce qu'ils dénoncent comme de la démagogie et un coup de bluff irresponsable du candidat à la présidence de la République, les élus de l'opposition parisienne martèlent qu'ils ne faut pas être dupe et rappellent que M. Chirac gouverne la capitale depuis dix-huit ans.

FRANÇOISE CHIROT

M. Toubon en banlieue pour le maire de la capitale

Jacques Toubon, ministre de la culture, s'est rendu mercredi 21 décembre à Mantes-la-Jolie, dans les Yvelines, porter le message de Jacques Chirac sur la politique de la ville. Il a insisté sur sa connaissance des problèmes de l'exclusion en tant que maire du treizième arrondissement, qui, *« comme certaines banlieues, compte 35 % de logements sociaux, une importante population immigrée et des problèmes de drogue »*.

« *Ce n'est pas l'affaire de la rue du Dragon qui a suscité notre intérêt pour ce problème* », s'est-il justifié, en s'appliquant à démontrer que les propositions du maire de Paris en faveur de la réquisition de logements vides vont au-delà d'un simple « coup » médiatique. Selon l'élu parisien, les services de la capitale travaillaient depuis plusieurs mois à identifier les immeubles vides appartenant à des investisseurs institutionnels.

« *Il est vrai que M. Tiberi* [premier adjoint au maire de Paris] *s'était opposé, il y a deux ou trois ans, à la réquisition de logements, mais il y a un moment où le cœur et les tripes prennent le dessus sur la raison* », a déclaré le maire du treizième, évaluant à environ un millier le nombre de logements parisiens qui pourraient être mis à la disposition des pouvoirs publics à l'issue des négociations engagées par la mairie avec les propriétaires.

Pour M. Toubon, cependant, des réquisitions massives se révéleraient *« impossibles à faire et inopérantes »*, car *« la véritable politique à mener se situe en amont du logement »*. Devant une centaine de personnes, dont beaucoup de responsables associatifs du quartier du Val-Fourré, le ministre, qui venait de visiter un foyer pour les sans-abri d'une cinquantaine de places, a développé les propositions de Jacques Chirac en matière de politique de la ville. Une de ces propositions consiste à faire des quartiers défavorisés des sortes de *« zones franches »* en matière de fiscalité et de charges sociales, afin de *« permettre aux entreprises qui y sont installées de vivre et d'en inciter d'autres à venir s'y établir »*.

« *Encore faudrait-il que le Conseil constitutionnel ne vienne pas nous dire qu'une telle disposition serait contraire au principe d'égalité devant l'impôt !* », a prévenu M. Toubon, qui a défendu le principe de *« mesures discriminatoires »* pour *« rétablir l'égalité »*.

PASCALE SAUVAGE

Usagers de la ligne Rambouillet-Paris

Trois voyageurs font un procès à la SNCF en raison du retard de ses trains

Excédés par les retards des trains, trois voyageurs de la ligne Rambouillet-Paris, dont Dominique Lochon, présidente de l'association des usagers du service public d'Elancourt et des environs (AUSPEE), et la Confédération syndicale du cadre de vie (CSCV), ont demandé, mercredi 21 décembre, devant la première chambre du tribunal de grande instance de Paris, la condamnation de la SNCF pour non-respect de ses obligations contractuelles.

« Le progrès ne vaut que s'il est partagé... sauf pour les voyageurs de banlieue ! », s'est indigné Mᵉ Luc Bihl, défenseur de trois usagers de la ligne Rambouillet-Paris, qui demandaient réparation, mercredi, devant la première chambre du tribunal de grande instance de Paris, du préjudice subi en raison des retards répétés des trains. L'avocat a dénoncé *« une sorte de dérive de la SNCF vis-à-vis de ses clients, qu'elle oublie, parfois, de traiter comme des clients »*.

Effectuant chaque jour le trajet entre la gare de La Verrière, dans les Yvelines, et celle de Paris-Montparnasse, les trois voyageurs ont été victimes, entre le 15 novembre et le 6 décembre 1993, de retards quasi quotidiens, atteignant jusqu'à quarante minutes pour un trajet de trente-cinq minutes.

Lassés d'aller voir chaque jour le chef de gare pour obtenir une attestation de retard, ils ont décidé d'entreprendre une procédure, estimant que la SNCF n'avait pas rempli ses engagements contractuels. L'avocat des voyageurs a donné une liste des incidents recensés par la SNCF elle-même pendant la période concernée. Outre des problèmes de patinage des trains, liés au gel, cela va de deux interventions pour personnes malades au mauvais fonctionnement de motrices et aux travaux non terminés, en passant par des pannes et l'absence d'une locomotive, voire d'un conducteur.

Pour Mᵉ Bihl, les voyageurs de cette ligne ont subi un préjudice, obligés de *« courir et* [de] *se précipiter »*, de faire la queue pour obtenir une attestation de retard, voire d'affronter d'éventuels reproches de leurs employeurs. Pour Mᵉ Michel Bertin, avocat de la SNCF, la preuve de ce préjudice n'a pas été apportée par les plaignants. Mᵉ Bertin affirme ne pas avoir, dans ses dossiers, de lettres ni de blâmes des employeurs, et n'y trouver que peu d'attestations de retard.

Il a critiqué la faible période des trois semaines retenues : *« Les retards de plus de cinq minutes ont en effet été de 23,9 %*, a-t-il reconnu, *mais seulement de 3,3 % sur l'année. »* Il a expliqué qu'*« avec la successsion de trains sur une seule voie et un trafic surchargé aux heures de pointe, le moindre incident a de fortes répercussions et que les petits retards de quelques secondes, comme un patinage par temps de gel, peuvent s'accumuler »*. Outre les agissements des *« fous qui tirent sur les signaux d'alarme »*, les avocats ont imputé la série de retards à des travaux de sécurité effectués sur la ligne.

Les trois voyageurs réclament 2 000 francs chacun à la SNCF, *« soit cent fois le prix d'un billet »*, ont précisé les défenseurs, pour *« qu'il n'y ait pas de voyageurs de première et de dernière classe »*, faisant ainsi allusion aux indemnisations perçues par les usagers des TGV en retard. Le jugement sera rendu le 1ᵉʳ février.

JEAN-CLAUDE PIERRETTE

LES FILMS NOUVEAUX A PARIS

ENTRETIEN AVEC UN VAMPIRE. (*) Film américain de Neil Jordan, v.o. : Forum Horizon, 1ᵉ (36-68-51-25) ; Gaumont les Halles, 1ᵉ (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, 2ᵉ (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; 14 Juillet Odéon, 6ᵉ (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; 14 Juillet *Odéon, 6ᵉ (43-25-59-83 ; 36-68-68-12)* ; Publicis Saint-Germain, 6ᵉ (36-68-75-55) ; Gaumont Ambassade, 8ᵉ (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; rés. 40-30-20-10) ; Publicis Champs-Elysées, 8ᵉ (47-20-76-23 ; 36-68-75-55) ; UGC Normandie, 8ᵉ (36-68-49-56) ; 14 Juillet Bastille, 11ᵉ (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; UGC Gobelins, 13ᵉ (36-68-22-27) ; Gaumont Parnasse, 14ᵉ (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15ᵉ (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Majestic Passy, 16ᵉ (42-24-46-24) ; UGC Maillot, 17ᵉ (36-68-31-34) ; v.f. : Rex, 2ᵉ (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6ᵉ (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, 9ᵉ (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; rés. 40-30-20-10) ; *Les Nation, 12ᵉ (43-43-04-67 ; 36-65-71-33)* ; UGC Lyon Bastille, 12ᵉ (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Rodin, 13ᵉ (36-68-75-55) ; Miramar, 14ᵉ (36-65-70-39 ; rés. 40-30-20-10) ; Mistral, 14ᵉ (36-65-70-41 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15ᵉ (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18ᵉ (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20ᵉ (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. 40-30-20-10).

LE FILS PRÉFÉRÉ. Film français de Nicole Garcia : Gaumont les Halles, 1ᵉ (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Bretagne, 6ᵉ (36-65-70-37 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Danton, 6ᵉ (36-68-34-21) ; La Pagode, 7ᵉ (36-68-75-07) ; Gaumont Ambassade, 8ᵉ (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; rés. 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8ᵉ (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; UGC Opéra, 9ᵉ (36-68-21-24) ; La Bastille, 11ᵉ (43-07-48-60) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13ᵉ (36-68-75-55) ; Gaumont Parnasse, 14ᵉ (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14ᵉ (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15ᵉ (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Gaumont Convention, 15ᵉ (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18ᵉ (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20ᵉ (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. 40-30-20-10).

LOU N'A PAS DIT NON. Film franco-suisse d'Anne-Marie Mieville : Studio *des Ursulines, 5ᵉ (43-26-19-09* ; rés. 40-30-20-10).

WALLACE ET GROMIT. Film britannique de Nick Park, Richard Goleszowski, Jeff Newitt, Peter Lord, v.o. : Ciné Beaubourg, 3ᵉ (36-68-69-23) ; Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5ᵉ (43-54-15-04) ; Elysées Lincoln, 8ᵉ (43-59-36-14).

Après le refus du conseil régional d'aider l'association Jeunesse Loubavitch

La communauté juive parisienne s'inquiète pour l'avenir de ses écoles

L'hostilité du conseil régional d'Ile-de-France à une garantie d'emprunt demandée par l'association Jeunesse Loubavitch, pour la construction d'un lycée technique dans le dix-neuvième arrondissement de Paris, provoque l'inquiétude dans la communauté juive parisienne, qui s'interroge sur le sort de ses écoles confessionnelles.

« Pour la première fois, une école confessionnelle sous contrat avec l'Etat se voit privée de l'aide publique à laquelle elle a droit. Est-ce un hasard si c'est une école juive ? » Radio-J reçoit de tels messages d'inquiétude depuis le 16 décembre, juste après que Michel Giraud, président (RPR) du conseil régional d'Ile-de-France et ministre du travail, a renoncé à demander aux élus régionaux de se prononcer une nouvelle fois sur une aide a Jeunesse Loubavitch, une association juive orthodoxe particulièrement implantée dans les quartiers populaires du nord de Paris (*le Monde* daté 18-19 décembre).

Après le vote, par une forte majorité, d'une question préalable déposée par les socialistes, M. Giraud avait dénoncé la *« collusion de la gauche et du Front national contre l'enseignement privé »*, mais, pour éviter un vote négatif de l'assemblée régionale – le troisième en un peu plus de six mois –, il avait préféré retirer de l'ordre du jour le vote de garanties d'emprunts à plusieurs établissements scolaires. Cette caution aurait dû permettre, dans le cadre de la loi Astier de 1919 sur l'aide à l'enseignement technique, à trois écoles catholiques de la région et à l'association Loubavitch de monter un dossier de financement pour la construction de locaux.

« Après la suppression d'une subvention, puis de la garantie d'emprunts, ce sont 47 millions de francs qui nous manquent pour construire notre groupe scolaire. Nous devions, ainsi, regrouper des classes d'enseignement technique avec celles qui accueillent mille cinq cents enfants sur plusieurs sites du quartier, souvent dans des conditions précaires comme dans ces préfabriqués au milieu de la rue de Flandre », constate avec amertume André Touboul, directeur des écoles Loubavitch du dix-neuvième arrondissement de Paris.

Convergence du PS et du Front national

En contrat avec l'éducation nationale depuis 1988, les responsables de l'association Loubavitch étaient si sûrs de l'aide de la région qu'ils avaient lancé, en mars, les premiers travaux pour la construction de leur lycée sur un terrain loué par la Ville de Paris. *« Tout le projet est arrêté. Une partie de nos enfants risquent de ne plus avoir de locaux à la rentrée prochaine, estime Daniel Uzan, un parent d'élève. On ne voit plus à quelle porte frapper. Nous allons, cependant, essayer de mobiliser le plus de monde possible. »*

Sur Radio-J, au cours de l'émission « Ligne ouverte » organisée le 18 décembre autour du problème du financement des écoles Loubavitch, plusieurs auditeurs ont affirmé qu'il s'agit du *« problème de la communauté juive tout entière »*. La convergence entre la position du Parti socialiste, au nom de la laïcité, et celle du Front national – qui met en cause le respect du contrat avec l'Etat des écoles Loubavitch, après avoir toujours soutenu les autres écoles privées – *« a troublé énormément de monde »*, selon Guy Rozanowicz, secrétaire général de la station. Toute collusion avec le Front national, *« l'ennemi numéro un »*, a été dénoncée à plusieurs reprises.

Comme ceux de Radio-J, les auditeurs de Radio-Shalom restent, cependant, prudents. *« Beaucoup craignent un effet d'emballement*, estime Bernard Abouaf, rédacteur en chef de Radio-Shalom. *Après l'affaire des foulards islamiques, qui a partagé la communauté juive comme l'ensemble de la société française, certains craignent un amalgame entre nos organisations religieuses orthodoxes et l'intégrisme. Tout le monde s'inquiète d'un climat qui risque de remettre en question tout effort d'intégration. »*

« C'est vrai qu'on a un petit problème de « look » constate, en souriant tristement dans sa barbe, Haïm Nissenbaum, porte-parole de la communauté Loubavitch. *« Mais*, ajoute-t-il, *est-ce à cause de nos chapeaux noirs et de nos kipas que l'aide a été refusée par le conseil régional ? Nous ne sommes pas de dangereux intégristes. Nous avons, au contraire, choisi l'intégration face au risque de ghettoïsation. »* M. Nissenbaum rappelle qu'avec l'allumage du chandelier de la fête de Hanouka, chaque année, sur le Champ-de-Mars, à Paris, son association se veut tournée vers l'extérieur. *« Nous ne sommes pas une secte repliée sur les synagogues »*, souligne-t-il.

« Nous refusons uniquement des enfants juifs »

M. Touboul se défend, de son côté, contre les accusations du Front national, qui assure que les écoles Loubavitch refusent l'inscription d'enfants non-juifs. *« Nous n'avons jamais eu officiellement ce type de demande*, indique-t-il. *Faute de places, nous refusons uniquement des enfants juifs, de familles orthodoxes ou non. Tout le monde sait que notre projet pédagogique réserve huit à quinze heures par semaine à l'enseignement religieux, à l'étude de l'hébreu, du Talmud, de l'histoire et des traditions hébraïques. »*

L'affaire a suscité, depuis plusieurs semaines, la mobilisation et l'émotion de nombreuses personnalités de la communauté juive. Le grand rabbin Joseph Sitruk est intervenu auprès de MM. Chirac et de Giraud. Pour Jean Kahn, président du Conseil représentatif des institutions juives (CRIF), la décision du conseil régional revient à *« inciter des enfants à ne pas vivre la vie de citoyens comme les autres »*. David Saada, directeur du Fonds social juif unifié (FSJU), estime qu'il y a là *« une attitude discriminatoire entre des écoles confessionnelles qui seraient convenables et d'autres qui ne le seraient pas »*.

Les Loubavitch trouvent leur plus ardent défenseur chez Embarek Kari, élu de Paris, président de la commission des lycées à la région, rapporteur du groupe RPR du conseil régional sur les questions d'enseignement. M. Kari, qui est de confession musulmane, s'élève contre une décision qui traduit *« une forme de sectarisme et, même, de racisme »*. Il estime ce débat *« lamentable »*, parce qu'il est *« scandaleux d'écarter ainsi une minorité de la communauté nationale et de montrer du doigt certains enfants »*.

CHRISTOPHE DE CHENAY

THÉÂTRE

LA FEMME SUR LE LIT au Théâtre national de la Colline

Toute une page de rêve

Une femme en chemise de nuit blanche, avec une tache rouge à la place du cœur, échappe, quoique inanimée, au viol d'un médecin légiste, quitte son lit à baldaquin, dit quatre ou cinq mots gentils à son vieil époux qui passait ses dimanches soir à la jouer au poker avec les copains, et, empoignant un ours du pôle Nord sur un air de boogie-woogie, elle se lance dans *« la plus kitsch des comédies musicales »* (dit l'auteur).

Cette suicidée bon pied bon œil court à toutes jambes entre les âges. Tantôt, babouchka à cheveux blancs, *« elle prend ses talons dans les rails du tramway »*. Tantôt, écolière au plumier qui déborde de bons points, elle réprimande sévèrement le Père Noël qui vole les poupées et les chemins de fer des enfants sages, les enfourne dans la fausse poche de sa pelisse rouge, et se sauve par les cheminées. Mais elle préfère de beaucoup sa version « toute jeune fille » puisqu'elle refuse fermement de monter, direction les Bermudes, dans l'un de ces charters de novembre ou de février *« toujours pleins de veuves et de divorcées »*

Une voix de coulis de framboise

Elle s'est mariée assez jeune, plutôt par la force des choses, avec un *« monsieur aux gants gris perle »* qui l'avait mise à mal, au dernier rang d'un cinéma de campagne, durant une panne de secteur, effet d'un gros orage, mais elle n'a jamais aimé d'amour que son frère aîné, dont elle est extrêmement fière parce que, lorsque ce beau brun est en émoi, cela prend un tel relief, un tel poids, qu'il tombe en avant et se casse le nez.

Franco Brusati, l'auteur de *la Femme sur le lit*, est mort en 1992, à soixante-dix ans, à Rome. Il avait écrit de belles pièces de théâtre, comme *le Bien-être*, que Melina Mercouri était venue jouer à Paris. Mais, en France, il était connu surtout par ses films, comme le merveilleux *Pain et chocolat*. L'une de ses plus belles œuvres était le scénario du film *Dimanche d'août*, qu'avait tourné Luciano Emer ; par des touches à peine perceptibles, Franco Brusati disait l'espérance et la désespérance de recommencer à vivre, dans l'Italie de l'après-guerre et de l'après-fascisme, c'était plus fragile mais aussi fort que Rossellini.

Le théâtre de Franco Brusati est moins grave que son cinéma. Au théâtre, il s'évade, comme si c'était les vacances, un soir de fête, et il ose toutes les ellipses, tous les faux raccords, toutes les libertés, qu'il a appris au cinéma. C'est pourquoi *la Femme sur le lit* est une farandole si féerique, si endiablée, si poignante parce que toutes ces bêtises, ces déguisements, frôlent sans arrêt des choses douloureuses.

C'est un bonheur aussi de revoir, jouant cette dame si drôle et si dramatique, Geneviève Page, parce qu'elle est irrésistible d'allant, de lumière, de « rêve », elle est acrobate, oiseau, derviche tourneur, et sous l'aspect, tout à coup, d'un évêque on lui donnerait le Bon Dieu sans confession lorsqu'elle dit, d'une voix de coulis de framboise : *« Je ne suis plus jeune, j'ai l'âge où la mort confond les années, la mort a une odeur de pommes, quelquefois elle vous rend lisse comme un petit garçon, ou une petite fille. »*

Jean-Claude Jay, qui joue son mari, ne change pas, acteur-phénomène, funambule de la psycho, poète en apesanteur. Il y a de jeunes comédiens charmants, Graciela Cerasi, Emmanuel Eyoum-Deido, François Montagut, qui jouent un petit cheval, une infirmière, le Père Noël, un oiseau bleu, plein d'autres choses, ils ne s'embêtent pas, nous non plus.

Juste avant de se tuer, ou juste après, c'est presque la même chose, Geneviève Page est si lumineuse que son vieux mari lui dit (ils doivent en être à leurs noces d'or) : *« Vous êtes trop gentille, pour une première rencontre... »* Ils ont de ces attentions, en Italie.

MICHEL COURNOT

▶ Théâtre national de la Colline, 15, rue Malte-Brun, 75020, Tél. : 44-62-52-52. Métro Gambetta. A 21 heures du mardi au samedi. A 16 heures le dimanche. A 12 h 30 le mercredi. Places de 110 à 150 F.

Quatre nouveaux sociétaires à la Comédie-Française. – L'assemblée générale de la Société des comédiens français a nommé, le mercredi 21 décembre, quatre nouveaux sociétaires : Isabelle Gardien, Igor Tyczka, Jean-Pierre Michaël et Andrzej Seweryn. La troupe compte désormais trente-six sociétaires et vingt-quatre pensionnaires. L'assemblée a désigné également son comité d'administration pour 1995 : Claire Vernet, Catherine Ferran, Jean-Luc Boutté, Jacques Sereys, Alain Pralon et Jean Dautremay et deux suppléants : Murielle Mayette et Thierry Hancisse. Catherine Samie, doyenne, et Jean-Pierre Miquel, administrateur général, sont membres de droit de ce comité.

MUSIQUES

Une charte appelle au retour des « vedettes américaines »

Les « vedettes américaines », ces espoirs de la chanson qui font les premières parties des tours de chant des vedettes, ont été peu à peu rayées de l'affiche : elles coûtent cher, et l'ego des stars laisse peu de place au partage. Proposée par l'IRMA (Centre d'information du rock et des musiques actuelles), une charte appelle à leur retour. Le texte a réuni plus de trois cent cinquante signatures d'artistes et de professionnels, et a donné lieu à une série de tables rondes, dont les résultats sont rendus publics le jeudi 22 décembre.

« Les quadras et quinquas de notre bonne chanson française sont au top du top. Ils aiment tous raconter leur histoire, et ils sont tous d'accord sur un point : s'ils n'avaient pas été programmés en vedette américaine, en lever de torchon, en attraction, bref, en première partie de l'artiste vedette, ils seraient peut-être tous en train de cultiver leurs tomates au soleil... » Sous le titre de « Vive les vedettes américaines ! », la charte pour les premières parties lancée par l'IRMA veut donner, comme avant, l'occasion aux jeunes artistes de variétés de se montrer en scène. L'argument fait l'unanimité, mais la mécanique est rouillée et les habitudes se sont effilochées.

Jusqu'à la première guerre mondiale, le café-concert en vogue est un collage de numéros disparates, où chacun a son rôle : le présentateur, les « gomeux » (des comiques), les « épileptiques » (au profil d'hystériques sulfureux), le troupier, l'idiot (caricature paysanne dont Bourvil fut le dernier avatar). Tout converge vers la vedette, laquelle d'ailleurs chante peu. De même, après guerre, à l'époque du music-hall, où les attractions – chiens savants, magiciens – réduisent le tour de chant de la star. *« Piaf, par exemple, ne faisait pas plus de cinquante minutes »*, explique Jean-Michel Boris, directeur de l'Olympia.

Question d'ego

Désormais, la manie qu'ont les vedettes de rester longtemps en scène – deux heures ou plus, quitte à délayer et à multiplier les rappels – ont donné d'autres habitudes au public, et un concert avec première partie devient souvent un pensum. *« Cela donne une durée de spectacle supérieure à trois heures. C'est trop »*, explique le producteur Claude Wild (Eddy Mitchell, Laurent Voulzy). Raccourcir ? C'est une question d'ego. Gilbert Bécaud, qui avait débuté à l'Olympia en 1954, en première partie d'Aimé Barelli et Lucienne Delyle, fut le premier à exiger un spectacle pour lui tout seul. *« Il inaugure l'époque du triomphe de la personne sur le personnage*, explique Serge Hureau, comédien et chanteur. *Maintenant, les premières parties remettent profondément en question le narcissisme de l'artiste.* » La prétention de leurs aînés creuserait-elle la tombe des jeunes talents ?

Rares sont aujourd'hui les premières parties qui méritent ce nom. Elles sont souvent bricolées à l'amiable (Cabrel renvoie l'ascenseur à Daniel Seff ou au duo toulousain Soham), remplacées par des invitations anecdotiques au duo (Sheller et les élèves d'Alice Dona, les polyphonistes corses avec Dutronc), montées à la va-vite pour étoffer la prestation de vedettes qui n'en sont pas encore (Blonde Amer en « américaine » des Infidèles). Parfois, on essaie de choisir plus nul que soi, pour souligner l'effet de contraste. Une spécialité chez les Anglo-Saxons. *« Les stars en tournée mondiale ont souvent peur de se faire manger par des premières parties locales*, explique un producteur indépendant. *Il faut donner des bakchichs aux techniciens pour avoir un spot lumineux, les loges sont des cages, le son est volontairement pourri.* » Bonne chance !

« Les premières parties ont disparu avec les directeurs de salle », explique Antoine Masure, directeur du fonds de soutien qui gère la taxe parafiscale sur les spectacles. Des patrons comme Bruno Coquatrix (l'Olympia) ou Jacques Canetti (Les Trois Baudets) possédaient un solide sens du dosage, un goût artistique, grâce auxquels ils parvenaient à un équilibre souvent réussi entre première et deuxième partie de spectacle.

La charge des premières parties est aujourd'hui l'affaire des producteurs de spectacles. De leur côté, c'est la grogne. L'IRMA, organisme subventionné par les pouvoirs publics, est même *« prié de s'occuper de ses propres affaires »* au lieu d'*« enfoncer les portes ouvertes »*. *« Nous n'arrêtons pas de penser aux premières parties, mais c'est une histoire entre nous et les artistes »*, affirme Daniel Colling, directeur du Printemps de Bourges et du Zénith parisien, producteur de Jacques Higelin. Car *« tout dépend de la volonté de la vedette*, explique Jean-Claude Camus (Hallyday, Sardou). *Michel Sardou a exigé des premières parties à l'Olympia, il y reste cinq mois, il y en aura dix »*. Même souci pour Higelin : une première partie, recrutée localement, sur toute la tournée.

Ombre tutélaire

Selon Jean-Claude Camus, *« on voudrait que les producteurs prennent tous les risques au démarrage. Mais, dès que les artistes sont un peu connus, ils s'en vont ailleurs »*. Avec la bénédiction des maisons de disques, dont la profession souligne le non-engagement. *« C'est une éducation à refaire*, dit Didier Varod, ex-directeur artistique chez Polydor. *Les multinationales, qui dépensent parfois beaucoup pour un show-case* [miniprestation destinée aux professionnels] *doivent se convaincre du bon retour sur investissement d'une première partie : ainsi, Pauline Esther, en passant avant Bruel lors de sa précédente tournée, a vendu plus de quarante mille disques.* » Véronique Rivière, en tandem avec Eddy Mitchell, quatre-vingt mille.

« L'inverse n'est pas vrai, explique Claude Wild. *Ce n'est pas parce que l'on a vendu 200 000 disques que l'on remplit les salles. Les artistes et leurs agents se trompent parfois lourdement. J'ai proposé de prendre le duo Native en première partie de Voulzy. Elles ont refusé, car elles étaient déjà propulsées au rang de stars. Elles ont entamé une tournée en solo, il y a cent spectateurs par soir. Idem pour Au P'tit Bonheur ou Dany Brillant.* » Mais, disent d'autres professionnels, il faut laisser du temps au temps. Le métier s'apprend, et il est souvent prématuré d'expédier un débutant devant 2 000 ou 15 000 personnes. Si Peter Kröner (« américaine » de Souchon à l'Olympia), Lokua Kanza (en première partie de Jean-Louis Aubert et Youssou N'Dour au Zénith, puis de Patrick Bruel à Bercy) ont profité pleinement de l'exercice, le jeune chanteur breton Denez Prigent n'aura bénéficié qu'une saison de l'ombre tutélaire de Stéphane Eicher. Chanter *a cappella* devant une foule de rockers de dramatiques *gwerzou* du pays du Léon s'est révélé une épreuve trop difficile. Une fois passé l'engouement, Prigent est reparti en Bretagne.

VÉRONIQUE MORTAIGNE

CLÉS/*Les points d'achoppement*

• **Droits d'auteur.** La SACEM prélève 8,80 % des recettes de concert pour les droits d'auteur. Ils sont ensuite redistribués au *prorata temporis*. Exemple : deux concerts à Bercy. Recette pour environ 25 000 entrées : 4,5 millions de francs, perception SACEM : 360 000 francs, après abattement, répartis ensuite entre les éditeurs, les auteurs et les compositeurs. S'il assure quarante-cinq minutes sur les trois heures du spectacle, l'artiste de la première partie, même totalement inconnu, touchera donc un quart des droits, soit 90 000 francs. Un manque à gagner pour la vedette, qui « fait » pourtant les entrées.

• **Les prix.** Une première partie coûte environ 10 000 francs par soir hors cachet, selon Cyril Prieur, manager de Patricia Kaas. 20 000 francs tout compris, selon Didier Varod, ex-directeur artistique chez Polydor, 25 000 selon Daniel Colling, qui évalue à 500 000 francs les besoins des premières parties de la tournée Higelin dans une vingtaine de villes : *« Sont compris : un budget communication-presse, le doublement des consoles de son, un technicien supplémentaire. »* Ces coûts sont souvent amortis par le « dédit-bar » exigé par les salles, essentiellement parisiennes, lorsqu'il n'y a pas d'entracte (5 000 francs à l'Olympia, 15 000 francs au Zénith, 30 000 francs à Bercy). Patricia Kaas avait une première partie à Bercy, mais n'emmène personne en tournée.

Le compositeur français Daniel Lesur Prix Maurice-Ravel 1994. – Le compositeur Daniel-Lesur vient de recevoir le prix Maurice Ravel 1994. Agé de quatre-vingt-six ans, membre de l'Académie des beaux-arts, Daniel-Lesur a mené, à côté d'une activité de compositeur et de pédagogue, une carrière de haut fonctionnaire à la radio, à la télévision nationale et au ministère des affaires culturelles. Daniel-Lesur avait constitué, en 1936, avec Olivier Messiaen, André Jolivet et Yves Baudrier, le groupe Jeune France qui a milité jusqu'en 1939 pour un courant musical humaniste et spiritualiste et dont il est le dernier survivant. Parmi les précédents lauréats, on relève les noms du Polonais Witold Lutoslawki, du Japonais Toru Takemitsu, des Français Maurice Ohana et Betsy Jolas.

ARTS

THOMAS SCHÜTTE à Nîmes

Hanté par le fantôme de la guerre

NÎMES

de notre envoyé spécial

Face-à-face tentant et troublant : d'une part l'art français depuis une centaine d'années, de l'autre l'art allemand. Comment ont-ils réagi tous deux aux événements historiques, autrement dit aux carnages, folies et désastres qui ont ensanglanté le siècle ? La réponse ne fait guère de doute : du côté de Paris, une longue discrétion et des allusions peu nombreuses, à l'exception de *Guernica*. Du côté de Berlin, de Cologne et de Dresde, la présence récurrente de l'histoire contemporaine, sa description et la dénonciation de ses atrocités.

Ainsi en a-t-il été dans les années 20, celles des gravures d'Otto Dix. Ainsi en est-il de nos jours. Et l'on ne voit guère à qui comparer Thomas Schütte, peintre et sculpteur tout juste âgé de quarante ans, que hante le fantôme de la guerre, auteur d'une œuvre d'une violence exacerbée. L'exposition que lui consacre le Carré d'art à Nîmes place le visiteur devant l'Histoire dès la première salle et devant l'insupportable dans la deuxième.

Dans la première, il tourne autour d'une sculpture de fer rouillé et de bronze, vaste maquette d'un grand monument aux terrasses rondes, œuvre très récente. Au centre, sur un socle, trois statues gesticulent, trois vieillards ligotés et véhéments, parodies de tous les dictateurs du siècle. A leurs pieds des piétons pitoyables se traînent, se soutenant mutuellement, titubant et claudiquant en rythme, burlesques et monstrueux autant que les effigies de leurs héros.

Image de la mort

Dans la deuxième, une œuvre ancienne de plus de dix ans se déploie. Sur des tréteaux, des toiles grises sont posées à l'horizontale. Chacune porte, juxtaposées en lignes et colonnes, des croix d'un gris plus sombre. Au mur, une phrase avertit qu'il faudrait environ cent mille de ces toiles pour qu'il y ait autant de croix qu'il y eut de morts durant la seconde guerre mondiale. L'essentiel est dit, l'essentiel d'une culpabilité et d'un effroi qu'aucun discours sur le pardon ne saurait apaiser.

Depuis lors, Schütte n'a pu se débarrasser de l'obsession qui l'étreint. Quand il exécute des suites de dessins et d'aquarelles, il dénomme la plus nombreuse et la plus convaincante *Requiem*, et la compose d'une part de têtes inertes encadrées de noir, d'autre part d'abstractions où l'encre se fige en nuées et volutes comme les fumées d'une explosion. En dessous d'un visage aux yeux clos, il a noté en capitales *« BILD DES TODES »*, image de la mort. Celle-ci est partout, dans le noir qui ronge les faces et envahit le papier et dans l'effacement du dessin lavé de trop d'eau et dans une allégorie, squelette souriant vêtu d'une belle veste verte.

Elle éclate dans les sculptures et photographies les plus récentes. En pâte à modeler, Schütte fabrique des bonshommes abominablement laids, qui grimacent et sourient faussement, sont enlacés en couples et drapés dans des tissus à fleurs ou à broderies. Leur modelage et leur habillage achevés, Schütte photographie en gros plans les têtes en variant les lumières et en jouant du net et du flou. Il obtient des clichés où tout hurle, les bouches et les couleurs, comme des Daumier fluorescents.

Et dans ses masques de terre cuite revêtus d'émail luisant et ses têtes monumentales, l'intensité de l'exécution est à la mesure de l'intensité de la répulsion. Schütte s'inscrit alors, après Kirchner et Heckel, parmi ceux qui parviennent au tragique par l'excès de la bouffonnerie.

PHILIPPE DAGEN

▶ Thomas Schütte, Carré d'art-Musée d'Art contemporain, place de la Maison-Carrée, 30000 Nîmes. Tél. : 66-76-35-70. Jusqu'au 22 janvier.



MUSIQUES

Une cassette vidéo ressuscite l'art de chefs mythiques

De Weingartner à Karajan, seize leçons de directeurs musicaux du passé fondées sur des documents inédits et des témoignages

La musique occidentale a d'abord été improvisée. Puis l'écrit s'est peu à peu substitué à la seule tradition orale à travers des partitions à la notation de plus en plus précise et complexe. L'imprimerie, puis l'apparition d'une bourgeoisie soucieuse de prendre part à la « vie culturelle » ont ensuite permis la diffusion des œuvres à grande échelle. Les compositeurs qui avaient longtemps joué, dirigé ou contrôlé eux-mêmes l'exécution de leur musique ont peu à peu perdu leur prééminence. Echappant au contrôle des compositeurs, les interprètes se sont émancipés, marquant de leur habileté, de leur savoir et de leur personnalité les œuvres dont ils s'emparaient.

La question de la tradition orale et de la fidélité des interprètes aux volontés du compositeur est inscrite dans le mot même d'interprétation. Elle s'est reposée avec d'autant plus d'acuité que le goût du public pour la nouveauté, qui naît au XVIII[e] siècle, puis l'apparition ou la « modernisation » d'instruments de musique, au siècle suivant, ont changé les conditions matérielles d'exécution. L'enregistrement a permis, dès le début du XX[e] siècle, de fixer, de propager l'art des grands interprètes et celui des derniers compositeurs-interprètes (Rachmaninov en est l'un des exemples les plus marquants). Mais l'on ne saura jamais comment les plus illustres musiciens du passé lointain interprétaient leur musique. Cette interrogation taraude aujourd'hui les mélomanes avec d'autant plus de force que de nombreux musiciens ont décidé de remonter le temps pour tenter de retrouver la manière de jouer des anciens.

Des documents historiques renseignent cependant sur la façon dont un Saint-Saëns (né en 1835), un Arthur Nikisch (né en 1855) et bien d'autres interprètes nés avant la mort de Liszt, jouaient leur musique ou celle de compositeurs dont ils furent parfois les élèves. Portés à la connaissance du public, ces documents remettent en cause quelques idées reçues. Notamment les écoles d'interprétation, et cette thèse prétendant que le niveau technique des instrumentistes s'est amélioré après la deuxième guerre mondiale – en même temps que les musiciens devenaient plus rigoureux, plus fidèles au texte imprimé. Désormais, ce film passionnant consacré à l'art de quelques-uns des plus grands chefs d'orchestre du passé vient apporter son témoignage « objectif » à ce débat.

Leçon de tenue

Abusivement dénommé *l'Art des grands chefs du passé*, ce documentaire présente des extraits inédits de répétitions, de concerts et quelques interprétations intégrales dirigés par Thomas Beecham, John Barbirolli, Leonard Bernstein, Fritz Busch, Wilhelm Furtwängler, Herbert von Karajan, Otto Klemperer, Serge Koussevitzki, Arthur Nikisch, Fritz Reiner, Leopold Stokowski, Richard Strauss, George Szell, Arturo Toscanini, Bruno Walter et Felix Weingartner. Cette affiche prestigieuse ne peut masquer l'absence de quelques confrères – du Russe Evgueni Mravinski, au Néerlandais Willem Mengelberg en passant par le Français Charles Munch –, qui auraient dû tenir une place éminente dans un tel document.

La réalisatrice Sue Knussen a évacué toute thèse historico-musicale de son film, préférant montrer de grands interprètes au travail devant leurs orchestres, parler de leur art et de leurs relations avec les orchestres. Elle a aussi demandé à des interprètes encore en activité (Isaac Stern, John Eliot Gardiner, Yehudi Menuhin) d'apporter leur témoignage, de relater leurs souvenirs. Quoi de commun entre ces chefs d'orchestre du passé ? Une forte personnalité, une puissance recréatrice incontestable. Chacun dirigeait de façon différente. Le plus « vieux » d'entre eux, Felix Weingartner, élève de Franz Liszt, ami de Brahms, contredira à lui seul toutes les idées reçues sur les écoles allemande ou viennoise de direction d'orchestre, comme il réduira à néant la prétendue plus grande rigueur des chefs d'orchestre d'aujourd'hui. Filmé en 1932, salle Gaveau à Paris, à la tête de l'Orchestre symphonique de Paris, dans l'ouverture du *Freischütz* de Weber, Weingartner donne une leçon de tenue, d'élégance et de précision qu'on aimerait retrouver chez un certain nombre de nos contemporains. Filmé la même année, à la tête de la Staatskapelle de Dresde dans l'ouverture de *Tannhäuser*, Fritz Busch, électrisant, emporterait encore l'adhésion sans réserve de n'importe quel public. En revanche, le style passionné de Leonard Bernstein, sa façon de construire une œuvre en mettant sans cesse au premier plan l'émotion qui la sous-tend, rapproche indéniablement ce chef d'orchestre-compositeur de Wilhelm Furtwängler.

Un « dragon à cent têtes »

« Lenny » et « Furt » avaient la même conception organique de la musique, la même relative indifférence aux tempos métronomiques et aux indications de nuances dynamiques portées par les compositeurs sur leurs partitions. Interpréter était pour eux un véritable acte recréateur. On voit donc que deux musiciens séparés par deux générations et leur éducation (pour ne pas dire leur culture) peuvent être beaucoup plus semblables dans leur conception de la musique que deux chefs nés en même temps dans le même pays. Il serait également plausible de rapprocher le Hongrois George Szell de l'Italien Toscanini.

Et que dire de ce grand excentrique qu'était Leopold Stokowski. Britannique jusqu'au bout des ongles – son vrai nom était Stokes –, il a laissé l'image d'un fabuleux coloriste qui tirait des orchestres, qu'il dirigeait à mains nues, des sonorités somptueuses et une précision de jeu stupéfiante, hier comme aujourd'hui. Elles lui ont valu l'admiration éperdue du public au cours de sa très longue carrière – il est mort en 1977, à l'âge de quatre-vingt-quinze ans – et une réputation de musicien superficiel, aggravée par ses arrangements pour grand orchestre des toccatas et fugues pour orgue de Bach et sa participation à *Fantasia*, de Walt Disney. Le film de Sue Knussen sacrifie malheureusement à cette légende en omettant de signaler que Stokowski a été l'un des plus ardents défenseurs de Schoenberg, Berg et Webern.

Ce documentaire, par ailleurs remarquable, met en évidence une donnée essentielle à la compréhension de l'histoire de l'interprétation. Avant d'être le dépositaire d'une quelconque tradition qui se transmettrait de génération en génération, chaque chef d'orchestre imprime à la musique des autres sa propre personnalité, qu'il insuffle au *« dragon à cent têtes qu'il doit dompter »*, ainsi que le dit Bruno Walter, qui ajoute qu'un *« chef qui ne serait pas passionné ne pourrait connaître l'extase et ne pourra jamais diriger « Tristan et Isolde »*.

ALAIN LOMPECH

▶ **« The Art of Conducting : Great Conductors of the Past. » Un documentaire de Sue Knussen. En anglais, sous-titré en français, deux heures dix-sept minutes. Une cassette vidéo Secam 4509-95038-3 (125 F environ) ou un « laser disc » double-face 4509-95038-6 (410 F environ). Livret trilingue de 36 pages.**

PHOTOGRAPHIE

CHARLES MARVILLE
à la Bibliothèque historique de la Ville de Paris

Une œuvre en vrac

Charles Marville (1816-1878) serait *« le plus important photographe du XIX[e] siècle »*, affirme Marie de Thézy dans un livre qui vient de sortir, épais et compact comme un pavé parisien. Elle le défend également dans une exposition à la Bibliothèque historique de la Ville de Paris. Le plus grand ? Possible, encore faut-il le démontrer. C'est l'effet inverse qui se produit, tant l'œuvre s'en trouve dénaturée.

L'exposition et le livre se présentent comme des accumulations désordonnées de documents sur le Paris des années 1860 : vieilles rues et ruelles, façades de monuments, étalages de commerçants, églises, mobilier urbain, grands travaux d'assainissement. Puis le Paris « découpé » par le baron Haussmann tel qu'on le voit encore aujourd'hui. Dans l'exposition – et encore plus dans le livre, les images sont serrées les unes contre les autres, sans choix, livrées en vrac, le remarquable côtoyant le quelconque.

Résultat : ce n'est pas Marville qui est mis en avant, encore moins la singularité de son regard, mais un Paris nostalgique – et à la mode –, à base d'échoppes disparues et de rues aujourd'hui détruites. Peu importe que les images soient bonnes ou mauvaises, peu importe qu'il y en ait trop, que certaines épreuves soient des retirages de 1900 : ce qui compte ici est que le public puisse comparer telle rue en 1860 avec celle qu'il arpente quotidiennement. Par exemple, la mutation du quartier Saint-Germain – rue du Grenier-Laurent, passage Saint-Benoît, rue des Marmousets, rue de la Colombe...

A ce titre seulement, l'exposition et le livre sont réussis, tant on ne peut nier la valeur documentaire du travail de Marville, entré au service de la Ville de Paris en 1858. Mais que ce propos est réducteur ! Au point de conforter quelques spécialistes – surtout français – qui voient uniquement dans ces épreuves au papier argenté *« de la bonne doc pour chercheurs »* (1). Au delà du document, il y a pourtant un « regard Marville », un point de vue sur la ville en mutation, un placement précis de l'appareil. C'est exemplaire dans les chefs-d'œuvre : la Bièvre et ses tanneries, la rue des Francs-Bourgeois, la rue de Constantine, le Marché aux veaux. Une formidable place d'Italie avec les pavés qui occupent la moitié de l'image, le percement de l'avenue de l'Opéra...

On découvre alors un Marville antisentimental, qui ne pleure pas le Paris détruit, un photographe montrant dans le « vieux » les tracés hausmanniens qui se dessinent, accentuant les perspectives et les profondeurs, imaginant ce qui va disparaître et apparaître. Il photographie un décor mouvant, dont le vide – rythmé par d'énigmatiques personnages – est quasiment surréaliste. Le Paris de Marville devient alors un vaste théâtre, où l'imaginaire s'impose à la réalité.

Restent les sublimes études de ciels parisiens, sans doute le plus beau de l'exposition. Comme elles sont plus magiques qu'informatives, on les a accrochées trop haut, de peur qu'elles perturbent les documents. Comme si, ne « servant à rien », elles n'avaient rien à faire ici.

MICHEL GUERRIN

(1) Pour preuve, les photographies de Marville, présentées également au Crédit foncier de France : des contretypes ou retirages, parfois agrandis et qui ne servent que de référence – documentation – au travail contemporain de Tom Drahos sur Paris (19, place Vendôme, 75401 Paris. Tél. : 42-44-80-00. Jusqu'au 23 décembre)...

▶ **« Charles Marville en son temps », Bibliothèque historique de la ville de Paris, 22 rue Malher, 75004, Paris. Tél. : 44-59-29-40. Jusqu'au 29 janvier. Livre « Marville-Paris », de Marie de Thézy, éd. Hazan, 736 p., 600 photos, 230 F.**

CINÉMA

Condamnation définitive de la colorisation de « Quand la ville dort »

La cour d'appel de Versailles a accordé, lundi 19 décembre, 600 000 F de dommages-intérêts aux héritiers du cinéaste américain John Huston qui avaient assigné l'ex-chaîne de télévision La Cinq et la société Turner pour la diffusion et l'exploitation de la version colorisée de *Quand la ville dort*. Les héritiers de John Huston et de Ben Maddow, son coscénariste, s'étaient opposés à la diffusion du film en France, où est reconnu le droit moral des auteurs. Le tribunal de grande instance de Paris leur avait donné raison. La cour d'appel de Paris avait infirmé ce jugement mais, après un arrêt de cassation, le litige avait été renvoyé devant la cour d'appel de Versailles qui a finalement donné raison aux héritiers en estimant que la colorisation du film *« revenait à porter atteinte à l'activité créatrice »*.

La cour a condamné la société Turner et l'ex-Cinq à verser respectivement 400 000 F et 200 000 F de dommages-intérêts aux héritiers de John Huston. La Société des auteurs compositeurs dramatiques (SACD) et la Société des réalisateurs de films (SRF) se sont déclarées *« heureuses de voir ici appliqué le droit moral à un auteur américain pour l'exploitation de son œuvre sur le territoire français »*. – (AFP.)

EN BREF

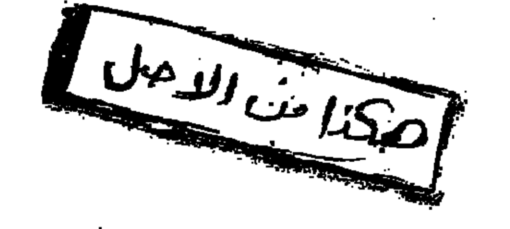
PATRIMOINE : le sort de la Maison des cultures du monde. – Le cabinet du ministre de la culture, Jacques Toubon, confirme qu'*« il y a bien des négociations en cours avec la Mairie de Paris pour la recherche d'un autre espace pour la Maison des cultures du monde »*, mais dément son installation future dans les locaux de l'ex-Théâtre de la Gaîté lyrique, partiellement démantelé et sans affectation (*le Monde* du 22 décembre 1994). Au 1[er] janvier 1995, la Maison des cultures du monde ne disposera plus pour ses activités que du seul Théâtre de l'Alliance française, sa base d'origine. Elle avait pu utiliser jusqu'à présent les deux salles du Théâtre Renaud-Barrault, à la suite de la nomination à sa direction en 1991 de Cherif Khaznadar, également directeur de ce lieu, qu'il cédera le 1[er] janvier 1995 au metteur en scène Marcel Maréchal.

[Nous confirmons que des négociations ont été entamées entre le ministère de la culture et la ville de Paris pour l'installation de la Maison des cultures du monde dans les locaux de l'ex-théâtre de la Gaîté-lyrique. Si celles-ci n'ont pu, semble-t-il, aboutir le problème de l'affectation de la Gaîté-lyrique et du déménagement de la Maison des cultures du monde reste entier.]

CINÉMA : mission ministérielle sur la distribution des films. – Jacques Toubon a confié à Jean-Michel Galabert, membre du Conseil d'Etat et ancien médiateur du cinéma, une mission sur les relations entre distributeurs et exploitants, *« notamment au regard de la fixation des prix »* – cette question a fait l'objet de plusieurs escarmouches récentes, en particulier à Lyon au moment de la sortie de *Léon*. M. Galabert doit également superviser l'étude de *« l'articulation entre le droit spécifique du cinéma et les textes à portée générale »*. Il doit remettre ses conclusions et propositions au ministre le 31 janvier 1995.

Nouvelle direction de la SRF. – La Société des réalisateurs de films a élu le 26 novembre son nouveau conseil d'administration, présidé par Gérard Mordillat et vice-présidé par Luc Béraud. Serge Le Peron s'est vu confier la fonction de secrétaire général. Emmanuel Parraud devient délégué au court-métrage.

La séance à 25 francs. – C'est ce que proposent les salles Grand Action (5[e]), Action Ecoles (5[e]), Action Christine (6[e]) et Mac Mahon (17[e]). Cette offre concerne toutes les séances de dix-huit et dix-neuf heures, excepté les week-ends et jours de fête.



Une vague de restructurations touche les établissements financiers de la Péninsule

Le système bancaire italien se lance dans la guerre des OPA

Depuis trois mois, le système bancaire italien est en effervescence. Après leur privatisation, la Banca commerciale italiana et le Credito italiano ont lancé des offres publiques d'achat (OPA), respectivement sur la banque Ambrosiano-Veneto et sur le Credito romagnolo. Le dernier épisode en date de cette recomposition du paysage bancaire est l'annonce récente par les caisses d'épargne de Lombardie (Cariplo) d'une contre-OPA sur le Credito romagnolo. Depuis que les banques italiennes ont obtenu, en 1990, la faculté de se transformer en sociétés par actions classiques, les regroupements s'accélèrent. D'autres alliances sont à prévoir.

MILAN

correspondance

A son tour, le système bancaire italien est gagné par la vague de concentrations et de fusions qui a atteint peu à peu les pays industrialisés. Le processus de privatisation, lancé par le gouvernement Amato le 30 juillet 1990, a bousculé un secteur qui, il y a deux ans, était encore public à 80 % et où le privé représente désormais 40 %. Ce bouleversement est illustré par les deux OPA lancées fin octobre-début novembre par le Credito Italiano (Credit), sixième banque privée du pays, sur le Credito Romagnolo (Rolo), premier établissement d'Emilie-Romagne, et par la Banca Commerciale Italiana (Comit) sur la banque régionale Ambrosiano-Veneto (Ambroveneto). Des tentatives chaleureusement applaudies par le gouvernement de Silvio Berlusconi. *« Il est souhaitable que la fragmentation excessive qui règne encore dans le système italien soit réduite et que le processus de concentration aille de l'avant, afin de disposer d'instituts de dimension suffisante pour entrer en concurrence avec les grandes banques européennes »*, a déclaré à ce sujet le ministre du trésor, Lamberto Dini.

Jusqu'à la « révolution » Amato, le système bancaire était fondé sur une loi de 1936. Celle-ci avait donné naissance à un réseau de banques publiques – trois établissements de crédit (la Banque de Rome, le Credit et la Comit), ainsi que six banques à fonds publics, dont la Banca Nazionale del Lavoro (BNL) et la San Paolo de Turin, presque toutes privatisées depuis –, à des caisses d'épargne, des banques mutuelles, des banques coopératives rurales et artisanales, et des banques privées classiques. Le marché bancaire était protégé et une multitude d'établissements, ne disposant parfois que d'un ou deux guichets, réussissaient à survivre.

Depuis 1990, le paysage a changé. Toutes les banques ont eu la faculté de se transformer en sociétés par actions et de conclure des alliances. La loi prévoyait en outre des dégrèvements fiscaux en cas de privatisation et de regroupement. Ainsi, entre 1990 et 1993, les rapprochements ont été en moyenne de quarante par an, contre vingt entre 1987 et 1989. *« La diminution du nombre de banques n'est pas encore énorme parce que le processus ne fait que commencer »*, explique Ildegard Ferraro, porte-parole de l'Association bancaire italienne. L'Italie compte encore aujourd'hui neuf cents établissements financiers.

L'OPA du Credito Italiano sur Rolo pourrait donner naissance au troisième groupe bancaire italien, avec environ 500 milliards de francs de total de bilan. Dans un premier temps, le conseil d'administration du Rolo avait fait barrage à l'offre du Credit (38,3 % du capital à 19 000 lires par action) en annonçant une fusion avec le groupe des caisses d'épargne de Bologne. Du coup, le Credito Italiano a relevé son offre, qui porte sur un maximum de 65 % du capital du Rolo, au prix de 20 000 lires (soit 660 francs) par action. Les 3 et 4 décembre, le conseil d'administration du Rolo a donc changé de position, soulignant que la nouvelle OPA du Credit est *« plus respectueuse de l'intérêt du groupe et de ses actionnaires »*. La commission des opérations boursières a donné son accord à l'OPA le 9 décembre.

L'ombre de Mediobanca

Mais la Caisse d'épargne de Lombardie (Cariplo) a décidé de se jeter elle aussi dans la bataille en annonçant, le 14 décembre, le lancement d'une contre-OPA. Certains y voient la main de l'Instituto Mobiliare Italiano (IMI), une banque d'affaires privatisée au début de l'année et hostile à l'OPA du Credit sur le Rolo car celui-ci est l'un de ses actionnaires. L'IMI aurait convaincu la Cariplo de voler à son secours. Tout va dépendre désormais de l'attitude des plus influents actionnaires du Rolo : la BNP (6,8 %) et le patron d'Olivetti, Carlo De Benedetti (5 %). La BNP a fait savoir qu'en cas de prise de contrôle par le Credito Italiano elle quittera le tour de table du Rolo.

Pour se donner les moyens de financer son expansion, le Credit a procédé avec succès à une augmentation de capital de 1 520 milliards de lires. Que son OPA réussisse ou non, le patron du Credit, qui dispose d'un matelas à investir de 2 800 milliards de lires, se montre serein. *« J'ai fait mon offre. Si quelqu'un en fait une meilleure, je ne suis pas disposé à relancer. Nous avons des stratégies alternatives pour optimiser nos ressources. »*

L'autre feuilleton du moment a d'ores et déjà échoué. Le montage imaginé par la Comit pour s'emparer de l'Ambroveneto, qui aurait pu déboucher sur la constitution du plus grand ensemble bancaire du pays, s'est heurté à la contre-offensive menée par le patron de l'Ambroveneto, Giovanni Bazoli. Dans un premier temps, la Comit proposait aux trois gros actionnaires de l'Ambroveneto, le Crédit agricole (15,63 % du capital), le Crediop (15,07 %) et les Popolari, banques populaires vénitiennes (13,5 %), de leur acheter leurs parts, jusqu'à un maximum de 144 millions d'actions (soit 29 % du capital), à un prix de 7 000 lires par titre. Dans une seconde phase, la Comit voulait lancer son OPA auprès des petits actionnaires, afin de parvenir à contrôler au moins 50,1 % du capital.

Deux des trois grands actionnaires de l'Ambroveneto contactés ont refusé de jouer le jeu. Seules les Popolari se sont dites prêtes à céder leur participation. Mais le Crédit agricole et le Crediop ont convaincu un autre actionnaire de poids, le pool de Brescia (12,74 % du capital), de faire jouer le pacte d'associés qui leur permet d'exercer un droit de préemption sur la vente des actions de l'un d'entre eux. Tous se sont portés acquéreurs de la participation des Popolari. Mais quelle position adoptera le cinquième grand actionnaire, l'Alleanza Assicurazioni (environ 12 %), contrôlée par Generali ?

Selon les experts, deux groupes influents ont soutenu l'Ambroveneto dans sa résistance à l'offensive de la Comit : la Banque d'Italie et les milieux conservateurs proches de la Cattolica del Veneto. Cette banque, en s'alliant en 1989 au vieux Ambrosiano en faillite, avait donné naissance à l'Ambroveneto. La banque centrale italienne redoute que les tentatives de regroupements Ambroveneto-Comit et Credito Italiano-Rolo n'aient été orchestrées par le tout-puissant président d'honneur de la banque d'affaires Mediobanca, Enrico Caccia, quatre-vingt-trois ans.

La nébuleuse Mediobanca détient des intérêts dans presque tous les groupes privés et publics d'Italie. Elle est à la fois un bailleur de fonds et un acteur-clé du système industriel et financier italien. Ainsi le groupe Mediobanca exerce-t-il une influence sur la Comit, à travers son président, Lionello Adler, soixante-treize ans, qui est aussi à la tête du groupe papetier Cartiere Burgo, dont Mediobanca détient 14,3 %. Luigi Faosti, soixante-cinq ans, membre du conseil d'administration de Mediobanca, est également vice-président de la Comit. Le Credito Italiano se retrouverait dans l'orbite de Mediobanca. Pour boucler la boucle, Mediobanca est elle-même contrôlée à 25 % par la Comit, le Credito Italiano et la Banca di Roma.

EMMANUELLE MODAGNO

Le Crédit lyonnais cède la Banca Lombarda

Le Crédit lyonnais a annoncé, mercredi 21 décembre, la cession de la participation de 57,34 % qu'il détient dans le groupe milanais Banca Lombarda, au Credito Agrario Bresciano (CAB) pour un montant de 196 milliards de lires (soit environ 650 millions de francs).

Cette opération devrait se faire en deux temps : la vente d'une première tranche devrait être réalisée au mois de janvier, et l'opération devrait être achevée au mois de juillet 1995. La première tranche portera sur la cession de 26,65 % du capital pour un montant de 91 milliards de lires et devrait être effective dès l'obtention des autorisations nécessaires auprès des diverses autorités de tutelle.

La seconde tranche, qui porte sur le solde de la participation, soit 30,69 %, sera finalisée au mois de juillet. Elle portera sur un montant de 105 milliards de lires. Cette opération ne se fera pas sous forme d'une offre publique d'achat, la Banca Lombarda n'étant pas cotée en Bourse.

Cette cession, inclue dans le programme de désinvestissement du Crédit lyonnais – estimé à plus de 8 milliards de francs depuis le début de l'année – s'inscrit dans le *« cadre de la rationalisation du dispositif italien du Crédit lyonnais »*, a précisé la banque française, qui entend renforcer sa présence en Italie à travers le Crédito Bergamasco.

Ce dernier est constitué en banque de réseau, mais le Credito Bergamasco est aussi une banque d'entreprises et de marché qui figure parmi les pièces-maîtresses du réseau européen du Crédit lyonnais, qui en détient 58,4 % du capital, le restant étant coté en Bourse. Le Credito Bergamasco devrait également fusionner courant 1995 avec sa filiale vénitienne Banco San Marco (dont il détient 72 % du capital), constituant ainsi un réseau de plus de 150 agences en Italie du Nord. Les effectifs des deux établissements atteindraient 2 000 personnes.

Démentant les rumeurs, selon lesquelles il envisagerait de céder le Credito Bergamasco, le Crédit lyonnais a estimé que cet ensemble constituait *« l'un des atouts majeurs du réseau européen du Crédit lyonnais et (avait) vocation à poursuivre son développement dans ce contexte »*.

F. Bn

La France enregistrant le taux le plus faible

L'inflation dans l'UE est restée stable à 3 % en novembre

Le taux annuel d'inflation dans les douze pays de l'Union européenne s'est élevé à 3 % en novembre, selon les chiffres publiés, mercredi 21 décembre, par Eurostat. Ce taux est inchangé depuis septembre. La France a enregistré une fois de plus, selon Eurostat, le taux le plus faible des Etats membres avec 1,6 % le mois dernier, le taux le plus élevé étant celui de la Grèce à 10,6 %. Les taux annuels chez les principaux concurrents commerciaux de l'Union étaient respectivement, en novembre, de 2,7 % aux Etats-Unis et de 0,8 % au Japon.

En attendant la réunion de la Bundesbank

Le franc accentue son repli

A l'occasion de sa dernière réunion de l'année, le jeudi 22 décembre, le conseil de la Bundesbank devrait annoncer la politique que la Banque centrale allemande entend mener en matière de croissance de la masse monétaire. De l'avis général, la Buba devrait reconduire pour 1995 la fourchette de 4 % à 6 % d'augmentation des agrégats monétaires (considérés dans leur définition M3), reconduisant ainsi l'objectif fixé (et tenu) durant l'année 1994.

Sur les marchés des changes, le franc qui était tombé la veille à son plus bas niveau depuis treize mois, à 3,4555 francs pour un deutschemark, se reprenait légèrement le 22 décembre en fin de matinée, à 3,4547 F lors des échanges interbancaires. La devise française avait pâti mercredi après-midi des informations relatives à l'état de santé du président de la République telles qu'elles ressortaient du bulletin médical semestriel publié ce jour-là. Selon les médecins personnels de François Mitterrand, le chef de l'Etat subit actuellement un traitement radiothérapique à la suite d'autres traitements *« qui se sont révélés inopérants »*.

Pour les cambistes, le contenu de ce bulletin inquiète les marchés. Ceux-ci redoutent une éventuelle élection présidentielle anticipée alors que les crispations politiques au sein de la majorité sont loin de s'apaiser et que les programmes économiques des candidats, déclarés ou supposés, comportent encore des zones d'ombre.

Dans les milieux proches des autorités monétaires, les récentes attaques qui se sont produites contre le franc, ne suscitent apparemment pas de préoccupation majeure. Ainsi, Michel Sapin, membre du conseil de politique monétaire de la Banque de France et ancien ministre socialiste de l'économie, s'exprimant jeudi matin sur France-Inter, a estimé que le franc était *« faiblard »*, mais que la devise française n'était pas pour autant *« attaquée »*. Le franc *« ne subit pas la volonté de tel ou tel spéculateur »*, a notamment indiqué M. Sapin, ajoutant que la Banque de France porterait toute son attention sur l'évolution de la monnaie nationale *« indépendamment des échéances électorales »*.

Renonçant à dévaluer la livre

Le gouvernement égyptien accélère son programme de démantèlement du secteur public

L'Egypte n'a pas obtenu du Fonds monétaire international l'annulation d'une troisième tranche de sa dette, à l'issue des récentes discussions qui se sont déroulées au Caire. Le Fonds souhaitait une dévaluation de la livre égyptienne, estimant que sa valorisation actuelle (un gain de 20 % par rapport au dollar de juin 1991 à juin 1994) bloque la compétitivité des exportations. Le gouvernement s'y est opposé, tout en accélérant son programme de privatisations.

LE CAIRE

de notre correspondant

Le dossier de la dévaluation est *« clos définitivement »*, selon le premier ministre égyptien, Atef Sedki. Et le FMI (Fonds monétaire international), qui préconisait cette mesure pour doper les exportations, n'aura pas obtenu gain de cause. En revanche, la privatisation du secteur public est en route. *« Une privatisation au forceps »*, admet un homme d'affaires. Le gouvernement égyptien, qui s'était engagé, aux termes de l'accord conclu avec le Fonds, à démanteler son immense secteur public, a déjà pris deux ans de retard sur son programme. Sur quelque deux cents sociétés, trois seulement ont été privatisées : les implantations locales de Coca-Cola et Pepsi-Cola, vendues pour 500 millions de livres (1 livre égyptienne = 0,29 dollar) à des investisseurs d'Arabie saoudite et du Golfe, et la Nasr Boilers, cédée pour 60 millions de livres au groupe helvético-suédois ABB. Mais le gouvernement a fini par se jeter à l'eau et à accélérer le rythme des privatisations à partir de novembre, sous la pression conjuguée du FMI, de la Banque mondiale, des hommes d'affaires égyptiens et, surtout, des difficultés croissantes du secteur public, par suite des restrictions budgétaires.

Ces difficultés ont des répercussions sociales importantes. A l'usine textile de Kafr-el-Dawar, dans le Delta, qui tourne à 20 % de sa capacité, la suppression des primes de productivité a provoqué une grève et le gouvernement a dû faire marche arrière, malgré une intervention policière qui a fait deux morts.

Le ministre d'Etat chargé du secteur public, Atef Ebeid, a annoncé la vente de cent sociétés ayant réalisé au total 12 milliards de livres de bénéfices en 1993. Cette vente au secteur privé devrait permettre d'éponger les dettes des entreprises concernées et les pertes financières accusées par soixante-dix d'entre elles.

Des dividendes alléchants

La première véritable privatisation de ce vaste programme a été annoncée à la mi-novembre. Le gouvernement a alors fait part de son intention de mettre en vente 10 % de ses participations dans le capital de dix-sept sociétés publiques – cimenteries, compagnies hôtelières, laboratoires pharmaceutiques, usines de confection, de verre et de céramique –, représentant au total 1,5 milliard de livres de chifffre d'affaires. Ces parts pourront être achetées jusqu'au 17 janvier par le public et par les fonds d'investissements créés par trois grandes banques d'Etat (National, Misr et Alexandrie). Pour allécher les acheteurs, le ministre a laissé miroiter des dividendes de 12 % à 15 % (contre 12 % pour les intérêts des emprunts).

Il est prévu que 10 % environ du capital de ces sociétés soit vendu à leurs salariés, avec des ristournes de 10 % à 15 % sur le prix officiel. Mais comment ces salariés, souvent mal payés, pourront-ils financer leurs acquisitions ? Le ministre ne l'a pas précisé. L'accord avec le FMI ayant prévu un fonds social de 640 millions de dollars pour corriger les effets de l'assainissement économique, celui-ci pourrait toutefois permettre d'accorder des prêts aux salariés désireux d'acheter des actions de leur entreprise.

Atef Ebeid a aussi annoncé, une semaine plus tard, la vente aux enchères des immeubles, appartements et magasins de trois sociétés immobilières d'Etat, pour effacer leurs dettes et augmenter leur capital avant de les privatiser. Les recettes tirées de la vente de ces trois sociétés (évaluées par le ministre à 2,3 milliards de dollars) serviront à la création de cinq villes hors du Caire.

Malgré le retard constaté dans le programme de privatisations, le secteur privé est devenu le premier créateur d'emplois en Egypte, où le taux de chômage est évalué de 12 % à 20 % de la population active. La « privatisation rampante » est aussi un facteur important. Beaucoup d'entreprises publiques, en effet, augmentent leurs bénéfices en travaillant comme sous-traitants de sociétés privées étrangères, qui évitent ainsi de construire leurs propres usines. C'est le cas des grands lessiviers, de l'industrie électronique, de l'automobile : la Jeep Chrysler, la 405 Peugeot sont ainsi assemblées sur les chaînes de montage de l'Arab American Vehicule (AAV), entreprise publique dépendant du ministère de l'industrie militaire.

ALEXANDRE BUCCIANTI

EN BREF

FRANCE : 274 400 mises en chantier de logements neufs sur onze mois. – Les mises en chantier de logements neufs en France atteignaient 274 400 à la fin novembre, soit une hausse de 19,7 % par rapport à la même période de 1993, selon les statistiques de la Direction des affaires économiques et internationales (DAEI), commune aux ministères de l'équipement et du logement, publiées jeudi 22 décembre. Le cumul sur les douze derniers mois atteint 302 000 (+ 20,9 %).

GRANDE-BRETAGNE : le PIB du troisième trimestre révisé en baisse à 0,8 %. – La Grande-Bretagne a revu en baisse la progression de son produit intérieur brut au troisième trimestre par rapport au trimestre précédent, à 0,8 % contre 0,9 % annoncés initialement. Selon les nouveaux chiffres, publiés jeudi 22 décembre par l'Office central des statistiques (CSO), la progression en rythme annuel atteint maintenant 4,1 % contre 4,2 % annoncés auparavant. – *(AFP.)*

GRÈCE : le parlement adopte le budget de l'Etat pour 1995. – Le parlement grec a adopté à la majorité, dans la nuit de mercredi 21 à jeudi 22 décembre, le budget de l'Etat pour 1995 caractérisé par le souci d'assainir l'économie grecque fixé par le plan de convergence européen. Le budget a été adopté après cinq jours de débats par les 170 députés de la majorité socialiste, tandis que 127 députés de l'opposition conservatrice et communiste ont voté contre, sur 297 présents. – *(AFP.)*

Sur fond de tensions politiques et sociales

La dévaluation du peso fait chuter la Bourse de Mexico

La Bourse de Mexico a connu une séance mouvementée, mercredi 21 décembre, après l'annonce, mardi 20, de la dévaluation de la monnaie nationale, le peso (*le Monde* du 22 décembre). Elle chutait, en milieu de séance, de 8,44 % par rapport à la clôture de mardi. Pourtant, les milieux financiers avaient réagi favorablement à l'annonce du relèvement de la limite de fluctuation supérieure du peso par rapport au dollar. Une décision qui signifie une dévaluation de fait de près de 15 % de la devise mexicaine par rapport au dollar. La bourse clôturait en hausse de 1,99 %, alors que, lundi, elle avait baissé de 4,15 %.

La chute de lundi s'explique par le regain de tension dans la région méridionale du Chiapas, base de l'armée zapatiste de libération nationale. Les paysans en révolte se sont emparés de trente-huit villages. Dans un communiqué officiel, diffusé après la dévaluation, le gouvernement indique que *« les appels à la violence et les menaces contre la paix sociale ont créé un climat d'incertitude qui entrave le développement économique du Mexique »*.

Les pouvoirs publics justifient également l'ajustement monétaire par l'existence de *« pressions fréquentes sur le marché des changes, qui rendent nécessaires l'adoption de mesures monétaires tendant à freiner la croissance de l'économie »*. Le ministre des finances du pays, Jaime Serra, a précisé que ces dispositions avaient pour but de réaliser les objectifs précédemment annoncés d'une croissance de 4 % du produit intérieur brut (PIB) en 1995 et d'une inflation limitée à 4 %.

Malgré ces explications de circonstance, la dévaluation du peso était prévisible, même si le président Ernesto Zedillo avait jusque-là refusé une telle perspective. Ces dernières semaines, les sorties de capitaux avaient contraint la banque centrale mexicaine à dépenser quelque 2 milliards de dollars pour soutenir le peso. Et, depuis le début de l'année, les réserves en devises de l'Institut d'émission ont baissé d'un tiers. Par ailleurs, le déficit de la balance des comptes courants atteint des montants très importants (quelque 23 milliards de dollars). Cette dévaluation aura au moins pour conséquence de favoriser les exportations du pays. Mais son objectif principal est de rassurer les investisseurs étrangers.

COMMERCE INTERNATIONAL

Faute d'un accord sur sa succession

M. Sutherland assurera la direction de l'OMC jusqu'au 15 mars

Décidément, nommer un dirigeant d'organisation internationale n'est pas une sinécure. En septembre, c'était la crise ouverte à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Les vingt-cinq pays membres n'avaient pu obtenir l'indispensable consensus pour désigner un nouveau secrétaire général au terme du mandat du Français Jean-Claude Paye. Après de laborieuses tractations, ce dernier était finalement reconduit dans ses fonctions, en novembre, pour une durée de dix-huit mois. La nomination du premier directeur général de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) donne lieu à pareilles difficultés.

Si le calendrier avait été respecté, cette désignation aurait dû intervenir fin novembre, ou au pis avant le 1er janvier 1995, date de l'entrée en vigueur de l'OMC. Tel n'a pas été le cas. Et, mercredi 21 décembre, l'actuel directeur général du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce), l'Irlandais Peter Sutherland, a été confirmé à la tête de l'OMC jusqu'au 15 mars.

En avril, M. Sutherland avait déclaré qu'il ne souhaitait pas diriger la nouvelle organisation mais préférait rentrer à Dublin pour des raisons familiales. Dès lors, trois personnalités ont fait acte de candidature : l'ancien ministre italien Renato Ruggiero, l'ancien président du Mexique, Carlos Salinas, et le ministre du commerce sud-coréen, Chul Su-kim. Jusqu'à présent, les parties contractantes du GATT n'ont pu se mettre d'accord sur un nom, le directeur général devant être désigné par consensus. Et comme il était impossible de lancer l'OMC sans exécutif, M. Sutherland s'est résigné à jouer les intérimaires.

Aux derniers pointages, M. Ruggiero, soutenu par l'Union européenne, devance ses concurrents sans pour autant recueillir une nette majorité. De son côté, M. Salinas, qui se présente comme le candidat des pays du Sud, a reçu l'appui officiel des Etats-Unis. L'ancien chef de l'Etat mexicain est entré en campagne et vient d'achever une visite au Maroc. Quant au Sud-Coréen, il n'est pas question pour l'instant qu'il se retire de la compétition. Les négociations étant dans l'impasse, on indiquait à Genève, siège de l'OMC, que rien ne s'opposait à l'apparition d'un quatrième candidat.

A. Pu.

SOCIAL

Un congrès mouvementé en perspective

Mme Notat veut conforter sa légitimité à la tête de la CFDT

Par un hasard de calendrier, les trois grandes confédérations ouvrières – la CGT, Force ouvrière et la CFDT – tiendront leurs congrès en 1995. Mais la CFDT sera la seule à l'organiser – du 21 au 24 mars à Montpellier – avant l'élection présidentielle. Une difficulté supplémentaire pour Nicole Notat, qui affrontera son premier congrès en tant que secrétaire générale. Aux incertitudes liées à l'élection présidentielle, se superpose, pour la seule femme à la tête d'une confédération syndicale, la nouvelle donne sociale qui découle de l'élection de Jean Gandois à la tête du CNPF. Aux surenchères de ses frères rivaux de la CGT et de FO, la « tsarine » – le titre dont ses adversaires l'affublent en privé – doit ajouter la renaissance d'une opposition interne qui s'émeut de ses « dérives droitières ».

Défis majeurs pour cette femme de tête, souvent présentée comme l'héritière spirituelle d'Edmond Maire, et à qui beaucoup attribuent la responsabilité du départ brutal de Jean Kaspar en octobre 1992. Le 43e congrès, dont elle vient de donner le coup d'envoi, doit donc non seulement, selon ses propres termes, *« marquer toute la CFDT, en termes d'orientations, de regroupement et de recherche d'efficacité »*, mais aussi conforter sa légitimité au sein de la centrale.

Nicole Notat doit parer au plus pressé. Sur le plan présidentiel, le refus de Jacques Delors prive la CFDT du candidat dont elle était idéologiquement le plus proche. Mais l'arrivée de Jean Gandois à la présidence du CNPF place la centrale réformiste face à un patron dont la détermination sociale est connue. Nicole Notat pense contre-attaquer sur le fond par la définition d'un nouveau contrat social. Adoptés à l'unanimité par le bureau national, les textes préparatoires au congrès mettent en avant cinq thèmes. En premier lieu, la réduction du temps de travail, qui *« doit plus que jamais être placée au cœur du débat social »* et être à la fois *« massive, généralisée et diversifiée »*.

Cap sur la défense de l'emploi

Nicole Notat voit dans cette question *« un beau sujet de confrontation et un premier exercice pratique avec le CNPF »*. Viennent ensuite l'insertion et l'embauche des jeunes, la protection sociale et les conditions de la qualité de vie au travail. Enfin, la CFDT compte lancer *« des formules innovantes pour créer de nouvelles activités et favoriser l'activation des dépenses de l'assurance-chômage en faveur du retour à l'emploi »*.

Dans la redéfinition des choix idéologiques qui sous-tendent son action revendicative, la CFDT se retrouve isolée. Alors que FO et la CGT se font les chantres de revendications salariales fortes, proportionnées à la vigueur de la reprise, la CFDT maintient plus que jamais son cap sur la défense de l'emploi. Ces divergences externes ont pour effet immédiat de rallumer des querelles intestines. Si Nicole Notat ne *« perçoit pas de changement sensible de climat »* au sein de l'organisation et affirme qu'*« il n'y a pas aujourd'hui de ligne vraiment alternative »*, l'opposition semble relever la tête.

Coup sur coup, les exécutifs des unions régionales CFDT Rhône-Alpes et Auvergne ont changé de majorité. Or, des centrales syndicales, la CFDT est la seule à accorder un véritable « pouvoir » politique à de telles instances. A l'issue du 10e congrès de la CFDT Rhône-Alpes, à Annecy les 3 et 4 décembre, la direction sortante, proche de Nicole Notat, a été battue. La Grenobloise Jacqueline Tadel conserve son poste de secrétaire régionale, mais la *« gauche »* au sein du conseil régional est devenue majoritaire. Elu trésorier, Patrice Campa est le nouvel homme fort de la région. Le même scénario s'est reproduit, samedi 10 décembre, au congrès de la CFDT Auvergne. Gérard Lenoir, secrétaire régional proche de Nicole Notat, a été déboulonné par René de Froment. La motion des contestataires a recueilli 61 % des suffrages des congressistes.

Ces remous internes semblent aussi avoir été ravivés par le livre de Jean Kaspar, *Mon engagement*, où l'ancien secrétaire général donne sa version de son éviction (*le Monde* du 22 novembre). Réglant au passage quelques comptes, Jean Kaspar se fait l'écho du *« fonctionnement antidémocratique »* de l'organisation. A plus longue échéance, mais potentiellement plus lourde de menaces pour Nicole Notat, est la fusion programmée de la Fédération unifiée chimie (FUC) et de la Fédération gaz-électricité (FGE), deux grosses fédérations dirigées l'une par Jacques Kheliff, l'autre par Bruno Léchevin, deux « barons » de la CFDT plutôt connus pour leur hostilité à l'actuelle direction.

La préparation du 43e congrès s'annonce donc agitée et son issue peut-être plus ouverte que prévu. Ces combats entre la direction actuelle et sa « gauche » s'accompagnent d'une mutation sur le plan des effectifs : progression dans le tertiaire, reflux dans les anciens bastions industriels. Une redistribution des cartes qui semble, elle, *a priori* plus en phase avec le virage idéologique que tente Nicole Notat.

ALAIN BEUVE-MÉRY

La confédération propose d'utiliser la CSG pour combler le déficit de l'assurance-maladie

La CFDT a rendu publiques, mercredi 21 décembre, ses propositions de réforme sur le financement de la Sécurité sociale. Elle a proposé aux autres organisations syndicales des rencontres bilatérales pour qu'elles échangent leurs points de vue. La CGT et FO ont déjà fait part de leurs inquiétudes et de leurs solutions sur le sujet, et un rapport de Jean-Baptiste de Foucauld, commissaire général au Plan, doit prochainement être remis au premier ministre.

Jean-Marie Spaeth, secrétaire national de la CFDT et président de la Caisse nationale d'assurance-vieillesse, a plaidé en faveur d'*« un financement plus équitable et plus large »*. Il préconise notamment d'opérer dans les modes de financement une distinction entre les prestations universelles qui doivent rester à la charge de tous (maladie, famille) et celles plus liées à l'activité professionnelle (retraite, chômage, accident du travail). Ainsi, pour faire face au déficit de l'assurance-maladie, il propose le recours accru à une *« cotisation sociale généralisée »*. *« Afin de mettre en place un financement plus équitable, il faudrait conférer à la CSG (contribution sociale généralisée) un véritable statut de cotisation et l'élargir à l'ensemble des revenus »*, a-t-il estimé. Un tel système, qui mettrait également davantage à contribution les retraités, pourrait remplacer progressivement les cotisations assises sur les seuls salaires. Ce nouveau type de CSG devrait être déductible du revenu imposable et soumis à une *« certaine progressivité »*.

Quant aux entreprises, M. Spaeth propose d'élargir leur contribution *« à l'ensemble de la valeur ajoutée »*, afin de ne *« plus pénaliser les entreprises à forte main-d'œuvre au bénéfice des entreprises fortement capitalistiques »*. Une diminution des charges sociales sur les bas salaires pourrait passer par une franchise de 1 000 francs sur les cotisations-maladie patronales. Cette mesure ne *« serait financée en aucun cas par un transfert sur les ménages, mais par l'élargissement de l'assiette des entreprises »*.

TRANSPORTS

Sur le rythme d'un départ toutes les soixante minutes de 9 heures à 21 heures

Les navettes pour voitures sont entrées en service dans le tunnel sous la Manche

Depuis jeudi 22 décembre à 11 heures du matin, les navettes « Shuttle » acheminent en service commercial les automobiles et leurs passagers dans le tunnel sous la Manche. Avec le démarrage de « Shuttle », le tunnel sert pour la première fois depuis son inauguration, le 6 mai, aux quatre types de convois prévus, vingt-quatre heures sur vingt-quatre et trois cent soixante-cinq jours par an : navettes poids lourds, trains de marchandises, trains à grande vitesse et navettes de tourisme « Shuttle » circulent désormais à la cadence de cent trente convois par jour.

Ce plein régime aurait dû intervenir dix jours plus tôt, mais les membres britanniques de la commission intergouvernementale chargée de vérifier la sécurité offerte par l'exploitant, Eurotunnel, ont tenu à s'assurer que l'incendie d'une voiture d'un invité survenu dans une navette au départ du terminal britannique de Folkestone ne trahissait pas une faiblesse du dispositif. Le trafic dans le « Shuttle » est resté gratuit quelques jours de plus pour les invités et les actionnaires d'Eurotunnel, en vue d'ultimes tests.

Un aller-retour effectué dans la journée coûte 390 francs pour une voiture et ses occupants – quel que soit leur nombre – et 290 francs pour une moto ; 620 francs si l'aller-retour a lieu en moins de quatre jours et 1 140 francs dans les autres cas. Un départ de navette est prévu toutes les heures et dans chaque sens de 9 heures à 21 heures. La réservation préalable est obligatoire jusqu'à nouvel ordre auprès d'un agent de voyages ou du service clientèle d'Eurotunnel. La ruée des candidats au voyage semble avoir dépassé les espoirs d'Eurotunnel dont les services téléphoniques ne répondent pas toujours (1).

La montée en régime d'Eurotunnel se poursuit donc, malgré les retards dûs à la sécurité et à la livraison du matériel roulant (TGV et navettes) plus lente que prévu. Ses responsables déclarent acheminer quotidiennement mille deux cents camions, soit entre un quart et un tiers du marché transmanche, c'est-à-dire plus qu'ils ne l'escomptaient en cette fin d'année. Premiers admis dans le tunnel, les trains de marchandises circulent à la cadence de quatre-vingts à cent par semaine. Les TGV, eux, effectuent deux rotations Paris-Londres et Bruxelles-Londres par jour depuis le 14 novembre. Pour la période des fêtes, des TGV Paris-Londres supplémentaires sont programmés les 23 et 30 décembre, ainsi que les 6, 8, 13, 15 et 20 janvier.

Pour qu'Eurotunnel dispose de toutes les potentialités prévues dans son plan de marche, il ne lui manque plus que l'autorisation de transporter autocars et véhicules hors gabarit comme les caravanes, ainsi que les piétons et les cyclistes qui prendront place dans des autocars spéciaux. Cette autorisation pourrait intervenir au mois de mars 1995.

AL F.

(1) Service clientèle : (16) 21-00-61-00 ou par audiotexte : (1) 36-68-56-57.

A la demande de syndicats et d'associations

La RATP étudie des tarifs spéciaux pour les jeunes

« *La RATP expérimente depuis quelques mois des mesures pouvant déboucher sur un tarif forfaitaire à bas prix pour un transport quotidien précis* », a affirmé, mercredi 21 décembre, Bernard Bosson, ministre de l'équipement et des transports, lors de la séance des questions d'actualité à l'Assemblée nationale.

Ce forfait concernerait un transport en semaine entre l'habitation et le lieu de travail ou le le lieu de scolarité, a-t-il précisé. Le dispositif pourrait s'appliquer de manière générale au premier semestre 1995. M. Bosson répondait à une question de François Asensi, député communiste de Seine-Saint-Denis, sur une réduction des prix des transports, réclamée depuis plusieurs mois par des associations de chômeurs et des syndicats d'étudiants.

Le ministre a rappelé qu'une autre mesure avait été prise par le gouvernement, dans le cadre des mesures décidées par Edouard Balladur pour les jeunes : il s'agit de la réduction de 50 %, avec la carte jeunes, pour le week-end, sur le titre Formule 1, qui permet une libre circulation dans toute l'Ile-de-France.

SERVICES

Pour protéger le petit commerce

Jean Royer veut durcir la législation en matière d'urbanisme commercial

Vingt et un ans après le vote de la loi à laquelle il allait attacher son nom, Jean Royer (RPR, Indre-et-Loire), s'en est vivement pris, mercredi 21 décembre, aux grandes surfaces, accusées implicitement de « *désintégrer le tissu commercial indépendant* ». Dénonçant une « *dégradation spectaculaire* (...) *tant en ville que dans les zones rurales* », l'ancien ministre a réclamé une « *remise à plat des relations entre grande distribution et petit commerce* ».

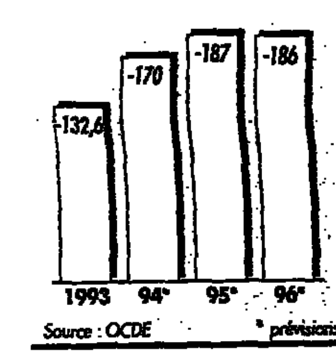
Estimant la « *législation encore trop permissive en matière d'urbanisme commercial* » et incapable de « *freiner l'expansion de la grande distribution, notamment sous ses formes les plus récentes et les plus dangereuses* », le « hard discount », Jean Royer a déposé avec une vingtaine de députés, une proposition de loi visant à abaisser à 400 m², au lieu de 1 000 actuellement, le seuil à partir duquel l'ouverture d'un magasin nécessiterait l'autorisation des « *commissions départementales d'équipement commercial* », dont la composition serait parallèlement musclée.

Jugeant, en outre, que « *les PME-PMI sont littéralement massacrées par la grande distribution* », le groupe de travail a dénoncé cette « *loi du plus fort* » et souhaité la « *réintroduction d'une morale dans les comportements commerciaux* ». Reprenant le combat mené, sans succès, par Jean-Paul Charié (*le Monde* du 4 mai), Jean Royer et les députés du groupe d'études ont déposé un deuxième texte pour mettre en place un « *système de sanction des abus de position dominante* » et réprimer « *les manœuvres dilatoires et déloyales* », ainsi que les « *pratiques manifestement dérogatoires aux usages loyaux* » en matière de prix.

Par leur prise de position, plus que le vote de ces deux textes, Jean Royer et les parlementaires entendent peser sur le cours de la campagne présidentielle et prolonger le débat ouvert par le premier ministre, Edouard Balladur, lors de l'annonce, peu après son arrivée à Matignon, du « gel » de l'ouverture des grandes surfaces. « *Nous attendions un projet de loi prolongeant ce moratoire* », a regretté M. Royer.

ÉTRANGER

Le déficit commercial américain a atteint 10,14 milliards de dollars en octobre



Le déficit commercial américain des biens et services s'est élevé, en octobre, à 10,14 milliards de dollars (55 milliards de francs), après un déficit de 9,35 milliards en septembre (chiffre révisé). Le résultat d'octobre, qui correspond aux attentes des experts, est le deuxième plus grave déficit jamais enregistré. Les importations, en augmentation pour le sixième mois consécutif, se sont montées à 69,84 milliards de dollars (+ 0,6 %), tandis que les exportations baissaient légèrement à 59,70 milliards (– 0,6 %). Avec le Japon, le déficit a atteint un record historique à 6,7 milliards de dollars.

REPÈRES

AFRIQUE

Edmond Alphandéry appelle les pays de la zone franc à investir

Le ministre français de l'économie, Edmond Alphandéry, a *insiste, mercredi* 21 décembre à Abidjan (Côte-d'Ivoire), sur la nécessité absolue du développement des investissements dans les pays de *la* zone franc pour assurer une croissance durable de l'activité et la résorption du chômage.

Quelques jours après les remarques de la Banque mondiale sur l'« *insuffisance* » des incitations existant en Côte-d'Ivoire pour attirer l'investissement privé, M. Alphandéry a annoncé le lancement d'une opération financière permettant aux entreprises locales d'emprunter à des taux favorables, inférieurs à 11 %. Deux filiales de banques françaises en Côte-d'Ivoire vont lancer un emprunt obligataire à sept ans portant sur 7 milliards de francs CFA (70 millions de francs français) avec la garantie de la Caisse française de développement.

Cette opération aura valeur de « test » dans la zone de l'Union *économique* et monétaire d'Afrique de l'Ouest (UEMOA), où les banques disposent de liquidités abondantes après la dévaluation du franc CFA en début d'année, mais où les taux d'intérêt sont trop élevés pour les entreprises.

SALAIRES

Le taux horaire ouvrier en hausse de 0,6 % au troisième trimestre

Le taux de salaire horaire (TSH) ouvrier a progressé de 0,6 % au troisième trimestre, soit une augmentation de 2,2 % en un an. Selon l'enquête trimestrielle du *ministère du travail, rendue* publique mercredi 21 décembre, *cette progression* du TSH représente un gain de pouvoir d'achat de 0,8 point en un an, compte tenu d'une hausse des prix hors tabac de 1,4 %. Comprises généralement entre 0,3 % et 0,8 %, les hausses relevées sont « *assez homogènes* » d'un secteur d'activité à l'autre. Toutefois, le TSH régresse *de 0,1 % dans le secteur* de la production de minerai et de *métaux ferreux, tandis qu'il* est nul dans celui de la construction *électrique* et dans l'industrie du papier et du carton. A l'inverse, les ouvriers de la réparation et du commerce automobile ont bénéficié d'une hausse de 0,9 % du TSH.

Une décision du ministre du budget

Jean Farge reste chargé de lancer le plan de modernisation du PMU

Après une longue valse-hésitation, le ministère du budget semble avoir tranché : c'est Jean Farge, actuel président du PMU, qui reste chargé de mener à bien l'appel d'offres puis le démarrage du projet dit « Pégase » de modernisation complète du système informatique de l'entreprise collectant et gérant les paris sur les courses en France (34,5 milliards de francs en 1993). L'assurance lui en a été donnée récemment par Nicolas Sarkozy, ministre du budget, et son directeur de cabinet, Pierre Mariani.

Des précisions vont pouvoir ainsi être très rapidement apportées aux soumissionnaires qui les attendent depuis un an en raison d'une véritable guerre de tranchées à l'intérieur de l'institution hippique. Elle oppose Jean Farge au président du GIE Galop, Pierre Charon, qui brigue ouvertement sa succession. Dans ce contexte conflictuel, des assemblées générales statutaires, notamment pour l'approbation des comptes, n'étaient pas tenues, par crainte d'un clash. Aucun dossier n'avançait, tant pour la création de nouveaux produits, plus modernes et à gros rapport, que pour le lancement de la seconde génération des circuits et du réseau d'automatisation.

Maintenant conforté dans ses positions et ses options, l'ancien président de la Commission des opérations de bourse (COB) a écrit à tous les candidats postulant à la réalisation de la première phase des travaux, d'un coût d'environ 400 millions de francs et ensuite du double pour le total. Des premiers attributaires pourraient être désignés au premier trimestre 1995. Tous seront soumis à une sorte de banc d'essai. Les services du budget suivront les opérations de très près. Jugé porteur pour le secteur privé, ce marché suscite des tensions entre les grandes sociétés françaises et étrangères cherchant à s'installer sur ce créneau. Ainsi, récemment, la Générale des eaux et Autotote, numéro un des jeux et loteries aux Etats-Unis, ont acquis respectivement deux affaires appartenant aux familles Carrus (PMC) et Alexandre (SEPMO) : l'une et l'autre fournisseurs de matériel et prestataires de services du Pari mutuel.

GUY DE LA BROSSE

Déplorant les attaques contre les dirigeants du groupe

Le conseil d'administration d'Alcatel-Alsthom renouvelle sa confiance à Pierre Suard

La motion de confiance est passée à l'unanimité. Pierre Suard a reçu, mercredi 21 décembre, le soutien de l'ensemble de son conseil d'administration, réuni en formation soudée. Les états d'âme, les tiraillements ont été remisés. Le conseil a « *déploré les attaques portées contre les dirigeants du groupe et sa filiale Alcatel CIT* », selon un communiqué d'Alcatel-Alsthom diffusé immédiatement après la réunion. Notant que la conjoncture reste « *difficile en raison de la contraction de la demande et de la concurrence très sévère* », le conseil relève que le groupe a décroché de nombreux contrats importants au seul mois de décembre, le dernier en date concernant la mise en place d'un réseau de téléphonie mobile en Malaisie, une commande de 1,3 milliard de francs. Le conseil a « *pris acte avec satisfaction* » de la récente prise de participation du groupe, à travers la Générale occidentale, dans Cofira, le holding de tête de l'opérateur du radiotéléphone SFR (filiale de la Générale des eaux).

Pierre Suard, qui a été entendu le 16 décembre par le juge Jean-Marie d'Huy sur le dossier des surfacturations et qui n'a pas été mis en examen sur cette affaire, a par ailleurs informé les administrateurs de l'évolution des affaires judiciaires concernant le groupe.

En vendant des navires et sa filiale de tubes

Bolloré va fortement réduire son endettement

Le groupe diversifié Bolloré (transports maritimes, papier, tabac) a annoncé, mercredi 21 décembre, deux opérations financières qui vont lui permettre de réduire de manière significative un lourd endettement.

Annoncée fin octobre, la vente de la filiale Frans Bonhomme – spécialisée dans la distribution de tubes et raccords en plastique, cette société réalise un chiffre d'affaire voisin de 1,6 milliard de francs et occupe mille cent quarantepersonnes – vient d'être rendue officielle. C'est le fonds d'investissements Partenaires qui a acquis l'entreprise. Ce fonds est géré par Lazard Frères & Cie et est doté d'un capital de 1,8 milliard. Son tour de table est composé de grands organismes financiers institutionnels français et européens. Il a réalisé quatorze opérations depuis quatre ans. Cette opération apportera environ 1,2 milliard de francs d'argent frais à Bolloré.

En outre, le groupe que préside Vincent Bolloré – par ailleurs président du Comité central des armateurs de France – a décidé de vendre à un pool bancaire onze des quarante cinq navires qu'il exploite. Mais ces navires seront immédiatement affrétés par SCAC Delmas Vieljeux (SDV), qui les exploitera sur ses lignes. Cette opération s'est faite sous l'égide du « tandem » des banques conseils Lazard-Crédit agricole, qui réalise ainsi son premier financement structuré depuis l'annonce de la création, en mars, de CALFP (Crédit agricole Lazard Financial Products). Bolloré en attend environ 800 millions de francs.

L'entreprise va ainsi faire tomber son endettement à 4 milliards de francs en fin d'année, à la suite de ces désinvestissements. « *Mais ces opérations*, précise le groupe, *compte tenu des frais financiers ainsi que des amortissements qu'elles induisent, ne devraient pas modifier de façon substantielle le niveau des futurs résultats courants.* »

F. Gr.

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

COOPÉRATION

LA GÉNÉRALE DES EAUX décroche 1,34 milliard de francs de contrats en Australie et au Portugal. – La Générale des eaux a annoncé, mardi 20 décembre, la signature de trois contrats. En Australie, la Générale a été chargée de la construction – 600 millions de francs d'investissements – et de l'exploitation pendant vingt-cinq ans de deux usines d'eau potable alimentant la zone sud du Grand Sydney, alors que l'une de ses filiales, Sithe Energies, a été chargée de construire la centrale de cogénération à gaz de Smithfield, dans la banlieue de Sydney – 680 millions de francs d'investissements. Au Portugal, la ville de Mafra (45 000 habitants) a signé un contrat de concession de son service d'eau potable et d'eaux usées avec le groupe, pour un investissement de 60 millions de francs.

CRISE

MILLET en redressement judiciaire. – La société Millet, fabricant de sacs de sports et de vêtements de ski, vient d'être placée en redressement judiciaire par le tribunal de commerce d'Annecy. Victime d'une suite d'hivers trop cléments et de la forte concurrence des pays à bas salaires, Millet connaissait de graves difficultés depuis plusieurs années. Ses effectifs sont tombés de 200 employés en 1989, à une quarantaine aujourd'hui. Millet aurait enregistré une perte de 8 millions de francs en 1994. Millet, avait été racheté en 1989 par Camping-Gaz, puis reprise en 1992 par le groupe Finasport, avec l'appui de plusieurs sociétés de capital-risque. Une grande partie de la production était sous-traitée, notamment au Maroc.

ACQUISITION

BORAAS WAEFVERI prend les activités textiles du groupe estonien Krenholmi Manufaktuur. – Le premier groupe suédois du textile, Boraas Waefveri, a annoncé, mercredi 21 décembre, qu'il allait acquérir les activité textiles du groupe estonien Krenholmi Manufaktuur de Narva (frontière esto-russe). Le groupe suédois détiendra à partir du 1er janvier 75,5 % des actions du holding estonien Krenholm Holding, Estonia, l'Etat estonien conservant les 24,5 % du capital restants. Le montant de la transaction n'a pas été annoncé par ce dernier. Krenholm emploie actuellement 5 600 personnes pour un chiffre d'affaires d'environ 500 millions de couronnes (361 millions de francs).

RACHAT

SCOTT PAPER se propose de racheter une partie de ses obligations. – Scott Paper Co., le premier fabricant mondial de tissus de papier (mouchoirs, serviettes, nappes...), a annoncé, mercredi 21 décembre, un programme de rachat de ses obligations portant sur un montant de 910 millions de dollars (4,9 milliards de francs). Le groupe compte financer le rachat de ces obligations avec une partie du produit de la vente de sa filiale d'impression S. D. Warren. Ce rachat s'inscrit dans le cadre du programme de réduction de 1,3 milliard de dollars, d'ici au 31 janvier, de la dette du groupe.

INVESTISSEMENT

MARKS & SPENCER va ouvrir son plus grand magasin à Hongkong. – Le groupe de distribution britannique Marks & Spencer a annoncé, mercredi 21 décembre, l'ouverture du plus grand de ses magasins en mars 1995 à Hongkong. Le nouveau magasin, dans le centre commercial touristique de Causeway-Bay, s'étendra sur trois étages et 1 800 m². En Asie, Marks & Spencer compte 29 magasins dans six pays (7 à Hongkong, 6 aux Philippines, 7 à Singapour, 5 en Indonésie, 2 en Thaïlande et 2 en Malaisie).

FUSION

COFLEXIP-STENA OFFSHORE : naissance du huitième groupe parapétrolier mondial. – La fusion-acquisition de Coflexip et du suédois Stena Offshore, doublée d'une introduction au règlement mensuel de la Bourse de Paris début décembre, a donné naissance au huitième groupe parapétrolier mondial, coté à New-York et à Paris, a indiqué lundi 19 décembre la direction de Coflexip-Stena Offshore. Décidée en novembre par un accord entre tous les actionnaires, l'acquisition de Stena Offshore par Coflexip (1,2 milliard de francs) a été financée par un montage financier original. Stena International est entré à hauteur de 18 % dans le capital du nouveau groupe, aux côtés des actionnaires français antérieurs : Isis 16 %, Scor 8 % et Elf Aquitaine (par l'intermédiaire de ses filiales) 8 %, soit un total de 32 %. Près de 46 % du capital est désormais flottant.

CAPITAL

VOLKSWAGEN va augmenter sa part dans Skoda. – Volkswagen AG va augmenter sa part dans Skoda à 60,3 % du capital du constructeur tchèque, à la suite d'un additif à l'accord sur la coentreprise entre les deux sociétés signé lundi 19 décembre avec le gouvernement tchèque. Dans un communiqué, le constructeur automobile allemand ajoute qu'il investira 350 millions de marks (1,2 milliard de francs) dans Skoda à l'occasion d'une augmentation de capital, et la partie tchèque 40 millions de marks (136 millions de francs). Jusqu'à présent, VW possédait 31 % de Skoda.

RÉSULTATS

GROUPE ANDRÉ : chute de 57 % du bénéfice net consolidé en 1993-94. – Groupe André (chaussures, textiles) a enregistré durant son exercice clos fin août, un bénéfice net consolidé (part du groupe) de 146 millions de francs, en baisse de 57 % sur celui de 1992-1993. Le chiffre d'affaires consolidé a progressé de 3 % à structure comparable à 9,856 milliards de francs. Selon le groupe, la chute du résultat s'explique par la conjoncture allemande et des « *conditions climatiques décalées par rapport aux saisons, soit un hiver doux et un printemps très tardif* ». Le résultat a aussi été affecté par les pertes de Caroll et de la société Sears André NV, une coentreprise allemande à 50/50. En outre, Roger Gilardi, soixante-huit ans, administrateur-directeur général, est nommé vice-président directeur général, aux côtés du PDG Jean-Louis Descours, âgé de soixante-dix-sept ans.

SOCIAL

RATP : la CGT conforte sa prééminence aux élections professionnelles. – En recueillant 45,67 % des suffrages au premier tour des élections aux comités d'établissement de la RATP, la CGT a renforcé de 2,75 points son influence par rapport au précédent scrutin de 1992. Elle devance ainsi les syndicats autonomes qui rassemblent 15,26 % des voix (contre 15,96 %) en 1992. Les syndicats indépendants, CFTC et CFE-CGC, qui, dans certains collèges, se présentaient groupés ont reculé avec 15,11 % des suffrages (au lieu de 18,31 %). A l'inverse, FO (14,73 % contre 14,13 %) et la CFDT (9,24 % au lieu de 8,69 %) ont légèrement progressé. Ce scrutin s'est aussi caractérisé par une hausse de la participation (67,3 % au lieu de 65,4 %). Sur les neufs comités d'établissement constitués à l'issue de ce premier tour (sur dix au total), la CGT est majoritaire en sièges dans quatre d'entre eux.

PARIS, 21 décembre ♦ Reprise

La valse-hésitation se poursuit en cette fin d'année à la Bourse de Paris qui, mercredi, à deux jours de la liquidation mensuelle, regagnait du terrain dans un marché calme. En hausse de 0,06 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 a terminé la journée sur un gain de 0,84 % à 1 940,89 points. Le montant des échanges a atteint 3,7 milliards de francs environ.

Le marché des actions n'a pas tenu compte du petit accès de faiblesse intervenu en cours de journée sur le marché obligataire, pourtant bien orienté dans la matinée. Le Matif a terminé à 110,64, soit un repli de 0,08 %.

Mercredi, en début de séance à Wall Street, le taux d'intérêt sur les bons du Trésor à 30 ans continuait à fluctuer dans une fourchette très étroite, s'établissant à 7,85 % contre 7,84 % mardi soir. La veille, les marchés américains n'avaient pas sourcillé à la décision de la Réserve fédérale de ne pas modifier sa politique monétaire lors de la réunion de l'Open Market. Les milieux financiers ne s'attendaient pas à un geste cette semaine mais plutôt à la fin janvier – si les statistiques font encore état d'une expansion très rapide aux Etats-Unis.

Du côté des valeurs françaises, les cycliques comme Michelin, Peugeot ou Lafarge étaient recherchées, semble-t-il après une étude d'un courtier américain qui les classait comme les moins chères parmi les valeurs européennes de ce type.

Deux importantes applications portant sur plus de 1,2 % du capital de Bouygues ont été réalisées dans la matinée aux cours respectifs de 537 francs et 536 francs. Le titre a fini en baisse de 0,75 % à 535 francs. Une autre application portant sur 255 000 actions Suez a également été notée.

NEW-YORK, 21 décembre ♦ Au-delà des 3 800 points

Wall Street a terminé en nette hausse mercredi 21 décembre, repassant au-dessus des 3 800 points grâce à des mises à jour de portefeuilles avant la fin de l'année. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a gagné 34,65 points, soit 0,92 %, à 3 801,80 points. Le volume des transactions a été très important avec près de 380 millions d'actions échangées. Le nombre de titres en hausse a dépassé celui des valeurs en baisse dans un rapport de près de 7 contre 4 : 1 453 contre 874, et 625 actions inchangées.

Sur le marché obligataire, le taux d'intérêt moyen sur les bons du Trésor à 30 ans, principale référence, est resté inchangé à 7,84 % par rapport à mardi soir.

Techniquement, les valeurs boursières ont bénéficié d'une reprise, après deux séances de prises de bénéfices consécutives aux gains de près de 120 points enregistrés la semaine dernière.

VALEURS	Cours du 20 déc.	Cours du 21 déc.
Alcoa	88 3/4	82 7/8
Allied Signal Inc.	33 3/8	34 1/4
American Express	29 1/8	29 1/4
ATT	51 3/4	50 1/2
Bethlehem Steel	18	18
Boeing	48 1/8	48
Caterpillar Inc.	52 3/8	53 5/8
Chevron	44 3/4	44 3/8
Coca-Cola	52 1/4	52 1/2
Disney Corp.	44 5/8	44 7/8
Du Pont de Nemours	54 7/8	55 7/8
Eastman Kodak	45 3/4	46 1/2
Exxon	61 1/4	61 3/8
General Electric	49 5/8	49 3/4
General Motors	38	37 7/8
Goodyear Tire	32 7/8	33
IBM	70 3/4	73 5/8
International Paper	75 1/4	76 1/2
Morgan (J.P.)	55 3/4	55 1/2
McDonnell Douglas	142 1/2	142 3/8
Merck and Co.	38 5/8	39 1/8
Minnesota Mining	51 3/8	52 1/4
Philip Morris	57 1/8	57 1/8
Procter & Gamble	61 5/8	62 1/4
Sears Roeb. and Co.	44 7/8	45 3/4
Texaco	61 3/8	61
Union Carbide	29 7/8	30
United Tech.	61 1/4	61 3/8
Westinghouse El.	12	12 1/8
Woolworth	14 1/2	14 1/2

LONDRES, 21 décembre ♦ Nouveaux gains

La Bourse de Londres a continué à progresser mercredi 21 décembre, au terme d'une séance sans relief, soutenue par Wall Street et la traditionnelle demande d'actions en fin d'année. L'indice Footsie des cent grandes valeurs a gagné 12,3 points, soit 0,4 %, à 3 070,4 points, alors que l'activité a été modérée en ce début de congés de Noël avec 561,1 millions d'actions échangées contre 539,4 millions la veille.

Du côté des valeurs, les pharmaceutiques ont été demandées, profitant de l'annonce, mardi, selon laquelle le brevet du médicament vedette de Glaxo Holdings, l'anti-ulcère Zantac, était étendu jusqu'en juillet 1997 aux Etats-Unis. Glaxo a gagné 22,5 pence à 685.

VALEURS	Cours du 20 déc.	Cours du 21 déc.
Allied Lyons	5,62	5,53
BP	4,28	4,29
BTR	2,87	2,87
Cadbury	4,15	4,21
Glaxo	6,62	6,85
GUS	5,33	5,31
ICI	7,80	7,88
Reuters	4,67	4,71
RTZ	8,30	8,25
Shell	6,97	6,95
Unilever	11,43	11,43

TOKYO, 22 décembre ♦ Vive hausse

La Bourse de Tokyo a terminé en vive hausse jeudi 22 décembre grâce à des achats d'arbitrage ainsi qu'à des ordres passés par des investisseurs institutionnels. L'indice Nikkei a gagné 292,86 points, soit 1,51 %, à 19 633,53 points, atteignant ainsi son plus haut niveau depuis le 4 novembre (19 811,56 points).

Les craintes d'un nouveau recul de la cote s'apaisent et le marché se prend à espérer une nouvelle phase de hausse. Selon un boursier, l'indice Nikkei pourrait tester la barre de 20 000 points au cours de la semaine prochaine. Par ailleurs, celle-ci sera ramenée à quatre séance, les marchés financiers chômeront vendredi 30 décembre pour l'anniversaire de l'empereur.

VALEURS	Cours du 21 déc.	Cours du 22 déc.
Bridgestone	1 580	1 570
Canon	1 710	1 710
Fuji Bank	2 150	2 180
Honda Motors	1 730	1 770
Matsushita Electric	1 570	1 580
Mitsubishi Heavy	732	743
Sony Corp.	5 530	5 590
Toyota Motors	2 060	2 080

CHANGES

Dollar : 5,4575 ♦

Jeudi 22 décembre, le dollar, était en nette progression à 5,4575 francs à l'ouverture du marché des changes parisien contre 5,4215 francs la veille en fin de journée (cours indicatif Banque de France). Le deutschemark s'échangeait à 3,4557 F, contre 3,4510 F mercredi soir (cours BdF).

FRANCFORT	21 déc.	22 déc.
Dollar (en DM)	1,5711	1,5780

TOKYO	21 déc.	22 déc.
Dollar (en yens)	100,22	100,51

MARCHÉ MONÉTAIRE
(effets prives)

Paris (22 déc.) .... 5 1/4 % - 5 3/8 %
New-York (21 déc.) .... 5 5/8 %

BOURSES

PARIS

	20 déc.	21 déc.
(SBF, *base 1000 : 31-12-87*) Indice CAC 40	1 924,72	1 940,89
(SBF, *base 1000 : 31-12-90*) Indice SBF 120	1 306,38	1 315,65
Indice SBF 250	1 262,42	1 270,47

NEW-YORK (*indice Dow Jones*)

	20 déc.	21 déc.
Industrielles	3 767,15	3 801,80

LONDRES (*indice « Financial Times »*)

	20 déc.	21 déc.
100 valeurs	3 058,10	3 070,40
30 valeurs	2 349,90	2 356,20

FRANCFORT

	20 déc.	21 déc.
Dax	2 079,93	2 086,66

TOKYO

	21 déc.	22 déc.
Nikkei Dow Jones	19 340,67	19 633,53
Indice général	1 522,01	1 545,02

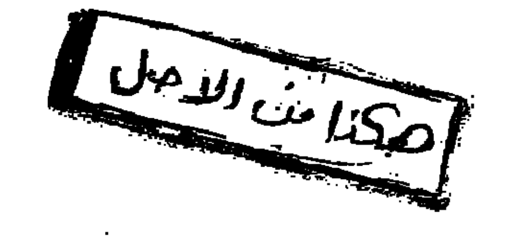
MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS COMPTANT		COURS TERME TROIS MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E.U.	5,4520	5,4530	5,4505	5,4525
Yen (100)	5,4206	5,4271	5,4718	5,4803
Ecu	6,5756	6,5796	6,5714	6,5781
Deutschemark	3,4530	3,4559	3,4591	3,4632
Franc suisse	4,0884	4,0934	4,1060	4,1119
Lire italienne (1000)	3,3168	3,3195	3,2948	3,2994
Livre sterling	8,4336	8,4391	8,4289	8,4385
Peseta (100)	4,0823	4,0847	4,0572	4,0628

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS		TROIS MOIS		SIX MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E.U.	5 13/16	5 15/16	6 3/16	6 5/16	6 11/16	6 13/16
Yen (100)	2 3/16	2 5/16	2 1/4	2 3/8	2 5/16	2 7/16
Ecu	6	6 1/8	6 1/4	6 3/8	6 1/2	6 5/8
Deutschemark	5 3/16	5 5/16	5 3/16	5 5/16	5 3/8	5 1/2
Franc suisse	3 13/16	3 15/16	4 3/16	4 5/16	4 3/8	4 1/2
Lire italienne (1000)	8 1/4	8 1/2	8 5/8	8 7/8	9 3/8	9 5/8
Livre sterling	5 13/16	5 15/16	6 1/4	6 3/8	6 7/8	7
Peseta (100)	8	8 1/8	8 3/8	8 1/2	9	9 1/8
Franc français	5 11/16	5 13/16	6 1/16	6 3/16	6 1/2	6 5/8

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la Salle des marchés de la BNP.



MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DE PARIS DU 22 DÉCEMBRE

Liquidation : 23 décembre
Taux de report : 5,50

Cours relevés à 11 h 15
CAC 40 : +0,31 % (1946,82)

Règlement mensuel

[illegible]

Comptant (sélection)

Obligations

[illegible]

Actions

[illegible]

Étrangères

[illegible]

Hors-cote (sélection)

[illegible]

Second marché (sélection)

[illegible]

Sicav (sélection) 21 décembre

[illegible]

Marché des Changes

Cours indicatifs	Cours préc.	Cours 21/12	Cours des billets achat	Cours des billets vente
Etats Unis (1 usd)	5,4195	5,4215	5,10	5,70
Ecu	6,5720	6,5745	—	—
Allemagne (100 dm)	344,9300	345,1000	331	355
Belgique (100 F)	16,7800	16,7900	16,20	17,30
Pays-Bas (100 fl)	309,1400	308,3400	296	318
Italie (1000 lires)	3,2885	3,2995	3,05	3,52
Danemark (100 krd)	87,8600	87,9200	83	93
Irlande (1 iep)	8,3640	8,3420	7,95	8,70
Gde-Bretagne (1 L)	8,4610	8,4530	8	8,85
Grece (100 drachmes)	2,2320	2,2330	1,95	2,45
Suisse (100 f)	407,6400	408,0300	393	417
Suède (100 krs)	72,0700	72,3700	67	77
Norvège (100 k)	79	79,0500	74	83
Autriche (100 sch)	49,0140	49,0410	47,35	50,45
Espagne (100 pes)	4,0960	4,0870	3,80	4,40
Portugal (100 esc)	3,3550	3,3550	2,95	3,65
Canada (1 $ can)	3,8897	3,6937	3,60	4,20
Japon (100 yens)	5,4076	5,4107	5,20	5,55

Marché libre de l'or

Monnaies et devises	Cours préc.	Cours 21/12
Or fin (kilo en barre)	66300	65700
Or fin (en lingot)	66350	68500
Napoléon (20f)	382	384
Pièce Fr (10 f)	378	—
Pièce Suisse (20 f)	385	388
Pièce Latine (20 f)	382	385
Souverain	484	486
Pièce 20 dollars	2450	2465
Pièce 10 dollars	1380	1300
Pièce 5 dollars	862,50	—
Pièce 50 pesos	2480	2495
Pièce 10 florins	400	401

Matif (Marché à terme international de France)

21 décembre 1994

NOTIONNEL 10 %
Nombre de contrats estimés : 66 634

Cours	Mars 95	Juin 95	Sept. 95
Dernier	110,64	110	109,42
Précédent	110,72	110,02	109,44

CAC 40 A TERME
Volume : 24 028

Cours	Janvier 95	Février 95	Déc. 94
Dernier	1957,50	1962,50	1949
Précédent	1945,50	1955,50	1937

RÈGLEMENT MENSUEL (1)

Lundi daté mardi : % de variation 31/12 - Mardi daté mercredi : montant du coupon - Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon - Jeudi daté vendredi : compensation - Vendredi daté samedi : quotités de négociation

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux Li = Lille
Ly = Lyon M = Marseille
Ny = Nancy Ns = Nantes

SYMBOLES

1 ou 2 = catégorie de cotation - sans indication catégorie 3 - * valeur éligible au PEA
■ coupon détaché - ● droit détaché - ◇ cours du jour - ◆ cours précédent
o = offert - d = demandé - ↓ offre réduite - ↑ demande réduite - # contrat d'animation

CARNET

Naissances

Sylvia et Jean-Marc BÉRARD
et leurs fils.
ont la joie d'annoncer la naissance de

Constance,

le 3 décembre 1994, à Poitiers.

36, allée du Parc,
86000 Poitiers.

Christine FESSARD
et
Christian CHABANEL
sont heureux d'annoncer la naissance de

Hélène,

le 21 décembre 1994, à Evreux.

Anaël,
petit trésOR, rêvait d'un petit frère d'OR... et

ThéodORe

est né, le 22 novembre 1994, à Paris.

Yves COHEN
et
Sabrina BOTBOL-COHEN
sont fous de joie. Une famille est née.

Décès

– La famille Victor Jean-Louis
a la douleur de vous annoncer le décès, le 20 décembre 1994, de leur mari et père,

Victor JEAN-LOUIS BAGHIO'O,
ingénieur,
écrivain,
résistant.

Une cérémonie aura lieu le 26 décembre, à 9 h 15, au crématorium du Père-Lachaise, à Paris-20e.

Un office religieux se tiendra le 28 décembre, en l'église de Roquebrune-Cap-Martin-Village (Alpes-Maritimes).

– Saint-Sernin-du-Bois (Saône-et-Loire).

Les familles Boulitrop, Morvan, de Robert, Foltz, Engelbach, Vary, Lauverjat,
vous font part du décès de

M. Maurice BOULITROP,
chevalier de l'ordre national du Mérite,

survenu le 17 décembre 1994, dans sa soixante-dix-septième année.

– La famille de

M. Robert DARPOUX,
ingénieur général d'agronomie honoraire,
ancien maire de Pérignat-lès-Sarliève,

fait part de son décès, survenu le 16 décembre 1994.

63170 Pérignat-lès-Sarliève.

– On nous prie d'annoncer le décès, survenu le 14 décembre 1994, de

Mme Fernand FABIUS,
née Yvonne Louis.

De la part de
M. Fernand Fabius,
son époux,
Mme Alfred Furth,
sa sœur,
Mme Chantal Howard,
sa nièce,
M. et Mme Pierre Fabius,
Mme André Fabius,
ses beau-frère et belles-sœurs,
Ses neveux et nièces, et leurs enfants.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité.

33, avenue Montaigne,
75008 Paris.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde *», sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.*

– M. et Mme Lucien Frottin,
Alain,
son frère,
Evelyne,
sa sœur,
Frédéric,
son neveu,
ont la grande douleur d'informer tous ceux qui l'ont connue et aimée dans la région parisienne, du décès brutal de

Béatrice FROTTIN,

le 29 novembre 1994, à l'âge de trente-sept ans.

Les obsèques ont eu lieu le 3 décembre, à Bayonne, dans l'intimité familiale.

Priez pour elle.

1, rue de Penthièvre,
60500 Chantilly.

– On nous prie d'annoncer le décès de

Mme Esther GRANAT,
née Trosterman,

survenu le 19 décembre 1994.

Elle rejoint son époux,

Albert ISRAËL.

Les obsèques auront lieu le vendredi 23 décembre.

On se réunira à la porte principale du cimetière parisien de Bagneux, à 11 h 15.

Un car sera à la disposition des personnes désirant assister à l'inhumation. Départ à 10 h 30, place de la République, devant l'hôtel Holiday Inn (retour assuré).

De la part de
M. et Mme Charles Granat,
M. et Mme Dominique Losay-Granat,
ses enfants,
Judith, Jérémie et Adrien,
ses petits-enfants.

10, rue Jean-du-Bellay,
75004 Paris.

– M. Philippe Lamirault
Et sa famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme LAMIRAULT,
née Françoise Jourdan.

Les obsèques religieuses ont eu lieu le jeudi 22 décembre 1994, en l'église de Thiron-Gardais.

– Mme Gaston Liébeaux,
née Berthe de Sèze,
son épouse,
M. et Mme François Laudenbach,
Mlle Martine Liébeaux,
M. et Mme Henri Sabatier,
ses enfants,
Mlle Yolande Liébeaux,
sa sœur,
M. et Mme Vincent Laudenbach,
Stéphanie et Florence Laudenbach,
Emmanuel et François Sabatier,
ses petits-enfants,
Sarah Laudenbach,
son arrière-petite-fille,
ont la douleur de faire part de la mort de

M. Gaston LIÉBEAUX,

survenue le 13 décembre 1994, dans sa soixante-dix-huitième année.

Suivant sa volonté, son incinération a eu lieu dans la plus stricte intimité.

29, boulevard Jules-Ferry,
75011 Paris.

– Mlle Laura Maman,
M. et Mme Maurice Maman,
M. et Mme Georges Maman,
M. René et Mlle Fany Maman,
Les familles Maman, Lascar, Amar,
Parents et alliés,
vous font part du décès de leur très regretté

M. Edmond MAMAN,

enlevé à leur affection a l'âge de soixante-six ans.

Les obseques religieuses ont eu lieu le lundi 19 décembre 1994.

– Dominique et Simone Miellet
et leurs enfants, Philippe, Sophie et Benoît,
ont la tristesse de faire part du décès de leur père et grand-père,

Guy MIELLET,
conseil juridique honoraire,
chevalier de la Légion d'honneur,

survenu à son domicile, le 19 décembre 1994.

Une messe a été célébrée en l'église Saint-François-Xavier, le jeudi 22 décembre.

Des dons sont possibles pour la lutte contre le sida à la Fondation de France, 40, avenue Hoche, Paris-8e.

– Mme Paul Paris,
sa belle-sœur,
Mme Marie-Christine Paris,
sa nièce,
ont la douleur de faire part du décès de

Mlle Marie-Louise PARIS,

survenu le 15 décembre 1994, à Paris, dans sa soixante-quinzième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 26 décembre, à 9 heures, en l'église Saint-Séverin, 1-3, rue des Prêtres-Saint-Séverin, Paris-5e, où l'on se réunira.

82, rue de Lourmel,
75015 Paris.
7, place de la Montagne-du-Goulet,
75015 Paris.

– Jacques et Catherine Peyrou,
ses enfants,
Anne et Olivier Bas,
Christian et Fabienne Peyrou,
François Peyrou,
Dominique et Rosaura Peyrou,
ses petits-enfants,
Carole, Nicolas et Marine Bas,
Isabelle, Emmanuelle et Hélène Peyrou,
Clara Peyrou,
ses arrière-petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès, survenu le 20 décembre 1994, de

Mme Berthe PEYROU,
née Oger, le 7 mai 1892 à La Fresnaye.

La cérémonie religieuse et l'inhumation ont eu lieu le 22 décembre, à Saint-Aubin-de-Luigné (Maine-et-Loire).

27, rue de Boulainvilliers,
75016 Paris.

– Ginette, Ikbal et Mona Soliman
ont la tristesse de faire part du décès de

Lotfallah SOLIMAN,

survenu le 18 décembre 1994.

La levée du corps aura lieu le vendredi 23 décembre, à 13 h 15, à l'amphithéâtre de l'hôpital de la Cité universitaire, 59, avenue Reille, Paris-14e.

L'incinération se déroulera dans l'intimité familiale.

Ni fleurs ni couronnes.

Remerciements

– Mme Nicole Seris et ses enfants, très touchés par les marques de sympathie que vous leur avez témoignées lors du décès de

Jean-Pierre SERIS,

vous adressent leurs sincères remerciements.

– Profondément touchée des marques de sympathie que vous lui avez témoignées, Pierrette remercie tous ceux qui ont participé à son chagrin lors de la disparition de sa mère,

Mme Alphonse WEIL.

Anniversaires

– Le 23 décembre 1992, le Seigneur rappelait à Lui

Monique MELLIÈS,
née Gallois.

Que tous ceux qui l'ont aimée aient pour elle pensées et prières.

– Reims. Taissy.

Tous ceux qui les aimaient se souviennent fidèlement de

Jean VISSEAUX,
25 février 1925-23 décembre 1978,

et de

François BAZELAIRE,
8 juillet 1947-30 décembre 1969.

Soutenances de thèses

– Le 19 décembre 1994, à l'université Paris-VIII, Sophie Kessler Mesguich a soutenu sa thèse de doctorat intitulée : « Les études hébraïques en France, de F. Tissard à R. Simon (1508-1680), grammaires et enseignement ». Mention très honorable avec félicitations du jury.

– Le 17 décembre 1994, Sophie Lorrain a soutenu, à l'université Paris-VIII, sa thèse de doctorat intitulée : « De Sedan à Locarno, les pacifistes français et allemands, pionniers de l'entente franco-allemande ». Mention très honorable et félicitations du jury, composé de MM. les professeurs Michael Werner (directeur de thèse), M. Espogue (Paris-VII), G. Krebs (Paris-III), G. Merlio (Paris-IV), Rudolf von Thadden (rapporteur, Göttingen).

– Le docteur Gilbert Terrades a soutenu sa sixième thèse, option Histoire et civilisations, le 17 décembre 1994, à la faculté des lettres et sciences humaines de Montpellier-III, université Paul-Valéry. Sujet : « Un journal de 1789 à 1791, *les Actes des apôtres*. Agressivité et violence pendant la révolution monarchique ». Le jury, composé des professeurs Daniel Ligou, Michel Miaille, Michel Péronnet et Michel Vovelle, lui a décerné la mention très honorable, avec félicitations.

Communications diverses

– Pour la restauration, la restitution et la création de broderie et de tapisserie,

Philippe CÉCILE

a le plaisir d'annoncer l'ouverture de son atelier, 47-49, avenue du Docteur-Arnold-Netter, Paris-12e.

Ouvert du lundi au vendredi, de 14 heures à 19 heures. Renseignements au 44-67-92-02.

AGENDA

Noël : les services ouverts ou fermés

Assurance-Maladie : les centres et services de la Caisse primaire d'assurance maladie de Paris seront fermés duvendredi 23 décembre, à 15 heures, au lundi 26 décembre, à 8 heures 30.

Allocations familiales : les services d'accueil des trois centres de gestion de la Caisse d'allocations familiales de Paris seront fermés au public du vendredi 23 décembre, à 12 heures, au lundi 26 décembre, à 8 heures 30.

Assurance vieillesse : les points d'accueil retraite et les bureaux seront fermés du vendredi 23 décembre, à 14 h 30, au lundi 26 décembre, à 8 h 30.

Archives nationales : le CARAN sera fermé les 24 et 25 décembre. Le Musée de l'Histoire de France sera fermé le 25 décembre.

Bibliothèque nationale : les salles de lecture seront fermées les 24, 25 et 26 décembre. Le Musée des médailles et les expositions « Wagner : le Ring en images » et « L'enfance au Moyen Age » seront ouverts.

Hôtel national des Invalides : les musées de l'Hôtel national des Invalides : Armée, Dôme royal (Tombeau de l'Empereur), Plans-Reliefs et l'Eglise Saint-Louis seront fermés le 25 décembre.

Institut de France : l'Institut sera fermé. Le château de Chantilly, le domaine de Chaalis (en face de la Mer de Sable), et le château de Kerylos (à Beaulieu-sur-Mer) seront ouverts.

Musées : ils seront fermés le 25 décembre, à l'exception, *à Paris*, du Musée des Arts d'Afrique et d'Océanie et du Musée des Monuments français ; *en province*, du Musée de la Maison Bonaparte à Ajaccio et des Musées de l'île d'Aix.

Le Centre Georges Pompidou sera ouvert. La Cité des Sciences et le Palais de la Découverte seront fermés le 25 décembre.

LETTRES

Deux disparitions

● Le traducteur, journaliste et écrivain Gérard Piloquet est mort à Nantes, mardi 6 décembre, des suites d'un cancer. Il était âgé de soixante ans. Depuis 1982, Gérard Piloquet avait traduit de l'anglais une centaine d'ouvrages de R. L. Stevenson, Joseph Conrad, Jack London et aussi Patrick Leigh Fermor ou T. C. Boyle. Il était également le traducteur des cinq volumes du roman de Charles Palliser, *le Quinconce*, paru chez Phébus en 1993, et qui fut un succès de librairie. Gérard Piloquet avait été producteur de films documentaires consacrés aux mouvements révolutionnaires dans le monde.

● L'écrivain et poète portugais Fernanda de Castro est morte mardi 20 décembre. Elle était âgée de quatre-vingt-quatorze ans. Veuve d'Antonio Ferro, ancien chef de la propagande du régime salazariste, Fernanda de Castro, considérée comme l'une des premières féministes portugaises, avait commencé sa carrière littéraire à dix-huit ans. Membre fondateur de l'Académie portugaise des auteurs, elle avait été la première femme à recevoir un prix de l'Académie portugaise pour son roman *Maria da Lua* (Marie de la lune).

LOTO

MERCREDI 21 DECEMBRE 1994

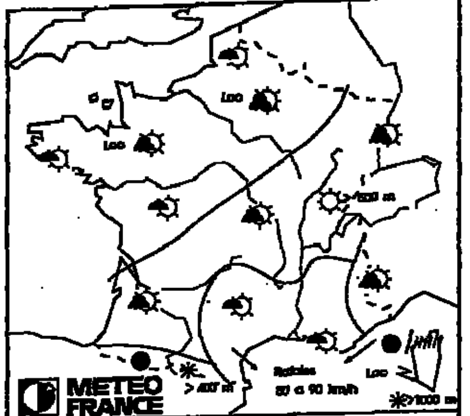
19'55 : 4 – 29 – 39 – 40 – 41 – 43 • 48

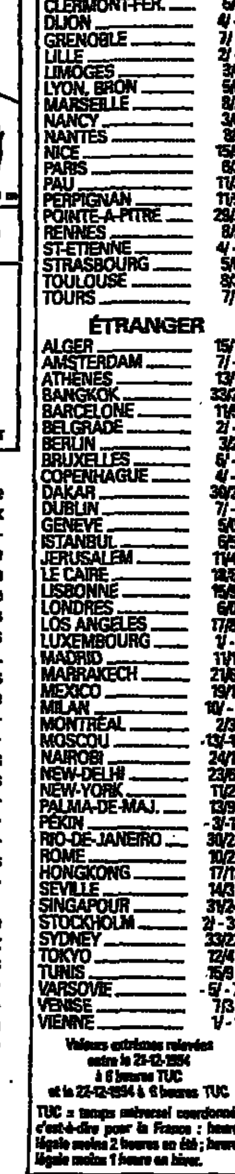
	Nombre de grilles gagnantes	Rapport pour 1 F
6	3	1 391 115 F
5 + complémentaire	4	260 880 F
5	405	12 240 F
4	36 193	209 F
3	640 655	13 F

20'35 : 4 – 10 – 16 – 18 – 23 – 45 • 36

	Nombre de grilles gagnantes	Rapport pour 1 F
6	6	6 736 435 F
5 + complémentaire	66	36 270 F
5	1 761	4 060 F
4	77 839	96 F
3	1 280 694	8 F

MÉTÉOROLOGIE





TEMPÉRATURES *maxima - minima*

FRANCE	
AJACCIO	14/2
BIARRITZ	12/4
BORDEAUX	8/2
BOURGES	4/1
BREST	11/2
CAEN	9/2
CHERBOURG	8/3
CLERMONT-FER.	6/0
DIJON	4/-2
GRENOBLE	7/-1
LILLE	2/-3
LIMOGES	3/0
LYON, BRON	5/0
MARSEILLE	8/2
NANCY	3/0
NANTES	8/1
NICE	15/5
PARIS	6/2
PAU	11/3
PERPIGNAN	11/5
POINTE-A-PITRE	29/21
RENNES	8/2
ST-ETIENNE	4/-2
STRASBOURG	5/0
TOULOUSE	8/3
TOURS	7/1

ÉTRANGER	
ALGER	15/10
AMSTERDAM	7/-1
ATHÈNES	13/11
BANGKOK	33/22
BARCELONE	11/5
BELGRADE	2/-1
BERLIN	3/2
BRUXELLES	6/-1
COPENHAGUE	4/-1
DAKAR	30/20
DUBLIN	7/-1
GENEVE	5/0
ISTANBUL	6/5
JERUSALEM	11/4
LE CAIRE	18/8
LISBONNE	15/9
LONDRES	6/0
LOS ANGELES	17/8
LUXEMBOURG	1/-1
MADRID	11/1
MARRAKECH	21/6
MEXICO	19/12
MILAN	10/-6
MONTRÉAL	2/3
MOSCOU	-13/-18
NAIROBI	24/12
NEW-DELHI	23/6
NEW-YORK	11/2
PALMA-DE-MAJ.	13/9
PÉKIN	-3/-11
RIO-DE-JANEIRO	30/23
ROME	10/2
HONGKONG	17/13
SEVILLE	14/3
SINGAPOUR	31/24
STOCKHOLM	2/-3
SYDNEY	33/22
TOKYO	12/4
TUNIS	15/9
VARSOVIE	-5/-7
VENISE	7/3
VIENNE	1/-1

Valeurs extrêmes relevées entre le 21-12-1994 à 6 heures TUC et le 22-12-1994 à 6 heures TUC

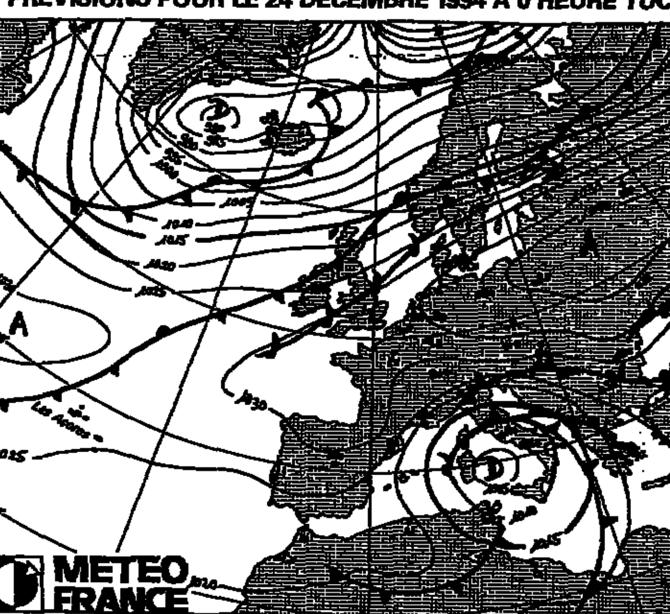
TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

Vendredi : temps froid et sec. – A l'ouest d'une ligne Charentes-Ardennes, les brouillards matinaux seront nombreux et localement givrants. Ils laisseront place à un ciel peu nuageux, qui dispensera de belles éclaircies l'après-midi. De la Lorraine à l'Auvergne et aux Alpes du Nord, les brouillards de vallée seront fréquents le matin, notamment sur les versants exposés au nord-est. Quelques flocons pourront alors accrocher le nord du Massif Central. Puis la journée sera assez bien ensoleillée. Les nuages seront plus nombreux sur l'Aquitaine et le Midi-Pyrénées, offrant même quelques faibles précipitations neigeuses. Les Pyrénées resteront couvertes toute la journée, et bénéficieront de faibles chutes de neige au-dessus de 400 mètres. Les Alpes frontalières connaîtront de nombreux passages nuageux, alors que le ciel de Corse sera couvert, amenant de la neige au-dessus de 1 000 mètres. Du sud-est du Massif Central au pourtour méditerranéen, les éclaircies seront généreuses et la tramontane soufflera jusqu'à 90 km/h en rafales.

Les gelées seront généralisées le matin sur une large moitié nord, jusqu'à –5 degrés sur le Nord-Est et l'Ile-de-France, excepté en Bretagne et le long des côtes. Elles se produiront également sur le Sud-Ouest, jusqu'à –3 degrés, contre une relative douceur de 5 degrés sur la Côte d'Azur. L'après-midi, le mercure avoisinera les 2 degrés dans beaucoup de régions. Les littoraux atlantique et méditerranéen se distingueront, avec des températures maximales supérieures à 5 et 10 degrés respectivement. Les gelées persisteront sur l'Alsace toute la journée.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)

PRÉVISIONS POUR LE 24 DÉCEMBRE 1994 A 0 HEURE TUC



MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6459

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									
II									
III								■	
IV									
V		■	■						
VI				■	■				
VII								■	■
VIII							■		
IX				■					
X						■			
XI				■					

HORIZONTALEMENT

I. Valet de cœur. – II. Magasin où l'on peut acheter des pruneaux. – III. Comme un accord parfait. – IV. Qu'on ne rencontre pas souvent. – V. Puni sévèrement mais familièrement. – VI. Station. Mal accueillis. – VII. Qui en a plus qu'assez. – VIII. Agis avec pénétration. Saint des Pyrénées. – IX. Qui devrait être remplacé. Bien sous tous les rapports. – X. Bien couvert. Circule à l'étranger. – XI. Coule dans le Bocage. Peut être démolie à coups de canons.

VERTICALEMENT

1. Ne fument plus quand ils sont en grève. – 2. Donna des motifs. Traitée comme une rosse. – 3. Nom de calife. Qui est donc à la tâche. – 4. Qui ont eu de la peine. Cité antique. – 5. Donna des couleurs. Sont bouclées naturellement. – 6. Dans la Ruhr. – 7. Où il n'y a pas d'écoulement. Un agent secret. – 8. Conjonction. Echange de timbres. Maigre, elle ne peut être que petite. – 9. Souvent réclamées à grands cris. Patrie de philosophes.

Solution du problème n° 6458

Horizontalement

I. Sulfatage. – II. Aleurodes. – III. Lentement. – IV. Ami. Senti. – V. Mafé. Im. – VI. Tôle. – VII. Liantes. – VIII. Ennui. Lia. – IX. Cotillon. – X. Suette. Da. – XI. Is. Voeu.

Verticalement

1. Salamalecs. – 2. Uléma. Inouï. – 3. Lénifiantes. – 4. Fût. Nuit. – 5. Arès. Tilt. – 6. Tomette. Lev. – 7. Aden. Oslo. – 8. Gentil. Indé. – 9. Estimera. Au.

GUY BROUTY

DEMAIN NOTRE SUPPLÉMENT

Le Monde TEMPS LIBRE

JEUDI 22 DÉCEMBRE

TF 1

13.35 **Feuilleton : Les Feux de l'amour.**
14.30 **Série : Côte Ouest.**
16.15 **Série : *Le Miel et les Abeilles.***
16.45 **Club Dorothée Noël.** Huit ça suffit ; Les Infos de Cyril Drevet ; Clip ; Jeux.
17.55 **Série : Premiers baisers.**
18.25 **Série : *Les Filles d'à côté.***
19.20 **Série : Beverly Hills.**
19.50 **Le Bébête Show** (et à 1.05).
20.00 **Journal, Tiercé, La Minute hippique et Météo.**
20.50 **Variétés : Michel Sardou.** *Emission* présentée par Michel Sardou. Avec Jean-Claude Brialy, Patrick Bruel, *Marie Carmen*, Johnny Hallyday, Guy Bedos, Jacques Weber, Roger *Hanin, Raymond Devos*, Danièle Thompson.
22.35 **Famille, je vous aime.** Invitée : Marie *Laforêt*. Les sextuplés les plus médiatiques de *France ; Les centres de l'Armée* du salut ; La famille Spanghero ; La maison de Fernandel ; Le réveillon maudit ou un 24 décembre vraiment galère ! *L'évolution des jouets depuis les* années 50.
23.50 **Spectacle : Le Cirque Pinder.**

FRANCE 2

13.50 **Téléfilm : Secrets de famille.** D'Hervé Baslé.
15.15 **Tiercé, en direct de Vincennes.**
15.30 **Variétés : La Chance aux chansons** (et à 5.15). Les années Tino.
16.15 ***Des chiffres et des lettres.***
16.50 **Série : Les Années collège.**
17.20 **Série : Le Prince de Bel-Air.**
17.45 **Série : La Fête à la maison.**
18.15 **Jeu : Que le meilleur gagne** (et à 3.40).
18.55 **Studio Gabriel** (et à 19.25).
19.20 **Flash d'informations.**
19.59 **Journal, Météo et Point route.**
20.50 **Magazine : *Envoyé spécial.*** Cinq ans après : rediffusion de neuf reportages, avec des invités.
23.05 **Cinéma : Casse-Noisette.** ■ *Film américain d'Emile Ardolino.*
0.40 **Journal, Météo et Journal des courses.**
1.10 **Le Cercle de minuit.**
1.15 ▶ **Documentaire : Les Heures chaudes de Montparnasse.**

FRANCE 3

13.05 **Magazine : *Vincent à l'heure.*** Invité : Patrick Baudry.
14.40 **Série : La croisière s'amuse.**
15.35 **Série : Magnum.**
16.30 **Les Minikeums.** Les Aventures de Tintin : l'Oreille cassée (4e épisode) ; Peter Pan ; Fantôme 2040.
17.40 **Magazine : Une pêche d'enfer.**
18.20 **Questions pour un champion.**
18.50 **Un livre, un jour.** *Oswaldo Cruz le magnifique*, de Moacyr Scliar.
18.55 **Le 19-20 de l'information.** A 19.09, journal de la région.
20.10 **Jeu : Fa si la chanter.**
20.35 **Tout le sport.**
20.45 **Keno.**
20.55 **Cinéma : La Conquête de l'Ouest.** ■■ Film américain de Henry Hathaway, John Ford, George Marshall (1962).
23.30 **Météo et Journal.**
0.00 **Magazine : *L'Heure du golf.*** La compétition : J. C. Penney Classic.
0.30 **Série : Les Incorruptibles.** Le Trouble-fête, de Laslo *Benedek.*

M 6

13.30 **Cinéma : Les Légions de Cléopâtre.** ■■ Film italien de Vittorio Cottafavi (1959).
16.30 **Magazine : *Allô Cauet.***
17.00 **Variétés : Hit Machine.**
17.30 **Série : *Rintintin Junior.***
18.00 **Série : Booker.**
19.00 **Série : Code Quantum.**
19.54 **Six minutes d'informations, Météo.**
20.00 **Série : Les Mamans cool.**
20.35 **Magazine : Passé simple.** *Présenté par Marielle Fournier.* Histoire du Père Noël.
20.50 **Cinéma : L'Arme absolue.** □ Film américain d'Eric Karson (1988).
22.30 **Téléfilm : *L'Invasion des cocons.*** De Fred Olen Ray.
0.05 **Six minutes première heure.**
0.15 **Série : Les Professionnels.** L'échéance.

CANAL +

13.35 **Cinéma : Peter's Friends.** ■ Film britannique de Kenneth Bra*nagh (1992).*
15.15 **Documentaire : La Pin-up, un siècle de fantasmes.** De Jérôme Camuzat.
16.10 **Cinéma : Pas d'amour sans amour.** □ Film français d'Evelyne Dress *(1993).*
17.50 **Canaille peluche.** Insektors ; Les Razmoket.

En clair jusqu'à 20.35

18.30 **Ça cartoon.**
18.40 **Magazine : *Nulle part ailleurs.*** Présenté par Jérôme Bonaldi, puis à 19.10, par Philippe Gildas et Antoine de Caunes.
19.20 **Magazine : Zérorama.** *Présenté par Daisy d'Errata, Eric* Laugerias, Marianne Nizan, Albert Algoud, Christophe Bertin, José Garcia, Karl Zéro.
19.55 **Magazine : Les Guignols.**
20.30 ***Le Journal du cinéma.***
20.35 **Cinéma : Une famille formidable.** ■ Film italien de Mario Monicelli (1992).
22.15 **Flash d'informations.**
22.20 **Cinéma : Sommersby.** ■■ Film américain de Jon Amiel (1992) (v.o.).
0.10 **Cinéma : Justinien Trouvé ou le Bâtard de Dieu.** ■ Film français de Christian Fechner (1992).

LA CINQUIÈME

13.30 **Magazine : Défis.** Présenté par Mady Tran. Des larmes au rire.
14.00 **Documentaire.**
15.45 **Les Ecrans du savoir.** Au fil des jours ; Les Inventeurs de la vie ; Allô la Terre ; Ma souris bien-aimée ; Cinq sur cinq (rediff.) ; Langue : espagnol, anglais ; Le Journal du temps.
17.30 **Magazine : Les Enfants de John.** Le Journal du temps.
18.00 **Les Grands Châteaux d'Europe.** Le château de Dracula.
18.30 **Documentaire : L'Arbre aux Calaos.**

ARTE

Sur le câble jusqu'à 19.00

17.00 **Cinéma : Frida.** ■■ Film mexicain de Paul Leduc (1984, v.o., rediff.).
18.45 **Court métrage : *Comme d'habitude.*** De Bruno Herbulot (rediff.).
19.00 **Magazine : Confetti.**
19.30 **Documentaire : Le Monde merveilleux des astres.** 5. En route vers les grandes planètes, de Franz Buob et Jochen *Lamp.*
20.00 **Série : Germaine et Benjamin.** 5. Prudences, de Jacques Doillon.
20.30 **8 1/2 *Journal.***
20.40 **Soirée thématique : Tibet, *la volonté de vivre.*** Soirée proposée par Hans-Peter Kochenrath.
20.41 **Documentaire : Un pays en exil.** *Le Tibet entre résistance et rési*gnation, de Friedhelm Brückner.
21.50 **Documentaire : L'Ambassadeur de la tolérance.** Tenzin Gyatso, le quatorzième *dalaï-lama, de Friedhelm* Brückner.
22.40 **Débat.** Les droits de l'homme : indivisibles et universels. Animé par Gabriel von Arnim, écrivain et journaliste, avec G. Fernandes, membre du Parlement indien, *Derek* Evans, vice-secrétaire général d'Amnesty International, en présence du dalaï-lama.
23.40 **Documentaire : Une brève histoire du Tibet.** De Friedhelm Brückner.
0.15 **Documentaire : *Maintenir la flamme.*** La culture tibétaine, de Friedheim Brückner.
0.40 **Bibliographie** (20 min).

FRANCE-CULTURE

20.00 ***Le Rythme et la Raison.*** Thomas Dorsey. Du blues au gospel (4).
20.30 **Fiction.** Ubu, de Jarry.
21.32 ***Profils perdus.*** Emile Jacques-Dalcroze.
22.40 **Les Nuits magnétiques.** Dimanches (3).
0.05 **Du jour au lendemain.** Philippe Gillet (Soyons français à table).
0.50 **Coda.** Peter Ustinov. Pastiches musicaux (4).

FRANCE-MUSIQUE

20.05 **Concert** (donné le 10 décembre à Radio-France) : Danse incantatoire, Concerto pour piano et orchestre, Sarabande sur le nom d'Erik Satie, Cinq danses rituelles, de Jolivet, par l'Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. Arturo Tamayo : sol. Eric Le Sage, piano.
22.35 **Soliste.** *José Van Dam.*
23.00 **Ainsi la nuit.** Trio pour piano et *cordes en si majeur, de Brahms ;* Quatuor à cordes op. 121, de Fauré.
0.05 **Tapage nocturne.** Par Bruno Letort. Accordéons débridés.

Les interventions à la radio

O'FM 99.9, 19 heures : Pierre *Méhaignerie*, « *Le Grand'O* » (« O'FM-*la Croix* »).

IMAGES

DANIEL SCHNEIDERMANN

Au millimètre

APRÈS quelques années de rôdage, « Perdu de vue » est désormais un spectacle parfaitement professionnel, maîtrisé au millimètre. Jacques Pradel accueille ce soir deux adorables jumelles, Sandrine et Sophie, qui ont perdu depuis plusieurs années la trace de Joseph, leur père. Dès les bandes-annonces, Pradel nous prévient : « Jean-Marie Pertuis tentera de retrouver cet homme avant la fin de l'émission. » Jacques Pradel ne dit pas « retrouvera ». Il faut laisser une part aux impondérables. Mais on sent pourtant poindre, dans le ton de l'annonce, comme un certain optimisme.

Donc, Jean-Marie Pertuis, envoyé spécial de Pradel, se met en chasse dès 20 h 50. Au début de l'émission, il tâtonne un peu. Ainsi nous appelle-t-il d'une rue de la banlieue nord de Toulouse, interrogeant une voisine du dernier domicile connu de Joseph. Mais la voisine se révèle d'un bien piètre secours. Heureusement, juste à ce moment, intervient Félicie, qui officie au standard. Félicie s'excuse d'appeler si tôt, mais aux dernières nouvelles, Joseph serait toujours plombier dans la banlieue sud de Toulouse. Jacques Pradel : « et vous connaissez le nom de son entreprise ? » Félicie : « oui ».

Elle donne le renseignement demandé : « l'entreprise Bergeon ». Pradel à Pertuis : « vous l'avez *noté* ? » Pertuis, qui ne semble pas autrement surpris que les choses se déroulent si facilement : « un enquêteur l'a *noté pour moi, ne vous inquiétez pas* ». Après une pause de publicité, les jumelles apprennent que l'on devrait bientôt leur « donner des informations capitales ». Et dès 21 h 54, Jean-Marie Pertuis campe devant chez Bergeon. Pas de chance, aucun collègue de Joseph n'a répondu à son appel. Va-t-il terminer là sa recherche ? Peut-on encore espérer ? On se croirait au « 7 sur 7 » de l'autre semaine, avant que Jacques Delors n'annonce au peuple la funeste nouvelle. Heureusement, au standard, Félicie veille et le salut, une fois de plus, va venir d'elle. Félicie a obtenu d'un correspondant indéterminé l'adresse de Joseph. Jean-Marie Pertuis est prêt à foncer, quand deux collègues de Joseph viennent le rejoindre devant chez Bergeon (à 22 h 10), pour trousser un petit compliment à l'égard de Joseph. Cela ne fait point progresser l'intrigue, mais ne dérange personne.

Enfin, à 22 h 48, dix minutes exactement avant la fin de l'émission, alleluia : « Je ne vais pas faire patienter Sandrine et Sophie, annonce Félicie, nous avons Joseph en ligne. » Mission accomplie : toute la publicité prévue ayant été diffusée, l'une des jumelles-est-ce Sandrine, est-ce Sophie ? peut enfin nous remercier de notre attente, en versant les larmes attendues. On n'ose songer à ce qui fût advenu de l'émission si Joseph avait été retrouvé dix minutes plus tôt, ou dix minutes plus tard. Au *millimètre, disait-on.*

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont *publiés chaque semaine dans notre supplément* daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le *Monde radio-télévision* » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

VENDREDI 23 DÉCEMBRE

TF 1

6.00 **Série : *Intrigues.***
6.30 **Club mini Zig-Zag.**
6.58 ***Météo*** (et à 7.10, 8.28).
7.00 **Journal.**
7.15 **Club mini Zig-Zag.**
7.25 **Disney Noël.**
8.30 **Télé-shopping.**
9.00 **Club Dorothée Noël.** Flo et les Robinsons suisses ; *Dragon Ball Z ; Jane et Serge ;* Les Défenseurs de la Terre ; Goldorak ; Salut les Musclés ; Clip ; Jeux.
11.25 **Jeu : La Roue de la fortune.**
11.55 **Jeu : Une famille en or.**
12.20 **Jeu : Le Juste Prix.**
12.50 **Magazine : A vrai dire.**
13.00 **Journal, Météo, Trafic infos et *Tout compte fait.***
13.35 **Feuilleton : *Les Feux de l'amour.***
14.30 **Série : Côte Ouest.**
16.15 **Série : Le Miel et les Abeilles.**
16.45 **Club Dorothée Noël.** Huit ça suffit ; Les Infos de Cyril Drevet ; Clip ; Jeux.
17.55 **Série : Premiers baisers.**
18.25 **Série : *Les Filles d'à côté.***
19.20 **Série : Beverly Hills**
19.50 ***Le Bébête Show*** *(et à 0.45).*
20.00 **Journal, Tiercé, La Minute hippique, Météo et Trafic infos.**
20.45 **Divertissement : L'Homme aux cent visages.** Présenté par Patrick Sébastien.
22.40 **Magazine : Télé-vision.** *TF 1 fête ses 20 ans. Invités :* Georges de Caunes, Christophe Dechavanne, Philippe Bouvard, Stéphane Collaro, Bernard Tapie, Michel Polac, Jacques Pradel, *Jean-Pierre* Foucault, Pascale Breugnot, Michel Denisot, Patrick Poivre d'Arvor, Roger *Zabel*, etc.
0.50 **Journal et Météo.**
1.00 **Jeu : *Millionnaire.***
1.30 **Magazine : Les Rendez-vous de l'entreprise** (rediff.).
1.50 **TF 1 nuit** (et à 2.55, 3.30, 4.30).
2.00 **Programmes de nuit.** Embarquement porte nº 1 : Vienne ; 2.35, Atlantides ; 3.40, Histoires naturelles ; 4.40, Musique ; 5.05, Histoire des inventions.

FRANCE 2

5.55 **Dessin animé.**
6.05 **Feuilleton : Les Craquantes.**
6.30 **Télématin.**
8.35 **Feuilleton : Secrets.**
9.00 **Amour, gloire et *beauté.***
9.25 **Série : Kung-fu.**
10.10 ***Chez Chalu Maureen.*** Les Premières Fois ; Les Tiny Toons.
11.10 **Flash d'informations.**
11.15 **Jeu : Motus.**
11.50 **Jeu : Pyramide.**
12.20 **Tout tout rire.**
12.55 ***Météo*** *(et à 13.40).*
12.59 **Journal, Bourse et Météo.**
13.45 **INC.**
13.50 **Téléfilm : *Secrets de famille.*** D'Hervé Baslé, avec Véronique Genest (dernière partie).
15.20 **Variétés : La Chance aux chansons** (et à 5.15). Les années Tino.
16.15 **Des chiffres et des lettres.**
16.45 **Série : *Les Années collège.***
17.15 **Série : Le Prince de Bel-Air.**
17.45 **Série : *La Fête à la maison.***
18.15 **Jeu : Que le meilleur gagne.**
18.50 **Studio Gabriel** (et à 19.25). Les meilleurs moments.
19.20 **Flash d'information.**
19.59 **Journal et Météo.**
20.55 **Série : La Bible.** *Jacob, de Peter Hall, avec Matthew* Modine, Sean Bean.
22.30 **L'Avis des bêtes.** Présenté par Elie et Dieudonné.
23.25 **Variétés : Taratata.** Emission présentée par Nagui. Invité : Johnny Hallyday. Avec *Florent Pagny, Foreigner,* Tanya Saint-Val.
0.45 **Journal, Météo et Journal des courses.**

LES HEURES CHAUDES DE MONTPARNASSE
Ce soir, après le dernier journal
2

1.10 ▶ **Documentaire : *Les Heures* chaudes de Montparnasse.**
2.05 **Programmes *de nuit.*** Studio Gabriel (2e partie, rediff.) ; 2.35, Un privé sous les tropiques ; *3.25, Le Troisième Ange ; 4.25,* Dessin animé (et à 5.05) ; 4.55, L'Aile et la Bête.

FRANCE 3

6.00 **Euronews.**
7.00 ***Premier service.***
7.15 **Bonjour Babar.** Madeline ; Mon âne ; Spécial Noël : la Légende de Lochnagar ; Les Aventures de Tintin : On a *marché sur la Lune* (2e épisode).
8.25 **Les Minikeums.** Fievel ; La Légende de l'île au trésor ; Doug ; Les contes : Cendrillon ; Au cœur des étoiles.
10.20 ***Série : Les Mystères de l'Ouest.***
11.10 **Magazine : Emplois du temps.**
11.45 **La Cuisine des mousquetaires.**
12.00 **Flash d'informations.**
12.05 **Télévision *régionale.***
12.45 **Journal.**
13.05 **Magazine : Vincent à l'heure.** Invité : Jordi.
14.40 **Série : La croisière s'amuse.**
15.35 **Série : Magnum.**
16.30 **Les Minikeums.** *Les Aventures de Tintin : l'Oreille cassée* (5e épisode) ; Peter Pan ; Fantôme 2040.
17.40 ***Magazine : Une pêche d'enfer.*** Invité : Hugues Aufray.
18.20 **Questions pour un champion.**
18.50 **Un livre, un jour.** 800e émission.
18.55 **Le 19-20 de l'information.** A 19.09, journal de la région.
20.10 **Jeu : Fa si la chanter.**
20.35 **Tout le sport.**
20.45 **INC.**
20.50 **Magazine : Thalassa.** Les Voisins de l'archange, de Franck Cuvelier, Jean-Christophe Chéneau et Guy Nevers. *Au Mont-Saint-Michel.*
21.50 **Magazine : Faut pas rêver.** Invité : le père Jaouen. Pologne : les moines pompiers ; Sénégal : la cité des vieilles ; France : fées d'hiver.
22.50 **Météo et Journal.**
23.15 **Magazine : Passions de jeunesse.** Présenté par Christine Ockrent. *Hommage à Antoine Pinay* (rediff.).
0.10 **Série : Les Incorruptibles.**
1.00 **Musique : Cadran lunaire.** *Tzigane*, de Ravel, par Benjamin *Schmid, violon, Alexandre Mar*kovich, piano (15 min).

M 6

6.55 ***Matin express*** *(et à 7.10, 8.05).*
7.00 **Informations : M 6 express** (et à 8.00, 9.00, 10.00, 11.00, 11.55).
7.05 **Contact 6 Manager.**
9.05 **M 6 boutique.** Télé-achat.
9.35 **Musique : *Boulevard des clips*** (et à 10.05, 1.50, 6.05).
10.50 **Magazine : Passé simple.** Présenté par Marielle Fournier.
10.55 **Infoconsommation.**
11.05 **Série : L'Odyssée imaginaire.**
12.05 **Série : Papa Schultz.**
12.35 **Série : La Petite Maison dans la prairie.**
13.30 **Cinéma : Natty Gann.** ■■ Film américain de Jeremy Paul Kagan (1985). Avec Meredith *Salenger*, John Cusack, Ray Wise.
15.10 **Téléfilm : L'Homme au masque de fer.** De Mark Newell, avec Richard *Chamberlain*, Patrick McGoohan.
17.00 **Magazine : Hit Machine.**
17.30 **Série : Rintintin Junior.**
18.00 **Série : Booker.**
19.00 **Série : Code Quantum.**
19.54 **Six minutes d'informations, *Météo.***
20.00 **Magazine : Vu par Laurent Boyer.** L'actualité du spectacle.
20.05 **Série : Les Mamans cool.**
20.35 **Magazine : *Capital.***
20.45 **Téléfilm : Extra large, *la course aux diamants.*** D'Alessandro Capone, avec Bud Spencer, Michael Winslow. *Enquête sur un vol de pierres précieuses.*
22.25 **Série : Mission impossible, vingt ans après.** Le Serpent d'or.
0.20 **Magazine : *Sexy Zap.***
0.50 **Six minutes première heure.**
1.00 **Magazine : Culture rock** (et à 4.45). La saga.
2.30 ***Rediffusions.*** Destination le monde (Les Antilles) ; 3.25, Coup de griffe (Sonia Rykiel) ; 3.50, Fidae 1992, Chili ; 5.40, Culture pub.

CANAL +

En clair jusqu'à 7.30

6.59 ***Pin-up*** (et à 12.29, 0.54).
7.00 **CBS Evening News.**
7.23 **Le Journal de l'emploi.**
7.25 **Ça cartoon.**
7.30 **Canaille peluche.** Les cow-boys de Moo Mesa.
7.55 **Magazine : 24 heures** (rediff.).
8.50 **Le Journal du cinéma.**
8.55 ***Cinéma* : Une famille formidable.** ■ Film italien de Mario Monicelli (1992). Avec Paolo Panelli, Pia Velsi, Riccardo Scontrini.
10.35 **Flash *d'informations.***
10.37 **Surprises.** (et à 15.30, 17.40, 4.40).
10.55 **Cinéma : Etat de force.** □ Film américain de Bruno Barreto (1991). *Avec Amy Irving, Andy* Garcia, Lou Diamond Phillips.

En clair jusqu'à 13.35

12.30 **Magazine : La Grande Famille.** Présenté par Michel Field. A l'Ecole nationale du cirque, en présence d'Annie Fratellini, de clowns, jongleurs, acrobates.
13.30 **Le *Journal* de l'emploi.**
13.35 **Cinéma : *Tout ça... pour ça !*** ■ Film français de Claude Lelouch (1992). Avec Marie-Sophie L., Francis Huster, Fabrice Luchini.
15.40 **Le Journal du cinéma.**
15.45 **Cinéma : Toys.** □ Film américain de Barry Levinson (1992). Avec Robin Williams, Michael Gambon, Joan Cusack.
17.50 **Canaille peluche.** Insektors ; Les Razmoket.

En clair jusqu'à 20.35

18.30 **Ça cartoon.**
18.40 **Magazine : *Nulle part ailleurs.*** Présenté par Jérôme Bonaldi, puis à 19.10, par Philippe Gildas et Antoine de Caunes.
19.20 **Magazine : Zérorama.** *Présenté par Daisy d'Errata,* Eric Laugerias, Marianne Nizan, Albert Algoud, Christophe Bertin, José Garcia, Karl Zéro.
19.55 **Magazine : Les Guignols.**
20.30 **Le Journal du cinéma.**
20.35 **Téléfilm : La Folie du citoyen Cohn.** De Frank Pierson, avec James Woods, Lee Grant.
22.20 ***Documentaire* : Les Allumés...** Pan Man, de Barthélemy Fougea.
22.49 **Flash d'informations.**
23.00 **Cinéma : *Maman, j'ai encore raté l'avion.*** □ Film américain de Chris Columbus (1992).
0.55 **Cinéma : *La Horde sauvage.*** ■■ Film américain de Sam Peckinpah (1969) (v.o.).
3.15 **Cinéma : L'Honneur de la tribu.** ■ Film franco-algérien de Mahmoud Zemmouri (1992).
4.45 **Série : Le Juge de la nuit.** Jeux dangereux, de Jeff Freilich, avec Bruce Abbott.
5.30 **Cinéma : L'Enfant *lion.*** ■■ Film français de Patrick Grandperret (1992) (86 min.).

LA CINQUIÈME

6.15 **La parole est aux téléspectateurs.**
6.30 **Eurojournal** (et à 8.30).
7.00 **Jeunesse.** Téléchat ; Animaux superstars ; Crobs livres : le loup est revenu ; *La Vie devant moi.*
7.30 **Jeu : Ça déméninge** (et à 13.00).
8.00 **Magazine : Emploi** (et à 15.00).
9.00 **Les Ecrans du savoir.** Au fil des jours ; Les Inventeurs de la vie ; Allô la Terre ; Les Grandes Inventions : la dynamo ; Question de temps ; La Preuve *par cinq ; Chacun son tour* : œil de lynx ; Langue : allemand ; Au fil des jours.
11.15 **Documentaire : Embarquement porte nº 1.** Vienne.
11.45 **Magazine : Qui vive** (et à 15.30). L'actualité médicale.
12.00 **Jeunesse.** Téléchat ; *Animaux superstars ;* Grimmy ; Le journal du temps.
12.30 **Magazine : Station-services.** Présenté par Eric Cachart et Sophy Forel. La publicité mensongère, les prospectus.
13.30 **Magazine : Défi.** Présenté par Mady Tran. Raconte-moi une histoire.
14.00 **Documentaire : L'Age de la découverte.** Christophe Colomb.
15.45 **Les Ecrans du savoir.** Au fil des jours ; Les Inventeurs de la vie ; Allô la Terre ; Les Grandes Inventions ; Question de temps ; Langue : espagnol, anglais ; Le Journal du temps.
17.30 **Magazine : Les Enfants de John.** *Le Journal du temps.*
18.00 **Documentaire : Le Corps humain.** Les os et les muscles.
18.30 **Documentaire : Animaux de la *soif.***

ARTE

Sur le câble jusqu'à 19.00

17.00 **Documentaire : Histoire parallèle.** Actualités allemandes et américaines de la semaine du 17 décembre 1944, commentées par Marc Ferro et Klaus Wenger (rediff.).
17.50 **Magazine : Macadam.** Solo pour Eno, une rencontre avec le professeur pop. de Henning Lohner (rediff.).
19.00 **Magazine : Confetti.**
19.30 **Documentaire : *Le Monde merveilleux* des astres.** 6. Des signaux venus d'ailleurs, de Franz Buob et Jochen Lamp.
20.00 **Série : *Germaine et Benjamin.*** 6. Intrigues, de Jacques Doillon, avec Anne Brochet, Benoît Régent.
20.30 **8 1/2 Journal.**
20.40 **Téléfilm : Bonjour, camarade.** De Manfred Stelzer, avec Jürgen Schmidt, Renate Kröbner.
22.10 **Documentaire : Hubert Beuve-Méry.** Itinéraire du fondateur du « Monde », de Pierre-André Boutang et Jacques Amalric.
23.15 **Cinéma : Mister Boo, détective privé.** □ Film chinois (Hongkong) de Michael Hui (1977). Avec Michael Hui, Ricky Hui, Sam Hui (v.o.).
0.50 **Documentaire : Préfaces, Isaac Babel.** De Hartmut Bitomsky (30 min).

FRANCE-CULTURE

20.00 **Le Rythme et la Raison.** Thomas Dorsey. Du blues au gospel (5).
20.30 **Radio Archives.** Récit de l'An zéro.
21.32 **Musique : Black and Blue.** Lester, un grand président.
22.40 ***Les Nuits magnétiques.*** Dimanche (4).
0.05 **Du jour au lendemain.**
0.50 **Coda.** Peter Ustinov. Pastiches musicaux. (5).

FRANCE-MUSIQUE

20.05 **Concert** (donné le 9 décembre à Sarrebruck) : Musique pour les *feux d'artifice royaux*, Arias, de Haendel ; Exsultate jubilate K 165, de Mozart ; Symphonie nº 104 en ré majeur, de *Haydn*, par l'Orchestre symphonique de Sarrebruck, dir. Thomas Hengelbrock ; sol. : Emma Kirkby, soprano.
22.35 ***Soliste.*** *José Van Dam.*
23.00 **Ainsi la nuit.** Quatuor à cordes en la majeur K. 464, de Mozart ; Sonate pour violon et piano nº 2 en ré majeur op. 94, de Prokofiev ; Les *Préludes, livre I (extrait),* de Debussy.
0.05 **Jazz club.** Par Claude Carrière. Le Trio de Kenny Werner, piano.

Les interventions à la radio

France-Inter, 19 h 20 : « Du Rwanda au Liban : les enfants de la guerre » (« Le téléphone sonne »).

Le Monde

PIERRE GEORGES

Un bus nommé amour

IL y des jours comme cela. L'envie vous prend de laisser flotter les rubans, de se pousser la chronique en douce sans trop se faire de mousse, des jours Prosper Yop La Boum.

L'amour. Vieux sujet, l'amour, inépuisable gisement, l'amour. L'histoire nous vient d'Orléans. Un amoureux éconduit s'est offert une manière définitivement ruineuse de « lui » dire des choses tendres, des mots d'amour, des mots de tous les jours. Il a loué des espaces publicitaires sur les bus d'Orléans pour déclarer sa flamme. Un peu comme l'on jetterait des bouteilles à la rue.

Le procédé n'est pas inédit. On en sait d'autres qui éparpillèrent ainsi leur cœur aux quatre vents. Mais, dans le cas précis, l'amoureux a fait fort. Chômeur, quadragénaire, il a jeté dans la bataille ses dernières économies, son maigre capital, comme demandeur de cœur à l'ANPE de la vie. Il eût pu passer des petites annonces pour chercher un emploi. Il a préféré la grande annonce au flanc des autobus.

Et pourquoi pas ? Comme dit l'autre, ce n'est pas parce qu'on n'a plus rien qu'on doit se priver de tout. L'amoureux éconduit a fait un brin de conduite à la belle. Il s'est affiché – un Cupidon sur fond bleu pâle –, s'est déclaré : *« Chris, ma vie pour toi, toi mon paradis sur terre, toi mon oasis de bonheur, toi mon souffle de vie, je t'aime infiniment. Je vous aime. La vie est trop courte pour qu'elle soit petite. »* Et il a laissé ses initiales au bas du parchemin, *« JPB »*.

Chris et JPB s'aimèrent d'amour tendre. Puis elle le quitta. Et lui fait appel. Tout cela est d'un classicisme rigoureux. Mais l'homme, anonyme et tenant à le rester, a confié à des amis que cette démonstration avait aussi vocation pédagogique pour tous les séduits et abandonnés, ses frères. Il a dit ne pas avoir voulu retenir l'option harcèlement et violence comme tant d'autres. Mais offrir un cadeau, le *« plus beau cadeau qu'il ait fait depuis sa naissance »*.

Les cadeaux désespérés sont les cadeaux les plus beaux. Les poètes savent cela d'éternité. Alors, si la belle Chris a le moindre sens de la poésie, il ne lui reste qu'à remonter dans ce bus nommé amour. Ou, cruelle, à changer de ligne.

L'amour, la cour. Voilà qu'il y a de la succession dans l'air en principauté de Monaco. Le prince Rainier, n'ayant plus un cœur de vingt ans, abdique. Ou abdiquerait. Ou aurait l'intention d'abdiquer. Ce n'est pas lui qui le dit, mais *Paris-Match* qui l'écrit. Ce qui, on en conviendra, est du pareil au même, vu les liens exclusifs qui unissent la maison Grimaldi à la maison Filipacchi. Après tout, pourquoi pas ? Allez, va pour Albert, prince du Rocher. Cela nous fera de la lecture pour l'hiver qui s'annonce !

DÉBATS

Jacques Delors : « Les malheurs de la "deuxième gauche" », par Gilles Martinet ; « Retrouver la social-démocratie », par Bertrand Delanoë ; « Un rêve impossible », par Bernard Stasi *(page 2)*.

INTERNATIONAL

Brésil : M. Cardoso a formé un gouvernement d'experts

Le président Fernando Henrique Cardoso a présenté, mercredi 21 décembre, le gouvernement qui entrera en fonctions en même temps que lui, le 1er janvier. La formation de M. Cardoso, le Parti social-démocrate brésilien, se taille la part du lion dans ce cabinet constitué essentiellement d'experts. Le choix le plus spectaculaire : Edson Arantes do Nascimento, plus connu sous le surnom de Pelé, devient « ministre extraordinaire des sports » *(page 8)*.

POLITIQUE

Les socialistes retardent l'examen du projet de « nouveau contrat pour l'école »

L'Assemblée nationale a entamé, mercredi 21 décembre, l'examen en première lecture du projet de « loi de programmation du nouveau contrat pour l'école », présenté par François Bayrou, ministre de l'éducation nationale. Dans cet intitulé, c'est le mot de programmation, plus que le fond, qui a polarisé l'attention. Après minuit, le débat s'est poursuivi sans progresser, en raison de l'obstruction des députés socialistes *(page 10)*.

CULTURE

Tours de chant : une charte appelle au retour des « vedettes américaines »

Sous le titre de « Vive les vedettes américaines », une charte lancée par l'IRMA (Centre d'information du rock et des musiques actuelles) veut redonner aux jeunes artistes de variétés l'occasion de se montrer en première partie des tours de chant des vedettes. Une pratique en voie de disparition. La charte a réuni plus de trois cent cinquante signatures d'artistes et de professionnels *(page 19)*.

ÉCONOMIE

Guerre des OPA et recomposition bancaire en Italie

Depuis trois mois, le système bancaire italien est en effervescence. Après leur privatisation, la Banca Commerciale Italiana et le Credito Italiano ont lancé des offres publiques d'achat (OPA), respectivement sur la banque Ambrosiano-Veneto et sur le Credito Romagnolo. Le dernier épisode en date de cette recomposition du paysage bancaire est l'annonce récente par la caisse d'épargne de Lombardie (Cariplo) d'une contre-OPA sur le Credito Romagnolo. Les regroupements s'accélèrent, d'autres alliances sont à venir *(page 21)*.

SERVICES

Abonnements	VII
Dans la presse	16
Automobile	16
Marchés financiers	24-25
Carnet	26
Loto	26
Météorologie	26
Mots croisés	26
Radio-télévision	27

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3617 LMDOC
et 36-29-04-56

DEMAIN

Temps libre

Les armes et la violence se sont tues à Belfast. Après vingt-cinq ans de guerre. Enfin, dans Falls Road, Noël n'aura pas un goût de cendre. Beaucoup d'espoirs ; de vrais bonheurs et de vraies fêtes, sans doute, et... la fièvre galopante d'un nouvel Eldorado, frappant le petit commerçant comme le gros investisseur étranger.

Ce numéro comporte un cahier « Le Monde des livres » folioté de I à VIII

Le numéro du « Monde » daté jeudi 22 décembre 1994 a été tiré à 453 962 exemplaires

Les démarches de la Ville de Paris auprès des assureurs et des banquiers

M. Tiberi tente d'obtenir la collaboration des propriétaires immobiliers pour la réquisition des logements vides

Jean Tiberi, premier adjoint au maire de Paris, a réuni, mercredi 21 décembre à l'Hôtel de Ville, les représentants d'une douzaine de groupes financiers pour obtenir leur collaboration dans la mise en œuvre de la procédure de réquisition de locaux vides demandée par Jacques Chirac. Assureurs et banquiers devraient formuler leurs propositions vendredi 23 décembre. On attend également ce jour-là la réponse du préfet, qui doit signer les arrêtés.

Chaque jour qui passe montre la difficulté des collaborateurs de Jacques Chirac à mettre en œuvre la décision-coup de tête de leur « patron ». La réquisition est une arme lourde qui nécessite l'accord de nombre de partenaires et qui, maniée étourdiment, peut avoir un effet boomerang. En réalité, le maire n'a guère que le pouvoir de lancer l'idée. Pour l'exécuter, il faut sélectionner des candidats à un logement provisoire, repérer des locaux vacants, se ménager la bonne volonté de leurs propriétaires et, enfin, obtenir l'arrêté préfectoral de réquisition. Bref, pour ce type de réquisition, l'accord d'au moins quatre partenaires – Ville, Etat, propriétaires, associations – est nécessaire.

Dès le lundi 19 décembre, Jean Tiberi, premier adjoint au maire, a engagé le processus en demandant aux représentants de l'Etat un accord sur le principe de la réquisition et aux associations de bienfaisance une liste de mal-logés « convenables ». Mercredi 21, il a tenu une séance de travail avec les compagnies d'assurances et les banques qui possèdent un parc immobilier susceptible de constituer un gisement de locaux vides. Une douzaine de directeurs de grandes sociétés, comme la BNP, la Société générale, le GAN, l'UAP et Axa, avaient répondu à son invitation. *« La réunion a été intéressante, cordiale et positive »*, a estimé M. Tiberi à la sortie.

En réalité, si les représentants des grands propriétaires immobiliers sont convenus qu'il leur faudrait collaborer davantage à la politique du logement social à Paris, ils ont nié avoir en portefeuille des immeubles vides et disponibles et exprimé leur hostilité à la réquisition. Il leur a été répondu que Jacques Chirac avait pris la décision de faire réquisitionner et que ce point-là n'était pas négociable. Ils se reverront vendredi 23 décembre. Les patrons apporteront une liste de locaux vides « réquisitionnables » et la Ville mettra la sienne en regard. *« Nous demandons un nombre d'immeubles significatif*, a précisé M. Tiberi, *et souhaitons trouver une solution amiable. Mais le principe de la réquisition sera maintenu. »*

Un brûlot en direction de l'Etat

La réquisition met à la charge de celui qui la prononce – en l'occurrence l'Etat – les travaux destinés à rendre les locaux sûrs, salubres et habitables, mais aussi les indemnités à verser aux propriétaires si l'occupant se révèle incapable de payer son loyer. En demandant la réquisition, Jacques Chirac lance ainsi une sorte de brûlot en direction d'Edouard Balladur. Bon prince, M. Tiberi a concédé que si l'Etat ne pouvait pas tout payer, la Ville ferait un effort.

En revanche, il a fermement récusé l'idée que la municipalité pourrait montrer l'exemple en offrant aux sans-logis quelques-uns de ses locaux vides. *« Aucun n'est disponible*, a-t-il précisé mercredi 21. *Les logements qui l'étaient, au nombre d'une centaine, ont déjà été réparés et offerts à des familles en difficulté. Par ailleurs, notre programme de transformation de bureaux en logements porte déjà sur 60 000 m² »*. Le même jour, la COGEDIM expédiait des « casseurs » dans un immeuble de la rue Saint-Honoré (8e), vide depuis longtemps. Apparemment, l'expérience de la rue du Dragon suffit au promoteur (*le Monde* du 22 décembre). C'est l'effet boomerang de la menace.

Pour les candidats aux logements réquisitionnés, M. Tiberi procède comme pour les propriétaires immobiliers. Le bureau d'aide sociale dépendant de la mairie a déjà ses listes de « superprioritaires », parmi lesquels les occupants d'immeubles en péril. Et c'est aussi vendredi 23 que les associations caritatives, comme le Secours catholique et l'Armée du salut, apporteront à l'Hôtel de Ville les dossiers de leurs protégés. M. Tiberi a parlé aussi d'associations juives, protestantes ou d'autres confessions. En revanche, n'étant pas qualifiée de groupement de bienfaisance, l'association Droit au logement – qui a déclaré tenir à disposition une liste de 5 000 mal-logés – ne sera pas consultée.

Reste enfin le partenaire le plus coriace : l'Etat. Pour l'instant, les commentaires gouvernementaux ne sont guère favorables. M. Sarkozy, ministre du budget, a rappelé son opposition aux mesures coercitives. M. de Charette a mis en garde contre *« tout emballement »* et préconisé quatre mesures différentes (*le Monde* du 22 décembre). Toutefois, le ministre du logement a assoupli, mercredi 21 à l'Assemblée nationale, sa position : *« Je ne suis pas sûr*, a-t-il dit, *que* (la réquisition) *soit le dispositif idéal, mais enfin, en ces temps de crise, et selon les propositions qui nous seront faites par la mairie de Paris, nous ne manquerons pas de les examiner avec la plus grande attention et d'y répondre avec soin. »* Le préfet d'Ile-de-France, Jean Thoraval, sommé de donner la réponse de l'Etat avant Noël, ne dit mot pour l'instant.

MARC AMBROISE-RENDU

L'adjoint de M. Chirac répond à l'abbé Pierre

Mis en cause par l'abbé Pierre à propos de la politique de logement social à Paris (*le Monde* du 22 décembre), Jean Tiberi, premier adjoint au maire, a tenu à faire la mise au point suivante : *« J'ai un grand respect pour l'action de l'abbé Pierre, mais cela ne l'autorise pas à lancer des noms au public comme il l'a fait avec le mien,* dit M. Tiberi. *Je suis très peiné et tout disposé à le rencontrer pour lui expliquer qu'il a été mal informé. L'expulsion des squatters de l'avenue René-Coty, qu'il me reproche, résultait d'une décision de justice, et ce n'est pas le magistrat que je suis qui s'y serait opposé. »*

« En outre, poursuit l'adjoint de M. Chirac, *cette opération était justifiée puisque l'immeuble était destiné à abriter une crèche et un foyer pour enfants atteints par le sida. Cet établissement sera d'ailleurs inauguré prochainement. »* M. Tiberi s'étonne, enfin, que *« l'abbé Pierre* [ait] *parlé des élections présidentielles à propos de toute cette affaire »*.

La deuxième étape du tour du monde en solitaire à la voile

Christophe Auguin prend la tête du BOC Challenge à Sydney

Le Français Christophe Auguin, à bord de « Sceta-Calberson », a remporté la deuxième étape du BOC Challenge, en arrivant à Sydney (Australie) dans la nuit du mercredi 21 à jeudi 22 décembre. Déjà vainqueur de l'édition précédente, il occupait la tête de la flotte depuis le démâtage d'Isabelle Autissier, le 2 décembre.

SYDNEY

de notre correspondante

Il est autour de minuit sur la baie de Sydney éclairée par une belle lune décroissante quand Christophe Auguin, dont on annonçait l'arrivée imminente depuis près de 24 heures, coupe enfin la ligne d'arrivée située juste derrière les *heads* (falaises) nord et sud qui marquent l'entrée de port Jackson. Christophe Auguin, l'œil heureux et le visage inondé d'un large sourire, savoure sa *« conquête »* après cette épreuve du Sud et les quatre derniers jours qu'il qualifie d'épouvantables. Le vent, jamais établi dans sa direction et passant de 5 à 40 nœuds, a exigé du navigateur une présence quasi constante sur le pont. Des lambeaux du génois de tête, pendant misérablement autour de l'enrouleur, laissent imaginer quelques moments épiques.

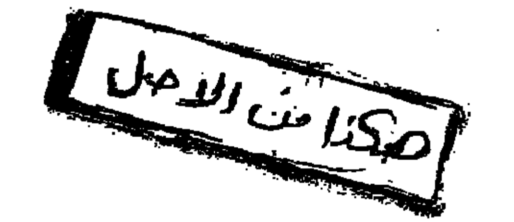
La guerre contre le poids

Mais l'objectif est atteint. Christophe Auguin aura parcouru les 6 698 milles nautiques, qui séparent Le Cap de Sydney, en 24 jours 23 heures et 40 minutes, améliorant d'un jour, 7 heures et 7 minutes le précédent temps record sur ce parcours. Cette deuxième étape du BOC Challenge aura également permis à Christophe Auguin de battre un autre record, celui de vitesse sur monocoque en 24 heures, jusque-là détenu par Alain Gautier : *Sceta-Calberson* a parcouru 350,8 milles nautiques en 24 heures, une moyenne de 14,6 nœuds que le navigateur pense d'ailleurs avoir dépassée.

Il avoue avoir eu peur à cause de la vitesse. *« Etre à 20 nœuds pendant de longues heures devient vite oppressant, puis c'est le stress qui crée la peur. »* Christophe Auguin a même célébré son anniversaire (trente-cinq ans) dans la plus grosse mer qu'il ait jamais rencontrée : des creux de 15 à 20 mètres avec un vent de 60 nœuds qui a maintenu la vitesse du bateau entre 25 et 30 nœuds pendant 10 minutes.

« Plus le bateau va vite, plus c'est facile. La mer existe moins », explique le navigateur. *Sceta-Calberson*, construit aux normes du « 60 pieds open », garde les caractéristiques voulues par ses architectes (groupe Finot) – grande largeur et franc-bord peu élevé – mais Christophe Auguin y a bel et bien mis sa griffe. On retrouve, d'abord, son obsession à se débarrasser de tout ce qui leste et encombre inutilement. Le mât en carbone pèse 130 kilos et la bôme 34 kilos. Comble de sa chasse au gramme inutile, il « barre » son 60 pieds à l'aide d'une sorte de manette de jeu vidéo.

FLORENCE DE CHANGY



Le Monde

DES LIVRES

La revanche de Scott Fitzgerald

« Il n'y a jamais eu de bonne biographie d'un bon romancier. » Comme pour contredire son « sujet », Matthew J. Bruccoli trace avec minutie le portrait de Scott le Magnifique

FRANCIS SCOTT FITZGERALD
Une certaine grandeur épique
de Matthew J. Bruccoli.
traduit de l'anglais (Etats-Unis)
par Henri Marcel.
La Table ronde, 576 p., 159 F.

Si un écrivain, dans l'histoire de la littérature, a droit au titre de vaincu exemplaire, c'est bien, semble-t-il, Francis Scott Fitzgerald. Pour obtenir cette distinction et hanter, par la suite, les imaginations, il faut plusieurs conditions. D'abord un grand succès initial, avec toutes les cartes en main : talent, jeunesse, beauté physique, charme, femme idéale et excentrique, plébiscite d'une génération affirmant sa liberté, puissant pays en pleine expansion économique. Fitzgerald a eu tout cela comme personne. Ensuite : la destruction.

Celle-ci, pour devenir mythique, doit coïncider avec une crise nationale et mondiale, une avant-guerre de plus en plus menaçante, et se présenter, sur le plan individuel, comme un processus d'usure long, dramatique, lucide. Conclusion : la morale et la mélancolie, ces deux sœurs, pourront y trouver leur justification. Tantôt : voilà ce qui arrive quand on est léger, heureux, riche, superficiel, mais finalement mal marié, dissipé et alcoolique. Tantôt : ah, les années 20, quel paradis perdu, quel gâchis, quelle tragédie ! Voilà, au fond, ce que chacun pense ou répète, et cela fait un demi-siècle qu'il en est ainsi.

La biographie très fouillée de Matthew Bruccoli vient déranger ce film composé de clichés. *« Il n'y a jamais eu de bonne biographie d'un bon romancier »*, écrivait Fitzgerald. *« C'est impossible. S'il a quelque valeur, il est trop de gens à la fois. »* Eh bien, il s'agit précisément ici d'une bonne biographie puisqu'elle permet d'envisager tous ces « gens » que Fitzgerald aura été, et ce n'est pas peu dire. Toute l'histoire du XXe siècle finissant est à refaire, on s'en doute. Ce sera un travail considérable, « *impossible* », mais la meilleure approche consistera encore à s'aider de la vie des écrivains, des artistes. Ils ont moins menti que les autres, du moins certains. Les Américains, par exemple : Fitzgerald, Hemingway, Faulkner.

Fitzgerald, là est la surprise, est probablement le moins menteur. Dès 1920, en plein triomphe de *l'Envers du paradis* (il a vingt-quatre ans), il écrit : *« L'histoire de ma vie est celle du conflit entre un besoin irrésistible d'écrire et un concours de circonstances acharnées à m'en empêcher. »* Il a observé, au plus près, ces circonstances. Il s'est laissé couler jusqu'à leur source jusque-là cachée. *« Toute vie est bien entendu un processus de démolition. »*

Dites-nous comment et pourquoi, et, s'il vous plaît, pas d'attendrissement inutile ! Quand Fitzgerald, en 1936, publiera *la Fêlure*, ce chef-d'œuvre, tout le monde sera gêné. *The Crack-up : entendez aussi le mot qui fait peur, Krach.* La *« banqueroute émotionnelle »* suit celle de la Bourse et annonce l'ère du faux généralisé s'imposant à travers le cinéma. L'argent, l'alcool, la folie, le spectacle : tels sont les obstacles qui se dressent devant l'écrivain en voulant sa mort. L'auteur célèbre de *Gatsby le magnifique* et de *Tendre est la nuit* va être obligé, comme tant d'autres, de travailler à des scénarios, pour la plupart puritains et débiles. *« Hollywood est un dépotoir. C'est une ville hideuse, dont la laideur est soulignée par la splendeur insultante des jardins de ses riches habitants, une ville où fleurit la forme avilie du cœur humain. »*



ARCHIVES PHOTO

Francis Scott Fitzgerald : un vaincu exemplaire.

Ainsi, les années 20, *« la plus onéreuse orgie de l'histoire »*, ouvrent-elles sur une ère de massacres et de simplification des sensations, la même *« chez les marchands de Hollywood et chez les idéalistes russes »*. De temps en temps, dans ses lettres, Fitzgerald signale qu'une phrase de lui est restée intacte dans un dialogue trafiqué devenu plus ou moins anonyme. Celle-ci, par exemple : *« N'effacez pas le sommeil de vos yeux ; c'est un sommeil magnifique. »* Des dollars, une phrase survivant au milieu de banalités ? Asservissement du mot à l'image.

L'ennemi est extérieur, social ; mais aussi intérieur, intime. Les ivresses de Fitzgerald se saoûlant méthodiquement au gin, ses bagarres, ses humiliations, sa ténacité, pourtant, son goût du travail bien fait, n'arrêtent pas de composer un roman vécu contradictoire. C'est le même homme qui provoque les autres et s'abaisse devant eux (Hemingway en profitera, non sans grossièreté, pour se situer sans cesse au-dessus de son rival), et qui, pourtant, pèse chaque syllabe, se fait lire la Bible pour garder la cadence, se replie sans cesse, le crayon à la main, vers la poésie, Shelley ou Keats. C'est le même qui, tuberculeux, se suicide lentement les yeux ouverts, mais n'en finit pas de donner des conseils à Scottie, sa fille, tout en lui confiant : *« Le travail de tout bon écrivain est de nager sous l'eau en retenant son souffle. »*

C'est enfin l'incroyable histoire de son épopée avec Zelda qui, jusqu'ici, n'a pas été analysée comme elle le mérite. Rien de plus révélateur sur la guerre inlassable des sexes (ce qui n'exclut pas, bien au contraire, les moments idylliques ou de complicité profonde). Zelda était-elle folle ? Oui et non, et tout est là. *« Une chose étrange est que je ne sois jamais parvenu à convaincre Zelda que j'étais un écrivain de premier plan. Elle savait que j'écrivais bien, mais elle ne connaissait pas ma vraie valeur. Lorsque je fis des efforts pour devenir un écrivain sérieux, un « grand écrivain », elle ne le comprit pas et n'essaya pas de m'aider. »*

Zelda, dans son duel pathétique et intelligent avec Scott, aura tout essayé. Il boit ? Elle peut boire. Il regarde une autre femme ? Elle se jette dans un escalier ou sur un autre homme. Il travaille ? Elle sera danseuse étoile. Il publie des nouvelles ? Elle peindra. Il envisage un nouveau roman ? Elle en écrira un elle aussi. Scott : *« Sa théorie est qu'une fille n'a qu'à se laisser aller... Elle a un certain don de raconter, mais rien d'essentiel à dire. »* Bien entendu, Zelda ne peut pas supporter Hemingway (qui le lui rend bien) et scandalise Fitzgerald par son mépris pour Joyce. Pourquoi ne l'abandonne-t-il pas, cependant ? Il l'aime ? Oui, sans doute, mais l'essentiel n'est pas là : il est sur le terrain, il enregistre, il anticipe là sur un sujet en pleine mutation. Résultat : *« Ayant pris les choses de front, il y a dans mes livres une empreinte que les gens peuvent lire les yeux fermés comme du braille. »* On peut donc aller jusqu'à la folie pour empêcher l'écriture ? Une certaine écriture est à ce point dangereuse ? Drôle de loi.

Au moment de sa mort, en 1940, à quarante-quatre ans, Fitzgerald ne pouvait plus trouver un seul exemplaire de ses livres en librairie. Son éditeur, Scribners, a vendu, depuis, plus de douze millions d'exemplaires de ses romans et nouvelles. *Gatsby*, devenu un livre scolaire, se vend à trois cent mille exemplaires par an. Le mot de la fin appartient à John O'Hara : *« Fitzgerald était un bien meilleur écrivain que nous tous. Cela tient aux mots, tout simplement. »*

Philippe Sollers

L'énigme Ingold

Vie étrange que celle d'un homme que seul le néant anime. Une enquête entre littérature et philosophie

VIE ÉTERNELLE
de Felix Philipp Ingold.
Traduit de l'allemand
par Léa Marcou.
Ed. Maurice Nadeau, 121 p., 78 F.

La vie est une tautologie que nous combattons à coups de paradoxes et de paroxysmes. Il arrive, exceptionnellement, qu'un individu refuse le combat, qu'il préfère déposer les armes, jugeant peut-être que son intelligence serait digne d'une meilleure cause. C'est l'un de ces hommes que dépeint le romancier suisse allemand Félix Philipp Ingold – il est aussi le traducteur allemand de Brodsky, Ponge, Char ou Jabès – dans un récit, *Vie éternelle*, qu'on aimerait qualifier de kafkaïen, si le qualificatif n'était pas galvaudé. Disons plus simplement qu'avec son ironie meurtrie et sa mélancolie abyssale Felix Philipp Ingold se hisse d'emblée au niveau des maîtres de la déréliction.

Hermann Ingold (1913-1942) est un parent de l'auteur. Obscur bibliothécaire à l'université de Bâle, il mène avec une obstination déconcertante une existence sans éclat. Il mourra dans l'anonymat, dans un camp de concentration en Allemagne, comme si sa volonté de néant ne pouvait s'accomplir ailleurs, comme si sa carapace d'indifférence devait un jour se briser contre la vulgarité et la brutalité de la culture allemande revue et corrigée par les nazis.

Felix Philipp Ingold, fasciné par ce personnage étrange, a donc décidé de mener une enquête, mi-littéraire, mi-philosophique, pour comprendre comment un homme peut tisser la toile de ses défaites, comment un homme peut aspirer à être effacé comme un mot qu'on gomme. Il a voulu résoudre l'énigme Ingold.

« Pour Ingold, dira un de ses collègues, *la vie n'était rien d'autre qu'une salle d'attente de troisième classe. »* Il cultivait un désespoir serein, s'attendant toujours au pire et se bornant à des délassements frivoles : les parties d'échecs et les mots croisés. Il lisait peu : l'aspect d'un livre, son poids, son odeur semblaient l'intéresser davantage que son contenu. La banalité était son déguisement ; quant au bonheur, il le jugeait trop voyant, trop fatigant. *« Ingold était le sans-besoin, le sans-désir, le sans-importance »*, note l'auteur. S'il avait une envie, c'était celle de disparaître, d'organiser sa disparition.

Nihilisme tranquille

Et voici comment le destin vint à sa rescousse : il remporta le premier prix d'un concours de mots croisés en Allemagne. *« Ingold fut l'infortuné gagnant d'un voyage à l'étranger pour deux personnes, trois jours de rencontre avec la nature et la culture allemandes. Quel prix ! »*, écrit Felix Philipp Ingold. En Suisse, Hermann Ingold avait tout fait pour passer inaperçu et il y était parvenu. Peut-être même était-il devenu, lui dont les origines se perdaient en Europe centrale, plus suisse que nature. Mais dans l'Allemagne nazie, il ne serait plus qu'un paria exposé aux quolibets et aux vexations de randonneurs menés par un petit chef imprégné de la morale des seigneurs. Humilié, Ingold aurait murmuré : *« Advienne que pourra, il faut aussi savoir sacrifier sa vie pour rien. »* Au vitalisme nazi, à l'amour de la nature, au culte de la force, il opposait son nihilisme tranquille.

Le voyage s'acheva mal ou plutôt ne s'acheva pas. Ingold ne revit plus jamais Bâle, sa bibliothèque, son échiquier. La vie n'était décidément qu'un mauvais cauchemar dans une salle d'attente de troisième classe.

Roland Jaccard

LE FEUILLETON *de Pierre Lepape*

Au bon plaisir de Dieu

Après les « hors d'œuvres » de morceaux choisis, le « festin » Pepys paraît dans son intégralité. Plus qu'un trésor d'informations sur l'Angleterre de la Restauration, le *journal de ce bureaucrate modèle de Charles II* est un roman baroque. Du noble au trivial, de l'éloquent au grossier, Pepys raconte son époque avec les traits qui le caractérisent. Bourreau des cœurs, forçat de travail, homme de tous les plaisirs, Samuel Pepys est un affamé de la vie. Cette boulimie, cette vitalité se déverse avec la même amplitude, la même force dans son récit. Il témoigne tel qu'il voit et surtout tel qu'il est.

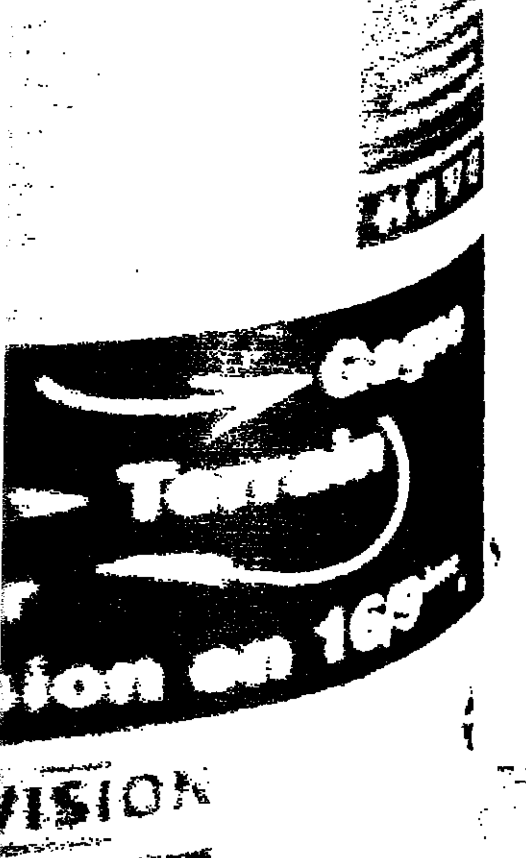
page VIII

D'AUTRES MONDES *par Nicole Zand*

Arrangements avec la vie

En 1982 paraissait un ouvrage au titre peu banal, imposé contre la syntaxe : *Quand j'avais cinq ans je m'ai tué.* Immédiatement, Howard Buten, psychothérapeute, clown et romancier, trouva en France un large public. Douze ans plus tard, cet Américain protéiforme a « grandi », et il en prend douloureusement conscience. Sans être un apitoiement nostalgique, *C'était mieux avant* entraîne une nouvelle fois son auteur vers les rivages de sa jeunesse. De retour dans la ville de leur enfance, cinq personnages renouent avec leurs souvenirs. Cinq vies en quête de leur passé au travers desquelles Buten revient tel qu'en lui même.

page II



D'AUTRES MONDES

par Nicole Zand

Arrangements avec la vie

C'ÉTAIT MIEUX AVANT
de Howard Buten.
Traduit de l'anglais (Etats-Unis) par Jean-Pierre Carasso.
Ed. de l'Olivier, 202 p., 99 F.

AVANT... C'était quand ? C'était quand c'était mieux ! Quand on vivait avec les copains de l'école, tous ensemble, et qu'on croyait que ça durerait toujours. Quand les frites étaient plus croustillantes, quand on fabriquait une table de billard avec une planche de contreplaqué et des tringles à rideaux, quand on faisait semblant de fumer avec une cigarette éteinte (*« C'est ce qu'il y a de pire, plus tard, quand on fume – on peut plus faire semblant de fumer »*), quand on ne connaissait ni la coke ni le crack. Quand on n'avait pas de femme, pas d'enfant, pas de parents en train de devenir gâteux. Quand on ne savait pas qu'on resterait seul dans la vie. Quand on ne savait pas qu'on pouvait mourir un jour.

Dans son dernier livre, qui n'est ni un roman ni un recueil de nouvelles ni une autobiographie, mais un peu plus que tout cela à la fois, Howard Buten revient tel qu'en lui-même aux origines. Jamais, jusque-là, autant que dans ce retour au pays natal, qui n'a rien d'un retour au paradis, cet Américain de Paris ne s'était autant découvert (*Il faudra bien te couvrir* était le titre français d'un de ses romans...) pour nous faire partager les rêves de l'adulte qui voudrait recoller tous les morceaux de sa vie. Retrouver ceux qu'il aime près de lui, à cinq minutes à pied. *« On a le droit de rêver, non ?... Et si on retournait tous vivre dans notre vieux quartier ? On pourrait acheter les maisons dans lesquelles on a tous grandi, elles doivent se vendre une bouchée de pain. Même pas. »*

Howard Buten, on le connaît bien ici. C'est même en France qu'il est le plus connu, ce drôle d'Américain protéiforme, à la fois clown, psychothérapeute, écrivain avant tout, qui a du mal à se faire reconnaître dans son pays. Et qui s'est immédiatement trouvé un public, grâce aussi à son compère-traducteur Jean-Pierre Carasso. *« Je me demande parfois si mon traducteur a modifié ce que j'écris, l'a rendu brillant, augmentant les tirages,* se demande l'écrivain. *Mais c'est bien ma photo sur la quatrième de couverture. »* Il avait un peu plus de trente ans quand il est arrivé à Paris en 1982. Son premier roman, *Burt* (le prénom du personnage principal), passé inaperçu aux Etats-Unis, avait rencontré en France, l'année précédente, un succès inespéré. Paru dans une collection de poche toute neuve, « Point-Virgule », il bénéficiait d'un titre pas banal concocté par la directrice de la collection, Nicole Vimard, et imposé contre la syntaxe : *Quand j'avais cinq ans je m'ai tué.* Un titre éclopé pour montrer le monde à travers les yeux et le langage d'un enfant « anormal ». Un titre porte-chance pour dépasser le million d'exemplaires !

CERTAINS se souviennent bien du premier voyage de Buten. Il s'était rendu directement à Nantes, où une jeune compagnie présentait la première adaptation de son livre. Il ne parlait pas le français, mais Carasso allait être le meilleur des professeurs. Il avait décidé de rester en France. Dans ses bagages, il avait aussi apporté quelques bandes vidéo présentant son double, sa créature, née de sa connaissance des enfants autistes et qu'il avait promenée depuis 1974 à travers les Etats-Unis : Buffo, le clown blanc nez rouge et mitaines noires, qui ne parle pas mais qui couine, qui fait de la musique et ouvre grands des yeux qui semblent interroger le monde. Buffo, qui est comme l'autre face de l'écrivain : l'autiste qui parle et qui écrit, que Buten s'est choisi pour transmettre autrement que par la thérapie, autrement que par l'écriture, son besoin de communiquer avec les autres (1).



FRANCK COURTES

Howard Buten, Américain protéiforme.

Avec *C'était mieux avant,* son sixième livre, Howard Buten continue donc de se poser les mêmes questions sans réponse. Mais il a vieilli. Il ne peut plus parler en se mettant du côté des enfants, en prenant leur langage. Est-il un adulte – le vilain mot ! –, un *« être parvenu au terme de sa croissance »,* comme dit le dictionnaire ? Un être fini, quoi... Il en a pris conscience, douloureusement, et il tente de se retourner vers le passé. Non pour la nostalgie. Mais pour mieux comprendre pourquoi l'homme qui, selon le philosophe, *« était tout entier dans les langes de son berceau »* – et... dans les jeux de l'école maternelle – en est arrivé là.

Cinq personnages vont revenir, un certain jour, vers la ville de leur enfance : Phillip, diplômé dans les tout premiers de la faculté de droit de Harvard, a choisi d'être l'avocat des pauvres, des exclus, à Chinatown ; Bud, ex-dealer à Los Angeles, joueur malchanceux et indélicat à Las Vegas, est rentré au Michigan, où il est gérant d'une supérette minable et se prend pour le César des paquets de chips qu'il bourre de coups de poing pour en faire des compressions et les ranger plus facilement sur les rayons ; Rubinstein est golden boy à Wall Street ; Veronica, l'amie fidèle, qui a toujours pardonné les blagues des garnements et la folie destructrice de ses parents et qui oublie dans la pub à New-York et dans les vodka-orange ; Robert, le narrateur, l'écrivain qu'on ne publie pas aux Etats-Unis, qui vit entre Paris et New-York.

Et aussi, Treese, chez qui ils avaient passé tant de nuits blanches à rigoler en faisant des marathons de pain grillé (*« On bectait du pain grillé toute la nuit – on beurrait, on bectait, on beurrait, on bectait »*). Treese, qui, un jour, en a eu assez de la chimiothérapie qui sentait la pisse de chameau, de la transplantation de moelle osseuse. Treese, qui a encore eu la force de balancer à travers la vitre de l'hôpital son *Guide des différents traitements du cancer.* Treese omniprésent, en filigrane dans tout le livre ; et qui est mort.

COMME dans le beau film de Pascale Ferran, *Petits arrangements avec les morts,* Treese est celui qui, finalement, réunit tous ces paumés un peu blets, ces rescapés de l'âge mûr, qui étaient importants les uns pour les autres. *« Ça remonte aux premiers contrecoups du baby-boom, dans les petites rues bordées d'arbres et de maisons individuelles du nord-ouest de Detroit, dans le Michigan – les décennies de notre existence ponctuées de chiffres ronds, de dix en dix, à partir de 1950, l'année qui vit naître le monde. On était devenus amis à la manière des enfants – à la cantine devant nos sandwichs et nos verres de lait. Il n'y eut jamais le moindre pacte, pas de serments prononcés, nulle fondation d'une quelconque société secrète. On est simplement devenus amis à la maternelle et ça ne s'est jamais arrêté. »* Toute une vie. Mais à quoi cela sert-il de se connaître depuis longtemps puisqu'on est si seul ?

De toutes ces vies, Buten n'a pas voulu, n'a pas su, construire un roman. Des nouvelles, alors ? Pas vraiment. Les histoires qu'il nous raconte se recoupent souvent, vous amènent, sans vous les présenter, des gens que vous ne connaissez pas et que vous ne reverrez jamais, et qui vous laissent en plan : des filles qui sont parties ou qui travaillent pour gagner votre ration de protéines ; un ouvrier à Brooklyn qui voudrait mettre un bon verrou pour protéger contre la jungle new-yorkaise les locataires immigrés nord-africains, même si ceux-ci ont plus confiance dans leur mezouzah que dans toutes les serrures du monde ; un copain qui vous a fauché votre femme (*« On se parle encore, pourtant, Randall et moi. Certains se sont écartés de lui, mais moi je ne peux pas. Il appelle parfois et, de temps à autre, on boit un café. L'espace d'une heure, ça redevient comme avant. Je me dis que ça vaut la peine »*) ; un garçon de onze ans qui veut donner son sang *« zéro positif »* pour son copain. Des histoires qui n'ont pas de fin, pas de chute. Des esquisses, plutôt. Mais en les mélangeant, en les battant comme un jeu de cartes, Buten réussit, sans avoir l'air de faire de littérature, et sans jamais perdre le sens de l'humour, le livre d'un déraciné de partout, empreint d'une émotion, d'une folie douce, à vous serrer le cœur. *« Ce n'est pas que je souffre,* dit l'un d'eux. *C'est seulement que je souffre un petit peu. Ce n'est pas une douleur, c'est l'absence du contraire de la douleur. »* C'est mieux. Incontestablement.

(1) Buffo est au Théâtre du Ranelagh jusqu'au 6 janvier. A 20 h 30 du mardi au samedi. A 15 heures le dimanche.

SOCIÉTÉS

par Georges Balandier

Paroles et pensées d'ailleurs

AU SUD DES NUAGES
Mythes et contes recueillis oralement chez les montagnards lissous
de William Dessaint et Avoùnado Ngwâma.
Gallimard, 645 p., 225 F.

SAGESSE SEREER
Essai sur la pensée sereer ndut
de Marguerite Dupire.
Ed. Karthala, 174 p., 130 F.

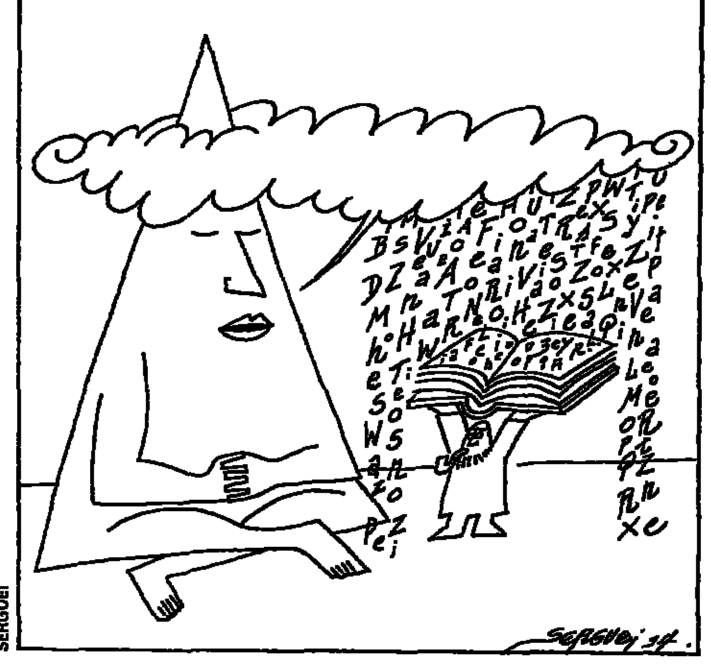
IL est encore des cultures qui résistent aux poussées de la modernité, même lorsque la géographie ne leur a pas offert de retraite protectrice. Elles peuvent faire place aux apparences, utiliser certaines des commodités modernes, elles parviennent néanmoins à préserver l'essentiel. Elles savent entretenir leur mémoire – celle des lieux, des choses, des pratiques et surtout des paroles. Elles fonctionnent comme des machines qui effacent le plus possible les effets contraires du temps, de l'Histoire.

Voici les Lissous, établis aux confins du Tibet et de la Birmanie ; *« au sud des nuages »*, ils accrochent leurs villages entre hautes montagnes et vallées aux pentes abruptes. Originaires de la Chine, ils ont été considérés par les fonctionnaires de l'Empire comme des *« barbares du sud »*. Ils ont maintenu et maintiennent une farouche indépendance, hostile à tout pouvoir permanent et défendue par les armes. Leur pays était, pour les missionnaires du XIXe siècle, le *« royaume de Satan »* et, pour les explorateurs impuissants, *« un des derniers refuges de la sauvagerie »*. Ils ont longtemps fait obstacle à toute indiscrétion : ce n'est qu'à la fin des années 30 qu'une expédition géographique française accède au monde lissou.

Depuis, ce monde a lentement changé, a élargi son espace par une diaspora contrôlée et s'est ouvert en filtrant les apports étrangers. A partir de 1962, William Dessaint, ethnologue et linguiste aux dons multiples, se fond dans l'univers lissou. Il l'épouse en prenant pour femme la fille d'un couple de bardes, lui-même héritier de gardiens de la mémoire orale. Il est adopté, il participe et observe, il écoute surtout. Avec la collaboration d'Avoùnado, sa compagne, il consigne, enregistre, interprète, traduit. Il ouvre aujourd'hui, après plusieurs décennies de travail, un accès à la société et à la civilisation lissoues. Il présente de la première une description – la seule qui soit complète – qui permet d'accéder à la connaissance de la seconde ; et d'en être séduit.

GENS de la montagne, de la *« civilisation du végétal »*, appréciateurs des paysages et vivant en connivence avec les esprits, les Lissous pratiquent une véritable *« religion de la nature »*. Plus attachés à l'égalité qu'aux hiérarchies, à l'assentiment qu'aux dissensions, à la sagesse des médiateurs qu'à l'autorité instituée, ils donnent du prix à tout ce qui relie : le commerce des esprits, les rites, les révélations des chamanes, les fêtes propices à l'être-ensemble et à la redistribution des nourritures. Ils valorisent par-dessus tout la parole : leur littérature orale est leur mémoire et leur *« véritable monument »*. Ils le disent avec orgueil : un de leurs récits évoque un érudit venu leur enseigner l'écriture, et qui y renonça en les découvrant trop intelligents.

Le répertoire littéraire lissou est immense. William Dessaint et Avoùnado Ngwâma le restituent dans une traduction française qui respecte sa logique interne, son mouvement, ses qualités expressives. C'est *« un trésor d'étranges mythes, de merveilleux contes, de somptueux poèmes, de sages proverbes, d'astucieuses énigmes »*, de paroles curatives et rituelles, de récits initiatiques. Il contribue à expliquer l'inexplicable, à enseigner et à éduquer, il recèle des *« fantômes utiles »* en donnant leur assise aux croyances, aux usages qui lient les hommes entre eux et les allient aux autres mondes. Pour ces raisons, l'art verbal, moyen de tous les savoirs, est le premier des arts lissous.



SERGUEI

Il faut accomplir le voyage imaginaire en se laissant porter de texte en texte, en se soumettant à la force d'une *« parole éternelle »*. Alors, les mythes révèlent comment les choses en sont venues à être ce qu'elles sont, les contes légendaires et épiques comment l'Histoire se vit, les contes merveilleux et fantastiques comment le réel se transfigure. Et les récits facétieux enseignent qu'on ne pourrait vivre ensemble sans humour et sans une part de transgression ; on saura ainsi comment *« les hommes sont devenus intelligents »*. Ce superbe livre des Lissous permet de se laisser entraîner ailleurs, sans le concours des machines génératrices d'apparences.

Une autre ethnologue, Marguerite Dupire, introduit à la connaissance d'une autre *« sagesse »* : celle des Sereers du Sénégal, gens des arrière-pays de Dakar. Eux aussi ont été vus, et décrits, comme des guerriers qui défendent farouchement leur indépendance et leur liberté, comme des *« sauvages au comportement incontrôlable, vivant en républiques »*. Et le héros légendaire le plus populaire est une sorte de Robin Hood, brigand et justicier. Mais, à l'inverse des Lissous, les Sereers ne disposaient pas de refuges naturels. Leurs villages ont été pris dans les turbulences historiques modernes : colonisation, migrations, urbanisation et concurrence des religions importées. L'acceptation de mutations est incontestable, mais la fierté de la tradition, la peur de la perte d'être opèrent encore comme des sauvegardes.

QU'IL s'agisse bien de l'être, on le découvre dès la première étude consacrée à l'attribution des noms personnels et aux croyances à la réincarnation, à la proximité de l'ancêtre tutélaire qui lui sont associées. Si le nom catholique ou musulman devient *« le plus souvent employé dans la vie quotidienne, il est le moins signifiant du point de vue socio-religieux »*. Les autres noms importent davantage, ils établissent une relation avec les ancêtres protecteurs et doivent rester secrets, mis à part le *« nom homonyme »* qui lie par l'amitié un vieux et un jeune et les associe dans une *« identité de destin »*. C'est le devin, détenteur des techniques de reconnaissance, qui identifie les *« ancêtres revenus »*, qui les nomme et leur permet de *« se reconstituer en partie dans leurs protégés »*. Il y a là une reprise de l'*« âme immortelle »*, active dans la fécondation et la réincarnation, reconnue par son *« odeur »*, fixée par la parole et le rite.

MARGUERITE DUPIRE montre, dans chacun des six essais composant son ouvrage, comment s'allient la pensée sereer et ses catégories, la parole et ses recours symboliques, le rite et son efficace. Les totems claniques révèlent la logique de la hiérarchie des clans, l'œuvre des esprits et génies de la nature, l'appropriation et le contrôle rituels des éléments naturels. La théorie des goûts et des odeurs reporte aux composantes de la personne, à la dynamique de la réincarnation, à *« la division du genre humain en « doux » et « amers »* et au *« mécanisme de la sorcellerie »* : elle classe, définit des différences de valeur, oriente la morale sociale et les pratiques curatives. Et la logique du semblable se manifeste dans la distinction des couples de jumeaux et des couples d'amis. Les premiers sont des gages de fécondité, mais l'ambivalence introduit *« un aspect potentiellement négatif »* : il faut disjoindre ; les seconds réalisent la conjonction des différences dans la confiance totale et le partage : l'amitié socialise.

Les représentations de la contamination – physique, sociale, mystique – s'associent aux représentations de la mort. Celle-ci surgit comme une punition imposée par Dieu-Ciel. Elle requiert sacrifices, rites de purification et solidarité dans les pratiques funéraires. Elle opère comme le différenciateur ultime, suprême : aux gens estimés importants, le haut tumulus situé dans les villages ; aux gens de peu, la tombe égarée dans la brousse et comparée à celle des chiens. C'est la peur de cet égarement qui entretient la fierté des traditions – au-delà de tous les attachements à la modernité – et l'obligation dernière de retrouver le monde des ancêtres.



La liberté sur parole

Jeune fonctionnaire au temps des colonies ou écrivain musulman dissertant sur le christianisme, Hampâté Bâ rayonne d'un mot : la tolérance

« OUI MON COMMANDANT ! » (Mémoires II)
d'Amadou Hampâté Bâ.
Actes Sud, 396 p., 158 F.
JÉSUS VU PAR UN MUSULMAN
d'Amadou Hampâté Bâ.
Stock, 125 p., 79 F.

Un homme libre parle d'une terre qui ne l'est pas. Amkoullel l'enfant peul (1) s'est effacé devant *« Amadou, fils d'Hampâté, du clan des Bâ »*. Nous sommes au début des années 20, en Afrique occidentale française (AOF), au temps navrant des colonies. Dans le deuxième tome de sa mémoire fleuve, le jeune homme perd son innocence et marche d'un pas décidé – malgré ses souliers vernis – vers la sagesse d'une âme trempée en islam. *« Ecrivain temporaire essentiellement précaire et révocable »*, voici la condition peu reluisante du lettré Hampâté Bâ. L'administration coloniale lui fait payer son refus d'intégrer l'école normale de Gorée. En réalité, il a obéi à un ordre de sa mère qui redoute pour lui le poison savant des Blancs. On pense au dilemme soulevé par Cheikh Hamidou Kane, un autre grand esprit africain, dans *l'Aventure ambiguë* (2), lorsqu'il s'interroge à propos de son héros Samba Diallo : *« Ce qu'il va apprendre vaut-il ce qu'il va oublier ? »*

Affaire classée : Hampâté Bâ est arraché à son Mali natal, nommé en Haute-Volta (l'actuel Burkina Faso) comme *« crayon du commandant »*. Vêtu de clair, portant chemise de percale à col empesé, chaussettes à flèche et casque à crête de casoar, il est un « blanc-noir ». A cette époque, la société africaine est coupée en quatre avec, de bas en haut, les « noirs-noirs » (sujets français), les « nègres des blancs » (serviteurs analphabètes), les « blancs-noirs » (employés de bureaux indigènes) et les « blancs-blancs », la fameuse hiérarchie coloniale où se pressent bon nombre d'officiers *« mégalomanes et neurasthéniques »*, des anciens de *« quatoze-dizuit »*, encore tourmentés par les canons de la Grande Guerre, croyant au Pernod-fils, au rhum et au bitter. *« Oui mon commandant sortait de la bouche des sujets français comme l'urine d'une vessie malade »*, écrit Hampâté Bâ. Suivant leurs hauts faits, ces chefs toubab étaient aussi surnommés *« Mange tes excréments, boule d'épines, diable boîteux ou encore porte-baobab »* ; souvenirs d'un administrateur qui réquisitionna dix villages pour couper *« l'éléphant des végétaux »* planté sur le tracé d'une future route.



Hampâté Bâ, « de la parole couchée sur le papier ».

GUY LE QUERREC/MAGNUM

Mais le jeune fonctionnaire sait reconnaître les qualités des expatriés, et son regard est tendre pour ces hommes souvent chaleureux que la boucherie de 14 avait rendus moins arrogants. La « Force noire » (*« à consommer avant l'hiver »*, disait Clemenceau) n'avait-elle pas démontré courage et vaillance dans les tranchées ? Hampâté Bâ s'interdit l'acidité du Malraux de la *Voie royale* évoquant la Blanche *« à qui sa glace montre une fois de plus que les tropiques vont lui faire pour toujours une tête de fiévreuse »*.

Principes altruistes et leçons de vie

C'est qu'il y a profusion de tolérance chez l'ancien enfant peul. Elevé dans les principes altruistes de son maître spirituel Tierno Bokar, Hampâté-Bâ émaille son récit de ces leçons de vie : *« N'agis jamais par soupçon ; « j'ai entendu » est plus proche de l'erreur que « j'ai vu » ; on ne doit pas se servir d'une souillure pour en laver une autre. »* Chemin faisant, le jeune mémoraliste consigne la tradition orale des Mossis et des Peuls, des Touaregs et des Toucouleurs. Avec un sens de la précision qui restitue à merveille le « grand parler » africain, les contingences et l'épopée, les trahisons des autres, les excès de soi, dans ce mouvement de la vie symbolisé par les pieds du tisserand sans cesse mobiles. *« Quand un homme est mort, des pieds sont d'accord »*...

Après bien des voyages, Hampâté Bâ reviendra parmi les siens, à Bandiagara, recueillir les derniers préceptes de Tierno Bokar, *« le saint François d'Assise africain »*. Il reçoit alors un enseignement du prophète : *« Aucun croyant ne doit quitter cette terre sans avoir au moins une fois dans sa vie violé la loi (sharia) au nom de la pitié. »* Un demi-siècle plus tard, prononçant à Niamey une conférence sur Jésus, Hampâté Bâ n'a pas oublié le message de tolérance. *« Une calebasse pleine ne peut recevoir d'eau fraîche. »* Il faut s'oublier pour entendre le discours de l'autre et le comprendre. Jésus appartient à tous et le sommet de la montagne est accessible par plusieurs chemins. *« Je considère le judaïsme, l'islam et le christianisme comme les trois frères d'une famille polygame, où il n'y a qu'un seul père, mais où chaque mère a élevé son enfant selon la coutume qui lui est propre. »* Discours de sagesse pour réfuter le pouvoir lorsqu'il revêt le manteau de la religion. Discours ou écriture ? Ici s'impose la force singulière d'Hampâté Bâ, le passage à travers son filtre de l'oral au manuscrit. *« Lorsque j'écris*, disait-il, *c'est de la parole couchée sur le papier. »* Il a tout entendu, tout retenu, restitué sans résumer, *« comme un film qui se déroule »*. Ses livres portent la vie encore brûlante. L'homme s'est libéré sur parole. Mais l'Afrique murmure encore et toujours *« Oui mon commandant ! »*

Eric Fottorino

(1) Actes Sud, 1991.
(2) Christian Bourgois, 10-18.

Le « petit volcan »

Nouveau morceau d'intimité avec Monique Lange. Un récit marqué du sceau de la vie

LES CAHIERS DÉCHIRÉS
de Monique Lange.
Nil éditions, 132 p., 85 F.

Née en Indochine comme Marguerite Duras, Monique Lange n'a, comme elle, d'abord écrit que des récits autobiographiques, où se sont détachés deux succès, *Une petite fille sous une moustiquaire* et *les Cabines de bain* (1). Elle rédige ensuite des scénarios – pour Losey notamment – et publie également des vies de personnages qui comptent pour elle et qu'elle raconte avec enthousiasme : Jean Cocteau, Edith Piaf.

Il y a, toujours, dans le ton de Monique Lange, quelque chose qui échappe à la distance littéraire, à l'artifice du style rangé. On dirait qu'elle ne se décide qu'*in extremis* à muer des notes personnelles en livre, comme si, soudain, elle se rendait compte qu'elle n'écrivait pas pour elle seule, que sa voix intérieure était aussi tournée vers les autres. Et c'est probablement, pour elle, chaque fois, malgré son expérience d'écrivain depuis la publication des *Poissons-chats* (2), un étonnement. Nous partageons cette surprise qui nous met – ou nous donne l'impression de nous mettre – en contact direct avec son intimité : cette absence totale d'apprêt saisit, mais peut aussi déconcerter.

Une drôle de voix (3) racontait la maladie et la mort de sa mère. *Les Cahiers déchirés* parle de la mort de son père, Robert Lange, un homme fantasque, insupportable, égoïste et touchant, plus enfant que père de sa fille... Ce n'est pas un livre triste, né de la douleur : il appartient, au contraire, entièrement au monde des vivants.

Certes, l'homme est amoindri par la vieillesse et la maladie, mais il revendique, de toutes ses forces et avec la tyrannie qu'il exerce sur un entourage complaisant son droit à la vie, aux caprices, aux surprises. Comme dans son existence active, il rejette les conformismes, les compromis, les à-peu-près, les insatisfactions, les soumissions. Mais, dépendant des autres, il leur fait vivre un enfer. Transformant un mariage blanc avec une très jeune Hongroise en passion folle et déçue, il se paie le luxe d'une nouvelle jeunesse. Il est resté, dit sa fille, le *« petit volcan »* qui terrifiait sa propre mère. Son passé politique et journalistique subsiste non seulement par les nombreux témoignages qu'il expose dans sa chambre, comme des *ex-voto* dans une chapelle, mais aussi par des coups de téléphone intempestifs qu'il donne à telle ou telle personnalité désemparée.

Ce sont, toutefois, de jeunes Marocaines, parmi lesquelles une admirable Leïla, qui prennent soin de lui. Alors que *« partout dans le monde, en ce moment, on est terrifié par la montée de l'intégrisme*, rappelle Monique Lange, *ce sont des jeunes Arabes qui prennent par la main de vieux juifs ou de vieilles dames très catholiques, qui les lavent, leur donnent à manger, les aident à survivre dans un monde devenu indifférent... »*

René de Ceccatty

(1) Chez Gallimard, 1972 et 1982.
(2) Gallimard, 1959.
(3) Gallimard, 1966.

Morale de lapins

CONTES INITIATIQUES PEULS et PETIT BODIEL ET AUTRES CONTES DE LA SAVANE
d'Amadou Hampâté Bâ.
Stock. Respectivement 397 p. et 260 p., 120 F et 95 F.

Amadou Hampâté Bâ a consacré une grande partie de sa vie à recueillir et à transcrire les contes peuls. Il était ainsi une sorte de passeur de la culture orale et animiste vers l'Occident chrétien, ce qui peut paraître paradoxal pour un musulman disciple du cheikh soufi Tierno Bokar (1). Mais ce paradoxe n'est qu'apparent. La lecture des *Contes initiatiques*, de *Petit Bodiel* ou de *Njeddo Dewal mère de la calamité* est d'autant plus fascinante que les énigmes et les mystères autour desquels sont bâties ces histoires rappellent d'autres histoires, du *Petit Poucet* au *Cheval Falada* en passant par les récits hassidiques.

Voici l'histoire de *Petit Bodiel*, le lièvre paresseux qui ne veut rien faire à part l'imbécile, dormir et redormir. C'est une très longue histoire impossible à résumer, où il est question de la trop grande indulgence des mères – en général – et des efforts trop ponctuels du jeune lapin qui, en vérité, se contente de devenir rusé. Ce qui ne lui donne que les apparences provisoires de la réussite. C'est une histoire destinée aux jeunes gens car, dit Hampâté Bâ, *« un jeune qui ne se connaît pas fera un vieux voyou, et un jeune qui ne s'aime pas fera un vieux clochard »*.

Il y a des histoires de sagesse, comme celle des « Trois choix du Marabout », ou de « la Révolte des bovidés », et des histoires de ruse, qui font rire, comme celle de la Hyène ou de la Cigogne-à-sac. Il y a des fables d'origine comme l'histoire très instructive qui dit « Pourquoi les couples sont ce qu'ils sont », c'est-à-dire souvent mal assortis. Et l'explication peule à ce sujet est extrêmement convaincante. Tellement convaincante et drôle qu'à elle seule elle justifie qu'on se procure *Petit Bodiel et autres contes de la savane*.

L'autre volume de contes, *Njeddo Dewal mère de la calamité*, est, comme *Kaidara*, un conte initiatique, symbolique. Initiatique veut dire, précise Hampâté Bâ, qui prépare à l'initiation. Il vaut mieux quand même que les choses soient claires.

Combat féérique entre le bien et le mal

C'est une longue marche, qui représente les neuf fois sept ans de toute vie humaine, selon les Peuls, et le combat qui s'y joue, exténuant et féerique, entre le bien et le mal. On y apprend que les Peuls ont été chassés du pays de Heli où ils étaient heureux et comblés, et obligés de courir les chemins à cause de leur ingratitude à l'égard de Guéno, leur dieu, qui suscita la grande sorcière Njeddo Dewal. Contre Njeddo, seul un enfant miraculeux, ici nanti d'un mouton magique, peut triompher.

Mais ce n'est pas le plus intéressant. Le plus intéressant, ce sont les petites remarques, fioritures, variations, les commentaires aussi auxquels se livre le conteur. Ainsi il peut être utile de savoir *« qu'il existe toujours une parole capable de désarmer quelqu'un immédiatement »*. Et qu'il suffit donc d'être capable de la trouver.

Le conte est un miroir, chacun s'y retrouve, car chaque personnage du conte a sa correspondance en nous. L'intérieur d'un conte est comme l'intérieur d'un être, explique Hampâté Bâ. Utile, futile et instructif. Ne craignez plus de lire des histoires de lapins !

Geneviève Brisac

(1) Voir *Vie et enseignement de Tierno Bokar, le sage de Bandiagara*, d'Amadou Hampâté Bâ, Seuil, coll. « Points-Sagesse ».

Le procès fait à « Jésus »

La publication de l'ouvrage de Jacques Duquesne sur la vie du Christ a suscité de vives réactions au sein de l'épiscopat. Analyses de deux spécialistes de l'histoire des religions

Le succès du *Jésus* de Jacques Duquesne, chez Flammarion et Desclée De Brouwer (*le Monde* du 29 septembre) – plus de 200 000 exemplaires vendus en dix semaines – est plus qu'un phénomène d'édition. C'est un phénomène de société. Il exprime, chez les croyants, le souci d'une foi davantage éclairée par les acquis de l'histoire et de l'exégèse, chez les non-croyants, la curiosité pour un personnage d'exception dans une époque qui cherche des « modèles ». Ce livre a déclenché une polémique, un certain nombre d'évêques et de théologiens contestant sa *« vision réductrice »* de l'Evangile (*le Monde* du 18 novembre).

« Le Monde des livres » a demandé leur point de vue à deux spécialistes de l'histoire des religions. Prenant résolument la défense de Jacques Duquesne, Jean Delumeau affirme que l'enquête historique sur Jésus n'est pas contradictoire avec l'attitude croyante. Plus réservé, Joseph Doré explique en quoi cette affaire est typique de la permanente tension entre le « Jésus de l'histoire » et le « Christ de la foi ». Benoît Lobet, enfin, commente un autre *Jésus* récemment publié par Jean Potin, qui, pour provoquer moins de crispations, n'en est pas moins une sérieuse et précieuse contribution à cette actuelle « fièvre christique ».

par Jean Delumeau

Je connais peu Jacques Duquesne que je n'ai rencontré qu'en de rares occasions. Mais j'ai suffisamment suivi sa carrière et lu ses articles pour être convaincu qu'il a été et reste un *« loyal serviteur »* de l'Eglise catholique. Il est en droit d'attendre d'elle écoute et respect. Je suis, en outre, persuadé qu'en écrivant son *Jésus*, il n'a pas cherché à écrire un *best-seller*. Le sujet le passionnait. Il a voulu l'approfondir et faire partager ses conclusions au public. Il n'avait prévu ni le succès de l'ouvrage ni le procès qui lui est fait. Il a cru qu'il pouvait diffuser pour une large audience une lecture des Evangiles admise depuis longtemps déjà par de nombreux spécialistes.

Face aux offensives, directes et indirectes, dont il est aujourd'hui l'objet, je me fais un devoir de me mettre du côté de la défense. Il est heureux que des non-spécialistes de l'exégèse s'occupent du « cas Jésus », surtout s'ils le font avec talent. Or Jacques Duquesne possède un don authentique de communication. Son style familier, presque oral, va droit au cœur d'un public large. L'auteur a l'art de débrouiller les problèmes compliqués. Il attaque de front les difficultés. Il va au devant des questions du lecteur.

Plus généralement, un fait frappe tout observateur de la production historiographique : l'histoire religieuse et l'exégèse deviennent le fait de laïcs, le plus souvent hautement spécialisés, qui ne demandent pas l'*imprimatur* et dont les travaux se développent de façon autonome. Il y a là, à vue humaine, une évolution apparemment irréversible que le magistère catholique doit prendre en compte.

Une question se pose alors. La hiérarchie romaine doit-elle, et peut-elle encore, imposer une seule lecture des Evangiles à des fidèles par ailleurs aussi convaincus qu'elle de la divinité et de la résurrection de Jésus ? Ne faut-il pas accepter la coexistence pacifique d'au moins deux grandes sensibilités religieuses, induisant deux regards partiellement différents, mais partiellement seulement, sur les textes fondateurs ? L'une a besoin du « merveilleux chrétien », expression qui, sous ma plume, n'a rien de péjoratif. Ce « merveilleux » a suscité au cours des âges d'innombrables œuvres artistiques, mais il n'en suscite plus. L'autre veut concilier la foi en la divinité et la résurrection du Christ avec les résultats de l'exégèse moderne. C'est celle de Jacques Duquesne.

Dans le cas présent, cette exégèse est-elle tendancieuse et cache-t-elle, sous des dehors pieux, un « rationalisme » destructeur ? Poser cette question conduit, entre autres, à revenir sur le problème des *« frères »* ou des *« cousins »* de Jésus. Est-il vrai que Jacques Duquesne, *« exégète amateur »*, s'est laissé prendre au piège d'un langage qui n'est pas le nôtre ? La plupart des spécialistes actuels, y compris des chrétiens fervents, lui donnent raison. L'expression *« frères »* de Jésus (*adelphoi* en grec) se trouve dans Marc (3, 32 et 6, 3), Matthieu (6, 55-56), Jean (7, 5) et dans les Actes des apôtres (1, 14). Réponse traditionnelle : l'hébreu et l'araméen, qui sont sous-jacents au grec des Evangiles et des Actes, confondent dans un même terme « frère » et « cousin ».

Mais alors comment se fait-il que Paul, écrivant aux Galates (1, 19), qui ne comprenaient que le grec, parle de *« Jacques, le frère du Seigneur »*, employant le mot *adelphos* et non celui de *anepsios*, qui signifie cousin ? Voulait-il induire les Galates en erreur ?

Enfin, il est une question capitale sur laquelle Jacques Duquesne se prononce avec netteté. Il souligne en effet que Jésus, selon les Evangiles, n'a jamais parlé du *« péché originel »*. J'ai présenté la même remarque dans plusieurs de mes livres et dans un entretien au *Monde* (15 décembre 1992). La théologie chrétienne en Occident depuis saint Augustin a fait une fixation sur la notion de culpabilité héréditaire dont il n'y a pas trace dans les Évangiles. Jacques Duquesne s'élève contre cette théologie affreuse. Je l'avais fait aussi et je suis heureux de me rencontrer avec lui sur ce terrain. Or la doctrine romaine du baptême a été assise jusqu'à Vatican II sur la conviction de la culpabilité héréditaire.

Si le livre de Jacques Duquesne ne servait qu'à chasser définitivement cette idée noire, il rendrait un immense service aux chrétiens et à l'Eglise. L'image de Jésus en devient plus compréhensible et plus vraie.

▶ Jean Delumeau est professeur au Collège de France (chaire d'histoire des *mentalités religieuses* dans l'Occident moderne).

NICOLAS GUILBERT

Le Christ, en vérité...

JÉSUS. L'HISTOIRE VRAIE
de Jean Potin.
Ed. Centurion, 528 p., 159 F.

Roger Chartier le signalait dans une récente recension du « Monde des livres » : les sciences de l'homme trouvent un intérêt renouvelé à déplacer leurs assises des mathématiques – qui les dominent depuis le XVIII[e] siècle – aux sciences de l'interprétation et à *« leur matrice commune : l'herméneutique biblique »* (1). Or la question de l'herméneutique biblique trouve son point d'orgue et son lieu parangon dans celle de l'histoire de Jésus ou, pour mieux dire, du Jésus de l'histoire. Et l'étrange regain d'intérêt pour des « vies de Jésus » à la Renan, genre qu'on aurait pu croire disparu mais qui se perpétue avec un succès déconcertant, a au moins l'avantage de poser une nouvelle fois cette question.

Ses termes, les voici : peut-on dire quelque chose d'historique sur Jésus, alors que les principaux documents qui nous parlent de lui ne sont pas des biographies mais des catéchèses, des textes non seulement empreints de la foi en la résurrection, mais qui prétendent aussi transmettre cette foi ? La réponse est nuancée.

L'imminence du Royaume

Tous les spécialistes ont mis en évidence le fait que l'exégèse de Bultmann était viscéralement liée à sa théologie luthérienne du *sola fides* : la foi seule suffit, point n'est besoin pour elle d'indices historiques. Tous sont d'accord pour dire que ce présupposé a aveuglé Bultmann, et qu'en réalité les documents évangéliques sont capables de nous apprendre bien des éléments incontestables sur le Jésus de l'histoire. Il reste – et c'est le « mais » – que nous aurons toujours de la vie de Jésus l'image de notre christologie ou de notre théologie. C'est le grand mérite du Père Potin de ne pas oublier ce cercle herméneutique.

Ainsi l'histoire de Jésus, dans son livre, commence-t-elle... à la Pentecôte : qu'avons-nous à dire, en effet, sur ce personnage, qui ne passe par le tamis de la première prédication apostolique ? Comment voudrions-nous savoir quelque chose d'historique sur la virginité de Marie, par exemple, vu l'état des textes dont nous disposons et l'impossibilité d'une enquête médicale à rebours, franchement indécente, et qui nous ferait oublier *« qu'il s'agit là d'un assentiment de la foi au mystère proprement dit. Il est du même ordre que celui que les chrétiens accordent au mystère de la résurrection de Jésus »* ? L'exégète perspicace qu'est Jean Potin a donc indiqué les balises nécessaires d'un travail historique sur Jésus. Les faits – dont certains sont incontestables – de cette existence exceptionnelle sont inséparables de la foi qui les a portés jusqu'à nous. Ignorer cela, c'est prétendre assurer un reportage impossible. L'histoire en ce domaine est plus que jamais de l'historiographie. Mais si on le reconnaît, alors le récit peut commencer.

Suivre à la trace l'évangile de Marc, le plus ancien des synoptiques et aussi le plus bref, est une bonne idée – la trame d'une existence s'y repère. On voit bien la prédication, le succès fulgurant lié aux miracles et aux exorcismes, le regroupement de quelques disciples choisis par le Maître. On pressent le contenu religieux de cette prédication : l'imminence d'un Royaume qui s'offre à Israël pour le renouveler, l'urgence d'une conversion à ces réalités spirituelles, la proposition d'une Loi revisitée à sa racine. On assiste à l'opposition croissante des chefs religieux, des hommes du Temple, des scribes et des pharisiens, prélude à la fin attendue, inéluctable, que l'on sait. Mais on communie aussi à l'allégresse du petit matin, au premier jour de la semaine, devant la tombe trouvée vide – sans cela, rien de ce qui précède n'aurait été écrit.

Le parcours ici proposé est riche des derniers développements de la critique exégétique et, en même temps, tout à fait abordable. Il restitue les faits dans leur contexte historique, social, géographique, religieux et apporte ainsi un éclairage souvent inattendu sur la personne de Jésus. Mais j'ai dit plus haut son principal intérêt : parce qu'il n'oublie jamais l'atmosphère de foi pascale dans laquelle ces faits ont été relatés, ce livre possède une qualité rare : il est honnête.

Benoît Lobet

(1) « Le Monde des livres » du 14 octobre.

★ Signalons également la parution d'un *Jésus-Christ* dans la collection « Dominos » de Flammarion (126 p., 38 F.). Il est dû à Michel Quesnel, professeur à l'Institut catholique de Paris.

Une éternelle tension

par Joseph Doré

Il fut un temps où l'on n'avait même pas l'idée de soulever la question du Jésus de l'histoire. Tenant les écrits du Nouveau Testament pour les seuls documents sur lesquels on puisse tabler, on recevait leur témoignage comme globalement fiable aux deux plans – histoire et foi – que nous distinguons maintenant. Les choses changèrent lorsqu'au XIX[e] siècle naquit progressivement l'histoire comme science, car on vit alors se développer nombre de tentatives de « faire enfin la vérité » sur Jésus. Puisque, selon la foi elle-même, Jésus était bel et bien réalité d'histoire, comment le dernier mot à son sujet ne serait-il pas revenu à la science qui, sous le nom précisément d'histoire, a ici compétence ?

C'est un fait, cependant, qu'au lieu de restituer un Jésus pur de toute contamination doctrinale, les multiples travaux que l'on vit éclore en cet âge d'or des « Vies de Jésus » aboutirent à une multiplicité d'images. Albert Schweitzer, qui établit de manière définitive ce constat, en mit aussi à jour l'explication : chaque auteur ne pouvait s'empêcher d'interpréter Jésus en fonction directe de ses présupposés. Génial magicien de la parole, réformateur moral pour les uns, il était au contraire prophète apocalyptique ou agitateur politique pour d'autres, dangereux illuminé ou naïf humanitaire pour d'autres encore. Aussi vit-on bientôt le balancier repartir à l'opposé. Puisqu'il s'avérait impossible de parler histoire sans faire de l'interprétation, la consigne fut de faire contre mauvaise fortune bon cœur et d'ériger cette impossibilité en méthode. De sorte que jusque vers les années 50, les seules éventualités possibles étaient les suivantes : ou bien, estimant ne rien pouvoir dire de sérieux sur le Jésus de l'histoire, on classait la question ; ou bien on confessait le Christ de la foi, mais en le désolidarisant théoriquement et pratiquement du Jésus de l'histoire ; ou bien encore on maintenait un lien entre les deux, mais au seul titre d'un pur acte de foi !

Des Allemands protestants, comme Ernst Käsemann, Gerhard Ebeling, Eric Fuchs ou Wolfhart Pannenberg, d'un côté, des Français catholiques, comme Xavier-Léon Dufour ou Charles Perrot de l'autre, et tant d'autres exégètes et théologiens contemporains nous ont appris à percevoir pourquoi et comment une articulation devait être cherchée et pouvait, de fait, être trouvée entre l'enquête historique et l'attitude croyante.

Les données sûres du Nouveau Testament

Grâce à leurs travaux, plusieurs données sont désormais claires. D'abord, que les auteurs du Nouveau Testament ont délibérément renoncé, à propos de Jésus, à une pure exactitude chronologique, topographique ou psychologique. Ensuite, que c'est pourtant bien Jésus de Nazareth qui les intéresse, celui que leurs yeux ont vu, leurs oreilles entendu et leurs mains touché.

Dans leur témoignage écrit, ils ont négocié ces deux intentions de telle sorte qu'il nous est possible, par une méthodologie appropriée, d'aboutir à des certitudes historiques à son sujet : les fameuses *« revendications d'autorité »* ou *« prétentions à la transcendance »* qui se traduisent tant dans le *« Il vous a été dit* (par Dieu) *»* et *« Moi, je vous dis »* que dans le *« Tes péchés te sont remis »* (alors que Dieu seul peut parler ainsi) ou le *« Abba-papa »* (terme qui traduit une intimité avec Dieu impensable dans le contexte de l'époque). A travers ces données, comme à travers ces expériences appelées *« apparitions »* qu'ils firent après la mort de Jésus, les disciples ont pressenti en lui un *« mystère »* qu'ils n'ont pas cru pouvoir éclairer autrement qu'en reconnaissant le Fils de l'homme comme le Messie espéré et, finalement, le propre Fils et Verbe de Dieu.

Il n'est certes pas question de considérer qu'avec tout cela, exégètes et théologiens de Jésus dans son histoire seraient fondés à prétendre avoir démontré (historiquement) la foi en Jésus comme Christ-Messie de Dieu. C'est un point sur lequel J. Duquesne permet d'attirer opportunément l'attention. Le résultat de leurs travaux n'en est pas moins considérable. Non seulement ils ont établi à la fois que Jésus a bien existé et que les écrits néotestamentaires sont les seuls témoignages sur lesquels on puisse se fonder à son sujet (hormis les allusions de Tacite, Suétone, Pline et Flavius-Josèphe), mais plus encore ils ont clairement mis à jour, à même la réalité du Jésus historique, des données sûres qui désignent avec netteté la base historique qui a provoqué et conduit ses disciples à adopter, à son égard, une démarche de foi.

S'il en va ainsi, on ne devrait plus pouvoir opposer l'une à l'autre, en l'occurrence histoire et foi. Puisqu'il est attaché à la réalité de Jésus de Nazareth, le croyant est invité par là même à laisser toute sa place à l'histoire. Et corrélativement, on ne voit pas ce qui habiliterait l'historien, comme tel, à nier un ordre de réalité qui, selon ceux-là mêmes qui le professent, ne prétend aucunement faire obstacle à sa propre compétence.

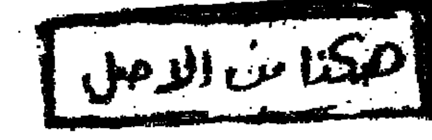
Pour l'historien, la question sera de savoir s'il peut, à son tour et dans la différence des temps, accomplir la même démarche croyante que ceux qui, des origines à aujourd'hui, n'ont pas cru pouvoir répondre à la question historiquement posée par Jésus autrement qu'en le confessant comme le Messie-Fils de Dieu.

Quant au croyant, il paraît bien, lui, n'avoir d'autre issue que celle-ci : ne pas masquer, mais au contraire jouer, s'il le peut, comme crédible le caractère proprement inouï, renversant, mystérieux au sens fort de ce qu'il a l'audace (et la faiblesse !) de croire : que, en Jésus-Christ, *« celui que les hommes nomment Dieu »*, s'est porté à la fois à leur connaissance et à leur rencontre, en se faisant homme.

Mais l'histoire au regard de laquelle doit pouvoir faire ses preuves la foi de ceux qui tiennent l'homme Jésus de Nazareth pour le Christ du Dieu vivant n'est pas seulement celle qu'écrivent les spécialistes de la science qui porte ce noble nom. C'est aussi celle où se jouent toujours à nouveau, dans la chair et le sang, à même les existences individuelles, les espoirs et les détresses, les entreprises et les progrès, les combats et les amours de tous les hommes.

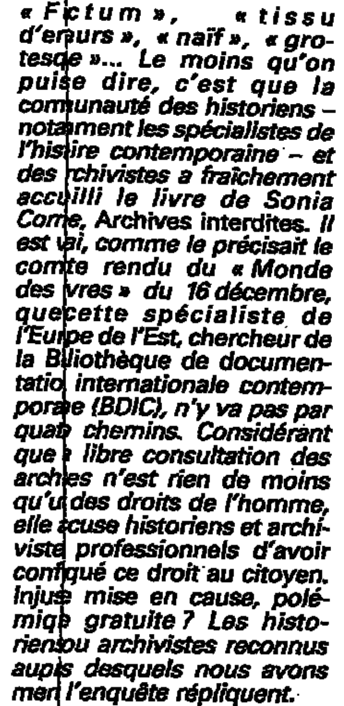
▶ Joseph Doré est doyen de la faculté de théologie de l'Institut catholique de Paris ; directeur de la collection « Jésus et Jésus-Christ » chez Desclée.





Histoire d'archives

Les archives contemporaines et plus particulièrement celles de la deuxième guerre mondiale sont au cœur d'une vive polémique. A la liberté totale de consultation, prônée par Sonia Combe, les historiens opposent la nécessité d'un contrôle pour protéger les citoyens



« Factum », « tissu d'erreurs », « naïf », « grotesque »... Le moins qu'on puisse dire, c'est que la communauté des historiens – notamment les spécialistes de l'histoire contemporaine – et des archivistes a fraîchement accueilli le livre de Sonia Combe, Archives interdites. *Il est vrai, comme le précisait le compte rendu du « Monde des livres » du 16 décembre, que cette spécialiste de l'Europe de l'Est, chercheur de la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine (BDIC), n'y va pas par quatre chemins. Considérant que la libre consultation des archives n'est rien de moins qu'un des droits de l'homme, elle accuse historiens et archivistes professionnels d'avoir confisqué ce droit au citoyen. Injuste mise en cause, polémique gratuite ? Les historiens ou archivistes reconnus auprès desquels nous avons mené l'enquête répliquent.*

Une large partie d'*Archives interdites* est consacrée à une affaire que l'on croyait « éteinte » depuis décembre 1991 : celle du « fichier juif ». Pour Sonia Combe, cette « affaire »-là est, en effet, exemplaire d'un comportement des historiens « officiels » et des archivistes qui privilégierait le secret et non la clarté. Les uns et les autres se seraient, selon elle, ligués pour entretenir un « mythe » – en l'occurrence le *« mythe résistantialiste »* (les Français auraient soutenu massivement la Résistance et non Vichy) – en dérobant au public, avec le fichier de recensement des juifs, retrouvé par Serge Klarsfeld en 1991 au ministère des anciens combattants, la *« trace irréfutable, palpable, matérielle de la contribution de Vichy à l'entreprise génocidaire »*.

On se souvient que la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), soutenue par une partie de la communauté juive, avait recommandé le dépôt de ce « fichier juif » au Centre de documentation juive contemporaine (CDJC), où il eût été en accès libre (*le Monde* du 27 février 1992). Par une manœuvre de diversion, explique Sonia Combe, la commission présidée par René Rémond pour statuer sur cette question – Jean Kahn y représentait la communauté juive, ce que Sonia Combe ne précise pas – aurait jeté un doute sur la découverte de Serge Klarsfeld. En prétendant que le fichier retrouvé n'était pas le bon, qu'il ne s'agissait nullement du produit du recensement des juifs de la Seine en octobre 1940, mais d'un fichier des personnes arrêtées ou déportées, utilisé depuis la Libération pour l'indemnisation des victimes, la commission aurait permis que celui-ci soit dirigé vers les Archives nationales, interdisant ainsi – vu le délai de communicabilité que la loi de 1979 impose aux documents de police – qu'il soit porté à la connaissance publique avant au moins l'an 2000...

Historiens et archivistes contestent avec virulence cette présentation des faits qui les met gravement en cause. René Rémond, le premier, ne comprend pas. Il assure aujourd'hui que la commission qu'il préside, loin de chercher à dissimuler quoi que ce soit, a, au contraire, reçu pour mission de localiser tous les fichiers de juifs établis pendant l'Occupation. Jean Favier, ancien directeur général des Archives nationales, précise, de son côté, que l'enquête effectuée auprès des archives départementales après la découverte de Serge Klarsfeld a permis de faire apparaître au moins une quinzaine de fichiers de recensement (et non d'arrestation) en province. Où est, proteste-t-il, la volonté de dissimulation (1) ?

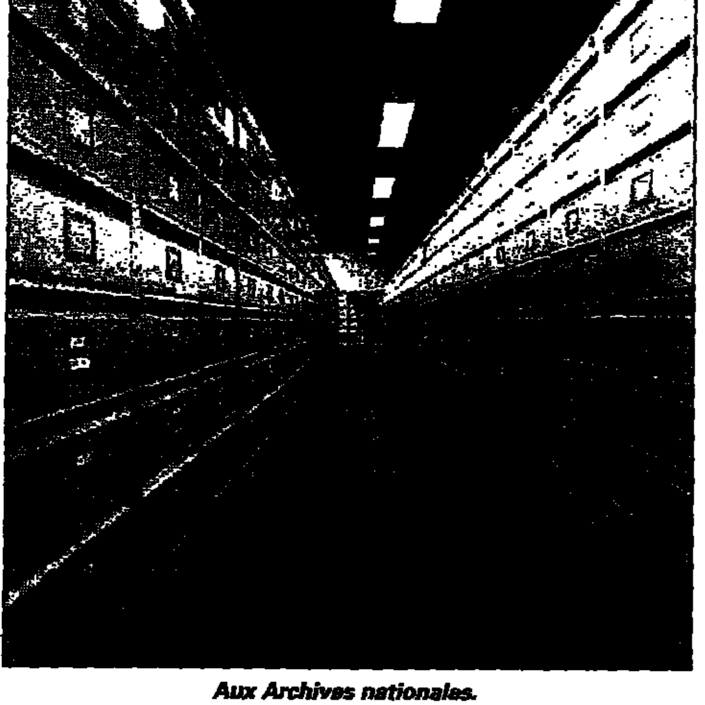
Passé collectif et mémoire particulière

Selon Jean Favier, la question de la destination finale du « fichier juif » (CDJC ou Archives nationales) masque, au demeurant, un autre problème, ignoré par Sonia Combe : est-ce à un organisme privé de stocker la mémoire juive, meurtrie sur le sol de France à l'époque de Vichy, ou bien à une institution nationale ? Peut-on laisser s'émietter le passé collectif en mémoires particulières – juive, protestante, immigrée, etc. ? Pour l'ancien directeur des Archives, confier le fichier au CDJC équivaudrait à remettre aux évêchés les inventaires dressés à l'époque de la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Il n'y a aucune raison, insiste-t-il, de fragmenter ainsi la mémoire nationale. Quant à l'explication fournie par la commission Rémond, elle le satisfait pleinement. Le fichier retrouvé au ministère des anciens combattants ? Ce serait, tout au plus, une sorte de *« registre d'écrou »*, un *« fichier d'arrestation »*.

Pour Sonia Combe, cependant, il ne fait aucun doute que le fichier des anciens combattants constitue bel et bien une partie du « grand fichier » d'octobre 1940 (60 000 fiches environ, sur 149 734). Aucun des historiens consultés ne nie d'ailleurs que des éléments de ce fichier – à commencer par les fiches elles-mêmes et les éléments qu'elles comportent – aient été rassemblés pendant l'Occupation. Et aucun n'est en mesure d'affirmer que les procès-verbaux des destructions d'archives effectuées après la guerre mentionnent explicitement celle du « grand fichier » d'octobre 1940. En tout cas, l'intégralité du « fichier d'arrestation » du ministère des anciens combattants n'a pas encore été dépouillée, loin s'en faut. Et peu nombreux sont les historiens à y avoir eu effectivement accès.

Il n'empêche : pour la plupart d'entre eux, il est absurde de prétendre que le contrôle exercé par les Archives sur les documents sensibles ou problématiques vise à maintenir l'innocence de la France de Vichy en survie artificielle ou à préserver un Etat et une administration avec lesquels certains sont parfois en délicatesse, surtout quand ils souhaitent travailler sur des archives de police.

S'ils revendiquent la prudence dans l'accès aux archives, c'est, assurent-ils, au bénéfice des anonymes et non des politiques, des victimes de situations impossibles, en butte à une discrimination meurtrière, et non des persécuteurs. A en croire Henry Rousso, le tout nouveau directeur de l'Institut d'histoire du temps présent (IHTP) – qui compte une dizaine de chercheurs spécialisés dans l'histoire de la deuxième guerre mondiale, fortement malmenés par Sonia Combe –, c'est au dilemme entre droit à l'information et protection des personnes que le chercheur se trouve confronté le plus souvent, bien plus qu'à de redoutables « secrets d'État ». Henry Rousso rappelle en outre, avec un agacement manifeste, qu'il fut le premier à utiliser cette formule du *« mythe résistantialiste »*, aujourd'hui reprise par Sonia Combe...



ARNAUD LEGRAIN/VU

Aux Archives nationales.

Faut-il pour autant réserver l'accès des « archives sensibles » *aux chercheurs*, c'est-à-dire *« aux gens qui font des thèses »* (Jean Favier) ? Sonia Combe se récrie devant le *« monopole »* dont l'IHTP bénéficierait auprès des archivistes, *« privilège »* exorbitant qui aurait pour conséquence la formation d'une caste d'historiens officiels, et d'une historiographie de type stalinien. *« Grotesque »*, rétorque Henry Rousso. Certes, les Archives préfèrent réserver l'accès des documents sensibles à des universitaires, autrement dit à des chercheurs astreints à une certaine éthique professionnelle. Mais, ajoute-t-il, *« l'idée de monopole est contraire à notre intérêt, puisque, pour notre propre crédibilité, il faut que les sources soient vérifiables »*.

Responsable pendant plus de douze ans de l'IHTP, depuis la fondation de ce laboratoire du CNRS, François Bédarida renchérit : *« Loin d'esquiver les moments sensibles de l'histoire contemporaine (Vichy, guerre d'Algérie), l'IHTP a focalisé ses recherehes sur ces sujets rencontrant une large curiosité dans le public, contrairement à l'antienne sur « les Français qui ont peur de leur histoire »*.

« Un morceau » de vérité

Pour Jean-Pierre Rioux, titulaire de la chronique « Histoire » du « Monde des livres », il serait naïf, en tout état de cause, de croire que tous les problèmes seraient résolus si les archives étaient communicables sans entrave. En écho, l'historienne Arlette Farge, à qui l'on doit un *Goût de l'archive* (Seuil), précise que, en dépit de la menace négationniste – laquelle impose de s'en tenir à un certain positivisme, dès lors qu'il s'agit d'établir les événements, notamment ceux de la deuxième guerre mondiale – *« il faut se débarrasser de l'impression qu'avoir une archive, c'est détenir la vérité. Ce n'en est qu'un morceau »*.

Les archives, continue Jean-Pierre Rioux, sont rassemblées autour d'un *« consensus de mémoire qui est aussi un consensus institutionnel »*. *« C'est une logique institutionnelle*, reconnaît-il, *mais par quoi la remplacer ? » « Certes*, précise-t-il, *l'historien a un privilège pour accéder aux archives, parce qu'il a une fonction de mémoire constituée. Mais le citoyen qui fait l'effort de calquer sa méthode sur celle des historiens – comme l'ont fait Daniel Cordier ou Serge Klarsfeld – est tout à fait fondé à y avoir accès, lui aussi. Là où les choses se compliquent, c'est lorsque la demande émane non d'individus, mais de groupes d'intérêt. En France, c'est le citoyen qui est source de souveraineté, et on accordera plus volontiers une dérogation à un individu qu'à une association. »*

L'obstacle administratif

Ah, les dérogations ! Jean Favier – qui poserait volontiers en postulat qu'il vaut mieux, pour les archives « sensibles », *« attendre que les vivants soient morts »* – n'en affirme pas moins les avoir pratiquées avec une libéralité extrême, et ce sans s'attacher exclusivement aux titres universitaires des demandeurs : *« Du temps où j'étais responsable des Archives, j'ai accordé quinze mille dérogations et opposé seulement cinq refus*, affirme-t-il. *Mais il se trouve que le parquet ou le ministère de l'intérieur ont souvent jugé inopportune la communication de tel ou tel document. »* Sonia Combe fait-elle observer que les délais d'obtention desdites dérogations – entre deux et six mois – interdisent, *de facto*, l'accès des archives sensibles à des journalistes, travaillant, par définition, dans l'urgence ? Henry Rousso réplique à travers le dossier du sang contaminé.

D'abord, en relevant une erreur de Sonia Combe, qui affirme que ce dossier ne pourra être consulté qu'en 2140. Faux : le délai de prescription des archives médicales est certes de cent cinquante ans, mais à compter de la date de naissance du patient concerné. En relevant ensuite que la prescription ne s'applique qu'aux dossiers personnels des malades et non aux circulaires ministérielles, immédiatement communicables, elles, en vertu de la loi sur les documents administratifs. En remarquant, enfin, que, dans cette affaire, bon nombre de documents ont été précisément mis sur la place publique par des journalistes.

Jean-Luc Eichenlaub, président de l'Association des archivistes français, souligne, de son côté, la *« totale méconnaissance »* par Sonia Combe des conditions dans lesquelles les archivistes exercent leurs responsabilités : *« Méconnaissance d'abord de notre statut d'intermédiaire entre l'administration qui produit les documents et les chercheurs qui les consultent : pour que ces documents entrent aux Archives, il faut que les services qui les ont produits consentent à s'en dessaisir et nous n'avons aucun moyen de les y contraindre. Méconnaissance ensuite de notre rôle d'intermédiaire actif auprès des administrations : si on avait dû attendre que les divers organismes publics transfèrent d'eux-mêmes aux Archives les papiers qu'ils abandonnent si volontiers dans des caves ou des greniers, Mme Combe n'aurait pas eu de livre à écrire, car rien des archives de Vichy, ni d'ailleurs des régimes qui ont précédé ou suivi, ne serait parvenu jusqu'à nous ! »*

Sonia Combe, en somme, se tromperait de cible. C'est des institutions que viendrait l'obstacle, et non des archivistes ou des historiens du temps présent. Selon Pierre Laborie, auteur de *l'Opinion française sous Vichy* (Seuil), c'est bien du côté des *« administrations versantes »* (ministères, préfectures, renseignements généraux) – dont l'accord est indispensable pour obtenir les dérogations – qu'on perçoit les réticences les plus vives. Le ministère de l'intérieur et la police sont, on l'a vu, les organismes les moins disposés à ouvrir leurs cartons aux chercheurs, de crainte, par exemple, qu'ils n'aient accès à des documents où s'étaleraient en toutes lettres les noms de policiers ayant procédé à l'arrestation de juifs. Comme le souligne un historien, seul le contrôle des archives sensibles par la dérogation et les délais de prescription est pourtant à même d'empêcher certaines administrations de brûler leurs archives compromettantes...

Il sera intéressant, à cet égard, d'observer l'attitude que ces administrations adopteront face aux tonnes d'archives françaises contemporaines – confisquées par les Allemands en 1940, puis récupérées par les armées soviétiques en Poméranie à la fin de la guerre – qui arrivent, depuis quelques semaines, de Moscou. Même si ce flot devait se tarir (2), l'exploitation des documents d'ores et déjà accueillis par le Centre d'archives contemporaines de Fontainebleau constituera sans doute un test.

Nicolas Weill

(1) Notons, cependant, que la disproportion entre l'énormité de la tâche de repérage et le petit nombre d'historiens composant la commission du ou des fichiers – cinq personnes déjà fort occupées – fait tout de même planer un certain doute sur la capacité de celle-ci à publier rapidement des résultats. Son rapport, annoncé pour les premiers jours de 1993, se fait déjà singulièrement attendre...

(2) Voir, dans *le Monde* du 13 décembre, l'article de Laurent Greilsamer intitulé « Des archives françaises bloquées à Moscou ».

LETTRES ÉTRANGÈRES

Soleil trompeur

Mircea Eliade aimait à dire que son patronyme renvoyait à « Hélios », « soleil » en grec. Deux de ses textes des années 30 et 40, aujourd'hui traduits en français, confirment que cet astre-là avait sa face noire

OCÉANOGRAPHIE
(Oceanographie)
de Mircea Eliade.
Traduit du roumain
par Alain Paruit.
Ed. de l'Herne, 262 p., 150 F.
COMMENTAIRES SUR LA LÉGENDE DE MAÎTRE MANOLE
(Comentarii la legenda mesterului Manole)
de Mircea Eliade.
Traduit du roumain
par Alain Paruit.
Ed. de l'Herne, 260 p., 150 F.

En 1934, Eliade, déjà célèbre en Roumanie, réunit ses articles parus dans la presse de Bucarest. Ces textes, aujourd'hui publiés en français sous le titre *Océanographie*, sont moins disparates et contradictoires que le jeune polémiste – considéré en ce temps comme le *« soleil levant »* des lettres roumaines – ne l'affirmait dans sa préface. Enlevés et pugnaces, ils suivent la lignée d'une pensée de droite et d'extrême droite, celle des plus brillants intellectuels roumains de l'époque, parmi lesquels le professeur Nae Ionescu, phare d'une génération qui allait mal tourner (1).

Rappelons que l'historien des religions fut aussi grand romancier, maître d'une littérature scientifique proche de Borges. Curieusement, ses deux premiers romans autobiographiques, écrits au début des années 20, exprimaient un rejet du militantisme extrémiste dont la vulgarité et la violence le choquaient (2). Dix ans plus tard, Mircea Eliade, élève de Nae Ionescu, ne croyait plus qu'à l'effervescence du vécu immédiat. Il estimait *« le freudisme dilettante, démagogique, libertin, l'hégélianisme trop abstrait »*. Pour lui, *« la démocratie signifiait l'avènement de la culture en série, pour tous et n'importe qui »*. Il exhortait les jeunes Roumains séduits par les valeurs étrangères à revenir à la tradition et comparait les intellectuelles, qu'il appelait, par dérision, *« supérieures »*, aux *« femmes russes (...) de la danse, du crime, de la prostitution et du christianisme slave »*.

Un jeune homme ambigu

Admirateur de Gobineau, Eliade écrivait que *l'Essai sur l'inégalité des races humaines*, *« bien que loin d'être rigoureusement scientifique (...), continuait à être lu pour ce qu'il recèle de personnel et de tempéramental (...) »*. En 1935, Eliade publiait *les Houligans* (L'Herne, 1988), roman d'une jeunesse déboussolée où il affirmait, une fois de plus, son rejet des mouvements extrémistes. Ambiguïté du lettré qui n'a pas encore vraiment choisi son camp ? Ou bien double jeu d'un jeune homme déjà contaminé par la *« rhinocérite »* ?


COLLECTION NATALE SPINETO
Mircea Eliade, penseur sous influence.

Sous l'influence de Nae Ionescu, il devait finir par se rapprocher des Gardes de fer, qui célébraient le culte des morts, le sacrifice de soi et pratiquaient la terreur, l'assassinat politique, le pogrom, afin que la Roumanie devienne un *« pays beau comme le soleil saint au ciel »* (3). Jusqu'à sa mort, en 1986, il a nié cet engagement, mystifiant la plupart de ses confrères, éditeurs, exégètes et amis.

L'une des belles légendes de la mythologie roumaine demeure celle de maître Manole. Jour après jour, ce maçon s'acharnait à bâtir un monastère – celui de Curtea de Arges, devenu un joyau de l'architecture religieuse roumaine. Chaque nuit, son ouvrage s'écroulait inexplicablement. Un rêve lui apprit qu'il en serait ainsi tant qu'une personne chère n'y serait pas emmurée. Et le maçon, soucieux avant tout d'achever son grand œuvre, sacrifia sa femme...

Ce mythe se retrouve, sous d'autres formes, dans le monde entier. Devenu métaphore, il confortait « l'idéologie » des Gardes de fer : des sacrifices humains étaient nécessaires afin d'assurer la pérennité de leur projet spirituel – la révolution nationale –, auquel Mircea Eliade venait d'adhérer. En 1938, le chef des Gardes de fer, Codreanu, et plusieurs de ses compagnons, auteurs d'assassinats politiques, seront physiquement liquidés par le roi Carol II. Deux ans plus tard, Nae Ionescu, leur maître à penser, trouvera lui aussi la mort.

La « mort créatrice »

En 1943, alors qu'il se trouvait au Portugal – échappant ainsi à la répression contre les Gardes de fer, auteurs d'autres massacres qui devaient culminer, après le départ du roi, avec un pogrom à Bucarest en janvier 1941 –, Eliade publiait en Roumanie ses *Commentaires sur la légende de maître Manole*. Il se demande notamment, dans la préface, *« si cette valorisation de la mort rituelle, la seule mort créatrice, n'est pas un mythe central de la spiritualité roumaine »*. Pensait-il au destin de ses amis disparus ? Toujours est-il que leurs héritiers revendiquent aujourd'hui aussi bien l'écrivain que ce mythe funèbre et cette spiritualité sanglante.

Interrogé en 1978 sur l'origine de son nom, l'historien des religions répondait qu'Eliade renvoie à *hélios*, « soleil » en grec. Pendant longtemps, la période nocturne d'une existence qu'il souhaitait *« solaire »* (4) a été ignorée. La publication de son second volume de Mémoires (5), d'autres publications posthumes (6), en France et en Roumanie, où ses recueils d'articles sont réédités en grand nombre, dévoilent des choix qu'il n'a jamais reniés. Aucune note ni explication n'accompagne ces ouvrages, sauf des préfaces remplies d'éloges enthousiastes qui soulignent surtout sa célébrité acquise en exil.

Cette face noire ne saurait annuler d'un trait de plume l'ensemble de ses écrits ni son exceptionnel talent littéraire. Egaré dans le labyrinthe de spiritualités obscures, Mircea Eliade appartient, sous ses différents visages, à la culture de notre siècle.

Edgar Reichmann

(1) A ce sujet, lire *National Ideology and Antisemitism, the Case of Rumanian Intellectuals in the 30s*, de Léon Volovici, Pergamon Press, Londres, 1991.
(2) *Gaudeamus* et *le Roman de l'adolescent myope*, Actes Sud, 1992.
(3) Mot d'ordre des Gardes de fer.
(4) *Les Moissons du solstice. Mémoires II* (1937-1960), Gallimard, 1988.
(5) *L'Epreuve du labyrinthe*, entretiens avec Claude-Henri Rocquet, Belfond.
(6) Parmi lesquelles *Contribution à la philosophie de la Renaissance* suivi d'*Itinéraire italien*, Gallimard, coll. « Arcades » 1992.

Histoire des religions et nostalgie des origines

Le sacré est-il ou non une invention humaine ? Entre Eliade et son maître Pettazzoni, une longue correspondance tourne autour de cette question, sur fond de montée du fascisme

L'HISTOIRE DES RELIGIONS A-T-ELLE UN SENS ?
Correspondance 1926-1959
de Mircea Eliade
et Raffaele Pettazzoni.
Edition originale
par Natale Spineto,
préface de Michel Meslin.
Le Cerf, 320 p., 149 F.

Mircea Eliade note dans son journal : *« C'est à l'automne 1924 que j'ai lu* I Misteri *de Raffaele Pettazzoni. Plus que tout autre, ce livre a été décisif pour ma vocation d'historien des religions* (1). » A peine inscrit à l'université de Bucarest, l'étudiant Eliade écrit à l'« *illustre Professeur* » Pettazzoni, pour qui fut créée en 1923, la première chaire laïque d'histoire des religions à l'université de Rome. Durant un tiers de siècle, de 1926 à 1959, année de la mort de Pettazzoni, les deux hommes vont échanger une correspondance, presque entièrement écrite en français, où des considérations érudites se mêlent à des débats théoriques souvent vifs.

Pour Mircea Eliade (1907-1986), la *« science des religions »* est *« passionnante mais insaisissable »*. Sa prédilection pour les jardins archaïques donne naissance à une théorie identifiant humanité et religiosité : l'être humain est un *homo religiosus*. Une telle science demeure *« insaisissable »* parce que le jeune spécialiste des religions est fasciné par ce « tout autre » impossible à traduire comme à réduire en termes historiques.

Les symboles constituent le discours du sacré, qui *« précède le langage et la raison discursive »*. Il s'ensuit que l'étude des symboles permet de mieux connaître *« le stade paradisiaque »*, celui de l'homme primordial. Autrement dit, pour Eliade, l'univers symbolique des mythes et des religions, sans cesse réactualisé par les rites, assure aux mortels l'unique chance d'échapper à la *« terreur de l'histoire »* en leur offrant le mode d'emploi spirituel d'un paradis toujours à venir. Sans mettre en doute la spécificité des diverses formes historiques dans lesquelles le *« sacré »* se manifeste, celui-ci demeure avant tout, pour lui, un invariant universel transhistorique.

Rafaele Pettazzoni (1883-1959) fonde son savoir historico-religieux sur une conviction positive et différente : *« C'est toujours l'homme qui crée son monde idéal. »* Il n'existe pas de *« réalité ontologique, indépendamment de l'homme »* qui la pense et la conçoit. Pour lui, la religion doit s'analyser comme toute autre expérience historique : c'est l'homme qui construit le cosmos en le faisant émerger du chaos. Opposé à l'ordre cosmique, le chaos peut alors précisément être identifié à un *« tout autre »*.

Drôle de quiproquo

Eliade n'a pas dix-neuf ans lorsqu'il adresse sa première lettre à Pettazzoni. Son extrême urbanité tient sans doute à la différence de génération comme au fait qu'il a toujours considéré Pettazzoni comme le *« premier et le plus précieux Maître »*, toujours en position d'*« orienter ses recherches »*. Pesttazzoni, de son côté, tient en grande estime l'érudition et les travaux d'Eliade, mais il a de la peine à s'associer aux fugues composées par celui qui se dit son disciple mais que les sirènes intemporelles du *« sacré »* sollicitent toujours plus que les rigueurs de la construction historique.

Cette asymétrie n'échappe pas à Eliade lorsqu'il écrit, en février 1949, à Pettazzoni : *« Venue de vous, la moindre acceptation équivaut à une brillante récompense. »* Pettazzoni venait de le remercier chaleureusement pour l'envoi de son *Traité d'histoire des religions*, non sans lui préciser immédiatement : *« L'on peut dès maintenant se rendre compte de l'importance de votre ouvrage, tout en attendant le volume complémentaire, qui s'annonce encore plus intéressant, à un point de vue comme le mien, plus strictement historique que phénoménologique. »* Ce second volume plus historique, annoncé plus d'une fois, n'a jamais vu le jour.

Dans les lettres suivantes, on retrouve un quiproquo du même ordre, lorsque Pettazzoni écrit à Eliade que même les archétypes *« ont une origine, une formation, donc une histoire qu'il s'agit de construire »*, tout en lui signifiant : *« Vos problèmes sont mes problèmes (...), quant aux solutions, elles peuvent diverger. »* Eliade répond alors immédiatement à son *« cher Maître »* qu'il est, *« quant au fond, entièrement d'accord »* : mais il réaffirme, dès le paragraphe suivant, qu'*« il y a aussi une tendance innée à la condition humaine d'abolir le passé, l'histoire »*...

Après vingt-trois ans de correspondance, les deux hommes se rencontrent enfin pour la première fois, le dimanche 3 avril 1949, au petit matin, à Paris, gare de Lyon. Eliade, lucide, note dans son journal que Pettazzoni *« résiste »* à ses analyses des phénomènes religieux, *« mais il s'en excuse toujours et ajoute qu'une telle tentative renouvellera les études historico-religieuses »*. Une petite phrase de Pettazzoni résume l'estime mutuelle, mais aussi la volonté commune d'éviter l'affrontement qui traverse toute cette correspondance : *« Vous savez ce qui nous unit et ce qui nous sépare »*, écrit-il à Eliade en décembre 1952, en le remerciant pour son dernier livre, *Images et symboles*.

Michel Meslin, qui signe la préface de ce volume, demande qu'on ne durcisse pas artificiellement l'opposition entre histoire des religions (Pettazzoni) et phénoménologie religieuse (Eliade), sans pour autant l'atténuer. Dans une analyse fouillée de la relation entre les deux savants, l'éditeur de cette correspondance inédite, Natale Spineto, attire l'attention du lecteur sur les *Notes ultimes* de Pettazzoni, restées à l'état d'ébauche, où sa lecture critique d'Eliade est nécessairement plus directe, et, précise-t-il, à lire *« avec une certaine prudence »*. Dans ces *Notes*, Pettazzoni considère que le désir d'échapper au temps de l'Histoire ne résulte pas, chez Eliade, d'une recherche historique ni philosophique mais s'enracine dans la biographie d'un savant roumain pris dans la tourmente de son époque *« et, peut-être, de ses vicissitudes personnelles »*.

Les silences de l'été 1938

L'édition critique de cette correspondance est d'une minutie exemplaire. On y apprend, parmi tant d'autres choses, que c'est à Paris, dans la *Revue d'Histoire des religions*, fondée en 1880, que Pettazzoni publie, en 1912, un de ses premiers articles. Eliade pour sa part commence à y collaborer dès 1946. Truffée de précisions sur les activités académiques et éditoriales des deux savants, cette édition est aussi remarquablement documentée sur les faits et gestes des nombreux protagonistes cités dans ces lettres. Ce volume souffre cependant d'une lacune sur laquelle on est d'autant plus en droit de s'interroger qu'on pouvait croire aujourd'hui dépassé, dans l'historiographie éliadienne, un silence convenu sur certains événements de la fin des années 30.

Voici : Pettazzoni avait accepté de rédiger un article pour le premier numéro de la revue *Zalmoxis*, fondée par Eliade. Lorsque au cours de l'été 1938, à deux reprises, Pettazzoni écrit pour régler des problèmes techniques liés à cette publication, il finit par recevoir un courrier de Mme Eliade, répondant à la place de son mari *« qui doit s'absenter pour quelque temps de Bucarest »*, puis une autre lettre d'un *« ami »*, le philosophe Constantin Noica, lui précisant qu'Eliade est empêché de s'occuper de sa revue *« à cause des troubles politiques de leur pays »*.

Les notes pourtant érudites du volume nous apprennent avec une pudeur extrême l'arrestation d'Eliade, en raison de ses liens avec la Garde de fer, le mouvement d'extrême droite antisémite de Codreanu. La seule et unique source dont semble disposer Natale Spineto, c'est Mircea Eliade lui-même, qui, dans un ouvrage posthume publié en 1988, donne sa version de cet épisode (2). Un coup d'œil, même rapide, sur un recueil d'articles écrits par Eliade pendant cette période (1932-1939) aurait suffi pour illustrer les activités politico-spirituelles de ce fervent sympathisant de la Garde de fer, lorsqu'il se passionnait pour des idées biologiques et raciales sur l'avenir de l'autochtonie nationale du peuple roumain. Ce volume, publié à Bucarest en 1939, a été traduit en français sous le titre *Fragmentarium*, aux éditions de L'Herne, en 1989.

Depuis, les études d'Adriana Berger, de Philippe Borgeaud, d'Isac Chiva et de Daniel Dubuisson, de Radu Ioanid et de Mac Linscott Ricketts (3) sont venues démontrer combien Mircea Eliade fut impliqué *« dans un mouvement nationaliste en rapport étroit avec le fascisme et le nazisme, un mouvement prétendu spirituel mais inspirateur de crimes de sang, dans un contexte éminemment politique* (4). » Dans son compte rendu de *Fragmentarium*, Edgar Reichmann rappelait que deux ans après la publication de ce livre, *« les amis politiques de Mircea Eliade pendaient les juifs aux crochets de l'abattoir de Bucarest* (5). »

L'éditeur de la correspondance entre Eliade et Pettazzoni, qui vient de paraître, arrête sa bibliographie en 1992. Outre les innombrables références et précisions, relatives notamment à Nae Ionescu et aux légionnaires de la Garde de fer, consignées dans les deux tomes de Ricketts (publiés en 1988, et que Natale Spineto connaît puisqu'il cite cette somme par ailleurs), la plupart des études signalées ici étaient alors déjà disponibles, et sans doute utiles pour mieux informer le lecteur à propos des silences d'Eliade pendant l'été 1938. Et aussi, par ricochet, pour nous éclairer sur les motifs de la longue durée des silences d'une histoire dont nous sommes tous les contemporains.

Maurice Olender

★ Signalons la réédition de l'ouvrage d'Henry Corbin, *Trilogie ismaélienne*, qui regroupe trois des plus importants traités appartenant à la tradition du chiisme ismaélien. Publié pour la première fois en 1961 à Téhéran, ce livre, comme l'explique Christian Jambet dans sa préface, ne s'inscrit pas seulement dans la *« quête orientale »* de Corbin mais participe pleinement de la réflexion métaphysique menée par lui à partir des héritages de l'ontologie occidentale. Le lecteur retrouvera en effet dans ces traités *« la question de l'être, celle de l'Un et du multiple, celle du rapport entre la révélation religieuse et la spéculation métaphysique, la question, enfin, de la gnose et de la vérité »* (Verdier, 460 p., 250 F).

(1) M. Eliade, *Fragments d'un journal*, Gallimard, 1973, p. 451.

(2) *Les Moissons du solstice. Mémoires II. 1937-1960*, Gallimard, 1988. N. Spineto écrit, suivant fidèlement les propos d'Eliade, p. 22 SS. : *« La situation politique roumaine, à cette époque, est tendue : en avril 1938, Codreanu et les chefs du mouvement « légionnaire » roumain sont arrêtés. Eliade ne fait pas partie du mouvement, mais il est l'assistant de Nae Ionesco qui, bien que n'étant pas membre officiel du mouvement, en est considéré comme l'idéologue. »* (p. 120, note 1 ; voir encore p. 123, note 1). Compte rendu de ce volume d'Eliade par Edgar Reichmann dans « le Monde des livres » du 15 juillet 198[illegible]

(3) A. Berger : « Fascism and Religion in Romania », *Annals of Scholarship* 6, n° 4, 1989, p. 455-465 ; les articles de I. Chiva et de D. Dubuisson sur l'antisémitisme d'Eliade sont publiés dans la revue *le Genre humain* n° 26, 1992. Voir également le chapitre que D. Dubuisson consacre à Eliade dans son livre *Mythologies du XXe siècle* (Dumézil, Lévi-Strauss, Eliade), Presses universitaires de Lille, 1993, et l'article de R. Ioanid, « Mircea Eliade e il fascismo » dans *la Critica sociologica*, n° 84, janvier-mars 1988, p. 16-29. De R. Ioanid également, un livre publié en 1990 : *The Sword of the Archangel. Fascist Ideology in Romania*, dans la série East European Monographs, Boulder (diffusé par l'université Columbia de New-York) ; dans la même série, M. L. Ricketts, *Mircea Eliade. The Romanian Roots, 1907-1945*, 1 453 pages, deux volumes publiés en 1988.

(4) Philippe Borgeaud, Annales 1993 de l'Institut national genevois, n° 37, p. 3-49. Institut national genevois, promenade du Pin, 1, 1204 Genève.

(5) « Le Monde des livres » du 1 octobre 1989, p. 36. Pour un témoignage sur ces journées cauchemardesques de l'hiver 1941 à Bucarest, lire le texte d'Isac Chiva cité ci-dessus.



LETTRES ÉTRANGÈRES

La quête d'Adonis

Jacques Berque présente un ensemble de textes du poète libanais. « Une spirale ascendante » vers la lumière.

SOLEILS SECONDS
d'Adonis.
Traduit de l'arabe
et présenté par Jacques Berque
Mercure de France, 242 p. 130 F.

Avec une dizaine d'ouvrages traduits, l'œuvre d'Adonis est désormais présente en France dans toute sa diversité et toute son ampleur. Elle y rencontre d'ailleurs un écho croissant, la réédition rapide de *Mémoire du vent*, paru en Poésie/Gallimard, témoignant à elle seule de cette réelle audience.

Soleils seconds, le fort volume édité aujourd'hui, propose une suite de textes qui s'échelonnent de 1956 à 1993, sans que ce livre s'apparente en rien à une anthologie, mais plutôt à un parcours, une trajectoire, une quête. Jacques Berque révèle dans sa préface la dynamique de l'ensemble : *« A travers les treize pièces qui se succèdent en spirale ascendante, une synthèse se cherche. Sous une forme mi-interrogative, mi-affirmative, l'énigme affleure, qui n'est pas, en quelques endroits, sans évoquer les* kôan *du bouddhisme zen. L'être, fondé sur le corps, interpelle l'univers : le temps n'est qu'une apparence, les événements des signes, mais le corps a valeur subjective et les mots puissance de logos. »*

La nouveauté formelle tient ici à l'adjonction de compositions dramatiques, sortes de précipités tragiques à plusieurs voix qui disent l'intensité d'une situation, d'une expérience limite. En dépit de didascalies assez nombreuses, la théâtralisation n'est pas l'essentiel ; il s'agit surtout de mise en résonance, les personnages apparaissent comme des présences sans nom : soldat, fou, homme noir, femme brune, etc. Adonis invente en fait une chambre d'échos, une caverne pour le huis-clos des destinées où chaque profération se fait vertige : *« Il n'y a plus dans l'univers de place/ pour l'énigme ni pour le symbole/ mais peut-être que désormais l'univers/ se cache dans une galette de pain. »*

Les fous qui soliloquent ainsi du fond de leur prison (prison militaire de Kénitra, nullement symbolique) amorcent sur le mode lapidaire une partition que le poète va ouvrir à de plus amples espaces. Les dix longs poèmes qui viennent ensuite renouent avec l'errance, le souffle, la poésie vécue à la fois comme viatique et entrée en perdition, mais sans jamais tourner le dos à une terre où les hommes peuvent, à bon droit, mettre tout l'univers dans une galette de pain... *« été comme hiver je migrais ainsi que les moineaux/ sur le fleuve de la faim vers un estuaire enchanté. / C'est pourquoi mon royaume revêt de l'eau le visage : / Je règne sur l'absence/ Je règne sur l'éblouissement, le tourment/ sur la bonace et j'intempérie./ pas de différence à ce que je sois proche ou m'éloigne/ mon royaume est dans la clarté/ avec la terre pour porte de la maison. »*



Adonis, poète de toute les migrations.

ANABELL GUERRERO-MENDEZ/OLYMPE

Adonis est l'homme de toutes les migrations. Non seulement le poète des quatre horizons, du déplacement, du métissage des chants, mais aussi le chantre de la mouvance des corps, de la dispersion des atomes, des poussières, des cendres sous le soleil. Dans cette ronde sans fin où la matière se transmue, se décompose, se recompose, où l'esprit souffle où il veut, ses poèmes se lèvent comme des *« soleils seconds »*. Ceux-ci éclairent le réel et les songes, les mythes et l'Histoire, et même la lumière du jour.

«De toutes choses nulle ne me préoccupe/ Que le cadran solaire, le cadran solaire, le cadran solaire./ Mais je continuerai à fréquenter ma mort/ à vivre plongé dans mes épaves. / Voici : j'en sors. Je ferme derrière moi la porte du sens/ j'invoque le nuage, le vent, j'invoque/ les arbres, les champs et d'autres créatures/ et tout ensemble nous dirons : «Salut » */ aux choses qui meurent et renaissent en paroles/ aux paroles qui meurent, et renaissent en choses. »*

La force de ce livre, c'est qu'il allie tout naturellement l'envoûtement lyrique à une pensée qui frappe par éclairs, qui déstabilise, qui déchire jusqu'à la trame des mélodies. Revendiquant à parts égales les héritages des poésies arabe et occidentale, Adonis est celui qui fait passer par le même chemin Abou Tamman, Abou Nouas et Niffari, Hölderlin, Rimbaud et René Char. Il est sans doute le poète qui anticipe les polyphonies à venir qui verront la langue de chacun investie par la rumeur des langues, sans souci d'un pauvre idiome commun, mais avec la saveur partagée de sources infinies. En attendant, il sait comme personne saluer les lieux de haute solitude et d'écoute, les déserts, et nommer les éléments qui l'escortent : *« Merci au vent qui caresse ma face et m'abreuve/ je lui tends les mains/ merci au sable qui dort sur les épaules/ ô mon pareil »*

André Velter

▶ D'Adonis viennent de paraître deux recueils de poèmes traduits de l'arabe par Anne Wade Minkowski : *la Main de la pierre dessine le lieu* (éd. PAP, 88 p.) et *la Madâ'a* (même éditeur, 72 p., 120 F pour les deux ouvrages vendus ensemble)

La stratégie du renard

Filomeno, c'est lui et ce n'est pas lui. Au jeu de la sincérité, Gonzalo Torrente Ballester est un maître dialecticien

FILOMENO, MALGRÉ MOI !
(Filomeno, a mi pesar)
de Gonzalo Torrente Ballester.
Traduit de l'espagnol (Galice)
par Jean-Marie Saint-Lu;
Actes Sud, 478 p., 169 F.

De son vivant, un écrivain est toujours méconnu. Il en a du moins le sentiment. Et d'autant plus qu'il est célèbre, et donc réduit, pour un vaste public, à une image, un nom, une étiquette. D'où l'agacement d'un Goethe qui a besoin d'Eckermann pour longuement s'expliquer sur lui-même. D'où le besoin d'un Gide de révéler ses turpitudes et de remonter jusqu'à son enfance pour montrer l'homme qu'il est vraiment. Aucun écrivain ne supporte de mourir en laissant une idée fausse, ou trop sommaire, de lui-même ; et tel qui prétend se moquer du public ou de la postérité s'arrangera pour léguer au moins une volumineuse correspondance. D'où tant de confidences, d'explications, de plaidoyers, de journaux intimes, de mises au point qui accompagnent l'œuvre des plus grands, quand ils ne constituent pas, pour certains, l'essentiel de cette œuvre.

Torrente Ballester fait tout le contraire. Depuis quelques années, il s'efforce de brouiller les pistes. En 1986, il intitulait l'un de ses romans – non traduit en français – *Je ne suis pas moi, évidemment*. Et le voici maintenant qui s'incarne dans un personnage appelé Filomeno. La biographie de ce Filomeno-là est calquée sur celle de l'auteur : né en Galice, avec des ancêtres portugais – ce qui nous renvoie à Pessoa et à ses hétéronymes –, il nous raconte son enfance heureuse, sa vie d'adolescent privilégié plutôt fainéant, ses métiers et ses voyages, la plupart à son corps défendant.

En journaliste sceptique – et pseudo-poète toujours amouraché –, il observe, en Galice, au Portugal et à Madrid, les conséquences du renversement d'Alphonse XIII, le triomphe et le déclin de la République et de la dictature espagnoles, et parcourt en spectateur désenchanté – depuis Paris et Londres – les avatars de la seconde guerre mondiale. Refusant de se peindre enfant avec les yeux de l'adulte (c'est l'abus de confiance ordinaire des mémorialistes), Torrente Ballester choisit de s'inventer, de se « recréer » en un personnage imaginaire auquel il prête ses souvenirs. Il faut un certain ton pour pouvoir bien parler de son *alter ego* ; plus du tout le ton du moi, mais bien celui de l'autre. Torrente Ballester nous prend d'emblée à ses pièges qui sont ceux du style et de la rhétorique.

Son remarquable talent pour concrétiser les abstractions, ses dons de conteur donnent un accent très attachant à ce livre. On admire la vivacité, la souplesse raffinée, la savante désinvolture du phrasé. Il arrive, pourtant, que cette constance dans la grâce, cette joliesse permanente lassent aussi vite qu'elles séduisent et nous donnent l'impression de manquer l'essentiel. D'autant plus que le mythe, l'une des composantes de l'œuvre de Torrente Ballester, est inexistant dans ce récit. Son langage est, ici, sans silence.

Un compte à régler ?

Le livre, du reste, est écrit comme une conversation. Or, *aujourd'hui, il n'est plus de* conversation possible en littérature. Un trait d'humour, une litote, une pirouette réussie, une ironie subtile et nous voici à nouveau attrapés par un certain bonheur d'écriture. Qui, d'ailleurs, peut prétendre connaître les intentions profondes de Filomeno ? A-t-il un compte à régler avec les deux Espagnes – celle du passé et celle de l'illusion ? Pendant très longtemps, Torrente Ballester a vécu au purgatoire des lettres espagnoles. Ses péchés ? Le scepticisme politique et la fantaisie littéraire. Il en est sorti pour devenir « populaire » grâce à l'adaptation en feuilleton télévisé de l'un de ses romans, ce qui, dit-il, n'a pas grand-chose à voir avec la littérature (1).

En maîtrisant ce que l'on pourrait appeler l'expression de sa rancune, Torrente Ballester adopte le ton d'un homme qui a parié de se décrire, de se juger et de se définir froidement, qui a choisi de dénoncer ses propres comédies. Mais ne se joue-t-il pas la comédie de dénoncer ses comédies ? Le talent est aisé, la sincérité est difficile.

Car il existe un paradoxe de la sincérité, comme il existe un paradoxe de la modestie ou du mensonge. Tout le monde connaît la célèbre aporie : *«Un Crétois dit que tous les Crétois sont des menteurs... »* On en déduit que, étant Crétois, il ment... et que donc tous les Crétois ne sont pas menteurs... On retrouve, bien sûr, la même contradiction dans l'affirmation de la sincérité : être sincère ne peut être que vouloir être sincère, et il existe un « jeu » de la sincérité.

On est placé dans ce roman devant des arguments sans réplique, des raisonnements sans faille, des prises de position qui définissent la seule et unique vérité qui intéresse Torrente Ballester pour rétablir et déjouer en même temps sa biographie. Derrière cette dialectique éblouissante, dans ce labyrinthe, un homme se cache. Il tente d'entrer dans l'histoire littéraire à la manière du renard, sur lequel on glose volontiers dans son pays galicien : s'il était aussi rusé qu'on le dit, personne ne le saurait.

Ramon Chao

(1) Voir l'entretien avec Torrente Ballester dans « le Monde des livres » du 19 mars.

Pour Hans Henny Jahnn

TREIZE HISTOIRES PEU RASSURANTES
de Hans Henny Jahnn.
Traduit de l'allemand
par René et Huguette Radrizzani,
éd. José Corti, 227 p., 120 F.

Le 17 décembre 1894 naissait à Hambourg Hans Henry Jahnn. Il *ajoutera plus tard un* « n » à son nom et changera « Henry » en « Henny », un prénom féminin. Depuis, ce personnage hors norme, architecte, facteur d'orgues, éditeur, biologiste, éleveur de chevaux, est devenu une référence dans la littérature allemande. Dans le même temps, peu d'œuvres auront été *moins lues, à tel point que* connaître Hans Henny Jahnn est déjà comme le signe d'appartenance *à un club* très restreint.

A l'occasion du centième anniversaire de sa naissance, les éditions allemandes Hoffmann und Campe rééditent, en huit volumes et 4 340 pages, une grande partie de ses écrits. Depuis l'année dernière, René Radrizzani et les éditions José Corti se sont *aussi attelés à la tâche*, publiant la traduction en français de ses principales œuvres – *un effort salué comme un* événement par la critique (1). Pourtant, il est encore rare de rencontrer ne serait-ce que le nom de Jahnn dans une anthologie de la littérature allemande et on compte sur les doigts d'une main celles qui lui consacrent plus de quelques lignes *conventionnelles*.

En fait, la vraie question que chaque lecteur, chaque amateur de Jahnn se pose, en évitant peut-être de la poser trop fort pour ne pas devoir y répondre, est celle-ci : *« Comment se fait-il que cet écrivain que j'apprécie et qui passe aux yeux d'un public averti pour l'égal des plus grands, n'ait pas atteint jusqu'ici l'audience de Musil, Broch, Döblin ou Strindberg ? »* En 1989, trente *ans après la mort de Jahnn*, le dramaturge Botho Strauss consacra même l'intégralité des 60 000 deutschemarks que le prix Büchner lui avait rapportés, à encourager la lecture de *Fleuve sans rives*, l'œuvre majeure – restée fragmentaire – de ce géant méconnu.

Peut-être, Jahnn est-il le cas le plus typique d'un auteur dévoré par ses démons : tiraillé par une double vocation *d'artisan* et d'intellectuel, par une double identité d'homme et d'enfant, par une *double perception de la vie*, expressionniste et mystique ; un individu capable de tout, nihiliste et plein de vitalité, puéril et mythique, comme ce Kateb Kenya dans *Treize histoires peu rassurantes*, qui, solitaire et hautain et après une épuisante chevauchée nocturne sur sa jument, se fait enterrer vivant par ses voisins qu'ils méprisent (2). Tout se passe comme si Hans Henny Jahnn, *trop exigeant, trop* avide d'amour, ne croyait plus à la régénération possible de l'humanité, à la création d'une nouvelle harmonie – constat terrible qu'une époque encore marquée par les Lumières a finalement voulu lui faire payer très cher.

C'est Klaus Mann qui définit le mieux l'inquiétante étrangeté qui se dégage de cette œuvre monumentale et barbare : *« Hans Henny Jahnn se tient à l'écart depuis toujours. Il appartient au royaume secret d'une littérature allemande inofficielle, un royaume de princes inconnus et sans couronnes. »*

Pierre Deshusses

(1) Voir l'article de Pierre Lepape dans « le Monde des livres » du 3 décembre 1993, lors de la parution du *Navire de bois*, première partie de la trilogie *Fleuve sans rives*. Il faudra – hélas – attendre 1996 et 1997 pour pouvoir lire la suite.

(2) De Hans Henny Jahnn, les éditions José Corti publient également *Ugrino et Ingrabanie* (traduit par René Radrizzani, 156 p., 100 F).

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806F

ADMINISTRATION : 1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311F

Edité par la SA *le Monde* avec directoire et conseil de surveillance
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux actionnaires de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises.
Jean-Marie Colombani, président du directoire.

Imprimerie du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex

Commission paritaire des journaux et publication, nº 57 437. ISSN : 0395-2037

PRINTED IN FRANCE
Le Monde sur CDROM : (1) 43-37-66-11.
Microfilms : (1) 40-65-29-33

Le Monde PUBLICITE SA
Président-directeur général : Jean-Marie Colombani
Directeur général : Gérard Morax
Membres du comité de direction : Dominique Alduy, Gisèle Peyou
133, av. des Champs-Elysées 75409 PARIS CEDEX 08
Tél. : (1) 44-43-76-00
Téléfax : 44-43-77-30
Société filiale de la SARL *le Monde* et de Médias et Régies Europe SA

Le Monde TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez *LEMONDE*
Le Monde - Documentation
36-17 LMDOC ou 36-29-04-56

LE FEUILLETON

Pierre Lepape

Au bon plaisir de Dieu

JOURNAL 1660-1669
de Samuel Pepys.
Edition complète
dirigée par Robert Latham
et William Matthews,
traduit de l'anglais
sous la direction
d'André Dommergues
Laffont « Bouquins », 3 320 p., 388 F.

IL n'était pas écrivain et n'a jamais cherché à l'être. Chaque soir, après une longue journée de travail au secrétariat de la marine, Samuel Pepys, bureaucrate modèle du roi Charles II, s'enfermait dans son bureau et confiait à un cahier le récit de sa journée. Il avait vingt-sept ans, en 1660, lorsqu'il prit cette habitude. Neuf ans plus tard, le 31 mai 1669, il met fin à sa pratique : *« Car je ne peux continuer, étant allé jusqu'au point de me ruiner la vue presque chaque fois que je prends la plume à la main. Ainsi donc, quoi qu'il arrive, je dois y renoncer et me résouds donc à l'avenir à le faire tenir par mes gens, en écriture courante, cependant que je devrai me contenter de noter seulement ce qu'il conviendra de leur faire savoir à eux et au monde. »* Mais écrire pour les autres et par les autres ne l'intéresse pas. Bien que sa vue s'améliore, Pepys ne reprendra jamais l'écriture de son journal pendant les trente-quatre ans qui lui restent à vivre.

Pourtant, il le garde ce journal. Il en enferme les trois mille pages dans six volumes de belle reliure, il l'archive dans sa bibliothèque et il le lègue par testament au Magdalene College de Cambridge, là même où il a fait ses études. Comme s'il avait conscience que le secret de son intimité intéresserait les générations futures.

Il a fallu attendre longtemps, plus d'un siècle, puisque c'est en 1825, quand le « moi » est devenu à la mode, que sont publiés les premiers extraits du gros manuscrit. Il est vrai que Pepys n'a pas facilité la tâche de ses éditeurs. Désireux d'écrire vite et de se protéger des indiscrétions, il a adopté un système sténographique dont on a mis longtemps à trouver les clés. Et comme si cela ne suffisait pas à le masquer, ou comme si la noble langue anglaise devait demeurer étrangère à certaines réalités inavouables, Pepys a rédigé la plupart des passages où il est question de sexe dans un sabir de son cru, mélange fantaisiste d'espagnol, d'italien, de hollandais et de latin. *« De là, marchai jusque chez Herbert, où je passai quelques moments avec la mosa, sin hazer algo con ella que embrasser et tocar ses mamelles, que me haza hazer la cosa a mi mismo con gran plaisir. »* Comprenne qui voudra.

On s'est donc longtemps contenté de présenter des morceaux choisis (1). Mais ces hors-d'œuvre étaient trop savoureux pour que les gastronomes ne se sentent pas frustrés de l'entier festin. Le voici enfin, bardé de notes, d'index, de cartes et de tableaux, tel que nous le devons à trente ans de labeur savant d'une équipe britannique, à la fidélité d'un groupe de traducteurs et à la gourmandise d'un éditeur qui ne recule jamais devant son plaisir. Le pire serait de croire que ce plaisir est réservé aux *happy few*, que la lecture de l'énorme journal d'un bourgeois anglais mort il y a presque trois siècles est affaire d'amateurs d'antiques, de férus d'histoire, d'abonnés aux cabinets de curiosités ou de snobs esthètes. Pepys ne demande que le goût de la bombance et le solide appétit qui doit l'accompagner.

Oublions même, un temps, l'histoire anglaise – ce qui ne sera pas difficile pour la plupart d'entre nous. Oublions les guerres civiles, l'exécution de Charles I[er], Cromwell père et fils, les Irlandais et les Ecossais, les catholiques, les anglicans, les puritains, les presbytériens. Qu'on se souvienne seulement que tout le monde se méfie de tout le monde et que la haine est le sentiment social le mieux partagé, même quand on l'orne de politesse. Quand le rideau se lève, quand Pepys prend pour la première fois la plume, le général Monck marche sur Londres, le Parlement-croupion procède à sa propre dissolution et onze ans après avoir coupé la tête du père, Londres offre la couronne à son fils Charles II. Mais très vite ces péripéties passent au second plan, les rois, les princes, les batailles, les complots et les intrigues n'existent plus que par celui qui les raconte, Samuel Pepys, l'obscur secrétaire de l'amiral Montagu, comte de Sandwich. Sa personnalité est si forte, son écriture si surprenante, sa franchise et sa liberté si grandes que les milliers de personnages qui traversent son récit sont condamnés à n'être que des comparses, des satellites de la planète Pepys.

POURQUOI écrit-il ? Lui qui dit tant de choses ne l'avoue jamais. Au début de son entreprise, peut-être le jeune scribouillard épris de bordereaux impeccables et de régularité administrative a-t-il seulement voulu mettre un peu d'ordre dans sa perception d'une époque passablement chaotique. Il écrit comme il fait ses comptes, publics et privés, ou comme un navigateur lève la carte d'une région dangereuse en courants et en récifs. Mais, bien vite, l'acte d'écrire l'entraîne très au-delà de ces repérages. Un esprit fortement religieux, un adepte de l'examen de conscience aurait été happé par les profondeurs de l'intériorité, les délices de l'auto-analyse et les interrogations de la métaphysique ; Pepys n'est pas fait de cette pâte narcissique et méditative, il n'écrit pas pour se connaître et pour polir son âme. Il dit ce qu'il est, c'est-à-dire ce qu'il fait, et il dit tout. Quelques dizaines de pages et nous avons le sentiment de le connaître mieux que le plus proche de nos amis. Sans jamais prendre la pose, sans éprouver l'envie de se pousser du col ou de se morfondre dans l'humilité, il devient le héros inoubliable du plus baroque des romans.

Libre aux historiens d'utiliser le *Journal* de Pepys comme un trésor de documentation sur l'Angleterre de la Restauration, ses mœurs, ses goûts, ses manières de penser, ses rites matrimoniaux, sa vie publique, ses usages privés. Pepys, qui est curieux de tout, est un témoin irremplaçable. Parti de rien ou presque et parvenu au sommet de la haute fonction publique – il est secrétaire de l'amirauté, la cheville ouvrière de la marine anglaise, militaire et commerciale –, il connaît les bas-fonds des quartiers populaires aussi bien que les boudoirs de la cour. Il fréquente les marins, les marchands de poix et de chanvre et les femmes disposées à tout, sauf à n'être pas payées, mais il est aussi au courant des intrigues du gouvernement et s'arrange pour que *« jamais le roi ne fouette un chat sans* [qu'il soit] *là pour lui tenir la queue »*. Mais les historiens ont bien d'autres sources tandis que nous n'avons qu'un Pepys, unique en son genre.

C'est une force qui va. Le mot « vitalité » a dû être créé pour lui, et sans doute en a-t-il un peu épuisé le dynamisme. Il travaille comme un galérien qui chérirait ses chaînes, commençant ses journées à 4 heures pour ne les achever que tard dans la nuit. Il administre, il négocie, il achète, vend, construit, traite, intrigue, réforme et fait gagner beaucoup d'argent au roi, sans s'oublier au passage. De temps à autre, ses ennemis parviennent à l'envoyer en prison, mais il est trop indispensable à l'indispensable marine, trop habile aussi et trop éloquent pour demeurer longtemps à la tour de Londres. Mais le bourreau de travail est aussi un homme de plaisir qui se fait bonheur de tout, d'une promenade dans Londres, d'une conversation bien arrosée avec des amis, d'une venaison, de quelques chansons au cabaret ou d'un air de viole ou de luth à la maison. Il collectionne les livres rares, adore se faire tailler des habits de soie brodés, arrange des mariages, court au théâtre.

Il est raisonnablement pieux aussi et, en bon anglican, ne manque pas le sermon dominical. Enfin, presque pas : *« J'ai écouté un bout de sermon qui m'a plu, mais la cohue était telle que je ne pus demeurer. Aussi suis-je allé au Cygne où j'ai baisé la fille et bu. »* Il est affamé de filles, comme du reste. Il essaie parfois de modérer sa fringale. Non que l'adultère lui paraisse un grave péché – il est comme Dieu l'a fait, faible et faillible, et il ne saurait réformer la création –, mais il regrette que son amour immodéré de la *cosa* ne soit pas toujours compatible avec son travail. Notre Casanova de la City prend donc de bonnes résolutions qu'il rompt régulièrement, se punissant de cette rupture par une amende qu'il verse aux bonnes œuvres. Ce qui est bien honnête car il aime l'argent et la dépense.

LONDRES connaît en 1665 et 1666 deux catastrophes. La première, la grande peste, tue cent mille personnes, un quart de sa population. La seconde qui suit immédiatement, est l'incendie qui détruit la majeure partie de la ville. Le roi et le gouvernement fuient, l'administration s'effondre, les pillards et les prêcheurs fanatiques s'emparent de la ville. Pepys reste. Les pages qu'il consacre à ces deux calamités sont parmi les plus extraordinaires de cette œuvre hors du commun.

Confrontée à l'omniprésence de la mort, l'âme baroque de Pepys fait entendre ses chants les plus contrastés et les plus profonds. La peur, le dégoût, se mêlent à la plus parfaite sérénité. La vie, pense Pepys, ne vaut d'être déchirée à si belles dents qu'en raison de sa fragilité. Il fait son testament, *« la ville devenant si malsaine qu'on ne peut être sûr de vivre deux jours de plus »*, et puis il se jette, plus ardent, plus frénétique que jamais, dans le travail, les amours et les découvertes : *« Je m'en remets donc pour tout au bon plaisir du Dieu tout-puissant. »*

Pour notre bonheur, Samuel Pepys écrit comme il vit, au plaisir de Dieu et au sien. Rapide, changeant, sensible au moindre souffle de l'air du temps. Il peut, dans la même phrase, glisser du noble au trivial, de l'éloquent au grossier, de la même façon qu'il peut faire suivre le récit d'une rencontre avec le roi de considérations sur la consistance de ses selles. Il est vrai, toujours. En grave bourgeois, en gai luron, en naïf, en cynique, en puritain, en païen, en analyste, en voyeur, en moraliste, en obsédé sexuel, en fonctionnaire honnête et en receveur de pots-de-vin. Si présent, malgré les siècles, qu'on maudit la mauvaise vue de Samuel Pepys. Trois mille pages, c'est beaucoup trop peu.

(1) En France, quatre cents pages du *Journal* ont été traduites par Renée Villoteau en 1937 (Gallimard) et reprises en 1985 dans la collection « Le temps retrouvé » du Mercure de France.

Des livres sans papier

Voltaire sur Macintosh, Rimbaud sur PC, les nouvelles technologies transforment la lecture.
Au-delà de la querelle entre anciens et modernes, tour d'horizon sur les premiers ouvrages électroniques

Ils débarquent. Discrètement, les livres électroniques viennent de passer d'une existence annoncée aux premières réalités commerciales. Sous diverses formes : simples disquettes, mais aussi CD-ROM et CD-I. Cette mutation ne fait que commencer : les standards ne sont pas unifiés, les titres vraiment intéressants demeurent rares, le grand public commence à peine à s'informer. Mais, à l'évidence, de grands bouleversements sont en marche. En prédire le cours serait illusoire : l'avenir ne se déroule presque jamais comme le présent porte à l'imaginer.

Toutefois, ces nouvelles techniques vont modifier, inéluctablement, la manière de considérer les textes et de travailler avec eux. Il ne faut pas se hâter d'annoncer pour autant la fin du livre ou la disparition du papier – ce qui, évidemment, ne correspond à rien. Au lieu de se faire peur avec des apocalypses de bazar et de s'enthousiasmer pour des utopies de quatre sous, mieux vaut expérimenter et tenter de comprendre. Pas à pas, au jour le jour. Sans trop d'illusions ni trop de crampes. C'est ce que fera désormais, de façon régulière, « le Monde des livres », en rendant compte des publications et des réflexions que suscite ce domaine.

En littérature, les premières collections de textes sur disquette viennent de naître. La première place revient aux valeurs sûres. Des œuvres de Balzac, de Baudelaire, de Flaubert, mais aussi de La Fontaine, de Pascal, de Molière, de Racine ou de Stendhal sont déjà disponibles, ou le seront très prochainement, dans la série « Hyperlivre » des éditions Ilias (1). Chez Larousse, paraissent désormais des « Classiques électroniques » : *Candide* voyage à présent sur Macintosh, en attendant le monde des ordinateurs PC. Le héros de Voltaire est déjà suivi de *Dom Juan*, tandis que *les Fleurs du mal* ou *Phèdre* figurent parmi les premiers titres (2). Qu'apportent ces nouvelles éditions ?

Abolition des distances

La pochette est plate. Elle ne pèse presque rien. Les *Œuvres complètes* de Rimbaud sont pourtant bien là, dans un petit carré de plastique. Il suffit d'insérer cette disquette dans l'ordinateur adéquat pour avoir, à l'écran, les *Illuminations* ou *Une saison en enfer*. On peut alors copier automatiquement un passage, l'insérer dans un texte en cours de rédaction. On peut surtout choisir un mot, et voir s'afficher la liste des poèmes où il figure. Mieux : en « appuyant » sur n'importe quel terme, on fait apparaître toutes les autres phrases de l'œuvre où il se trouve également. Première approche de ce qu'on appelle, dans le nouveau jargon, l'« hypertexte » : de n'importe quel point d'un livre, la totalité de son contenu est, en permanence, accessible et interrogeable. Il n'y a plus de distance entre le début et la fin, quelle que soit la taille de l'ouvrage. L'accès à un passage, où qu'il se trouve, est possible instantanément, sans manipulation de pages.

Ici, cette recherche est loin d'être seulement mécanique.


CAGNAT

Vous voulez savoir, par exemple, si Rimbaud a utilisé quelque part le terme « bouddhisme ». Vous découvrez aussitôt que la réponse est négative : *« Nous ne possédons pas ce mot dans nos index de l'œuvre »*, répond la machine, usant d'un touchant pluriel de majesté. Mais elle propose, intelligemment, de consulter les mots associés à « Asie » et à « religion ». « Asie » vous renverra ainsi aux citations de Rimbaud contenant l'un des vocables suivants : Asie, brahmane, chinois, indien, Japon, jaune, nabab, orient, oriental, Perse. Dès qu'un mot est choisi, la liste des citations s'affiche. Il suffit alors de pointer le numéro de la page pour voir apparaître le texte complet, avec la phrase recherchée soulignée.

Cette édition de Rimbaud est cependant très fautive. L'indexation est parfois victime d'oublis, ce qui est fâcheux. Pis : il subsiste, dans la version examinée (datée de juin 1994), des erreurs typographiques multiples. Elles sont aussi inadmissibles dans un livre électronique que dans un livre de papier. En revanche, le *Candide* édité par Larousse est un modèle du genre. Exploitant les qualités graphiques du Macintosh pour proposer une iconographie soignée et les facilités du logiciel Hypercard pour multiplier les dossiers, cette édition propose des guides de lecture et des fiches d'étude présentés sous une forme particulièrement astucieuse et attrayante. Bibliographie, filmographie, index et dictionnaire complètent l'ensemble.

Les livres électroniques, même sous cette forme encore débutante, sont imbattables pour la consultation ultra-rapide des index, la poursuite de recherches thématiques ou statistiques, la traque des occurrences et répétitions. Bref, le travail de type scolaire, au sens large. Les capacités de l'informatique permettent assurément mille découvertes sans doute impossibles par d'autres moyens. Mais s'agit-il ici de la lecture ? Cette lente absorption dans la page – parcours silencieux, hypnotique, ayant lieu n'importe où... – n'a guère besoin de machines. Elle se trouve même, le plus souvent, empêchée par leur présence. On n'en conclura pas, du même coup, que ces nouveautés sont inutiles ou néfastes. Il n'y a pas à opposer la douce tiédeur du papier aux scintillements des écrans. Ils ne sont pas concurrents, mais complémentaires.

La guerre des préjugés

Sans doute l'édition électronique commencera-t-elle bientôt à s'éloigner du modèle fourni par le livre-papier, qui domine fortement ces premières tentatives. Pages, signets, blocs-notes et autres cahiers qui apparaissent sur l'écran de l'ordinateur imitent en effet des objets anciens et familiers mais restent prisonniers de leur structure. La rupture viendra très probablement de l'expansion des CD-ROM, dont la puissance permet de mêler du texte, des images animées, de la musique. Jusqu'à présent, dictionnaires et encyclopédies règnent sur ce domaine, avec notamment le Grand Robert et l'encyclopédie américaine Grolier, qui vient de recevoir le premier Grand Prix du public (3). S'y ajoutera bientôt l'Encyclopédie Bordas, qui verra en février 1995 ses dix volumes (6 000 pages, 32 000 articles, 11 000 photos, cartes et dessins) rassemblés sur un seul CD-ROM compatible Macintosh et PC.

Ces versions électroniques des grandes encyclopédies sont dans l'ensemble fort sages. On pourrait même leur reprocher, en se plaçant du point de vue de l'outil informatique, une excessive dépendance envers les normes du livre. Elles peuvent malgré tout susciter des polémiques passionnées, comme en témoigne le débat américain autour de l'édition sur CD-ROM de l'*Encyclopædia Britannica*. Il ne s'agit pas véritablement d'une discussion sur les faits – l'existence d'une édition électronique de la sacro-sainte référence, avec ses avantages et ses inconvénients. Il s'agit plutôt d'une querelle de croyance, opposant les adorateurs du livre, qui n'ont que mépris pour les écrans, aux sectateurs des innovations techniques (4). Des conflits sont prévisibles entre le livre et l'ordinateur. Reste à savoir ce qui s'y joue d'autre qu'une guerre de préjugés. A suivre.

Roger-Pol Droit

(1) Huit titres parus, vente en librairie, disquette au format PC sous Windows, 150 F.
(2) Cinq titres parus, vente en librairie, disquette au format Macintosh (formats PC MS-DOS et Windows disponibles en 1995), 199 F.
(3) *The New Grolier Multimedia Encyclopedia*, diffusée par Mindscape (groupe Matra-Hachette) a reçu, le 25 novembre, le premier Grand Prix du public des CD-ROM et CD-I créé par la société d'études Médiangles.
(4) Comme le souligne l'écrivain Erich Segal dans un article du *Times Litterary Supplement*, « The *Britannica* on CD-ROM » (18 novembre 1994).